



HAL
open science

LE LOU I BOUJ ANKOR Histoire de vie de Maître René Kichenin, premier bâtonnier malbar de La Réunion

Florence Callandre

► **To cite this version:**

Florence Callandre. LE LOU I BOUJ ANKOR Histoire de vie de Maître René Kichenin, premier bâtonnier malbar de La Réunion. 2014. hal-02070531

HAL Id: hal-02070531

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02070531>

Submitted on 18 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Florence CALLANDRE - BARAT

LE LOU I BOUJ ANKOR

**HISTOIRE DE VIE DE MAÎTRE RENÉ KICHENIN
PREMIER BÂTONNIER MALBAR DE LA RÉUNION**

SURYA EDITIONS

Florence CALLANDRE - BARAT

LE LOU I BOUJ ANKOR

**HISTOIRE DE VIE DE MAÎTRE RENÉ KICHENIN
PREMIER BÂTONNIER MALBAR DE LA RÉUNION**

Préface de Professeur Laurent Sermet

**Illustration de couverture : *René Kichenin* en 1963
Huile sur toile d'Agnès Kichenin, née Mourougaïane - Virapoullé,
(37,5 cm x 45 cm), 2013.**

SURYA EDITIONS

Surya Editions, La Réunion, 2013
ISBN : 978-2-918525 - 93 - 6

Tous droits de traduction, de reproduction, et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation écrite de l'auteur, est illicite et constitue une contrefaçon.

SOMMAIRE

Avant-propos

Préface

Introduction

Premier chapitre : Un Ego respectueux de l'Alter

Deuxième chapitre : Un Civiliste réputé aux Assises

Troisième chapitre : L'Énergie du Trident

Quatrième chapitre : L'Indépendance de La Réunion

Conclusion : La mort du loup

Personnes citées par Maître René Kichenin

Petit glossaire de termes juridiques

Ouvrages de référence

AVANT-PROPOS

Je venais d'offrir à Madame Agnès Kichenin, née Mourougaïane-Virapoullé, la copie d'un film qu'elle m'avait autorisée à réaliser, lors d'une cérémonie à Kâli officinée dans son *koylou* familial à Sainte-Rose à laquelle elle m'avait invitée, quand elle me dit à propos de son mari : « *René ne va pas très bien. Il a besoin de communiquer. Si je connaissais seulement un dixième de ce qu'il connaît...* » Je dis alors à celui-ci un peu plus tard : « *Vous devriez écrire un livre. Un de mes collègues, Jean-François Hamon¹, dit souvent que parler soigne et écrire guérit.* » Il me répondit : « *Vous l'écrivez et je vous donne l'autorisation de publier. Je n'ai pas envie d'écrire sur moi. Souvent, on est venu me voir pour me dire : 'Il faut écrire !'. Je n'ai pas le temps. Je ne veux pas écrire sur moi, mais que les autres écrivent sur moi, oui... En bien ou en mal, ça ne fait rien. Oui, on peut dire du mal aussi, oui... j'admets. J'en ai vu des vertes et des pas mûres ; de toutes les couleurs. J'ai vu tout ça. (...)* » C'est à ce moment qu'est né le projet initial de recueillir le récit de vie de Maître René Kichenin, le premier bâtonnier malbar de La Réunion, qui a préféré ne pas rédiger lui-même, je pense, uniquement par pudeur, peut-être par lassitude, ou pour éviter les critiques de ceux qui verraient dans ce texte, une simple autobiographie panégyrique.

L'année de mon baccalauréat, mon père me confiait qu'il souhaitait que je fasse des études de droit pour devenir avocate. Mais, à ce moment, j'avais une représentation très austère de ce pouvaient être ces études. À tort ou à raison, j'imaginai qu'un étudiant de droit passait le plus clair de son temps à apprendre par cœur des textes de Loi... Ayant soif de liberté, de voyages à travers le Monde et craignant de « disparaître » dans le Code civil ou le Code pénal, je m'orientais vers la sociologie² avant de me spécialiser plutôt dans l'ethnologie puis l'anthropologie³. Mon père avait lui-même refusé de suivre les conseils de sa mère qui le poussait à devenir fonctionnaire de police parce qu'elle admirait son gendre, attaché de Préfecture. Nous avons tous deux suivi notre intuition plutôt que la volonté de nos parents et tout me semble aujourd'hui bien mieux ainsi. Ceci-dit, il aurait certainement été plus fier de pouvoir dire à ses amis que sa fille était avocate au barreau plutôt qu'enseignante et même chercheuse. Ou peut-être pensait-il tout simplement que j'avais les qualités requises pour réussir dans ce corps de métier. Aujourd'hui, je ne regrette pas d'avoir choisi la sociologie, l'ethnologie, et l'anthropologie qui font prendre conscience des dangers de l'enfermement culturel et de l'importance de la liberté individuelle, surtout qu'une fois diplômée de droit j'aurais sûrement préféré défendre les victimes plutôt que les coupables, même si n'est pas toujours coupable celui qu'on croit et si comme me disait un jour Laurent Sermet, « *L'objectif est de faire éclater la vérité.* » Tiger, mon mari anthropologue, plaisante à moitié parfois, quand il me trouve persuasive : « *Tu aurais dû obéir à ton père. Tu aurais fait une bonne avocate !* » ou quand nous partageons une « enquête de terrain », et quand je suis trop inquisitrice : « *Tu aurais fait un excellent commissaire de police...* » Il est vrai que les termes d'« enquête », d'« interrogation », d'« informateurs », comme l'expression « obtenir des informations », très communs à propos des travaux dits « de terrain » en anthropologie, ont de fortes connotations juridico-policières. Mais il est vrai aussi que ces travaux supposent un regard qui ne doit être, ni trop distant, ni trop empressé, ce qui représente toute la difficulté de la recherche dans cette discipline, la qualité essentielle d'un anthropologue étant la capacité

¹ Jean-François Hamon est Professeur des Universités à l'Université de La Réunion.

² D.E.U.G. de sociologie, licence de sociologie option ethnologie, maîtrise en sociologie du développement, à l'Université d'Aix-en-Provence.

³ D.E.A. d'anthropologie de la quotidienneté et doctorat d'anthropologie, « nouveau régime », de l'Université de La Réunion, soutenu à l'I.N.A.L.C.O. de Paris.

d'avoir de l'empathie, pour se mettre à la place de l'autre. Il lui est impératif d'écouter, de voir, de comprendre, d'apprendre la langue et la culture des membres des sociétés qu'il étudie, en prenant le risque de s'imprégner de leurs thèmes obsessionnels, récurrents, de leurs idéaux, de leurs angoisses.

Ce domaine de la loi qui me paraissait rébarbatif quand je quittai à peine le lycée, la tête pleine de rêves, me semble aujourd'hui bien plus intéressant qu'autrefois. J'y vois, au-delà de l'immense pouvoir des mots, la protection et la défense d'autrui, dans un monde où la question d'une justice égale pour tous fait l'objet d'un débat permanent et où il est bon de trouver si nécessaire, un défenseur intègre. J'en ai eu la preuve le jour où Pierre Crégut, mon ami avocat, enseignant-chercheur à l'Université, a trouvé les arguments irréfutables qui m'ont permis d'échapper enfin à une situation professionnelle particulièrement injuste. Devant la proposition de Maître René Kichenin, j'ai pensé bien vite qu'écrire la biographie d'un avocat élargirait mon champ de recherche à un domaine que je ne connais pas. Ce nouveau défi me permettrait d'emblée l'objectivation nécessaire à toute étude anthropologique et m'épargnerait les ruptures épistémologiques⁴. De plus, l'enracinement et le renom de Maître Kichenin me donneraient l'opportunité de transmettre de nouvelles et belles connaissances sur le monde du droit dans la société réunionnaise, des connaissances autres que celles de l'architecture sacrée et de la représentation divine du Sanathana-dharma⁵ auxquelles j'ai consacré mes années de thèse. Faire un détour par le droit est aussi une chance de rendre hommage, d'une certaine façon, à la mémoire de mon père décédé brusquement, un jour de fête entre amis, voilà déjà huit ans.

Merci infiniment à Agnès, l'épouse de René Kichenin, qui m'a apporté un soutien indéfectible au fil des interviews et dans la rédaction de l'ouvrage et qui a même accepté de réaliser un portrait à l'huile de son époux à partir d'une photo, pour en faire notre première de couverture, photo d'identité choisie par Chendra, leur fils aîné, Agnès et moi-même parmi plusieurs portraits en noir et blanc. C'est l'expression la plus naturelle et la plus fidèle qui a guidé notre choix.

Axel Kichenin, un des cousins germains de René Kichenin, et deux de ses collaborateurs à « Trident », Paul Hoarau et Joseph Varondin, m'ont tous trois accordé un temps précieux à m'aider à saisir les nuances de sa personnalité, à la fois française, réunionnaise et tamoule que je synthétise sous le terme créole, *malbar*, l'un porté par l'affection du sang, les deux autres par l'amitié mais tous faisant preuve d'une capacité d'objectivation exceptionnelle pour des proches, d'une belle lucidité et d'un sens analytique puissant. Qu'ils en soient tous trois remerciés.

⁴ Techniques comme la critique des prénotions d'Emile Durkheim (*Le métier de sociologue*) ou la lecture paradigmatique de Roland Barthes (*Système de la mode*) qui nous permettent de rompre avec les préjugés, les connaissances préétablies sur notre sujet pour en construire l'objet de manière plus scientifique.

⁵ Les Hindous (terme qui désignait les pratiques religieuses des habitants des berges du fleuve Indus, cours d'eau qui prend sa source au mont Kailash, dans l'Himalaya et se jette par un immense delta dans la mer d'Oman) préfèrent définir leurs pratiques religieuses par l'expression imagée de *sanatana-dharma* qui mot pour mot se traduit par éternité et loi, autrement dit manière de vivre éternellement selon la loi qui prescrit les devoirs de chaque individu en fonction de son appartenance sociale et son sexe. Il s'agit d'une religion constituée de nombreuses tendances rituelles et spirituelles différentes dont l'objectif commun est de s'élever au cours de chaque nouvelle renaissance pour enfin s'en libérer (*moksha*). La roue, qui figure au centre du drapeau indien, en l'occurrence, est le symbole plastique du *dharma*, loi qui régit un cycle perpétuel de vie. Le *sanatana-dharma* se transforme en fonction des apports étrangers et de l'adaptation des nouveaux arrivants aux populations locales. Au plus ancien des témoignages se trouve le culte de la déesse, lié à la fécondité, un hommage à celle qui donne la vie et à la vie elle-même.

En décembre 2011, après plusieurs mois d'enquêtes menées parallèlement à mes travaux de préparation du Campus européen d'été 2012 et d'enseignement de civilisation indienne à la Maison des Langues, il m'a semblé que Laurent Sermet, Professeur et Vice-Président chargé des relations internationales à l'Université de La Réunion, agrégé en droit public, dont la spécialité porte sur le droit des Droits de l'homme, serait la personne la plus à même de préfacer ce travail. Laurent Sermet est, par ailleurs, l'auteur d'un ouvrage qui a pour titre : « *Une anthropologie juridique des droits de l'homme* ». C'est un ouvrage magistral sur l'anthropologie juridique des régions qui bordent l'océan Indien et plus particulièrement celles des îles qui se trouvent au large de la Côte orientale de l'Afrique et de l'Union sud-africaine. Je mesure bien, aujourd'hui, la chance que j'ai eu de travailler avec ce chercheur, à la croisée de l'anthropologie et du droit et qu'il m'ait fait l'honneur et l'amitié d'accepter sans aucune réserve, de préfacer ce récit du parcours de Maître Kichenin, le premier bâtonnier *malbar* de La Réunion et d'en faire la dernière relecture. C'est grâce à lui que je commence à comprendre aujourd'hui, en quoi le droit peut être « *la colonne vertébrale d'une société* », même s'il arrive que cette colonne ne soit pas droite⁶. Merci de tout cœur Laurent.

Je souhaite remercier aussi Laura Dumouchel, avocate depuis septembre 2013, la jeune « dame de cœur » de mon fils adoré Jean-Baptiste Gomez-Callandre, pour m'avoir fort judicieusement conseillée dans mes choix bibliographiques concernant le droit, et pour avoir éclairé de ses très fraîches et brillantes connaissances, le vocabulaire juridique utilisé par Maître Kichenin comme allant de soi.

Je remercie enfin « Tiger », Christian Barat, mon *dalon*, professeur émérite de l'Université de La Réunion, anthropologue, spécialiste du monde créole qui n'a jamais hésité à me faire partager sa connaissance de La Réunion.

Florence Callandre
MCF à l'Université de La Réunion
Membre du Croima⁷ à l'Inalco de Paris

⁶ Une amie aixoise, qui a été en 1981 mon professeur de sociologie générale, partageait en février 2013 sur Facebook un texte signé « *Admin Caligula* » à propos d'un exemple de législation de l'Arabie saoudite : « *Peine très légère pour un homme ayant violé et tué sa fille. La petite Lama qui était trouvée, le 25 décembre 2011, avec des séquelles de viols particulièrement cruels, avec le crâne fracassé, des côtes cassées, des traces de brûlures et un ongle arraché, a succombé à ses blessures (...) Le cheikh Fayhan al Ghamdi, son monstre de père a été récemment condamné à une courte peine de prison et à verser une petite compensation financière (L'auteur ne dit pas à qui elle a été versée.) pour le viol et le meurtre de sa fille de cinq ans. En Arabie saoudite, un homme ne peut pas être condamné à mort pour le meurtre de son enfant ou de son épouse. Il encourt, généralement, une peine de prison maximale de 5 ans. Par contre en Arabie saoudite, une femme peut se faire arrêter pour port de la ceinture de sécurité, parce que cela excite les hommes.* »

⁷ Croima : « Centre de recherches sur l'océan Indien et le monde austronésien ».

« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. »

Serment d'avocat

**« Gémir, pleurer, prier est également lâche.
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le Sort a voulu t'appeler,
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler. »**

Alfred de Vigny - La mort du loup -

PRÉFACE

L'expérience était trop personnelle pour éviter le « je »⁸. Je l'emploierai également.

Lorsque j'ai pris connaissance de l'avant-propos et de l'introduction projetées, après avoir longuement travaillé avec Florence dans diverses activités linguistiques à la Maison des langues de l'Université de La Réunion, j'y ai tout de suite adhéré, alors que je ne connaissais absolument pas Maître René Kichenin. À quelques trois décennies de distance, j'ai revécu cette interrogation face aux études de droit, dont j'ai appris peu à peu à apprécier le sens, la portée. Oui, le droit porte en lui un immense espoir de justice, de clarté dans l'océan de tumultes, de confusions dans lequel la vie nous place, aux côtés de moments de bonheur. J'associerai le droit à la dignité, un concept plastique qui s'adapte à tous les âges de la vie, à toutes les circonstances, heureuses et malheureuses ; un concept dont la plasticité est bien différente selon que l'on soit une femme, un homme, un enfant, un vieillard. Mais comment à 18 ans comprendre les enjeux de cette discipline, dont l'austérité, la raideur, la sélection sociale, semblent être les qualités premières ? Une vision bien erronée, évidemment...

Je saisis le projet de Florence d'autant mieux que j'ai fait un parcours, en quelque sorte, inversé. J'ai très vite eu besoin de compléter mes études de droit par des études en ethnologie, qui eurent lieu au sein du modeste département de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence. Modeste... mais génial. J'adhère à l'idée que les disciplines nobles que sont l'histoire, la philosophie, le droit ont été utilement complétées par le renversement méthodologique qu'apporte le regard ethnologique et, comme ici, ethnographique. Plus encore du reste qu'un bouleversement de la méthode, il y a une humilité qui m'a toujours, inconsciemment d'abord, séduit. Le décentrement, l'étude de l'infiniment petit et du quotidien, le phénomène social non écrit, non formalisé, non institutionnalisé, tout cet ensemble est loin d'être inutile pour le droit des hauteurs, la loi, la jurisprudence, la doctrine... Loin du nombrilisme caché du sachant et de l'autorité. Florence avait une belle intuition de porter sa curiosité sur ce champ, si important qu'est la justice, à travers une vie consacrée à la défense, de tous sans distinction d'origine, de fortune, de vérité ou de lâcheté. Evidemment, l'origine tamoule de Maître Kichenin, son doctorat en droit soutenu à Poitiers sur *La pension alimentaire conventionnelle*, en 1963, son bâtonnat, son enracinement créole renforcent l'originalité de la démarche. Du reste, l'ethnologie de La Réunion est sous exploitée alors qu'il reste des trésors à exploiter, bien menacés par l'ultra modernité de l'île. Ennemie de l'ethnologie, la puissance de l'argent n'arrange rien.

Ce travail de préface-là m'a conduit - sans paradoxe - à m'interroger sur l'observatrice, partie intégrante de l'« objet » d'étude ! J'ai trouvé particulièrement chargé de sens, car j'ai souvent écrit sur ce sujet, la disposition des différentes célébrations du mariage de Madame et Monsieur Kichenin. À l'aune de la société créole des années soixante, elle se présente comme un dégradé qui restitue parfaitement ce que l'île était. Le mariage fut civil, d'abord et nécessairement, selon la loi de l'Etat républicain, et aussi, on l'a compris, douloureux. « Humiliation » est le terme restitué. Mais pas sans conséquence, puisque même Michel Debré fut convoqué à l'appui d'un débarquement et le Général informé ! Ensuite, la célébration fut catholique et un magnifique moment. Mais de la célébration tamoule, il n'est

⁸ La Professeur Laurent Sermet, spécialiste du droit international, auteur notamment de « *Anthropologie juridique des droits de l'homme* ».

rien dit ou presque. Inversement, René Kichenin explique qu'élevé dans la religion catholique il se tourna vers l'hindouisme dans sa chambre d'étudiant poitevine. Quel juste - à tout le moins intéressant - retour des choses. Quelle merveilleuse explicitation de la créolité réunionnaise, qui absorbe les différentes cultures et religions mais ne les « nullifie » pas, ne les désintègre pas. J'ai toujours pensé que la laïcité à La Réunion ne se déclinait pas de la même façon qu'en Métropole. Le projet politique de la Révolution française, porté par la Déclaration de 1789, qui trouve un aboutissement dans la loi du 9 décembre 1905, de séparation de l'Eglise et de l'Etat, est de construire une nation sans visage, sans identité culturelle et religieuse. Ce qui compte, c'est le contrat social ferment d'une démocratie politique, entre le citoyen, la société et l'Etat. Il s'ensuit que les principes fondamentaux sont la liberté et l'égalité de droits, et que la religion est une affaire strictement privée. Ici le moule égalitariste - et avant lui le moule catholique - est passé dans une société très composite. La créolité, c'est à la fois une production particulière faite de ces rencontres de mœurs et de croyances, mais c'est aussi le respect pour chacune de ces confessions. À La Réunion, la laïcité ne soustrait pas le signe religieux de l'espace public mais se félicite de la réunion des symboles religieux dans l'espace social. C'est pourquoi le représentant des associations tamoules de la Réunion peut demander sans incongruité que le nouvel an tamoul soit un jour férié. Les religions et les composantes sociales ne vivent pas dans la crainte et la méfiance des autres. Pour une fois l'étroitesse, l'éloignement et l'insularité ont du bon !

Je comprends parfaitement la position de l'avocat Kichenin. À sa femme qui lui demande s'il se souvient de ce client violeur, il répond par une fausse boutade : « *À raison de, à l'époque, 10 affaires par session trimestrielle, 4 X 10, ça fait 40. Mettez 20 ans ! Allez voir combien d'affaires j'ai plaidées !* ». L'avocat remplit une mission, mais ne doit pas s'épancher, ce n'est pas ce que l'on attend de lui. La justice, ce n'est pas simplement le face à face, vis-à-vis binaire, entre le client et la prétention inverse, et c'est heureux. Ce dont il s'agit, c'est un système de justice qui innerve un pays démocratique. Sous l'ancien régime, il y avait les lettres de cachet, le Roi et la Bastille. Soit un ordre, mais pas de justice. On raconte souvent aux étudiants cette affaire de l'ancien Nazi Rudolf Hess, bras droit d'Hitler, seul détenu de la prison de Spandau, à Berlin ouest, qui saisit la commission européenne des droits de l'homme. Plus précisément, Hess fut condamné par le tribunal de Nuremberg à la prison à vie et sa femme fit un recours pour dénoncer les conditions de détention prolongée et inhumaine de son mari. Fallait-il refuser sa plainte ? Le débat est très actuel, et il s'étend aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité, des Khmers rouges, aux enfants soldats de la Sierra Leone. Défendre, ce n'est prendre fait et cause pour le client au pénal, mais c'est participer à un acte qui va faire la lumière sur les faits, permettra l'application du droit, comme un ordre social voulu et choisi, et déterminera l'exacte peine et l'exacte rétribution de la victime. Evidemment, l'intention doit coller au mieux avec l'acte.

On aimerait en savoir plus sur le grand juriste qu'il cite, y compris par son fils Denis, Jean Carbonnier. Un très grand juriste, un très grand sociologue du droit, une plume superbe. Décidé, mais pas par moi, par les « jurisociologues » de la jeune génération. Le procès qu'ils lui font me semble bien facile. Ils lui reprochent sa *sociologie du droit sans rigueur*, sous titre de son considérable '*Flexible droit*', car ils mettent au point des enquêtes, des approches quantitatives. Mais l'inspiration, la curiosité, la plume, *na poin*. Si je puis me permettre, pour finir, j'encourage le développement de recherches d'ethnographie réunionnaise qui mettent notre île en valeur. *Nout île, nout fierté*.

Laurent SERMET
Professeur des Universités
Vice-Président des Relations internationales Université de La Réunion

INTRODUCTION

Raconter oralement en détail la vie d'une personne ou écrire tous les événements qu'elle a vécus, ses sentiments et ses émotions prendrait sûrement bien plus que le temps de cette vie. Un récit de vie favorise les éléments que la mémoire a conservés et cherche, parmi ceux qu'elle a ignorés, à les faire ressurgir et complète ainsi les premiers. De façon toute naturelle, la personne qui raconte sa vie choisit parmi ses souvenirs d'enfance, de voyage, rappelle certains incidents dans des contextes souvent partagés. Au quotidien, on se raconte et l'on puise dans les différents registres de langue et les rituels de parole grâce auxquels se jouent et se forment des identités narratives, identités personnelles mais aussi identités familiales, professionnelles, religieuses... Ces dialogues de la vie quotidienne s'oublent souvent une fois énoncés alors que si on enregistre et si on transcrit ces paroles, on apporte des éléments à la construction de l'Histoire, une Histoire non fabriquée pour l'image et le rayonnement du pays, mais une Histoire, plus personnelle, plus intime. La somme des connaissances et des expériences acquises par chacun, ayant manifesté beaucoup d'engagement ou de sérieux dans la pratique de son métier tout au long de sa carrière, induit que son témoignage aura inévitablement une grande valeur historique. Ce qui pour certains ne rimerait qu'à décrire des événements ou des sentiments par le « petit bout de la lorgnette » prend toute son importance sous la plume d'une anthropologue de la quotidienneté. Les recueils d'autobiographies, d'archives orales ou d'ethno-textes permettent de pénétrer dans des sphères et des lieux sociaux inaccessibles à la seule information écrite et de donner la parole aux oubliés de l'Histoire. Des travaux comme « *Soleil hopi : l'autobiographie d'un Indien hopi* » de Don C. Talayesva, « *Les Enfants de Sanchez* » d'Oscar Lewis, « *Le Cheval d'orgueil : mémoires d'un Breton du pays bigouden* » de Pierre Jakez Hélias reposent sur le récit de vie et sont de forte valeur heuristique.

L'entretien libre ou non-directif est celui qu'on utilise principalement pour les récits de vie. Techniquement, le chercheur pose peu de questions à son interlocuteur. Il le laisse s'exprimer sans l'arrêter ou l'orienter par ses propres remarques. Si le sujet ne parvient plus à continuer, il lui reformule alors les derniers propos qu'il a tenus, pour le relancer. Par respect pour Maître Kichenin, j'ai choisi de ne pas reformuler sans cesse les dernières paroles entendues et préféré les questions ouvertes de l'entretien semi-directif. À la relecture de nos entretiens, j'ai effectivement noté que j'avais parfois induit des réponses. C'est quand le chercheur gomme soigneusement tout ce qui a contribué à accéder à ses objectifs, ses implications personnelles dans l'objet de son étude qu'il risque le plus de s'écarter du type d'objectivité et du mode de connaissance de sa discipline, la construction de ce que Marcel Mauss appelle « le phénomène social total » qui suppose l'intégration de l'observateur dans le champ même de l'observation. C'est la raison pour laquelle j'ai opté pour la publication des questions aussi bien que celle des réponses. Le lecteur fera sa propre analyse des résultats. Il comprendra que je devais capter la source et la détourner parfois vers des pentes qu'elle n'aurait pas pensé irriguer pour avoir longtemps coulé dans la même direction. Quelques-unes de mes questions étaient préparées à l'avance, certes, mais la plupart d'entre elles naissaient de ce que je découvrais au fil de la discussion. Et c'est là qu'intervient d'abord la subjectivité du chercheur. La subjectivité se manifeste ensuite dans l'interprétation des données du récit. Mais à ce second stade, il y a des moyens d'analyser plus objectivement, même si je ne suis pas juriste de formation, s'il me manque certains codes des avocats et si je ne suis pas à l'abri des projections idéologiques ou affectives que suscitent les affaires sensibles qu'il évoque. Pierre Bourdieu considère qu'en dernier ressort, le chercheur décide de l'interprétation à retenir mais il reconnaît l'importance de la relation du chercheur avec l'auteur du récit. Selon

un courant de la sociologie appelé « ethnométhodologie »⁹, l'acteur social a la capacité d'interpréter ses propres comportements et de réfléchir sur lui-même. Le résultat de sa propre interrogation contribuera à la recherche. Maître Kichenin s'est fait ainsi chercheur de lui-même.

Le lieu des entretiens a été principalement son bureau actuel qui est installé à l'extérieur de sa maison dans une pièce d'un vieux *kalbanon*¹⁰ dans laquelle il passe plusieurs heures de ses journées à recevoir ses visiteurs, à travailler, à réfléchir. D'autres entretiens moins formels se sont déroulés trois fois au Bistrot des Lilas, restaurant situé dans sa cour et de nombreuses fois aussi sous la varangue de la maison, une case créole traditionnelle qui a appartenu notamment à la famille de Mme Desbassayns. J'ai également assisté à la célébration de sa citoyenneté d'honneur de la Ville de Saint-Denis, dans les salons de l'ancienne mairie, le 14 juillet 2011. Nous avons, dans un premier temps, pris un rendez-vous hebdomadaire d'une à deux heures pour un entretien semi-directif, puis nous nous sommes vite aperçus qu'une entrevue par quinzaine me laissait à peine le temps nécessaire à la transcription et à la préparation de l'entretien suivant. Nous avons chacun à notre tour repoussé les rendez-vous pour prendre le temps de faire au mieux. Maître Kichenin n'a pas cessé d'ailleurs d'ajouter à la fin de chaque entretien : « *Prenez votre temps parce que ce livre sera très lu même de l'autre côté de la mer, là-bas dans l'Hexagone... De plus, ma belle-fille mauricienne m'a promis qu'elle le traduira en anglais.* » Et il ajoute : « *J'adore parler avec les autres. Même maintenant que je suis vieux et malade, j'aime toujours autant ça !* » Alors que je rappelais à Maître Kichenin, à la fin de l'année 2011, de prendre la peine de marcher un peu chaque jour, « *Nous avons un livre à finir !* », il m'a dit : « *Cette année, j'ai fait un œdème pulmonaire et un arrêt cardiaque le 11 novembre. Ce n'était pas mon heure !* » Garder un lien avec le passé, est un recours pour échapper aujourd'hui à la mort de demain.

D'après Daniel Bertaux (1997), le terme biographie est souvent utilisé comme un terme générique et l'histoire de vie est le récit raconté par la personne elle-même, complété par des récits de personnes de son entourage et par d'autres documents. Le récit de vie est une histoire restituée partiellement, livrée *a posteriori*, sans qu'il n'y ait eu au départ de volonté de collecte exhaustive de données. Bien que beaucoup de chercheurs lui reconnaissent une productivité que n'offrent pas, en principe, un questionnaire ni même l'observation, le récit de vie dans les sciences humaines est souvent suspecté de contrevenir à l'objectivité de l'observation scientifique. Il est produit dans un contexte d'interaction entre deux ou plusieurs personnes et la relation qui s'établit entre elles conditionnerait le récit tant dans son contenu que dans sa forme. La triangulation des méthodes ou *mixed-methods* en anglais, est vivement recommandée dans les recherches qualitatives afin d'en augmenter la qualité des résultats ; elle fait référence à l'usage croisé de techniques de recueil de données. C'est la combinaison de méthodologies dans l'étude d'un même phénomène qui permet d'éliminer ou de réduire les faiblesses citées ci-dessus et augmenter ainsi la fiabilité et la validité de l'étude. Divers témoignages de ses proches, un travail de recherche aux Archives départementales de La Réunion, ainsi que le choix minutieux d'illustrations au sein des albums photos de la famille et parmi les documents fournis par lui-même et par son épouse Agnès Virapoullé m'auront permis de faire de la biographie de Maître Kichenin, une véritable histoire de vie, au-delà du simple récit de vie où l'auditrice puis le lecteur doit « croire » à tout sur paroles... Son cousin

⁹ « *L'ethnométhodologie sert un peu à faire dire aux gens ce qu'ils ne savent pas qu'ils savent : poser de bonnes questions sociologiques en écartant celles dont on connaît la réponse avant de les avoir posées.* »

<http://www.scienceshumaines.com/a-quoi-sert-l-ethnomethodologie>

¹⁰ Longères aux murs de moellons jointoyés, construites sur les grandes propriétés dans lesquelles furent logés, les esclaves, les engagés puis les domestiques.

Axel Kichenin et son ami d'enfance, imprimeur et collaborateur à Trident, Paul Hoarau, son autre collaborateur et ami Joseph Varondin ont porté d'autres regards sur les mêmes événements. Leurs points de vue ont fortement contribué à cerner le profil de notre avocat et ont permis de largement contextualiser sa personnalité. Le travail de recherche aux Archives départementales et notamment la lecture des éditoriaux de *Trident*, ainsi que l'accès aux albums photos de la famille m'ont permis d'améliorer la richesse qualitative de l'étude, de mieux saisir la portée des messages du narrateur, de proposer de nouveaux thèmes de discussion et d'enrichir les questions abordées.

L'intérêt de publier une histoire de vie est dans la mise à disposition du lecteur, des aspects politiques, culturels d'une période, du point de vue de ceux qui la vivent. Elle permet l'émergence et la découverte des valeurs familiales les plus profondes auxquelles une histoire plus générale ne donne pas accès. Ceci-dit, l'approche biographique comporte des exigences non pas seulement méthodologiques mais aussi éthiques (Bertaux 1980). Le narrateur, ici Maître Kichenin (RK), contrôle, bien entendu, ce qu'il préfère garder secret et ce qu'il souhaite rendre public. De même que l'enquêtrice, ici moi-même (FC), ne pose pas toutes les questions qu'elle aimerait poser parce qu'il existe une limite visible de même qu'une limite invisible aux sujets qu'il est admis de pouvoir aborder. Il est parfois difficile de s'entendre sur ce qui pourrait être dans la biographie et ce qui n'y doit pas être. Je prends l'exemple suivant : Alors que Joseph Varondin m'assurait avec naturel, commentant les thèmes traités par le journal « Trident », que Nehru était limité dans ses choix politiques par le lien qui l'unissait à Lady Mountbatten, René Kichenin me reprochait : « *Vous n'allez quand même pas écrire que l'épouse de Lord Mountbatten était la maîtresse de Nehru... Il était l'ami du couple, voilà tout. Ça relève du privé.* » C'est pour éviter de franchir ces limites que j'ai sans cesse donné à relire les entretiens à mes interlocuteurs mais la « censure » s'est manifestée parfois, là où je ne l'attendais pas, et pour des raisons épistémologiques, mérite d'être évoquée parce qu'elle fait l'originalité de ce travail. Le tapuscrit, au fur et à mesure de son écriture et de sa systématique relecture, à chaque étape de la rédaction, a été validé par René Kichenin mais aussi par son épouse Agnès. Leur relecture a été précieuse parce qu'elle a permis d'éviter quelques erreurs de chronologie, des erreurs de faits ou de jugement, certains écarts, mais elle n'en a pas moins été une deuxième contrainte, notamment en ce qui concernait leurs fils. J'ai dû par exemple, retirer des illustrations que m'avait confiées René Kichenin, le mariage tamoul de Chendra et Monique, par égard pour son frère Gilles dont le premier mariage a pris fin plus tôt que prévu. « *Avez-vous parlé de Gilles ? Avez-vous parlé de mes petits-enfants ? Non, alors je préfère que vous retiriez la photo de Chendra.* » C'est bien entendu dans ce genre de réaction que s'expriment les valeurs les plus profondes qui animent la personne et en l'occurrence, ici, la mère et l'enseignante. Le souci d'équité, la crainte de froisser, autant de valeurs humaines qu'il est impossible à l'anthropologue de négliger ; mais qui ne doivent pas non plus détricoter l'ouvrage. Bien sûr, rien n'est indispensable dans le choix des illustrations, mais chacune d'entre elles représente un « coup de pinceau », une « aiguillée », de plus pour saisir la complexité du personnage principal de l'histoire de vie. La photo du mariage tamoul de Chendra et Monique éclairait un aspect du rituel qui consiste à faire accompagner le jeune marié par sa sœur qui du fait qu'il n'avait qu'un frère avait été remplacée par une jeune femme choisie par Agnès pour jouer ce rôle. Je cède facilement quand l'amitié est sincère et quand la décision ne m'appartient pas ; la photo a bien été retirée mais j'ai tenu à raconter ce détail afin que n'échappent pas à mes étudiants qui liraient ceci, les difficultés que rencontre le chercheur lorsqu'il rédige une histoire de vie.

L'analyse des données de terrain s'est faite dans la préparation des entretiens suivants. J'espère avoir touché au plus près l'exhaustivité que l'anthropologue doit viser. Le contenu de

cet ouvrage s'est forgé par un cycle d'enregistrements, de transcriptions, de préparations de questionnaires, de relectures, de réécriture, de reproduction d'archives et de recherches diverses pour rédiger de nombreuses notes. Il est impossible, sauf à livrer des bouts d'histoires, que la structure d'une histoire de vie puisse correspondre rigoureusement au déroulement chronologique du terrain. L'écriture d'une histoire de vie est une reconstruction permanente d'une vie qui se déroule sur un long temps à partir d'un dialogue permanent entre le narrateur et l'anthropologue. Le narrateur ne se raconte pas en respectant une chronologie rigoureuse ; il livre des détails au fur et à mesure que des souvenirs lui reviennent en mémoire et en fonction des documents dont il retrouve, par hasard, la trace qu'il en avait conservée. L'anthropologue construit son histoire par touches successives à la manière des peintres impressionnistes en allers et retours continuels du passé au présent. Ceci-dit, j'ai fait au mieux, par souci de cohérence, pour que la chronologie de la vie prime sur celle du terrain, tout en dissociant la vie familiale, la fonction de juriste et celle de journaliste. Agnès m'a aidée à légèrer et à ordonner les illustrations qui une fois rangées et numérotées chronologiquement se retrouvent enfin insérées dans le texte par chapitre pour mieux illustrer le discours.

*« Le récit de vie doit être considéré comme l'expression de l'identité sociale du narrateur, comme le matériau par excellence pour l'étude, non pas du vécu, mais de la culture vivante. »*¹¹ Il est à noter à ce sujet que chaque entretien a été légèrement modifié par ses narrateurs comme par moi-même. La forme parlée des entretiens a pratiquement toujours été respectée. Il ne s'agit pas exactement du texte *verbatim*, les données brutes des entretiens ; certaines formulations ont été améliorées pour la lecture, uniquement dans les situations où le sens du contenu ne risquait pas d'être transformé. Quelques noms propres ont été retirés par égard pour les personnes citées quand les questions évoquées touchaient vraiment à des moments de la vie privée qu'elles n'auraient pas aimé voir mettre en scène. Les répétitions des idées ou des mots ont été conservées quand elles en soulignaient l'importance, de même que les phrases non terminées, coupées.

Clifford Geertz précise qu'un terrain est terminé le jour où l'on a suffisamment compris le langage de son interlocuteur pour pouvoir engager avec lui un dialogue conceptuel¹². La complexité de sa personnalité multiple, française, oui, mais aussi indienne, et au final réunionnaise, s'est manifestée dès le début des entretiens. Il m'a fallu attendre plus d'un an et demi et une vingtaine d'heures d'entretiens divers, retranscrits aussitôt, pour qu'émergent sous une formulation sans équivoque la vision indépendantiste de l'avenir de La Réunion de mon narrateur. La crainte d'exprimer ses véritables sentiments politiques était sûrement due à l'image que je renvoyais moi-même qui devait constituer un blocage ou ralentir les confessions. Le degré de confiance augmente aussi avec le nombre d'entretiens. Je travaille et je vis à La Réunion depuis vingt-cinq ans mais je n'en porte pas moins toujours le stigmate de l'Agora¹³. Agnès, elle-même, me faisait remarquer lors de ma première tentative de « boucler » cet ouvrage en juillet 2012 que l'engagement de son mari en faveur de la réhabilitation de la culture indienne à La Réunion n'apparaissait pas. *« René a suivi des cours de tamoul avec moi au temple de la rue Maréchal Leclerc avec M Sangeelee, nous avons un cahier pour deux ! Il a participé à la fondation du Club tamoul, et ça je ne le vois pas dans le livre ! »* C'est Paul Hoarau qui a le mieux conceptualisé mon terrain, au final, avec ses

¹¹ (Nicole Gagnon 1980)

¹² *« The whole point of a semiotic approach to culture is to aid us in gaining access to the conceptual world in which our subjects live so that we can, in some extended sense of the term, converse with them. »* (Geertz, 1973, P. 24.)

¹³ Voir supra, la définition de l'Agora de Paul Hoarau.

définitions de l'Agora et de la Varangue... René Kichenin est devenu alors beaucoup plus lumineux. Bien sûr, je regrette de ne pas avoir pu transcrire de plaidoiries. Maître Kichenin n'en a conservé aucune. Il rédigeait des notes mais ne les gardait pas. Et puis, j'ai compris que je devrai accepter cette frustration le jour où Axel Kichenin m'a dit que son cousin n'était pas un avocat de comédie mais quelqu'un qui s'appuyait sur les textes. Je dois dire que dès le début de nos entretiens, j'avais été la première étonnée de voir que j'obtenais à mes interrogations des réponses plus concises que mes propres questions. Ceci venant d'un orateur aussi réputé et surtout qui a choisi lui-même qu'il avait des histoires à raconter au public par mon intermédiaire. J'ai enfin trouvé, pour chacune de ses sessions, des comptes-rendus de verdicts d'Assises intitulés « *En cour d'Assises* », écrits le plus souvent par Claude Huc, qui ont confirmé ceci. Ces encarts du Journal de l'île de La Réunion montrent un monde duquel on sent bien que Maître Kichenin tente aujourd'hui d'échapper, un monde sordide de voleurs, de violeurs, de meurtriers qui lui a été imposé par la Cour d'Assises de La Réunion. Aujourd'hui, je me dis que Maître Kichenin a voulu délivrer le principal de lui-même, le respect qu'il a de la défense de tous, sans livrer les secrets, dont il possède en exclusivité le souvenir, de ceux et avec ceux pour qui il a œuvré et lutté pendant plus de quarante ans.

Nous avons arrêté les entretiens semi-directifs en février 2013. Cette décision est survenue non pas au moment que Daniel Bertaux appelle le « phénomène de saturation » parce que nous aurions sûrement pu continuer à échanger et à écrire sans fin mais au moment où le narrateur a exprimé par ses silences qu'il avait livré assez d'événements de sa vie privée, professionnelle et sociale. Nous pouvions désormais entreprendre le dialogue conceptuel. Vingt-deux mois après le début des entretiens, le portrait était révélé ; J'ai pensé qu'il était suffisamment complet par le recoupement des différents articles et photos, par les témoignages, notamment ceux de Paul Hoarau et Axel Kichenin qui jouent un rôle parfaitement synthétique. Il m'est apparu sous une forme mythique connue, le jour où j'ai pu lire les éditoriaux de « Trident ». J'ai pensé tout à coup, au cœur des Archives départementales, et je le lui ai dit plus tard sur le ton de la boutade ; il m'a souri mais ne m'a pas contredite :

« Il existe quelques points communs entre vous et le Mahatma Gandhi. Vous étiez tous deux avocats, vous avez tous deux fondé et écrit dans un journal d'opinion ; il a fait de la prison et vous vous avez été « invité » dans un « panier à salades »... Sans parler de la lutte pour l'indépendance et de votre implication dans l'indépendance, lui de l'Inde et vous de Maurice... ».

Joseph Varondin a confirmé lors d'un entretien cette réflexion que je me suis faite. Un peu plus tard, alors que je proposais d'inclure au livret de photos, un *padon*¹⁴ de Jimmy Dermenonville représentant Mohandas Karamchand Gandhi, Agnès Kichenin ne s'est aucunement interrogée sur les raisons de ce choix qui lui paraissaient naturelles et m'a aussitôt proposé d'y mettre plutôt la toile d'un de ses amis, René Nassibou, représentant toujours le Mahatma. Enfin elle m'a montré la peinture à l'huile sur toile de 37,5 cm x 45 cm et en « noir et blanc », peut-être symbolique après tout, et pas seulement fidèle à la technique de la photo argentique de l'époque, réalisée secrètement, dans l'atelier de peinture qui se trouve dans le jardin de la maison Kichenin, à l'arrière du « Bistrot des Lilas ». Elle lui a donné forme à partir d'une photo d'identité de l'année 1963, photographie de quelques centimètres carrés qu'elle a fait agrandir mais dont les détails étaient imprécis et à partir desquels elle a dû faire preuve de beaucoup de virtuosité et de persévérance pour donner enfin à la toile, ressemblance et vie : '*René a longtemps été comme ça.*' Le portrait de Maître Kichenin réalisé par son épouse Agnès a pris également plus d'un an à se révéler au bout de

¹⁴ *Padon* est un mot tamoul qui veut dire image et qui désigne à la Réunion une peinture réalisée à l'arrière d'une vitre transparente.

ses pinceaux ; elle l'a commencé quelques mois après le mien. Nous avons partagé des moments de doute et de stress : « *Le portrait sera-t-il ressemblant ?* »

Les portraits, le premier raconté, écrit, le second pictural, graphique, tous les deux en synergie, seraient-ils ressemblants ? Cette question nous a vraiment tracassées, toutes les deux, elle pour sa toile et moi pour mon texte et toutes deux par empathie pour le travail de l'autre. Une forme d'honneur étant en jeu... La couverture d'un ouvrage qui sera présent dans toutes les librairies de l'île, dans les bibliothèques et un contenu qui ne sera pas lu que par des étrangers... Agnès avait déjà peint avec la même technique du « noir et blanc » ses deux grands-pères Mourouvin et Apavoupoullé ; elle savait qu'elle avait réussi déjà ces deux premiers portraits, le critère de réussite principal étant la ressemblance au sujet dès le premier regard, et, une fois ce dernier portrait réalisé, elle m'a dit : « *Je n'en ferai plus jamais d'autre qu'un autoportrait ! J'ai déjà choisi la photo en sari.* » Je pense de même ! Que personne ne me demande plus de rédiger une histoire de vie même si je suis très fière de celle-ci. On ne voit plus passer les jours, un peu comme si préparait une deuxième thèse. Jusqu'alors, je n'avais fait que quelques articles biographiques. Le premier était celui d'une personnalité décédée, Joseph Mourouvin¹⁵, à partir des témoignages de ses descendants dont Agnès elle-même et René Kichenin que j'ai connus à cette occasion. Le deuxième a été Kantilal Jivan Shah¹⁶, personnalité bien vivante à l'époque de nos échanges mais habitant à Mahé, Seychelles et je n'avais donc pu réaliser que quelques entretiens très rapprochés lors de deux séjours d'une semaine, espacés d'un an. Les résultats de ces deux expériences ont été trente-trois pages de texte publiées dans Kabaro VI, à l'Harmattan et deux films qui ont servi jusqu'à ce jour, seulement à l'enseignement. C'est dans la proximité (l'entretien avec Maître Kichenin était fixé la plupart du temps le mercredi de 10h30 à 12h un de mes jours de présence à l'Université et Agnès me faisait partager discrètement l'avancée de la peinture, un peu comme la préparation d'un anniversaire surprise...), la régularité (une fois par quinzaine en moyenne) et la durée (nous ne nous sommes jamais bousculées afin que « chimie » se fasse), qu'Agnès et moi avons, « gagné » cette nouvelle épreuve et avons enfin réussi à bien nous synchroniser pour la naissance de l'ouvrage. Maître Kichenin n'aime pas la manière dont son nez est transformé sur la toile d'Agnès ; nul doute que certaines remarques de ses amis ne lui plaisent pas non plus dans mon texte ou que je n'ai pas, à son goût, bien présenté tous les côtés de sa personnalité, mais il a bien dit au début de notre contrat moral : « *On peut dire du mal aussi, j'admets.* » Je pense aussi à quelques gentilles critiques de ses amis Paul Hoarau et Joseph Varondin que je conserve et dont on peut penser que : « *Qui aime bien châtie bien.* » L'important est la ressemblance et non pas la perfection qui est un idéal. Les traits ne sont pas figés et peuvent, de plus faire l'objet d'interprétations multiples de celui ou celle qui regarde. Rien n'empêchera non plus que l'histoire de vie ne se poursuive sous une autre forme, sous une autre plume.

Les lecteurs comprendront à la conclusion pourquoi j'ai choisi le titre « *Le lou i bouj ankor* » pour l'histoire de vie du bâtonnier René Kichenin. Le choix du terme *malbar* pour le qualifier

¹⁵ « Sucre et sacré » in actes du colloque sur les avancées sociales au XIXème et XXème siècles, sous la direction de Pr Prosper Eve. (Communication lors du colloque sur les avancées sociales : « *Sacralisation d'une avancée sociale hors du commun, Joseph Mourouvin* », Novembre 2009), publication, novembre 2010, graphica, Saint-André, (10 pages).

¹⁶ « Kantilal Jivan Shah : rayonnement interculturel d'un Jaïn dans la société créole seychelloise » in Kabaro VI, l'Harmattan, Paris, 2012, (33 pages). Dans ce travail, je n'ai pas publié mes questions et la totalité des réponses mais fourni en discours indirect, des extraits des entretiens, uniquement les passages du narrateur qui constitueraient au mieux les matériaux de son portrait. Cette personne étant particulièrement loquace, j'avais préféré accompagner mon texte de deux films.

Le film : « Les dons d'un Grand Jaïn » en deux parties : Kantilal Jivan Shah ½, durée : 35' & Kanti des Seychelles 2/2, durée : 35'.

au lieu de *tamoul* ou encore *indo-réunionnais* ou *réunionnais d'origine tamoule*, a été beaucoup plus problématique. Il va de soi que dans une langue, quelle qu'elle soit, un signifiant est porteur de multiples signifiés. Mais cette évidence de la polysémie est invisible pour la majorité des locuteurs qui utilisent ce mot. Il en est ainsi des termes *malbar* et *tamoul*. J'ai voulu en discuter avant de remettre le tapuscrit à l'imprimeur. Ce choix suscitera à n'en pas douter des interrogations et des jugements de valeur de certains de nos lecteurs.

Pour tout anthropologue, il est clair que chacun a le droit de poursuivre sa quête identitaire comme il l'entend, tant qu'elle se poursuit dans le respect de l'autre. Lorsque par ailleurs, j'écris qu'à La Réunion, il y a d'une part la *malbarisation* liée à la créolisation et d'autre part la *tamoulisation* favorisée par la présence des Pondichériens, je ne fais qu'un simple constat. Cela-dit, l'anthropologue ne peut pas prendre les attitudes des « trois petits singes », aveugle, sourd et muet. « *Un historien peut être sourd, un juriste aveugle, un philosophe peut à la limite être les deux, mais il faut qu'un anthropologue entende ce que les gens disent et voie ce qu'ils font.* » (Raymond Firth, anthropologue néo-zélandais). À La Réunion, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'observer que le malaise et le mal-être de certains les poussent vers une dérive communautariste raciste voire xénophobe qui dessert les autres Réunionnais d'origine indienne qui ne partagent pas leurs convictions. Cf notamment l'interpellation par Jean-Jacques Aman, de Mme Elisabeth Sethupathy, enseignante à l'Inalco qui a consacré sa vie à la langue et à la culture tamoules, à la fin de sa conférence sur le chant sacré du têtvaram, le vendredi 26 avril 2013, dans le salon d'honneur de l'ancienne Mairie.

L'usage montre qu'on désigne souvent des nouveaux arrivants par le lieu d'où ils viennent. *Malbar*, nom donné aux descendants des Indiens venus travailler à La Réunion pour la canne à sucre, dérive du terme *Malabar*, composé de *Malèy*, terme aussi bien tamoul que malayalam qui signifie montagne, et de *bar*, un mot arabe qui veut dire terre, territoire, pays¹⁷. Ce seraient les navigateurs arabes qui auraient désigné l'Ouest de la péninsule indienne ainsi au Moyen-âge en usant d'un terme indigène. La première Indienne arrivée à La Réunion est réputée provenir de Goa. On sait aussi que le Kerala est appelé *Malabar*, ou la côte montagneuse et qu'un temple de Tanjore au Tamil-Nâdu datant du 11^{ème} siècle porterait l'inscription gravée de Malai-Nâdu en caractères tamouls. Il semble que *Malabar* ait bien désigné par la suite tout le Sud de l'Inde ; on trouve de nos jours à Madras, des enseignes commerçantes au nom de « Malabar store »... Autant d'éléments qui font que le terme de désignation des Indiens du Sud de l'Inde enregistrés sur le sol réunionnais trouve quelques justifications. La stigmatisation du terme par les autres Réunionnais explique seulement en partie son rejet par un certain nombre de Réunionnais descendants d'engagés indiens.

Dans le *Trident* N° 40 du 2 avril au 8 avril 1967, je relève dans l'éditorial de René Kichenin, qui porte sur la question de la pertinence ou pas de l'appellation de *Malabar* pour les Indiens de La Réunion et leurs descendants, une citation de Pierre Meile, professeur à l'Institut des Langues Orientales : « *Parmi les Indiens, les Tamouls sont ceux qui émigrent le plus.* » Cette constatation complète le point de vue de M. Sangeelee « *Puisque les Tamouls de La Réunion, ont choisi le trident pour emblème, ils ne doivent pas perdre de vue l'enseignement qui se dégage de cette arme sacrée. Il est dans la nature du Tamoul de prendre ce qu'il y a de beau ou de bon, là où il se trouve. Yâdoum ouvê yâvavoum kêlir : Le monde est ma patrie et*

¹⁷ Joseph Jacob Anatole Varondin m'a assuré que le mot « bar », en Arabe, signifie mer et non pas terre. Il a appris le sens de ce mot alors qu'il travaillait en coopération au Maroc, au début de sa carrière. Me demandant comment le mot avait pu désigner tout d'abord la mer puis la terre, parce que Zanzibar veut bien dire la Terre des Noirs, j'ai interrogé Bénédicte Letellier qui enseigne l'arabe à l'Université de La Réunion qui m'a répondu : *À ma connaissance, ce n'est pas de l'arabe pur. Peut-être du persan ou un mélange... Cela signifierait « côte ».*

l'humanité ma parenté. » Est-ce pour ces raisons que les Réunionnais de diverses origines indienne, mis à part les Gujrati, ont, au fil du temps, dans leur grande majorité, avec l'aide des Pondichériens, « oublié » leurs origines au profit d'une seule, la tamoule et d'une seule religion, l'hindouisme, lorsqu'ils ont reconstruit leur généalogie ?

Maître René Kichenin qui lui, a vraiment des origines tamoules du Tamil-Nâdu, estimait, à cette époque, la qualification de *Malabar* comme étant erronée. Selon lui, c'est la prise de conscience récente qui marque le renouveau et la volonté de 225 000 Tamouls d'affirmer leur personnalité. Il tente d'expliquer que la confusion entre Malabars, habitants du Kerala parlant le malayalam, et Tamouls vient du fait que le terme de Malabar était aussi usité à Pondichéry sous « l'ancien régime » et y désignait d'après une thèse de droit soutenue par Mr. Thomas, à Paris, en 1953 sur le Conseil supérieur de Pondichéry, 1707 à 1820, les Indiens de religion brahmanique, plus nombreux par rapport aux autres¹⁸.

En 2011, lors d'un cycle de conférences de Mathieu Boisvert, un enseignant-chercheur québécois, invité par le Gopio¹⁹ de la Réunion, je me suis aperçue que celui-ci distinguait les les Tamilnadiens, habitants du Tamil-Nâdu, des Tamouls, Montréalais d'origine sri-lankaise pratiquant la religion hindoue. J'ai trouvé cette précision sémantique très judicieuse parce qu'il est difficile voire impossible de donner à La Réunion une définition de Tamoul sans passer par l'histoire de son peuplement. C'est d'ailleurs, l'une des raisons qui m'ont poussée lors de la rédaction de ma thèse, à écrire le terme de Tamoul employé à La Réunion, en italique, pour bien signifier son identité locale.

Dans les années 1950, le terme créolisé *malbar* a pris une connotation très péjorative et les *Malbar* ont choisi eux-mêmes, influencés par les Pondichériens installés dans l'île quelque temps après la rétrocession de Pondichéry à l'Inde (1954-56) ou parfois après l'Indépendance de l'Algérie (en 1962), qu'ils seraient désormais « tous Tamouls »²⁰. Dans les années 1990, j'ai pu constater que ceux qui restaient proches des cultes des ancêtres, culte de la Déesse principalement, assumaient toujours le terme de *Malbar* contrairement à ceux qui pris dans une démarche d'élévation spirituelle, de végétarisation et d'orthodoxisation des pratiques pour aller vers des pratiques urbaines du Tamil Nâdu, lui préféraient celui de *Tamoul*. Mais aujourd'hui, il me semble que de plus en plus de jeunes Réunionnais²¹, éprouvent une certaine fierté à être *malbar* et attribuent le qualificatif de *tamoul* plutôt à leur religion.

¹⁸ En janvier 2013, Maître Kichenin m'a signalé que dans *le Monde* de juin 1963, Beuve Méry a donné son point de vue sur la différence entre Malabar et Tamoul.

¹⁹ *Global organization of people of indian origin.*

²⁰ Cf « *Nous sommes tous des Tamouls* » de Firmin Lacpatia

²¹ Le mercredi 6 février 2013, Karuppu Swami (Marsi Kalpou) interroge sur Facebook : « *Un malbar c'est.. Répondez à la question :*

'TM : Bin 1 malbar!! ^^ J'aime : 4

'PK : Un malbar c'est une personne fière de sa religion, fière de ses origines...'

J'aime · 16

PK : Un malbar est fier d'être malbar, respecte ses ancêtres, respecte ses traditions...'

J'aime. 14

RVA : EXACTEMENT être malbar c' vraiment le respect des ancêtres comme des traditions, le respect de ses parents ...

J'aime · 7

SC : Un malbar c un ventar lol nah c kelkun ki ey fiere de c origine'

J'aime · 4

AS : Ce sont les engagés ki venaient du Tamil Nadu en fait mai kom avan on engageait osi des travailleurs sur "la cote Malabar" sa a fait un amalgame...et les engagés ont emmené leur culture et sa a évolué ici... Mai c pluto "originel" kom terme... Lol

J'aime ·

KS : ' Quand ou sa va 182 jours su 365 jours la chapelle, quand out religion c cet néna de plus sacré, quand ou mange dan feuille figue ek la main, quand ou entend tambour frisson y monte, quand ou entend Narlgon de Danyel Waro dan un festin et ou cri Goindaaa... Lol'

MA : OM NAMA SHIVAYA !'

J'aime · 4

AOBQ : 'Un Malbar c'est quelqu'un de religieux qui va souvent au temple mais ça dépend aussi des origines !

J'aime · 1'

TS : 'Un mangeur cabri...!!

J'aime · 3

NH : 'pour la vieeeeeeeeeeee'

J'aime

TS : 'Un faiseur l'ambouteillage certains week end pou ammene son bon dieu marché....!!

J'aime · 3

KT : 'C'est se sentir chez soi quand on est dans un temple et aimer dieu tous les jours.'

J'aime · 2

JN : 'Tout à été dit déjà, on peut être fière de faire partie de cette communauté, car à mes yeux on a la plus belle religion, et pour rien au monde je n'en changerai.....!'

J'aime · 3

TS : 'Un faiseur désorde le soir ek son tambour'

J'aime · 7

TS : 'Un mounn qd y sava la chapelle y derange pas li salir son linge pou tombe devant son bon dieu...'

J'aime · 5

PK : 'Toujours un malbar pour bataille po la chapel et fé honte les autres malbars aussi heinx'

J'aime · 3

KK : '1malbaré mdr'

J'aime · 1

MD : 'Sat i ém bn dié tou lé jr pa ke lé jrs ou i giny kout kony...'

J'aime · 1

JB : 'un malbar c'est un malbar.'

J'aime · 2

RM : 'c'est quelqu'un qui est conscient d'être malbar, c'est un sentiment très particulier, parce qu'on sent que ça vient de quelque chose de très lointain et qu'en même temps c'est toujours en nous.'

J'aime · 6

NDV : 'C un crieur de Om Shakti! Et Goinda lool c quelqu'un qui porte bcp d'attention à sa religion et à ses ancêtres qui lui ont tou appris!'

J'aime · 6

CA : 'une personne qui pratique la religion (mais pas tout)'

J'aime · 1

KK : 'Est ce que la race est lie a notre religion? D apres vous ?'

J'aime · 2

LT : 'c1malbar jusqu'a sa mort li va reste1malbar!!!'

il y a environ une heure · J'aime · 2 »

L'éternel Insatisfait Un malbar c'est l'appellation d'un être humain à l'île de la réunion qui appartient à une communauté religieuse avec des coutumes bien précises

J'aime · 3

SM : un malbar c une personne pratiquant le culte tamoul d' ou son origine provient de la cote malabar anciennement appelé ou encore aujourd' hui tamil nadu'

J'aime · 2

SM : et aussi comme le dit thierry c un mounne y aime fait l' embouteillage crie toute la nuit et bate tambour AUSSI y aime fait le bourot sur cabris et un mounne fou y alume de feu ec 2 tonnes de bois et rente dedans le 1er janvier quand demounne la pou fait la fete a li li fait careme et li prive son enfant fait le fou en fin d' année

Je n'aime plus · 4

GI : Un malbar c une personne qui la foi en dieux'

J'aime »

Lors d'un entretien, qu'il m'a accordé, le samedi 19 janvier 2013, chez lui, à la Rivière des Pluies, le docteur Saminadin Axel Kichenin m'a expliqué qu'il préférait *tamoul* à *malbar*.

FC : Entre le qualificatif de *Malbar* et celui de *Tamoul*, lequel est plus approprié pour qualifier le bâtonnier René Kichenin ?

SAK : Plutôt *Tamoul*. Dans les années, fin 1950 et les années 1960, le terme *Malbar* était connoté négativement.

FC : Savez-vous pour quelle raison il est devenu négatif à ce moment-là ?

SAK : On le disait avec méchanceté lorsqu'un Réunionnais d'origine indienne avait un comportement qui n'était pas correct.

FC : Les autres ont payé pour ça.

SAK : C'était vraiment négatif et là on le traitait de *Malbar*. D'ailleurs, les Réunionnais qui avaient des amis *malbar*, ne les désignaient jamais comme tels. Ils les appelaient par le prénom mais ne parlaient jamais de leur origine. Quand on déclinait les origines, ils ne disaient pas *Malbar* parce qu'ils auraient pu prendre ça comme une insulte. À Maurice, c'est pareil.

FC : C'était sans doute aussi lié à la peur des rituels.

SAK : Il y a tout ça aussi. Le *Malbar* était celui qui était à même de concrétiser des rituels nocturnes et donc de sorcellerie. Le *Malbar* était « sorcier ». ²² Les rites *tamouls* sortent de l'ordinaire.

FC : Si dans mon titre, je mets « Portrait du premier bâtonnier malbar de La Réunion », ça ne sera pas mal perçu ?

SAK : Si, trouvez une autre expression !

FC : Vous ne croyez pas que ce serait l'occasion de réhabiliter l'expression et de positiver ? Christian Barat a fait une thèse d'anthropologie sur les « Rites malbar », il l'a publiée sous le titre *Nargoulan* et personne ne l'a contesté.

SAK : C'était un terme général et ce n'était pas un thème ciblé comme une personnalité. Il avait décrit des rites, décodés des symboles admis par tout le monde.

FC : Aujourd'hui, en 2013, les systèmes de représentations des Réunionnais se sont complexifiés. S'il est vrai que beaucoup revendiquent une étiquette *tamoule*, d'autres sont fiers d'être *malbar*. J'aimerais mettre l'accent sur La Réunion et le fait de dire « bâtonnier *tamoul* », ça déplacerait géographiquement le personnage, au Tamil Nâdu.

SAK : Qu'est-ce qu'il en pense lui ?

FC : Il est d'accord. Il ne me contrarie pas vraiment et il me laisse choisir mais je ne voudrais pas non plus le blesser.

SAK : Réfléchissez bien parce que ça va faire tache. Notre combat pour faire face à ça, a donné le Club tamoul.

FC : Vous étiez trop jeune pour être dans le Club tamoul !

SAK : Je suis fondateur du Club tamoul. Maître Kichenin était le théoricien et moi avec d'autres amis nous étions des praticiens ; j'animais un groupe de jeunes. Nous avons concrétisé des valeurs auxquelles nous adhérons et que nous défendions. J'avais 18 ans. On l'a inauguré un 13 avril, en 1968²³, qui était jour de l'an tamoul, puisque le jour de l'an tamoul était effacé des mémoires des Indiens de La Réunion. On a décidé de créer cette association culturelle pour le relancer, se remémorer à la fois les festivités culturelles autour de cette association et fêter le jour de l'an tamoul ; c'est depuis ce moment que le jour de l'an est de plus en plus célébré. C'était un mouvement de contestation qui s'est inscrit aussi parmi l'effervescence mondiale. Quelques temps après, il y a eu Mai 68, puis le mouvement hippie.

²² « C'est la position de l'Eglise, de ceux qui combattent la religion hindoue. »

²³ « Le 13 avril parce 1968 était une année bissextile. »

On n'a pas cru à l'ampleur que ça allait avoir. Un de nos enseignants nous a sensibilisés à propos de ce qu'il se passait en métropole. Ça a été aussi un déclic pour nous.

La création de ce Club Tamoul va déclencher des réactions de peur de séparatisme. Hebdo-Bourbon écrit le 19 avril 1968 : « *Que dire de ce Club ? Pour l'instant, nous ne pouvons que souhaiter qu'il demeure dans les limites de ses activités de club et ne servira surtout pas de couloir politique pour cacher la subversion et le séparatisme.* »

Le Journal de l'île de La Réunion du samedi 20 avril, 1968 écrit à son tour : « *Rendant compte de l'inauguration du Club Tamoul dans son édition du 18 avril, Le Cri du peuple²⁴ traduit une certaine inquiétude à propos de l'action du jeune avocat du barreau de Saint-Denis : ' D'autres clubs tamouls, écrit-il, vont voir le jour dans toute l'île.' Tout le temps que ces clubs s'occuperont de culture et de traditions, nous ne pourrons qu'applaudir. Mais de grâce Maître, ne faites pas d'eux des jalons devant marquer les étapes vers une action politique quelconque²⁵.* »

SAK : Quand je suis arrivé à Marseille, il y avait le premier congrès des étudiants réunionnais qui allait se tenir à Grenoble et là j'ai rencontré beaucoup de ceux qui finissaient leur études et qui venaient de partout. C'est là que j'ai croisé, Jean-Claude Fruteau, président de l'Agerm (Association générale des étudiants réunionnais de métropole), Christophe Kichenin, Alain Lorraine, Dominique Rivière, Bertho Audifax et je les ai croisés, là, et nous avons sympathisés et je les ai retrouvés plus tard sur différents plans politiques, culturels et autres...

Le 26 janvier 2013, nous avons simplement évoqué la facette *tamoule* de l'identité de René Kichenin, cette fois avec Paul Hoarau à Trois Bassins et Christian Barat.

CB : Axel Kichenin ne souhaite pas que *Malbar* apparaisse dans le titre du livre que Florence va terminer bientôt. Que penser de : « Un batônnier franco-indien à La Réunion » ?

FC : S'il est indépendantiste, il ne va pas aimer franco.

PH : Pourtant il a une grande amitié pour la France, c'est l'indépendance dans l'interdépendance avec René ! Il a une culture française et Agnès aussi d'ailleurs. Pour mes amis et moi, Agnès est l'immaculée²⁶ modèle, dans l'Agora²⁷.

FC : Elle connaît pourtant par cœur le déroulement très complexe des cérémonies hindoues qui durent pendant des heures...

PH : Dans le marronnage, elle est hindoue. René est un occidental raffiné qui défend la promotion tamoule à La Réunion mais le Tamoul René, je ne le connais pas.

Arrivé à la fin de l'entretien que m'avait accordé René Kichenin, dans son bureau à Saint-Denis, le 29 janvier 2013, il m'a laissé « libre choix » pour le titre, alors que Boris Valgresy, homme de confiance du bâtonnier, a préféré *malbar*.

RK : *Tamoul*, c'est *tamoul*, *Malbar* c'est *Malbar* ; il faut chercher la vérité. Je vous laisse le libre choix.

FC : Boris, pour le titre du livre - à choisir entre 'Maître Kichenin, premier bâtonnier malbar de La Réunion' ou 'Maître Kichenin, premier bâtonnier indo-réunionnais' - qu'est ce que tu verrais toi ?

²⁴ RK : « *Un journal d'Extrême-droite* »

²⁵ RK : « *C'était ça l'ambiance, quoique vous fassiez.* »

²⁶ Référence à sa scolarité à « l'Immaculée Conception ».

²⁷ Cf ce que Paul Hoarau entend par agora infra (Chapitre 3 de cet ouvrage)

BV : C'est « premier » qui est important, le premier bâtonnier malbar quand même ! *Malbar lé méyer oté.* (Regardant RK) *La ou reprézan vréman le Malbar. I regard aou i koné ou sé in malbar. Nou rod pa 'indo-réunionnais' nou ; nou rod le Malbar. Poz la kèstion Madam. Parske indo réunionnais i fé plus... i fé tro sharjé, je trouve !*

FC : C'est vrai qu'il y a eu un moment de l'histoire où les Malbar avaient un peu honte de ça mais aujourd'hui, c'est fini ça Monsieur Kichenin, aujourd'hui *malbar*, c'est super quoi !

Maître Kichenin ne répond pas à la remarque, parce qu'il est en train de feuilleter le *Journal de l'île*, de ce 29.01.2013, et s'arrête sur la page où l'on montre le nouveau recteur en train d'exposer le nouveau calendrier scolaire, alors que le cyclone Felleng tourne dans l'océan Indien.

RK : Une photo du recteur devant ma maison !

BV : *Ou reprézan la komunoté kom avan. Pou le journal « Trident » i dizé pa 'le journal indo-réunionnais', i dizé 'le journal malbar'.*

RK : C'est ça.

FC : C'est parfait. Je vais demander à Madame Kichenin, mais je retiens l'avis de Boris.

J'interroge alors Agnès Kichenin.

FC : Axel Kichenin trouve que '*ça ferait tache*' le qualificatif *malbar* dans le titre, pour une personnalité.

AK : Qu'on le veuille ou non, il a été le premier bâtonnier *malbar* de La Réunion.

FC : Alors je mettrai : « Maître René Kichenin, le premier bâtonnier *malbar* de La Réunion. »

AK : Moi, '*Le lou i bouj ankor*', ça me plaît bien aussi.

Première partie

Un Ego respectueux de l'Alter

UN EGO RESPECTUEUX DE L'ALTER

La forme d'un récit de vie oblige à parler de soi. René Kichenin a répondu à mes questions sans concession, à propos de ses convictions religieuses, politiques, linguistiques en ne manifestant aucun sectarisme et toujours dans le respect de l'Autre.²⁸

FC : Monsieur Kichenin pourriez-vous me dire quelques mots sur vos ascendants ?

RK : Mon père était de l'Est de l'île, de Champ Borne.

FC : Comment s'appelait-il ?

RK : Il s'appelait Jean-Baptiste Ringuin Kichenin fils d'Adimoulon Kichenin. Il est né, à Saint-André, le douze septembre mille neuf cent-cinq. Il est mort en 1943, à l'âge de 38 ans en laissant ma mère avec six enfants. Je suis le troisième de la fratrie : cinq garçons, une fille. Je suis né le quatre mai mille neuf cent trente-cinq, à Saint-Denis, rue Labourdonnais.

FC : Pourquoi avez-vous gardé seulement Kichenin, pourquoi avoir abandonné Ringuin ?

RK : Vous savez, dans bien des familles *malbar*²⁹, un des noms tombe. Les Tamouls portent des noms composés. Mon épouse Agnès porte Mourougaiane-Virapoullé et son cousin Jean-Paul porte Virapoullé tout court. Ringuin Kichenin était le nom patronymique de mon arrière grand-père qui est venu ici à La Réunion vers les années 1870, comme commerçant et qui avait à son service 15 engagés indiens³⁰. Il avait un commerce à Bras-Panon. Et mon père a porté aussi ce prénom Ringuin. **(Photo N° 1)**

FC : Monsieur Kichenin, vous m'avez dit que vous étiez descendant de Monsieur Angama Paniandy*. Comment arrive-t-on jusqu'à vous depuis Monsieur Paniandy ?

RK : Je descends de Paniandy par la mère de mon père. Monsieur Angama Paniandy a épousé une Mourouguin-Poullé (avant on n'épousait pas ; on vivait ensemble. le mariage était plus rare) et il a eu des enfants qui ont eu le nom de Mourouguin-Poullé. Une des filles qui s'appelait Marie-Louise a épousé Adimoulon, mon grand-père et est devenue la mère de mon père Jean-Baptiste Kichenin. Voilà comment je descends de Paniandy ; je vous ai dit tout ce que ce dernier a fait pour Joseph Mourouvin*.

FC : Comment s'appelait votre Maman ?

RK : Goïndaman Eugénie Mardénaïom. Elle était Saint-Pauloise. Elle est née, à Saint-Paul, le vingt-huit mai mille neuf cent-dix.

FC : Qui étaient ses parents ?

RK : Le père de ma mère s'appelait Moutou Mariaye Mardénaïom dit « Coupou ». Pour moi, le terme mardénaïom signifie « du territoire de Madurai ». Il est né à Saint-Paul dans le courant de l'année mille huit cent soixante et onze. Son épouse s'appelait Thénama Maurinaby Amamésane.

Le parcours dans le système éducatif de René Kichenin est à l'image de celui de l'élite des Réunionnais de son époque : École de l'Immaculée Conception - Lycée Leconte de Lisle - Études en France - Retour dans l'île natale.

FC : Par quoi voudriez-vous commencer votre récit de vie ?

RK : Je ne sais pas. Peut-être par mon parcours d'élève pour commencer ?

²⁸ J'aurais aussi bien pu remplacer, dans le titre de ce chapitre, l'Ego par le Soi et l'Alter par l'Autre. Il s'agit seulement ici de souligner sa formation de latiniste.

²⁹ À propos du terme *malbar*, cf. notes de l'introduction.

³⁰ RK : « *Je tiens cette information de Jean-Régis Ramsamy.* »

FC : Oui, c'est très bien.

RK : Je suis né à Saint Denis le 3 mai 1935. J'ai fréquenté, dans mon jeune âge, l'école religieuse catholique de *l'Immaculée Conception*³¹. À sept ans, j'ai quitté cette école pour aller à *l'École Centrale*³² parce qu'on n'y gardait pas les garçons.

FC : Et plus tard ?

RK : Après *l'École Centrale*, j'ai fréquenté *le Lycée Leconte de Lisle*³³. J'ai eu mon bac en 1956.

FC : À cette époque le Bac était en deux parties, la première en plusieurs sections, A, B, C... et la deuxième en trois filières : Philosophie, Mathématiques et Sciences expérimentales. Quel genre de bac vous avez eu ?

RK : Premier bac : B. À l'époque B était une section littéraire : français, anglais, allemand, latin.

FC : Qu'avez-vous choisi après votre Bac B ?

RK : Deuxième bac : Philosophie

FC : Qui était votre professeur de philo ?

RK : Monsieur Ozoux³⁴.

Lors d'un entretien, Agnès Mourougaïane-Virapoullé souligne la réputation de son futur époux : « On parlait de lui à l'époque en disant qu'il était studieux, ne sortait jamais et qu'il avait essayé de passer le bac alors qu'il était seulement en seconde. Il avait passé son bac ; il ne l'a pas eu mais de peu. Ça avait fait grand bruit à la Réunion. C'était le fils de Jean-Baptiste Ringuin-Kichenin. »

FC : Comment se fait-il que vous ayez essayé de passer le bac en seconde ? Ce n'était pas le même programme.

RK : Oui une partie du programme m'échappait mais j'ai essayé en candidat libre parce que j'avais de bonnes notes. Mais supprimez ce passage, on va dire que je suis prétentieux.

FC : Je ne vois pas ça comme de la prétention mais comme un défi.

RK : C'était aussi un défi. À l'époque dans ce lycée, le climat n'était pas bon vis à vis des gens de couleurs.

FC : C'est vrai ? C'était pour ça ?

RK : Moi, j'ai connu ça. Mes frères qui étaient également au lycée, l'ont vécu aussi.

FC : C'est important de le dire, M Kichenin.

RK : Mon frère avait toujours 4 en français, alors un jour, il demande à un ami de mettre son nom sur sa feuille et lui son nom sur la sienne. Il a eu 12 ! et l'autre 4 !

FC : Le cardiologue ?

RK : Non celui de Saint-Paul.

RK : Le cardiologue, lui, était brillant en anglais et on lui donnait des notes médiocres.

FC : Juste pour...

RK : On n'aimait pas les *Malbar*. Ce n'était pas un racisme officiel, apparent. C'était un racisme sournois, donc beaucoup plus méchant... J'en avais assez de la façon dont les gens de couleur étaient méprisés au lycée. J'aurais aimé quitter le lycée plus vite et j'ai essayé le bac en candidat libre.

³¹ Institution catholique très réputée, située rue de Paris entre les rues Sainte-Anne et Roland Garros, dont les enseignantes étaient majoritairement de la congrégation Saint-Joseph de Cluny.

³² L'école Centrale est aujourd'hui une école primaire dont l'enceinte est délimitée par les rues Jules Auber, Félix Guyon et Charles Gounod. Elle accueillait autrefois les garçons, de la sixième à la troisième.

³³ Lycée de garçons, à l'époque, situé entre les rues Jean Chatel et Juliette Dodu, et dont la création remonte à 1818.

³⁴ « Ozoux était surnommé *Ti mimit*, petit chat. » (Christian Barat)

FC : Mais d'où venaient ces professeurs-là ?

RK : C'étaient des *Blan*.

FC : De Métropole ou de La Réunion ?

RK : Des *Blan* de La Réunion. Mais il y avait aussi un *Blan* de métropole, Mauduech³⁵. Tout ça c'est le passé.

FC : Oui mais c'est aussi l'Histoire.

RK : Oui l'histoire de La Réunion. J'avais un bon ami, Pierre Garçon, Professeur d'anglais qui vivait à Bordeaux où il s'était fixé. Il avait été mon professeur et nous sommes devenus amis par la suite. Mon épouse et moi sommes allés le voir à Bordeaux en 1978, et pour visiter la région. C'était pour moi aussi l'occasion de boire du bon vin. Pierre Garçon avait pour amis la famille Dubosq du Château le Haut Monbuzet. Excellent vin qui mérite de figurer parmi les grands crus. La classification de 1855³⁶ ne l'a pas encore intégré. Le père Dubosq décide de nous faire visiter son vignoble. Il nous prend dans sa belle Jaguar qu'il conduisait. J'étais placé à côté de lui. Mon épouse, Pierre Garçon et sa femme prennent place à l'arrière de la voiture. Sur la route nationale qui mène au château le Haut Monbuzet, je vois venir en face une voiture au comportement bizarre. Cette voiture quitte progressivement son couloir de circulation et vient s'encastrer dans la Jaguar. Elle était conduite par une femme en complet état d'ivresse. Nous avons été tous commotionnés. Des contusions aux jambes et des douleurs. Ça aurait pu être pire ! Les gendarmes arrivent avec leur panier à salade, font les constatations et nous embarquent tous. Dans le fourgon qui nous conduisait vers la gendarmerie, Pierre Garçon dit : '*Nous avons tous l'air de bandits et René apparaît comme le chef.*' Compliment peu flatteur³⁷ qui m'a poussé à refuser l'invitation à dîner le soir, faite par la famille Dubosq. Mes douleurs physiques étant calmées et ma colère apaisée d'avoir été embarqué dans un fourgon cellulaire, et sur l'insistance de Pierre Garçon, j'ai accepté le dîner offert par la famille Dubosq. C'était merveilleux.

FC : Ensuite vous avez choisi quelles études ?

RK : Maman m'a dit que je pouvais choisir les études que je voulais. Je voulais faire une licence d'anglais. Ensuite, j'ai fait une licence de droit à Poitiers. Et je suis revenu à La Réunion, pour travailler, me marier, etc.

FC : À quel moment vous êtes-vous senti des dispositions pour la carrière que vous avez choisie ? Vous pensez que c'était dans votre personnalité ou c'est quelque chose qui vous a attiré ?

RK : C'est la philo, les grands sujets de réflexion. J'ai hésité longtemps avant de choisir le droit et de voyager, quitter ma mère avec mes frères. Ma sœur s'est mariée entre temps. J'y suis allé seul. C'était un peu à l'aventure. Je suis le premier de ma famille à avoir fait le voyage. **(Photo n°2)**

³⁵ « Enseignant de français-latin au Lycée Leconte de Lisle dans les années 1950, le sieur Mauduech a laissé dans la mémoire collective de ses anciens élèves le souvenir d'une sévérité à l'image de la médiocrité de sa pédagogie. » (Christian Barat)

³⁶ « C'est une classification officielle qui comprend quatre-vingts vins rouges dont le Château Lafitte, le Château O. Brion, le Château Margot, le Château Lacour et un blanc qui porte le nom de Château Eyquem. » (René Kichenin)

³⁷ Christian Barat, Tiger, ancien élève du Lycée Leconte de Lisle, témoigne : « J'ai eu Pierre Garçon surnommé 'Peter Boy' par ses élèves, comme professeur ... d'anglais. Il bégayait. Un soir quelques anciens du lycée et moi-même, revenus au pays après être devenus à notre tour enseignants, nous avons invité notre professeur de passage à La Réunion à un dîner. Au cours du repas il nous a raconté cette histoire : 'Je donnais des leçons particulières à un enfant et un jour sa maman est venue me voir pour me remercier. Je lui ai dit : 'Votre fils a fait de remarquables progrès en anglais mais il est désormais affublé d'un léger bé-bégaiement !'. Preuve s'il en était besoin, qu'il avait toujours son sens de l'humour ! »

FC : Comment ça s'est passé ? On vous a conseillé Poitiers ou c'est vous qui avez demandé particulièrement Poitiers ? **(Photo N°3)**

RK : J'ai demandé Poitiers parce qu'on m'a conseillé Poitiers. Poitiers était une bonne fac de droit, une des meilleures de France. Je voulais ne pas être trop loin de Paris, sans être à Paris. 330 km... La première année, c'était dur l'hiver... J'étais bien logé mais dépaycé. Voilà, j'ai fait huit ans à Poitiers. J'ai soutenu ma thèse de doctorat et comme ma mère était malade ; je savais qu'elle était malade, je suis revenu à La Réunion. Monsieur Raymond Barre* n'était pas très content ; il voulait me pousser à l'agrégation. Il m'a dit : *'Ce pays n'est plus fait pour vous. Allez dire bonjour à votre famille et revenez-nous.'* Vis à vis de ma mère, je ne voulais pas. Elle s'est sacrifiée pour nous ; c'est tout à fait normal que je sois près d'elle.

Je connaissais la famille de Raymond Barre, comme elle connaissait la mienne, par réputation. Quand j'étais en France à Poitiers, en février 1957, il est venu faire une conférence sur le thème suivant : « Récession économique ». L'amphithéâtre était trop petit. Un grand économiste et un grand professeur. Après la conférence, je lui ai donné ma carte où apparaissait mon adresse à l'île de La Réunion. Et voilà comment j'ai fait sa connaissance ; on est restés liés. Quand j'allais à Paris, j'allais le voir souvent. Il a été un grand ami et m'a aidé beaucoup. Je ne pouvais pas aller à Paris si je ne le voyais pas. Il est resté très attaché aux traditions créoles qui existaient dans un monde différent. Il connaissait tout et parlait de temps en temps créole. Un jour, il me dit : *'Je revenais de Saint Jean Cap Ferrat ; je suis rentré dans l'appartement qui n'était pas chauffé et j'ai eu le kapkap³⁸ !'* Il aimait beaucoup les plats créoles. Son plat préféré était le *vindaye*.

FC : Le *vindaye* à la mauricienne ?

RK : À la réunionnaise. Dans le *vindaye* à la mauricienne, il y a beaucoup de cannelle. C'est un petit peu doux. Il avait trouvé un petit restaurant créole à Paris où il amenait ses sœurs. Je lui ai demandé l'adresse ; il m'a dit : *'Non, je vais vous amener.'* Quand il allait à Maurice, il raffolait d'un poisson qui s'appelle le *'Sacré chien'*³⁹. Un jour, de retour de l'île Maurice, à Gillot il me dit : *'Vous savez ce que j'ai mangé ? Un sacré chien ! C'est un excellent poisson.'* Monsieur Barre était d'une famille très en vue ici par son grand-père Déramond ayant épousé une fille Martin*, un grand propriétaire. Monsieur Barre n'a jamais compris le racisme lancinant qui persiste dans ce pays. Un jour, il m'a dit : *'Je croyais que tout ça avait changé.'*

FC : Ça veut dire qu'il s'est rendu compte que ça n'a pas changé.

RK : Non, il était conscient de la résistance de certaines familles.

RK : Monsieur Raymond Barre était très introduit en Inde. Quand il était premier ministre⁴⁰, il a fait la connaissance du premier Ministre de l'Inde, Moranji Desai⁴¹. Manmohan Singh a été ministre des finances⁴². Après, à la fin de sa vie, Raymond Barre a été co-président d'une association France/Inde au plan européen. Et l'autre était président également. Un d'eux était français et l'autre indien. Un jour, à table, il m'a dit : *'Dans quelques années, je suis persuadé que l'Inde, dans tous les domaines dépassera la Chine.'* Il m'a répété ça plusieurs fois.

(Photo n°20)

FC : Huit ans, ça fait beaucoup...

RK : J'ai fait mon doctorat ; j'ai fait mon stage d'avocat à Poitiers. La licence était en quatre ans.

FC : Pouvez-vous me parler de vos études et essayer de me dire à quel moment vous avez choisi les options qui ont fait que vous êtes devenu ce que vous êtes aujourd'hui ?

³⁸ Je tremblais de froid.

³⁹ Poisson rouge ou blanc réputé pour sa chair fine et délicate.

⁴⁰ Raymond Barre a été Premier ministre du gouvernement français du 29 mars 1977 au 31 mars 1978.

⁴¹ Moranji Desai a été Premier Ministre de l'Inde du 24 mars 1977 au 28 juillet 1979.

⁴² Manmohan Singh a été Ministre des Finances de l'Inde de 1991 à 1996 et de décembre 2008 à janvier 2009.

RK : Par formation, je suis civiliste. À La Réunion, j'ai fait beaucoup de pénal. J'ai été reçu au D.E.S.⁴³ de la Faculté de droit. J'ai été le seul à être reçu. Le second a été repêché. Il était un brillant sujet, issu d'un milieu juridique et il est devenu ensuite professeur de droit. Voilà les souvenirs que j'ai.

FC : Quand vous étiez à Poitiers comment organisiez-vous votre vie ?

RK : Tous les deux ans, je venais à La Réunion. J'allais en Espagne, en Allemagne. **(Photo N°4) & (Photo N°5)**

FC : Quand êtes-vous revenu à La Réunion ?

RK : Je suis arrivé le 8 février 1964. J'étais docteur en droit, avocat... Le soir du jour où j'ai présenté ma thèse, il y avait une réception chez moi, une dizaine ou une quinzaine de personnes. J'ai terminé tard mais le lendemain à 10 heures, j'étais dans l'agence Havas ! *'Donnez-moi mon billet retour pour La Réunion !'* J'ai pris mon retour pour quinze jours plus tard, le temps de faire mes adieux, mes valises, une grosse caisse... Mon retour était connu à La Réunion. J'avais un frère, cardiologue, qui était déjà à Marseille. Mon frère Christophe était ici. Et c'est lui, je crois, qui a organisé mon accueil. Ça m'a beaucoup touché. Il n'était pas seul. Toute la communauté était là. **(Photo n°6)**

FC : Mais quand vous veniez en vacances, étiez-vous accueilli comme ça ?

RK : Ah, non ! Là, c'était le retour de l'enfant.

FC : Le retour de l'enfant prodigue ou le retour de l'avocat ?

RK : Les deux.

FC : Le retour de l'enfant qui a réussi ?

RK : Et ça n'a pas plu à d'autres personnes qui étaient avocats. Vous savez, il y a toujours des personnes mal intentionnées, toujours prêtes à vous détruire. Des personnes qui ont des relations et qui n'hésitent pas à s'en servir pour nuire aux autres.

FC : La méchanceté gratuite finit toujours par se retourner....

RK : Ce n'est pas toujours gratuit pour eux, vous savez. Vous faire mal à vous et à votre famille, vous empêcher...

FC : d'avancer.

RK : C'est ça.

FC : Et vos frères et sœurs pendant que vous étiez partis, qu'ont-ils fait, eux ?

RK : Et bien, ma sœur s'était mariée à Monsieur Michel Ramassamy de La Rivière des Pluies et elle a travaillé à la Caisse de Sécurité sociale. Mes deux frères ont terminé leurs études ici, ils ont quitté l'île, sont partis en France et avant de rentrer, je suis passé à Marseille pour leur rendre visite.

FC : C'est là que vous avez rencontré Agnès alors ?

RK : Non, Agnès je l'avais rencontrée ici en 1960.

FC : Ah bon ! C'est l'année de ma naissance. (rires)

RK : En 1960, j'ai rencontré Agnès parce que j'avais un oncle qui habitait en face de l'Assomption⁴⁴. Et j'allais souvent voir mon oncle. Agnès habitait à côté. (rires)

⁴³ Diplôme d'études supérieures qui précède le doctorat.

⁴⁴ L'église notre Dame de l'Assomption à Saint-Denis, située à l'angle de la rue Jean Chatel et de la rue Général de Gaulle est une église paroissiale autrefois Chapelle du Collège royal qui a ouvert ses portes le 7 janvier 1819 (n.b. la construction de la chapelle s'est terminée en 1842). Le Collège royal est devenu Lycée Leconte de Lisle, puis Collège Bourbon. Monseigneur Florian Desprez arrivé à La Réunion le 21 mai 1851, premier évêque du diocèse de la colonie, par ordonnance du 11 janvier 1852, indique qu'une fraction de la Chapelle du lycée est désormais placée sous le vocable Notre Dame de l'Assomption et bénéficie des droits canoniques à l'instar des églises paroissiales. D'après Christian Barat « *Bon nombre de lycéens des années 1950 ont assisté aux messes dominicales de Monseigneur Mondon, leur professeur d'Instruction religieuse de la Sixième à la Terminale, 'L'abbé Toutout', affectueusement surnommé ainsi, parce qu'il arbitrait muni d'un sifflet, un match de football qu'il organisait avec ses élèves pendant leur retraite pour leur confirmation, sous sa houlette à la chapelle du lycée.* »

FC : Si vous êtes parti en 1956 et revenu en 1964, vous avez rencontré Agnès en vacances alors. Juste au milieu des huit années d'étude.

Vos frères n'étaient pas dans le droit alors finalement ?

RK : Non, les deux premiers étaient dans le commerce. Un d'entre eux était représentant. Le second n'a pas beaucoup travaillé et mes deux derniers frères ont fait des études de médecine. Quand je suis rentré, un finissait le lycée et l'autre était déjà à Marseille. Un est cardiologue, rue Labourdonnais, l'autre est généraliste à Saint-Paul. Au moment où je parle, les deux ont pris leur retraite. (rires)

FC : Vous êtes le juriste de la famille ; ce qui vous singularise déjà.

RK : Il y a beaucoup de médecins dans la famille, les cousins des deux côtés, deux ou trois encore...

FC : Une famille plutôt tournée vers la santé, alors.

RK : L'autre cousin Mardénalom que vous connaissez, et d'autres je crois.

Le parcours de vie de Maître René Kichenin est indissociable de celui d'Agnès Mourougaiane-Virapoullé, devenue son épouse le 20 août 1964. **(Photo n°7)**

Le 28 septembre 2011, elle a bien voulu m'accorder à son tour un entretien.

FC : Comment avez-vous rencontré Monsieur Kichenin ?

AK : Je disais justement à quelqu'un que je l'avais rencontré dans une épicerie, enfin une pâtisserie qui était rue Juliette Dodu, en face du Ritz. Ça m'a impressionnée de voir un jeune homme aussi bien mis, avec veste, cravate, parapluie au bras. J'ai appelé Maman et je lui ai dit : *'Viens voir cet homme-là ! Je n'épouserai jamais un garçon comme celui-là !'* Mais il avait une belle allure. Il m'a impressionnée. Elle le connaissait. On parlait de lui à l'époque en disant qu'il avait essayé de passer le bac alors qu'il était seulement en seconde. Il avait passé son bac ; il ne l'a pas eu mais de peu. Ça avait fait grand bruit à la Réunion. C'était le fils de Jean-Baptiste Kichenin Ringuin.

FC : Pourquoi l'avez-vous choisi lui, plutôt qu'un autre prétendant ? Avez-vous fait un mariage à l'indienne⁴⁵ ou l'avez-vous choisi ?

AK : Non, c'est moi qui l'ai choisi. J'ai eu des demandes de garçons de bonne famille, de la famille de René aussi d'ailleurs, mais je ne le voulais pas. Peut-être que le physique ne me plaisait pas non plus. Je n'éprouvais pas de sentiments.

FC : C'est vous qui avez exprimé votre volonté de le rencontrer ou c'est lui ?

AK : René n'agit pas toujours directement. Il m'avait dit qu'il voulait épouser ma cousine.

(Rires) Donc il ne m'a pas vraiment fait part de ses sentiments pour moi. Il voulait épouser ma cousine... Mais il voulait que je vienne faire mes études à Poitiers. J'avais commencé mes études à Marseille dans le but de poursuivre des études dentaires. J'avais eu ma première année et j'ai échoué à ma propédeutique. Il aurait fallu recommencer la propédeutique. Il me

⁴⁵ Le mariage dit « à l'Indienne » est un type de mariage qui laisse peu de place au hasard des rencontres entre hommes et femmes bien qu'il accorde pourtant beaucoup d'importance à l'astrologie, étude de l'influence des astres par un officiant religieux hindou dont nul ne peut prouver que les oracles ne soient pas dus à ce même hasard. Le choix des alliances revient le plus souvent aux parents qui tiennent compte de l'origine sociale et du statut social des futurs conjoints. Ce choix est seulement confirmé ou infirmé par l'astrologue. Les jeunes futurs époux acceptent habituellement le choix de leurs parents, parce qu'ils leur font confiance. Ce mariage est aux yeux de ceux qui le pratiquent une manière de respecter l'ordre du monde organisé socialement en Inde sous la forme des « castes » qui perdurent malgré leur abolition dans la constitution de 1950. *« Avant même de se connaître, leur sang se reconnaît, leur patrimoine est le même, leur histoire est la même. C'est déjà un atout pour la suite. Dans l'inconscient des jeunes mariés, cette identité constitue un lien puissant qu'ils auront à transmettre à leurs descendants. »* L'expression de cette représentation du mariage arrangé en Inde, soutient bien l'explication que le Pandit réunionnais d'origine pondichérienne Ayer Vedaya Ramassamipoullé me donnait il y a quelques années : *« Vous vous aimez, vous vous mariez, et vous divorcez... Nous nous marions et nous nous aimons après. »*

dit de venir à Poitiers. Ce n'était pas pensable pour moi. Maman était veuve. Comment lui dire : '*Je vais à Poitiers.*' ?

FC : Combien y a-t-il d'années entre les deux épisodes, la rencontre devant le Ritz et là ?

AK : Ah longtemps, j'étais en classe la première fois. Lui, il était déjà à Poitiers. Il n'était pas loin de finir. Il y a eu peut-être quatre ans ou cinq ans, entre ces deux moments.

FC : Ah voilà pourquoi il y avait un tel décalage entre sa façon de s'habiller et celle de La Réunion. Il s'habillait comme les étudiants de droit en France.

AK : Peut-être que lui avait déjà des sentiments pour moi, puisqu'il m'a demandé de venir à Poitiers, mais il ne les exprimait pas. Il exprime par des gestes, par une parole.

FC : Il n'a pas dit clairement qu'il voulait vous épouser...

AK : Non ! Et même après ! Quand je l'ai revu encore parce qu'il voulait me rencontrer. Je l'ai rencontré et il m'a offert une fleur. C'est tout, sans rien me dire. Je me suis demandée : '*Qu'est-ce que ça veut dire ?*' C'était un œillet. C'était la fleuriste de la rue de la Victoire. J'avais dit au chauffeur qui me conduisait : '*Mais, je ne comprends pas.*'

FC : Le langage des fleurs...

AK : Je n'ai pas compris parce qu'il me l'avait donné sans rien dire. Bizarre, hein ? Je me suis dit : '*Je rentre chez Maman avec un œillet...*' parce que chez Maman, c'était porte close. On n'entrait pas.

FC : Vous voulez dire, les garçons ? Il fallait d'abord faire sa demande.

AK : Et encore ! Il l'a faite après, sa demande.

FC : Comment a-t-il fait sa demande, justement ?

AK : Une première fois il l'avait fait faire par son oncle, parce que chez nous, ce n'est jamais la personne qui vient mais un membre de la famille qui vient et qui demande, qui rencontre les parents mais qui ne demande pas directement et qui annonce qu'il y a quelqu'un, un garçon qui aurait l'intention.... Je ne suis pas présente.

FC : Vous ne savez pas exactement ce qu'il a dit alors ?

AK : Non mais c'était pour « demander ». Dans ma famille, il y avait des pour et des contre. Papa était encore là mais malade. Maman était très influençable et on lui a dit non. J'étais à l'école Normale et il est venu me dire qu'il partait, le jour même de la réponse. Il l'a su le matin et l'après-midi, il est venu me dire au revoir. Le soir, il a pris l'avion.

FC : Il était vexé...

AK : Il est parti un an. Il écrivait à mon frère et il mettait un mot pour moi. Je n'avais pas de correspondance directe avec lui.

FC : Il n'a pas renoncé.

AK : C'est ce que me disait Maman. Au fond d'elle, elle n'était pas contre mais il y avait la pression tout autour. Elle a subi beaucoup et elle a dû dire non.

FC : A-t-elle consulté le *Pandjagon*⁴⁶ ?

AK : Très certainement du côté de Maman pour voir si on pouvait s'accorder ou pas. Moi-même je le fais pour mes enfants.

FC : On ne vous a pas demandé votre avis, cette fois-là ?

AK : Non, on ne m'a pas demandé mon avis. Il est revenu au début de l'année 1964. Il avait fini ses études et là on s'est vus. Il voulait rendre visite à Maman. Là, j'ai préparé le terrain. Il est venu rendre visite à Maman et par la même occasion il a fait lui-même sa demande. Et là aussi, il y a eu encore...

FC : Encore, elle n'a pas voulu ?

AK : Non pas elle. La famille proche ne voulait pas et causait vraiment un obstacle.

FC : Ah oui ? Mais quels étaient leurs arguments ?

⁴⁶ Le *Pandjagon* en créole ou *Pandjagam* en tamoul est un livret d'horoscope très précis indiquant notamment les compatibilités entre les personnes selon le jour, et l'heure de leur naissance.

AK : À mon avis René était le garçon intelligent qui allait entrer dans la famille et ça allait gêner d'autres membres de la famille.

FC : Ah, ils craignaient la concurrence parce qu'il était brillant ?

AK : Oui mais là j'ai tenu bon. J'ai dit : '*Non !*' Maman a bien compris. Papa était mort.

FC : Vous pensez donc qu'ils craignaient de perdre leur importance dans la famille ?

AK : Peut-être aussi qu'ils avaient l'intention de me faire épouser quelqu'un de leur famille.

FC : Ah justement dites-moi qui étaient les autres prétendants que vous avez eus ?

AK : Les demandes venaient d'autres personnes. Il y en a un... J'aurais été veuve aujourd'hui. Mon Dieu ! Il est venu me voir quand j'ai accouché de mon premier enfant. J'ai gardé de bonnes relations. Un fils de bonne famille ... J'ai eu une demande de quelqu'un qui vend des plantes, ... je ne voulais pas. Celle d'un professeur... je ne voulais pas. Il est quand même venu à mon mariage. Son papa avait demandé par l'intermédiaire de mon tonton qui avait la charge de faire la demande⁴⁷. Maman me l'a dit. J'ai dit : '*Je ne veux pas.*' Un autre est venu chez nous accompagné de sa tante, rendre visite à Maman. Quand je passais, il me saluait. Il enlevait son chapeau. Il tournait et il repassait... Mais moi, ça ne me disait pas.

FC : Alors comment avez-vous dit oui ?

AK : J'ai fait comprendre à Maman que René revenait parce qu'il avait vraiment des sentiments. Maman comprenait parce que son Papa, Joseph Mourouvin avait demandé sa maman, trois fois en mariage, à ses parents...

Bon, vous avez répondu et il a fait sa demande à votre maman directement. La demande qui a abouti...

AK : C'est celle-là.

FC : C'est finalement celle où il a demandé de vive voix.

AK : La première demande aurait été acceptée... aurait été...

FC : Si c'était lui qui était venu ?

AK : Non, si ça avait été dans de meilleures conditions. Il faut dire que Papa était très malade. C'est pourquoi j'ai renoncé à continuer mes études. Mon billet était prêt. Je devais repartir. Il y avait la deuxième session du PCB⁴⁸. La question s'est posée. J'ai même demandé au médecin traitant. Il ne pouvait pas se prononcer mais il m'avait dit : '*Il n'en a plus pour longtemps.*' Je me suis dit : '*Déjà, quand j'étais à 13000 km il avait été très malade ; on ne me l'a pas dit. Si je pars, il risque de mourir et je ne le verrai pas*', donc, moi-même j'ai tranché et j'ai dit à Maman : '*Je ne pars plus.*'

FC : Vous ne pensez pas que c'est parce qu'il était un bon orateur qu'il a réussi à convaincre votre maman...

AK : Non, non. Il ne plaidait pas encore ici. Il n'était pas encore inscrit au barreau.

FC : Il n'avait pas encore la pratique.

AK : Non pas encore... Moi non plus, je ne recherchais pas ce côté médecin, avocat, nom ronflant...

FC : Parlez-moi de vos fiançailles...

AK : J'ai fait le plus simplement possible. J'ai dit à Maman : '*Papa est mort, il y a un an ; je ne fais pas des fiançailles avec musique et toute compagnie...*' On a mis une toute petite musique. '*Faisons le plus simplement possible. Ne faisons pas de repas pour recevoir.*' On a fait les fiançailles l'après-midi, très simplement, à l'indienne, chez nous avec des échanges de

⁴⁷ « Autrefois, selon la tradition, le jeune homme qui voulait épouser une jeune fille envoyait une lettre de demande aux parents de celle-ci. Il était alors autorisé à faire son entrée officielle au domicile de sa future fiancée pour que soient fixés les jours où il pouvait venir lui faire la cour » (Christian Barat)

⁴⁸ PCB = Physique - Chimie - Biologie. La propédeutique des étudiants en médecine dans les années 1960.

plateaux⁴⁹ et tout, dans les règles et puis on a offert des petites choses à manger sous la varangue de Maman et tout s'est bien passé. Il n'y avait que la famille, sauf deux personnes qui avaient demandé à Maman l'autorisation d'être là.

FC : Combien de temps êtes-vous restés fiancés avant de vous marier ?

AK : On a attendu un an après la mort de Papa. On s'est fiancés en juin et mariés en août parce que René attendait le retour de son frère. On s'est mariés deux mois après, pas en juillet parce qu'il n'y a pas de mariages en juillet. Au mois d'août, il y a la fête de dix jours⁵⁰ de Saint-Denis qu'on respecte et Christian, le frère de René repartait faire des études en France et il était le témoin. C'était un temps très court. On a préféré faire fin août (précisément le 20 août 1964). Mon mariage s'est fait à Saint-André, dans notre cour. On a fait une salle verte. Moi je vivais chez Maman. **(Photo n°8)**

FC : Comment avez-vous choisi votre robe de mariée ?

AK : Pour choisir la robe de mariée, j'ai fait appel à une cousine par alliance, la femme de Louis Virapoullé, qui est venue avec moi pour les essayages.

FC : D'accord... Le fait que Monsieur Kichenin soit un descendant de Paniandy, parce que je sais que M Paniandy était un ami de votre grand-père Joseph Mourouvin, a-t-il influencé un peu votre choix de l'accepter ou pas ?

AK : Non, ça ne m'a pas influencé du tout.

FC : Monsieur Kichenin m'a dit que vous aviez fait un mariage chrétien à l'église et un mariage tamoul en plus du mariage civil.

AK : Oui.

FC : Pouvez-vous me raconter ce dont vous avez un souvenir bien présent, ce qui a le plus marqué votre mémoire concernant ces trois mariages, à l'église, civil et tamoul ?

AK : Normalement j'aurais dû faire le mariage au temple d'abord, mais Maman ne voulait pas parce que pour elle il faut qu'il y ait d'abord le mariage civil parce que pour elle c'était la peur que sa fille lui soit enlevée avant...

FC : Que ce ne soit officiel...

AK : Alors on a fait le mariage traditionnel, mairie et église et après nous avons fait le mariage au temple.

FC : Pouvez-vous me raconter quelque chose dont vous sentez que ça part de votre mémoire mais dont il vous reste quelques images ? Pouvez-vous me parler de ça aussi ?

AK : J'ai tellement un mauvais souvenir ! J'ai un mauvais souvenir de mon mariage, figurez-vous !

FC : Et bien racontez-moi.

AK : Et mauvais hein ! Et René peut dire comme moi.

C'est notre mariage civil qui nous a mis dans une colère folle.

FC : C'est quelqu'un qui vous a fait quelque chose ?

⁴⁹ Agnès Kichenin précise que les plateaux sont préparés traditionnellement par les femmes de la famille du garçon pour les plateaux du garçon et par les femmes de la famille de la fille pour les plateaux de la fille. Le premier plateau comprend une lampe à huile en cuivre du type lampe MahaLakshmi et quelques fleurs, le plateau suivant porte un coco et des bananes, un troisième plateau est garni de fruits, oranges, raisins et autres fruits de saison. Un quatrième plateau sera préparé avec des gâteaux sucrés, jamais de bonbons piments par exemple. Un cinquième plateau comprendra un parfum ou un cadeau pour la fiancée. Généralement les plateaux les plus importants sont celui de la lampe et celui du coco. La bague de fiançailles vient après ces deux-là. Cet exemple est à titre indicatif parce que seul un nombre impair est exigé dans la mise en place des plateaux. Ils peuvent être au nombre de cinq, sept ou neuf selon la volonté des membres de la famille. Ces plateaux seront présentés les uns à la suite des autres par les femmes aux deux oncles maternels des fiancés qui procéderont aux échanges. S'il n'y a pas d'oncle maternel, on choisit un membre de la famille de la mère.

⁵⁰ Chaque année, les hindous rendent hommage à Mourouga, frère de Ganesh. Dix jours de prières sont cloturés par un défilé de pénitents au corps transpercé de *vèl*, portant sur leurs épaules un *kavadi*.

AK : C'est toujours la même personne. Le mariage était à la mairie de Saint-André. Ça a été tout un complot, comme je vous ai dit dès le départ. Ça a continué...

FC : Les gens qui ne voulaient pas de ce mariage ?

AK : Et oui ! On arrive à la mairie. Toute ma famille était là, sauf bien entendu le groupe qui ne voulait pas. Une cousine m'accompagnait pour arranger mes vêtements. Elle marchait près de moi et on arrive à la mairie pour entrer dans la salle. Et bien non... On nous dit : '*Non. Le mariage se fait à l'arrière de la mairie.*' Alors, inutile de vous dire que ce n'était pas le salon. On ne nous a pas ouvert le salon de la mairie. Dans une petite salle quelconque à l'arrière de la mairie. Le maire n'est pas venu ; c'est un adjoint qui est venu en tenue chemisette et... Il n'avait pas des savates ; je ne sais plus mais vraiment dans une tenue...

FC : Déplorable...

AK : Qui laissait à désirer... Qu'est-ce que j'aurais pu faire ? Continuer. Je ne vous dis pas. Je ne sais pas si j'ai encore des photos de René ! Je me suis bien retenue pour faire tout ça, dire le oui et nous sommes allés à l'église.

FC : Pourquoi aviez-vous choisi la mairie de Saint-André ?

AK : Parce que je suis de Saint-André. Il y avait certaines personnes qui étaient au courant que le mariage allait se faire dans ces conditions.

FC : Il étaient au courant... C'était donc volontaire.

AK : Ils étaient informés ! Dans les stations d'essence, on en parlait ! Mais ce n'était pas arrivé jusqu'à nous. Je disais à René que si Papa avait été là, il n'y aurait pas eu de mariage !

FC : Dans ces conditions.

AK : Non. Il n'y aurait pas eu. On aurait reporté mais Papa n'aurait pas accepté que mon mariage ait lieu de cette façon.

FC : C'étaient donc les personnes qui n'étaient pas d'accord sur votre choix qui ont pu faire ça ? Ils ont voulu saboter votre mariage en quelque sorte.

AK : Oui. Nous avons eu une très belle cérémonie à l'église mais nous n'étions pas dans des dispositions idéales, ayant déjà eu ça à la mairie. René s'est retenu pour être correct à l'église. L'église était belle, bien garnie. On a pris le père jésuite Jean de Puybaudet⁵¹, quelqu'un a joué l'Ave Maria au violon. C'était grandiose. Mais on a eu cet affront à la mairie, ça m'a marquée.

FC : Oui, si c'est par manque d'éducation, ça peut se pardonner mais c'est impardonnable si c'est volontaire.

AK : Ça ne se fait pas et c'était par méchanceté. Vous allez lui poser la question et il va vous dire.

FC : Il n'a pas voulu m'en parler. Il m'a dit que ça serait à vous de m'en parler. Il m'a dit que pour une femme, le mariage est un jour important et qu'il ne voulait pas vous froisser.

AK : Il faut le dire ! Je pardonne à ces gens-là. Ce qui est fait est fait mais je ne me suis pas mariée dix fois non plus. Je ne me suis mariée qu'une fois. Voilà, quand on en parle, c'est un mauvais souvenir. Ça marque.

FC : Je comprends. Quels sont les avantages à avoir épousé un avocat ?

(Rires)

AK : Ah ! Les désavantages !

FC : Oui, mais d'abord les avantages.

AK : Se sentir en confiance, déjà.

FC : Mais ça attirait les criminels, le bureau qu'il avait derrière, là, non ?

AK : J'avais peur de ça mais non finalement, ayant la prison à côté, nous étions protégés. J'ai eu deux fois des visites de gendarmes chez moi. Il y avait eu des évadés et ils avaient peur que des gens se soient cachés chez moi. Comme avantage, je vois ça mais il y a plutôt des

⁵¹ Cf. Stéphane Nicaise, 2006, *Jean de Puybaudet SJ : être jésuite dans les décolonisations de Madagascar et de La Réunion*, Éditeur : Université de La Réunion, 252 p.

désavantages, René préparait ses plaidoiries avec beaucoup de cœur. Il prenait son temps et la famille était un peu mise à l'écart. Il se consacrait vraiment à la défense.

FC : En quoi votre métier d'enseignante et son métier de juriste étaient-ils compatibles ? Aviez-vous le sentiment qu'il y avait des niveaux de communication favorisés par vos deux métiers ?

AK : J'avais beaucoup d'obligations de par sa profession. **(Photos n°27 & n°28 & 29)**

FC : Lesquelles ?

AK : Recevoir et accompagner dans les sorties et les invitations. Moi dans ma profession et je l'ai appris après, on craignait de recevoir Madame Kichenin dans notre école quand on savait que j'étais la femme d'un avocat.

FC : Il vous rendait service quelque part...

AK : Quand elles me connaissaient après, c'était fini. J'avais ma vie de tous les jours, d'institut et de mère de famille. J'arrivais à faire les deux. Je n'étais pas mondaine à l'école et elles craignaient ça.

FC : Vous étiez tous les deux au service des autres finalement. Vous pour l'éducation et lui pour la défense. Vous étiez compatibles dans le sens où vous étiez là tous les deux pour aider les gens mais y avait-il des points d'achoppement, des éléments sur lesquels il était impossible que vos deux professions s'accordent ? **(Photo n°30)**

AK : À mon sens, non. Il n'y en avait pas.

FC : Est-ce qu'il vous arrive de regretter d'avoir épousé monsieur Kichenin ?

(Rires)

AK : Non, pas de l'avoir épousé. Je ne peux pas dire ça. Non, je ne regrette pas, bien que ce ne soit pas toujours... J'ai aussi mon caractère. Je l'ai pris comme il était, bon maintenant... On continue à vivre ! Il faudrait lui poser la question aussi maintenant.

FC : Je lui demanderai.

Après avoir transcrit cet entretien du 28 septembre 2011 avec Agnès Kichenin, j'ai demandé à son époux de le relire pour en faire un commentaire et une validation. Le 29 février 2012 nous avons fait un bilan de la relecture.

RK : Vous voulez mon avis ? Là, elle parlait de son mariage.

FC : Ah oui. J'aimerais votre avis sur la première page.

RK : Elles sont numérotées ? Je l'ai pas lue.

FC : Mais si elle est là.

RK : Oui je l'ai lue.

FC : Bon, M Kichenin, Madame Kichenin m'a dit qu'elle vous avait croisé pour la première fois devant le Ritz, que vous étiez très bien habillé, avec une veste, une cravate, un parapluie et qu'elle a dit à sa mère, '*Regarde ! Je n'épouserai jamais un garçon comme celui-ci !*' Elle dit que vous l'avez impressionné.

RK : Oui, quand j'étais jeune, j'étais toujours très bien habillé. Le soir, je sortais vers quatre ou cinq heures. J'allais chez un de mes oncles, près de l'Assomption. Et c'est là, à cette occasion, je passais devant la boutique qui se trouve en face du Ritz et c'est vrai que c'est là que je l'ai rencontrée.

FC : Alors, dites-moi, comment se fait-il que vous lui ayez d'abord dit que vous vouliez épouser sa cousine ?

RK : Je voulais voir sa réaction. (Rires)

FC : Pourquoi ne lui avez-vous pas demandé directement ?

RK : Je la connaissais à peine, à peine !

FC : Ah, d'accord.... Vous aviez peur d'être éconduit ?

RK : Oui, c'est ça. Elle n'était jamais seule. Il y avait toujours le chauffeur qui l'accompagnait.

FC : Et le chauffeur était gentil ?

RK : Pour moi, oui ! Il ne disait surtout pas à la belle-mère, là-bas...

(Rires)

FC : À quel moment avez-vous su que vous alliez demander Agnès en mariage ?

RK : Mon oncle m'a dit parce qu'il savait tout de la combine de la famille d'Agnès. Il avait eu une discussion avec ma future belle-mère qui était une femme très intelligente. Alors, il m'a dit : '*Elle est entourée d'imbéciles.*' Voilà, ce qu'il m'a dit. (Rires)

FC : Oui mais ça c'est ce qu'il vous a dit après, une fois que vous avez décidé de l'épouser.

RK : Oui.

FC : Mais c'est quand que vous l'avez vue pour la première fois.

RK : Et bien c'était devant la boutique...

FC : Oui, en face du Ritz, mais vous lui aviez parlé ce jour-là ?

RK : Non.

FC : Alors vous ne pouviez pas savoir si elle vous plaisait.

RK : Je l'avais vue.

FC : Ah, vous l'aviez vue... (Rires)

RK : J'étais en vacances à La Réunion. Après, je l'ai revue. Mon oncle qui habitait près de l'Assomption, était voisin de la famille d'Agnès. Pour ses études, ses parents avaient loué une maison à Saint-Denis.

FC : Pour ses études, une fois qu'elle a arrêté les études à Marseille alors.

RK : Non, pour ses études, quand elle était au lycée, en terminale.

FC : Ah, oui, parce qu'il n'y avait pas de lycée à Saint-André.

RK : Sa mère, son frère et elle habitaient à Saint-Denis. Son père venait de temps en temps.

Monsieur Kichenin reprend sa lecture.

FC : Attendez, je n'ai pas fini. Quand vous lui avez offert la fleur, qu'est-ce que ça voulait dire pour vous ?

RK : C'était pour attirer son attention sur moi. (Rires)

FC : Mais pourquoi une fleur ?

RK : Je n'allais pas lui donner une gerbe, un bouquet... ! Une fleur !

FC : C'était un œillet d'Inde que vous aviez choisi ?

RK : Non, un œillet rouge...

FC : Le langage des fleurs... C'était facile à comprendre.

RK : (Rires)

FC : Le message était clair. Agnès m'a dit que vous vouliez qu'elle vienne continuer ses études à Poitiers. C'était clair ça aussi.

RK : Oui, pour être ensemble. Mais son père était très malade. Il allait mourir.

Une fois la relecture de l'entretien terminée...

RK : Voilà.

FC : Il faut que vous me le commentiez, M Kichenin ! Sinon c'est trop facile !

RK : Ce sont de vieux souvenirs, Madame.

FC : Justement, c'est le moment d'y repenser. Non ?

RK : Je n'attache pas beaucoup d'importance à ce qui s'est passé pour le mariage, maintenant. J'ai su garder mon calme et ma vengeance s'est exprimée, parce que c'est un plat qui se

mange froid, lorsque le maire de l'époque a été... comment... démissionné par le gouvernement français.

FC : *'a été démissionné'*... Monsieur Kichenin, y avait-il des choses que vous ne saviez pas dans cet entretien avec Agnès que vous venez de relire ?

RK : Non j'étais au courant de tout.

FC : Alors pourquoi ne m'avez-vous pas raconté tout ça vous-même ?

RK : Parce que je ne suis pas très bavard !

FC : Il va pourtant falloir que vous soyez plus bavard, si vous voulez que le livre avance. J'ai posé à Agnès la question de la compatibilité de vos métiers respectifs, je vous pose la même question. Le métier d'enseignante et celui d'avocat étaient-ils compatibles ?

RK : Oui, elle avait toujours des cahiers à corriger, sa classe à préparer et moi j'avais toujours des dossiers.

FC : Agnès me disait qu'on avait peur quand elle arrivait dans une école et qu'on savait qu'elle était votre épouse. Ils avaient peur de quoi à votre avis ?

RK : C'est une question de renommée...

FC : J'ai demandé à Mme Kichenin si à l'occasion de votre deuxième demande en mariage, que vous avez faite directement vous-même cette fois-ci, vous aviez réussi à obtenir le consentement de votre future Belle-mère, par votre pratique de la plaidoirie.

RK : Non, non, non, je n'ai pas usé de l'art oratoire pour faire ma demande en mariage.

FC : Alors, comment expliquez-vous que cette fois-ci elle a dit oui ?

RK : Agnès était pour ce mariage mais tout ce qu'elle faisait était contrôlé.

FC : Une telle absence de liberté...

RK : Oui, elle était une prisonnière.

FC : Est-ce que c'était le cas de toutes les femmes à La Réunion ?

RK : Non, je n'aime pas dire du mal des gens. Quand j'étais jeune, très jeune, j'étais gaulliste parce que De Gaulle avait libéré la France. J'ai grandi dans ma famille qui était gaulliste et quand j'ai voté, j'ai voté pour De Gaulle qui était un grand chef. Sous son règne, on peut dire que c'était une monarchie républicaine. Il avait du panache et on ne plaisantait pas avec lui. Attention ! J'ai eu affaire à lui pour une affaire personnelle. Il a demandé le dossier et il a tranché en ma faveur. Il ne permettait pas les coups bas. Non. J'ai pour lui aujourd'hui, une reconnaissance pour ça. J'ai été gaulliste. Je reste gaulliste par sentiment de reconnaissance et par fidélité, par éducation et conviction politique. Après j'ai voté pour Giscard. Après j'ai à nouveau voté pour Giscard mais il n'est pas passé. Je n'ai jamais voté pour Mitterrand mais Raymond Barre m'a dit : *'C'est un homme très intelligent.'* Et à propos de Sarkozy, il m'a dit trois ans avant de mourir qu'il serait Président de la République parce qu'il était très intelligent aussi.

FC : Pourriez-vous nous éclairer sur cette « affaire » qui a fait que vous êtes resté gaulliste par fidélité ?

RK : Dans mon jeune âge, vers dix douze ans, j'étais de famille gaulliste. À la Libération, je portais la croix de Lorraine. J'ai toujours voté pour De Gaulle en reconnaissance pour ce qu'il a fait pour la France contre le régime nazi. Un jour, j'ai eu un gros problème dans la famille. Vous savez, je suis un homme très calme. J'aime recevoir les coups.

FC : Ah bon ?

RK : Ouiiiiiii.....

(Rires)

RK : Mais j'aime aussi les rendre. Quelqu'un m'a fait une crasse le jour de mon mariage. Je me suis dit : *'Gardons notre calme'*. Ce qui a été fait a été communiqué au Général qui a écouté. La personne qui a raconté ça au Général m'a dit : *'C'est bon signe ; il n'a rien dit. Il a écouté.'* Il a demandé mon dossier. La personne qui m'a fait cette crasse était un grand ami de Michel Debré* et Jean Ramassamy me dit : *'L'affaire est en bonne voie. On verra dans*

quelque temps le résultat. Dans quelque temps, Michel Debré vient parce qu'il avait l'habitude de venir de temps en temps. Il va sur la commune de la personne, l'embrasse etc. J'ai dit : *'Ce sont les adieux.'* Trois semaines après, il n'était plus maire. Il est revenu me voir, après, quand il avait tout perdu. Un minimum de décence !

FC : C'était quoi ce coup bas ?

RK : À l'occasion de la célébration de mon mariage, c'était La Réunion *lontan*⁵², celle des nervis... J'ai connu tout ça !

FC : Comment a-t-il célébré votre mariage ?

RK : Il l'a confié à quelqu'un de mal habillé, etc.

FC : Exprès ?

RK : Pour m'humilier ! Je ne veux pas insister pour ne pas trop contrarier Madame Kichenin.

FC : Vous pensez qu'elle n'aimerait pas que nous parlions de ça ?

RK : Moi je suis un homme ; ça m'est égal.

FC : Je comprends que les détails du mariage soient plus importants pour une femme, mais je ne comprends pas comment le Président en personne a pu intervenir dans une affaire de mariage mal célébré.

RK : Méchamment célébré, il faut dire ! Attendez ! S'il est intervenu, c'est parce que ça avait dépassé les bornes. Ça avait dépassé les bornes, Madame !

FC : Mais dites-moi comment....

RK : Et bien, à l'époque La Réunion, c'était le système colonial ! Il y avait un préfet qui était resté plus de six ans, ensuite il y a eu un préfet nommé par De Gaulle⁵³. Et surtout un secrétaire général qui était un nervi, qui protégeait tout ce qui était à droite et qui combattait tout ce qui était à gauche. Moi, j'étais à droite, mais je ne suis pas un « béni-oui-oui ».

(Rires) Ça, c'est un trait de mon caractère, je ne suis pas un « suiviste » ! N'importe quoi ! Je garde ma personnalité !

FC : Ça va intriguer nos lecteurs.

RK : À l'époque, c'était l'intolérance.

FC : Vous voulez dire, à l'époque de votre mariage ?

RK : C'était l'intolérance qui prédominait à La Réunion.

FC : Oui c'est pour ça que les gens ont autant fait la fête en 1981. Ils pensaient que ça allait changer.

RK : Je n'appartiens pas à ce bord-là mais c'était une libération ! C'est le sectarisme qui a tué la droite ! Trop sectaire !

Le 17 avril 2013, Maître Kichenin, interrogé à propos du mariage en général dans son métier de civiliste, me confie, à brûle pourpoint :

RK : Je ne pouvais pas me marier n'importe où⁵⁴. Il me fallait le consentement de ma famille, de ma mère surtout et de ma grand-mère maternelle qui était encore vivante. Tandis que mon père, lui, a fait un mariage arrangé, décidé par son grand-père Paniandy. Avant de mourir, il a demandé à son fils Octave Nilémogom de faire marier son petit-fils Jean-Baptiste qu'il appelait « *Valavan* » à une fille de Coupou Mardénalom. Et il a dit quelle fille précisément. Il connaissait bien la famille. Après sa mort, Octave Nilémogom emmène mon père à Saint-Paul. Il lui dit pour quelle raison ils allaient à Saint-Paul : *'Nous allons là-bas pour choisir une fille à laquelle tu vas te marier. Quand nous arriverons, les enfants viendront nous dire*

⁵² *Lontan* : autrefois.

⁵³ Du 13 juin 1956 au 1 mars 1963 : Jean Perreau-Pradier. Du 1 mars 1963 au 1 septembre 1966 : Alfred Diefenbacher. Du 2 septembre 1966 au 11 septembre 1969 Jean Vaudeville. À noter que le Général de Gaulle a quitté ses fonctions de Président de la République le lendemain du référendum du 28 avril 1969.

⁵⁴ À comprendre : « *Je ne pouvais pas me marier avec n'importe qui.* »

bonjour. Celle avec laquelle tu vas te marier, je la retiendrai plus longtemps que les autres pour parler avec elle.

FC : Il était content de ce choix ?

RK : Certainement puisqu'il a accepté. Je suis ici ! Octave Nilémogom n'est pas venu au mariage puisqu'il était en deuil de son père mais c'est lui qui a tout organisé. Vous savez ce que veut dire Nilémogom ?

FC : Non.

RK : *Nilé* veut dire bleu et *mogom, mougame*, visage, visage bleu.

FC : Comme Vishnou.

RK : Oui.

(Photo n°9)

Une fois mariés, René et son épouse ont loué une maison rue Alexis de Villeneuve.

AK : Quand nous nous sommes mariés, on n'avait rien. Rien...une location...

FC : Vous débutiez dans la vie.

AK : Moi, institutrice remplaçante, parce que je ne suis pas passée par l'Ecole Normale. Donc, on a démarré comme tout le monde, un petit bureau, une autre location pour l'habitation et comme nous avons eu une voiture comme cadeau de mariage de Maman, on louait un garage dans la rue d'Après et on rentrait à la maison à pied.

Puis, en avril 1966, le jeune couple fait l'acquisition d'une magnifique case créole sis au 42 rue de Labourdonnais à Saint-Denis. Cette case est sans doute la plus ancienne demeure de maître de Saint-Denis. Dès 1796, un acte notarié mentionne la présence d'une maison principale, d'une cuisine en pierres et d'appentis aux entours. La première propriétaire, Jeanne Rosalie Houbert cède sa demeure le 18 février 1796 à Louis Montalant riche négociant. La même année, Louis Montalant vend en juillet la maison de maître à Jean-Baptiste Hériard. En 1863, lors de l'acquisition de la parcelle par le notaire Octave Brunet, le terrain d'emplacement de la rue Labourdonnais comporte, une maison de maître à étage couverte en fer blanc et deux cabanons, une écurie, deux cuisines, une remise et un magasin en bois. À l'époque, la demeure comprenait cinq pièces principales au rez-de-chaussée et six pièces à l'étage, alors que la façade principale s'ouvrait sur une large varangue extérieure. La varangue ouverte est fermée dans les années 1930. Cette demeure a changé de propriétaire seize fois, avant d'appartenir à René Kichenin en 1966⁵⁵.

RK : Cette maison est l'une des plus anciennes de Saint-Denis⁵⁶. Elle a été construite par la famille Desbassayns. L'ancêtre de la fameuse dame Desbassayns*.

FC : Hombeline...

RK : Montbrun. La famille Desbassayns avait une propriété à Sainte-Marie. On m'a dit qu'on peut encore y voir les cachots pour les esclaves⁵⁷. À l'époque il n'y avait pas de routes comme nous connaissons aujourd'hui. Il y avait des pistes avec quatre bras de rivière à traverser et c'était en charrette à bœufs. Elle était très pieuse cette femme-là. Son mari était procureur du Roi. Toutes les semaines, il fallait faire Sainte-Marie Saint-Denis pour aller à l'église Saint-Louis là où se trouve la cathédrale aujourd'hui. À l'époque, c'était l'église Saint-Louis. Et le Roi a fait concession à Mme Desbassayns de cet emplacement sur lequel vous voyez cette

⁵⁵ La maison Kichenin est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 28 décembre 1984, y compris les façades et toitures du bâtiment principal, le portail d'entrée, le jardin et sa fontaine.

⁵⁶ « *La construction de la maison originelle remonte à la fin du 18^{ème} siècle.* »
(dpr974.wordpress.com/2010/05/30/garder-l'histoire-vivante.../)

⁵⁷ On peut effectivement visiter les vestiges de cette prison des esclaves adossés à l'Ecole maternelle Desbassayns située non loin de la Vierge Noire à la Rivière des Pluies, sur l'ancien domaine Desbassayns sur lequel était revenu s'installer Joseph, le quatrième fils de Madame Desbassayns.

maison qui a été construite par Mr Desbassayns, l'ancêtre qui était charpentier de marine et vice-procureur du Roi. Il a construit cette maison ; ensuite sa famille a vendu, son gendre ou sa fille a vendu et c'est passé entre la main de gros propriétaires, tous des *Blan*. Je suis arrivé ici en 1964 et un jour, je rencontre le Sénateur Paul-Alfred Isautier* à la Préfecture. Il avait entendu parler de moi et je lui dit : '*J'ai appris que vous étiez propriétaire de la maison juste à côté de chez moi. Est-ce que ça vous dirait de vendre ?*' Il m'a fait un prix. Je lui ai dit : '*Ce prix, je ne peux pas. - 25 millions - Je ne peux pas !*' On discute. Il arrive à 18 et je lui dis : '*Je ne peux pas.*' Il me regarde ; il me toise. Il me dit : '*Je vous envoie mon frère la semaine prochaine* (nb. son frère Charles). *Il n'est pas là ; il est à Madagascar et il viendra vous voir*'. Personne ne savait que je devais acheter cette maison. Ça s'est fait comme ça dans le plus grand secret. Bien sûr, il y a eu une réaction.

FC : Il vous l'a laissée à quel prix ?

RK : 11 millions.

FC : 11 millions au lieu de 25 ? Mais vous avez bien négocié. Bravo !

RK : J'avais demandé à un notaire, qui n'habitait pas trop loin de chez moi. Un notaire, Créole blanc de La Réunion, communiste, maire de Bras Panon qui connaissait la famille à qui j'appartenais. Je lui ai dit de '*faire marcher cette affaire-là*' ; il n'a jamais voulu me faire avoir cette maison. Il a bloqué.

FC : Comment a-t-il bloqué ?

RK : Et bien, il disait que les propriétaires n'étaient pas d'accord à ce prix-là, etc. Jusqu'au jour où j'ai parlé avec le propriétaire et j'ai changé de notaire ; j'ai pris Maître Jean Mas, un grand notaire, une grande culture, un type formidable, et c'est parti. On a critiqué... Vous savez, je suis habitué aux critiques. Moi je dis : '*Quelqu'un doit faire son travail...*'

FC : Rien ne l'arrête ?

RK : Oui, je vous donnerai la conclusion de tout ça un jour.

FC : Finalement, si le mari de Mme Desbassayns était Vice-procureur du Roi, la maison est restée, entre juristes...

RK : Au départ.

FC : Elle est revenue dans la justice avec vous. Les propriétaires intermédiaires n'étaient pas dans la Justice ?

RK : Non. C'étaient de grands commerçants, négociants, etc. Isautier, Galmot ...

FC : Isautier, c'est le rhum.

RK : Mr Galmot⁵⁸, l'aventurier de Yann⁵⁹. Une fortune colossale.

FC : Vous en connaissez d'autres ?

RK : Entre Isautier et Galmot, il y a eu deux propriétaires : Jean Chatel et Mme Dupont⁶⁰. Une bonne dame dans le Sud, très cultivée. De riches familles habitaient là. À un certain moment, un négociant Louis Montalant⁶¹, avait fait une promesse de vendre à un capitaine de

⁵⁸ Jean Galmot, industriel, écrivain, homme politique et surtout aventurier avait fait fortune dans l'orpaillage et le commerce du rhum et du bois de rose. Il avait fait connaissance en Guyane de Joseph Barre, le grand-père de Raymond Barre. Joseph Barre, alors administrateur du bagne, lui avait parlé avec tant de chaleur de La Réunion que Jean Galmot décida d'y acquérir une propriété. Il acheta la maison mais ne séjourna dans l'île que fort brièvement. Il fut jeté en prison et empoisonné en 1928.

(D'après dpr974.wordpress.com/2010/05/30/garder-l'histoire-vivante.../)

⁵⁹ Blaise Cendrars, Rhum - L'aventure de Jean Galmot, Grasset, 1930 / réédition novembre 2003.

⁶⁰ Luc Dupont, ingénieur et industriel, acquit la maison en juillet 1937. Sa femme, Marie Gabrielle Françoise Hoareau, passionnée de Beaux-arts, contribua à donner son lustre à la maison et la dota d'une varangue fermée, toute vitrée, avant de se retirer dans le Domaine familial de Vallée à Saint-Pierre, après le décès de son époux.

(D'après dpr974.wordpress.com/2010/05/30/garder-l'histoire-vivante.../)

⁶¹ « C'est le 29 pluviôse an VI (18 février 1796) que Jeanne Rosalie Chardenoux la vendait pour 440 livres à Louis Montalant, négociant. Un peu plus tard, Mr Montalant fut accusé d'avoir revendu la maison à deux personnes différentes. Cela se termina par un duel à l'épée sur les berges de la rivière Saint-Denis, car c'est là, à l'époque, qu'on lavait dans le sang les dettes d'honneur. »

vaisseau. Entre temps, il a changé d'avis et il a vendu à un autre. Il y a eu un duel. Il avait manqué à sa parole et l'honneur à l'époque... Le duel avait eu lieu sur le bord de La Rivière Saint-Denis, sur la rive droite.

FC : Un duel au pistolet... à l'épée ? Ça existait ici comme en France ?

RK : Exactement, question d'honneur, on provoquait en duel, des témoins, etc. Fini. Un journaliste a fait un article ici un jour et une personne⁶² en Ecosse un jour a écrit : '*Oui j'étais au courant.*' Elle a promis que, si un jour elle venait à La Réunion, elle viendrait visiter. Ils ont quitté et possèdent 22000 hectares de terre en Ecosse. Après la guerre, la maison a été réquisitionnée pour loger la famille du Colonel Boyer. Après les religieuses dominicaines ont habité là, avec la robe crème et noir. Après un huissier a été locataire et je suis devenu propriétaire mais ça a fait couler beaucoup d'encre.

FC : Dites-moi quelles ont été les réactions.

RK : On est allé faire une démarche auprès de la famille Isautier⁶³. Quelqu'un lui a proposé plus d'argent : '*Vendez-nous la maison.*' ; Monsieur Isautier a dit '*Non.*' Un grand monsieur. Il y a des gens biens dans ce pays-là. Il a dit : '*C'est fini. J'ai déjà fait affaire.*'

Vous savez que la famille Barre a habité ici. Le grand-père de Raymond Barre qui était correspondant de Galmot à La Réunion. C'est lui qui a fait acheter cette maison à Jean Galmot.

En 1989, René Kichenin et son épouse Agnès ont célébré leurs noces d'argent et à cette occasion ils ont organisé un repas au restaurant chinois « Le Pavillon d'or » sis rue Maréchal Leclerc. Trois de leurs invités ont fait des discours pour honorer leurs hôtes qui éclairent magistralement leur passé.

Un invité commence par la lecture du message de Sir Veerasamy Ringadoo :

« Des circonstances de dernière heure ont malheureusement empêché Son Excellence Sir Veerasamy et Lady Ringadoo de faire le déplacement de Maurice. Mais ils sont en pensée avec vous ce soir et m'ont demandé de lire le message que voici :

Agnès et René,

Chers amis,

Lydie et moi-même sommes très sensibles à l'honneur que nous ont fait Agnès et René de nous avoir conviés à venir partager leur bonheur en compagnie des membres de leurs familles respectives et de leurs amis à l'occasion de la célébration de leurs noces d'argent.

Permettez-moi, au nom de nous tous ici présents, de leur adresser nos bien vives félicitations et nos vœux les meilleurs pour l'avenir.

Les liens d'amitié qui unissent ma famille aux Kichenin remontent à plusieurs années. Il me plaît de rappeler que j'ai rencontré René pour la première fois en ma demeure Port-Louisienne. À l'époque, nous avions un trait en commun – notre formation juridique et l'intérêt que nous portions à tout ce qui touchait au droit. J'ai encore plus de plaisir à rappeler que ces liens n'ont cessé de s'affermir et de se consolider au fil des années. C'est ainsi que nos deux familles ont pu se rencontrer en maintes occasions, toujours avec un plaisir renouvelé, tantôt à l'île Maurice et tantôt à l'île de La Réunion où surtout la chaleur et

(dpr974.wordpress.com/2010/05/30/garder-l'histoire-vivante.../)

⁶² Suite à l'article « *La saga d'une belle créole* » dans « le Journal de l'île », Charlotte Davidson, chirurgien-orthopédiste à l'Hôpital Georges V, à Londres, descendante de Louis Montalant, a effectivement écrit une lettre publiée le 1 janvier 2005. Cf : <http://www.clicanoo.re/97708-reactions-d-une-descendante-de-louis-montalant-html>

⁶³ Ce sont les Isautier de Saint-Pierre qui ont vendu la maison aux époux Kichenin, en 1966.

la qualité de l'hospitalité ont toujours primé. Les occasions majeures dans nos deux familles n'ont jamais été célébrées sans notre présence commune.

Par dessus tout, les Kichenin nous ont fait mieux connaître l'île de La Réunion et nous ont permis de nous y faire beaucoup d'amis. Nous sommes particulièrement heureux de notre attachement à Madame Kichenin mère⁶⁴ et Madame Virapoullé⁶⁵ - deux êtres très chers à René et à Agnès. Je me souviens toujours des moments où nous grimpons les marches de l'escalier de la résidence de la maman de René à la rue Labourdonnais où nous étions toujours accueillis avec beaucoup d'affection.

Notre visite à La Réunion n'était jamais complète sans un saut à St André où nous avons rencontré la même affection et la même hospitalité.

Malgré le poids de l'âge et ses préoccupations personnelles, Madame Virapoullé se faisait toujours un devoir d'avoir un œil vigilant pour s'assurer de notre bien-être et de notre confort. Je n'oublie pas non plus les sollicitudes d'Agnès à l'égard de sa mère et je pense en particulier aujourd'hui à tous les efforts qu'elle déployait pour ramener de la limonade mauricienne à sa mère !

*Le mariage présuppose un voyage à deux dont une étape a été parcourue par Agnès et René avec un bonheur mutuel. Bonheur également du fait d'avoir réussi à élever leurs enfants de façon digne, ce qui a permis à ces derniers de bien s'équiper pour la vie. Nous avons été les témoins de l'épanouissement de deux charmants garçons qui se sont particulièrement distingués en faisant de brillantes et solides études. René et Agnès ont toutes les raisons d'être fiers des réalisations de Chendra et de Gilles et également d'avoir accompli leur tâche de parents avec efficacité et distinction. Leur vie conjugale a été - vous me pardonnerez l'anglicisme - une vraie success story. Leur belle demeure a été le foyer d'une famille qui fait la fierté de cette ville. **(Photo n°15 & 16)***

Nous savons tous que les compétences personnelles de René lui ont valu d'accéder relativement tôt aux hautes fonctions de bâtonnier. Mais il y a aussi un vieux dicton qui dit que derrière le succès de tout grand homme, il y a une femme. Ce rôle aussi, vous conviendrez avec moi, Agnès l'a rempli de façon admirable et avec beaucoup de dévouement. Nous constatons avec plaisir qu'Agnès et René ont franchi une première étape de vie commune avec succès et dans la gaieté. Le passé a été glorieux, le présent est brillant. Quant à l'avenir, tous vos amis ici présents souhaitent qu'il soit jalonné d'encore plus de fleurons. Puis-je vous demander de lever votre verre à la santé, au bonheur et à la prospérité continus d'Agnès et de René.

Sir Veerasamy Ringadoo »

Monsieur Dominique Legeais, Professeur de droit de Poitiers⁶⁶, prend à nouveau la parole :

« Et maintenant, Agnès, René, chers amis, j'aimerais ajouter quelques mots à titre personnel. Je voudrais, en ce jour important vous transmettre le message de l'amitié des Poitevins, plus particulièrement des juristes poitevins.

Je sais l'attachement qui vous unit à Poitiers. Je voudrais dire à vos amis, combien ce lien est réciproque.

Il est vrai qu'en 1960, lorsque vous arrivez à Poitiers, vous êtes un précurseur. Et il n'était pas facile de se faire accepter dans cette ville, à tort réputée comme peu hospitalière. Pourtant, très vite, vous avez su conquérir l'amitié de tous les Poitevins que vous avez rencontrés et principalement de René Savatier, l'un de nos maîtres à tous, et le vôtre en

⁶⁴ Eugénie Mardénalom, épouse de Jean-Baptiste Ringuin kichenin.

⁶⁵ Brigitte Mourouvin.

⁶⁶ « Il est aujourd'hui Professeur à Paris V depuis 2003. » (Laurent Sermet)

particulier. C'est lui qui présida la thèse que vous deviez brillamment soutenir avant votre retour pour La Réunion.

C'est aussi à cette époque que j'entends parler de vous pour la première fois. J'avais quatre ans. Mes parents venaient de recevoir un étudiant fort sympathique, qui déjà leur avait vanté les charmes d'une île lointaine.

J'étais loin de me douter que c'était là le début d'une longue amitié. Puis les occasions de renforcer les liens ne manquèrent pas. C'est dans le cabinet d'avocat où vous avez fait vos premières armes, qu'à mon tour je devins stagiaire. C'est là aussi qu'une certaine Madeleine⁶⁷ me parlait souvent de vous deux.

Puis Chendra et Gilles suivirent les traces de leur père en s'envolant pour Poitiers. Et Chendra devint un de mes premiers étudiants. Décidément les générations se suivent et se ressemblent. D'autant plus que comme vous, il est lauréat de la faculté et futur avocat.

Je ne saurai non plus oublier combien vous m'avez chaleureusement reçu dans des conditions pourtant douloureuses pour vous, lors de mon premier séjour ici. Et c'est à cette occasion que j'ai pu apprécier Madame, votre gentillesse, votre sens de l'hospitalité et vos très nombreuses qualités. J'ai alors compris que le succès de votre mari, de vos enfants, c'était en grande partie le vôtre, que c'était le résultat de la réussite de votre union.

Agnès et René, c'est donc pour moi une joie immense d'être parmi vous aujourd'hui à cette occasion.

Permettez-moi à mon tour de vous demander de lever le verre de l'amitié au nom de vos très nombreux amis poitevins.

Dominique Legeais, Professeur de droit de Poitiers. »

Monsieur Antoine Ponama, oncle par alliance, marié avec leur Tante Nano est le troisième à prendre la parole :

« Mes chers amis

C'était une gageure pour Agnès et René de nous inviter à célébrer leurs noces d'argent au Pavillon d'or.

La chaleur de cette soirée m'incite à penser que Mr Paul sera obligé d'ici 25 ans d'ouvrir un autre établissement : le Pavillon d'argent pour que nos hôtes puissent y fêter leurs noces d'or.

25 ans de mariage : en termes sportifs je dirais qu'il s'agit déjà d'un beau parcours.

Mais posons la question à l'assemblée : Y a-t-il parmi vous de plus vieux mariés ?

25...26..... Qui dit mieux ? Ne croyez pas que nous sommes à Drouot, il ne s'agit pas d'enchères.

Agnès et René, vous êtes battus.

Je vous fais savoir que vous n'êtes pas au bout de vos peines. Vous m'avez demandé de dire un mot. Laissez nous un instant nous amuser... Faire des révélations qui n'auront certes pas l'éclat et le brillant de la presse locale.

Passons à la première révélation :

Ce soir ce que nous fêtons ce n'est pas exactement le 25^{ème} anniversaire de Mariage d'Agnès et René puisqu'ils se sont mariés le 20 août 1964 à Saint-André. Mais bien plutôt la veillée d'armes de René et la nuit d'angoisse d'Agnès qui l'un et l'autre pensant au lendemain se disaient.

Pourvu que tout se passe bien, évoquant l'un et l'autre leur enfance, leurs parents et leurs amis.

⁶⁷ RK : « Madeleine était ma logeuse. »

Deuxième révélation :

Pour René, c'était ses études à Poitiers, son doctorat et la promesse faite au professeur et ami de présenter l'agrégation, promesse qu'il n'allait pas tenir.

C'était aussi, doux souvenir les nombreuses visites que depuis quelque temps il faisait à un cher oncle qui ne comprit que bien plus tard que son domicile jouxtait le bâtiment de l'Assomption. René n'y venait que dans l'espoir de voir défiler le pensionnat. « Les yeux baissés, les jupes serrées » et parmi toutes ces jeunes filles une certaine Agnès dont parfois le regard brillant et rieur s'attardait sur lui.

C'était aussi pour lui le souvenir de ce mariage où enfin il avait pu la rencontrer d'une manière plus personnelle et d'obtenir rapidement l'autorisation selon la belle formule créole de « sauter le barreau » de la famille Virapoullé.

Troisième révélation :

Agnès de son côté pensait aussi à ce jeune homme présent près de l'Assomption, à ce mariage où ils auraient pu enfin être près l'un de l'autre.

Mais aussi plus loin à ce camarade de jeux avec lequel elle avait grandi, son cousin Jean-Paul avec lequel échappant à la surveillance familiale, ils allaient tous deux jouer au « petit case » dans un vieux bassin désaffecté de Saint-André.

Monsieur le Député Maire. N'est-ce pas ?

Voilà en nous réunissant autour d'eux ce qu'ils ont voulu nous faire partager.

Mais bien plus c'est aussi pour que nous partagions avec eux vingt-cinq années de travail, de souci, de bonheur et d'amour, au cours desquelles deux fils Charles et Gilles sont venus finir de tisser autour d'eux la cellule familiale d'une trame et d'une chaîne plus étroite encore et par laquelle le souci d'un jour renforce l'amour du lendemain qui lui-même va permettre d'affronter un souci plus grand pour que l'amour soit toujours plus fort.

En les voyant maintenant me vient en mémoire ce conte bengali.

Après la dernière couvée, le dernier enfant et le couple file vers le soleil et vers l'éternité.

Agnès épousant un avocat et vous bâtonnier vous saviez qu'inéluctablement vous fêteriez entre amis notre 25^{ème} anniversaire de mariage puisque homme de parole vous savez que la parole est d'argent.

Mais attention si vous voulez fêter le cinquantième, vous savez que peu de temps avant, il vous faudra vous taire : le silence est d'or.

Merci Agnès. Merci René pour cette chaude amitié que vous nous faites partager ce soir. Tous nos vœux de bonheur futur accompagnent nos félicitations sincères pour cet anniversaire. »

Vingt-cinq ans plus tard, en 2014, Agnès et René Kichenin fêteront effectivement leurs noces d'or.

À l'image de nombreux Réunionnais d'origine sud-indienne, René Kichenin, hindou de par son contexte familial, a reçu le baptême, comme il nous l'explique dans notre entretien du 17 août 2011.

RK : En matière de religion, je dois dire que j'ai été baptisé et que je suis allé à l'église jusqu'à l'âge de 20 ans. Quand je suis allé à Poitiers, je n'allais plus à la messe du tout et j'ai commencé à réfléchir et c'est là que j'ai opté pour l'hindouisme ; un hindouisme à ma façon.

Je crois en Dieu et j'ai une façon d'adorer et de communiquer avec Dieu. J'aurais été un musulman, j'aurais été un musulman un petit peu...

FC : Un peu dissident ?

RK : Oui. Voilà !

(Rires)

RK : Catholique ? J'aurais été catholique, mais dissident !

FC : Je voulais savoir si c'est l'isolement, l'exil en métropole qui vous a poussé à choisir ?

RK : Oui, vous savez, en hiver surtout, quand vous êtes seul dans une chambre ; dehors il fait très froid. Je ne suis pas habitué. Vous réfléchissez, vous lisez et c'est là que j'ai opté pour la religion hindoue.

FC : Les gens étaient gentils avec vous ?

RK : Oui, ils étaient sympa. J'étais bien logé.

FC : Vous ne vous pliez pas à toutes les règles mais vous suivez quand même des cérémonies.

RK : Oui.

FC : Quelles sont les règles que vous transgressez, dites-moi ?

RK : Tout ce que je ne comprends pas dans la religion, je ne suis pas. Il me faut des cérémonies simplifiées. Si je ne comprends pas, je ne suis pas ; ça me fatigue beaucoup. Mais de partout, moi je n'éprouve pas le besoin d'aller tous les jours au temple. Non ! Du tout !

FC : Sinon, vous avez un autel personnel à la maison ?

RK : J'en ai un dans mon bureau et un dans la maison.

FC : Vous êtes-vous mariés à l'Eglise ?

RK : Je me suis marié à l'Eglise parce que la famille de ma femme est très catholique. J'ai un peu grincé des dents mais je l'ai fait pour lui faire plaisir.

FC : Vous avez fait aussi un mariage tamoul ?

RK : Oui.

FC : À quelle fréquence pratiquez-vous l'hindouisme ?

RK : Je ne fréquente que deux temples, le temple de Siva Soupramanien, rue Saint-Louis à Saint-Paul et le temple familial Kanda Madaname à Sainte-Rose. Je vais une fois par an à celui de Saint-Paul et un peu plus souvent à celui de Sainte-Rose, Rivière de l'Est.

Le 20 juillet 2011 nous avons échangé à nouveau sur la pratique du catholicisme et de l'hindouisme.

FC : Pourriez-vous me parler de l'éducation religieuse que vous avez reçue ? Avez-vous été élevé dans plusieurs religions ?

RK : J'ai été baptisé et j'ai reçu le prénom de « René ».

FC : Qu'est-ce que ça veut dire pour vous René ? Renaissance ?

RK : Je ne sais pas. On m'a donné ce nom.

FC : C'est un prénom chrétien pour vous ?

RK : C'est la sage-femme qui m'a donné ce nom. Elle était très bien avec ma mère.

FC : Dans le prénom René, il y a déjà l'idée de réincarnation.

RK : Il y a ça aussi. J'ai été élevé dans la religion catholique et hindoue, les deux.

FC : Avez-vous le sentiment que vos valeurs profondes vous ont été transmises par votre maman ou par l'école ou à l'occasion de cours particuliers ?...

RK : C'est ma mère puisque j'ai perdu mon père à l'âge de huit ans. J'ai donc été élevé par elle, une éducation stricte.

FC : Qu'est-ce que c'est une éducation stricte ?

RK : À l'époque, on nous mettait à genoux sur du gros sel et puis il y avait le fouet. Tout ça a disparu. On allait à la messe tous les dimanches, à la cathédrale.

FC : Juste à côté.

RK : Oui mais ce n'est pas mon église préférée. C'est la Délivrance.

FC : Parce qu'elle fait penser à un *kovil*⁶⁸ ?

RK : Oui.

FC : Si vous alliez à la cathédrale tous les dimanches, vous écoutiez les sermons...

RK : Oh oui, oui, oui...

FC : Jusqu'à quel âge êtes-vous allés à la messe le dimanche ?

RK : Dix-huit, vingt ans ans...

FC : Vous m'avez dit avoir fréquenté le lycée Leconte de Lisle ; avez-vous suivi les cours de Monseigneur Mondon ?

RK : J'ai très bien connu Monseigneur Mondon.

FC : Qu'en avez-vous retenu ?

RK : C'était un saint homme, Monseigneur Mondon. Je portais son sac. Il nous donnait des cours de latin, rue Roland Garros, là où se trouve le lycée Levasseur ; c'est une belle maison créole. Et un jour, les gens chahutaient un petit peu dans son cours et moi aussi, un petit peu, pas beaucoup. Un jour, il me dit : '*Sortez, Mardénalom !*' Je ne bouge pas. '*Sortez, Mardénalom !*' Tout le monde rit : '*Je ne suis pas Mardénalom !*'⁶⁹

(Rires) Il avait connu mon oncle quinze ans avant. Il m'a mis dehors ! À la porte !

Le souvenir que j'ai de l'enseignement religieux est celui de l'Immaculée Conception avec les bonnes sœurs, (mime d'un coup de règle sur le bout des doigts.)

FC : Ah bon ! Elles faisaient ça les bonnes sœurs ? Avec quoi ?

RK : Avec le quart de la règle. Et ensuite l'après-midi, on avait envie de dormir et elles nous envoyaient un gobelet d'eau dans la figure pour nous réveiller. Après, c'était moi qui envoyait des gobelets d'eau aux copains.

FC : Vous avez bien retenu la leçon.

RK : Ah ça oui. Toutes les semaines, j'avais une croix pour mon travail et j'étais puni en même temps. Ça consistait à mettre le cahier accroché dans le dos, quand il était maculé d'encre. J'avais une sœur aussi qui fréquentait l'Immaculée Conception : elle passait devant la cour de récréation et si elle ne me voyait pas, il y avait toujours une de ses copines pour lui dire : '*Ton frère...*' et quand je rentrais ici, j'avais une fessée ! (Rires)

FC : Ouh la la la... Ça vous fait rire aujourd'hui.

RK : Maman me punissait également, mais c'est surtout mon père. Je fréquentais l'Immaculée du temps de mon père. Vous savez quelle punition ?

FC : Non.

RK : À genoux sur le gros sel. Pas le gros sel de maintenant ! Un genre de petits cailloux.

FC : Plus gros que le gros sel d'aujourd'hui ?

RK : Oh oui ! Et si ça ne suffisait pas, on mettait un galet sur la tête.

FC : Et comme ça, on obéissait mieux après ?

RK : Oui, on ne plaisantait pas !

FC : Combien de temps restiez-vous sur le gros sel ?

RK : Un quart d'heure...

FC : C'était une punition créole ?

RK : Ah oui, créole.

RK : Mais j'ai toujours entretenu de bonnes relations avec cette école, l'Immaculée Conception. Un jour une sœur m'a dit : '*N'oubliez pas que vous étiez élève à l'Immaculée Conception.*'⁷⁰ Je ne l'oublie pas. Toujours sur le plan religieux, j'entretiens de bonnes relations avec Monseigneur Gilbert Aubry. Il a un esprit large. Et je pense qu'il est assez

⁶⁸ *Kovil* ou *koil* est un nom tamoul qui désigne un espace sacré hindou. À La Réunion, ce mot est utilisé pour dénommer plutôt les plus grands temples urbains comme le *Kâli Kambal Kovil* de Saint-Denis.

⁶⁹ Rappelons que Mardénalom est le patronyme de sa maman.

⁷⁰ Ecole catholique prestigieuse du centre de Saint-Denis.

tolérant quand même. Chacun pratique comme il l'entend. Il n'est pas pour la pratique de deux religions. Je le comprends. À un certain moment, il faut choisir. J'ai choisi l'hindouisme.

FC : C'est donc finalement lui qui vous a poussé à choisir.

RK : Non. C'est sa position en tant qu'évêque. Quand il discute avec les gens, c'est ce qu'il dit. J'ai discuté avec lui ; j'ai eu plusieurs échanges et il m'a dit de choisir une religion mais moi j'avais choisi depuis longtemps. Je vais de temps en temps dans une église parce que c'est la maison de Dieu. Il y a plusieurs façons de l'appeler, plusieurs façons de l'adorer mais il y a un seul Dieu.

FC : Vous continuez les deux, au fond de vous.

RK : Au fond de moi, je ne bannis pas la religion catholique ; je suis habitué aux deux et avec des gens comme moi, il n'y aura pas de guerres de religions.

FC : Vous m'avez dit que vous avez fait un choix dans vos pratiques religieuses. À partir de quand avez-vous le sentiment d'avoir fait ce choix ?

RK : Lorsque j'étais en métropole. Seul dans une chambre, vous étudiez et vous réfléchissez.

FC : Vous avez fait un petit autel dans votre chambre ou c'était intérieur ?

RK : Non, intérieur. C'est la solitude qui m'a fait prendre cette décision.

FC : Vous ne pratiquiez pas ? C'était philosophique ?

RK : Vous savez, je crois en Dieu mais j'ai une façon personnelle de pratiquer.

FC : Comment ?

RK : Tout est à l'intérieur et je pense que ce n'est pas la peine d'aller à la messe ou au temple tous les jours pour être un bon fidèle. J'aurais été catholique, je l'aurais été à ma façon. Je suis hindou et je le suis à ma façon.

FC : Essayez de me faire comprendre comment intérieurement vous pensez être un bon fidèle.

RK : Ça c'est un problème de relation avec Dieu, avec votre conscience. Faites le bien autour de vous et vous serez récompensés.

FC : Mais c'est très chrétien, ça !

(Rires)

FC : Avez-vous une divinité de prédilection, une *gouladèyvom*⁷¹ ? Une divinité hindoue que vous préférez ?

RK : Je suis shivaïste. D'autres sont vishnouïstes. Pour moi, Shiva est le maître suprême. C'est Tout, Shiva. J'adore aussi Ganesh qui ouvre les chemins, qui enlève les obstacles.

FC : Vous m'aviez dit que vous aviez choisi le nom du temple de Sainte-Rose par rapport au nom de Shiva.

RK : Oui par rapport à Shiva et à Mourouga, son deuxième fils. Son nom a été donné : Kanda Madaname. Shiva lui-même réside au *Kaylason*⁷² et il a dit à Mourouga : '*À chaque fois que je viendrai à Kanda Madaname, toutes les prières seront exaucées.*'

Quelques mois tard son cousin germain, Saminadin Axel Kichenin me dira :

SAK : En termes de croyances, René est shivaïste et il est adepte d'une religion et d'un culte populaire par rapport à un hindouisme brahmanique orthodoxe. Lui se classe beaucoup plus

⁷¹ Chaque hindou garde, la plupart du temps, secret, le nom de la divinité qui est la plus proche de lui, une divinité familiale à laquelle il se réfère pour les choses qui l'affectent de la façon la plus intime.

⁷² Le terme *Kaylason* est utilisé par les hindous de La Réunion pour désigner le Mont Kailash qui s'élève à 6714 mètres d'altitude dans l'immensité des hauts plateaux désertiques du Chang-Tang au Tibet. Les grands mythes fondateurs d'Asie reposent sur ce sommet sacré où cohabitent une multitude de dieux. Les hindous l'assimilent au trône de Shiva. Certains bouddhistes y voient la divine demeure de Demchog Chakrasamvara, personnification de la Compassion. Les jaïns prétendent que Rishabha, ancêtre de leur lignée de sages, y atteignit la libération. Pour les Bönpo, fidèles d'une tradition préboudhique d'ascendance chamanique, il est l'échelle cosmique empruntée par leur grand instructeur Mwo qui descendit enseigner sur terre.

parmi ceux qui prônent une pratique religieuse hindoue mais populaire, comme nos ancêtres, avec les sacrifices d'animaux.

De même que René Kichenin est respectueux du catholicisme aussi bien que de l'hindouisme, il aime la langue française et ne rejette pas pour autant la langue créole.

FC : Utilisez-vous la langue créole à la maison, à l'accueil de vos clients ou dans vos plaidoiries ?

RK : Je l'utilise partout, Madame.

FC : Avez-vous des souvenirs de malentendus nés de la méconnaissance du créole par certains juges par exemple ou personnes qui interviennent dans le déroulement du procès ?

RK : Oui, il y a des mots créoles qui sont rares, peu usités et quand on les emploie bien sûr... Je me souviens du mot « *takoné* »⁷³ qui signifie « transporter » et les juges se demandaient ce que voulait dire « *takoné* » ! Ça peut vouloir dire « transporter sur un brancard »...

À propos de la langue, je peux vous donner ma position : Je ne combats pas le créole, je l'utilise. Il va faire son chemin. Laisser faire, c'est ma théorie. Je parle français ; j'aime bien le français qui est ma langue également.

FC : Avec Agnès, vous parlez créole ou français ?

RK : Moitié, moitié.

FC : Dans la même conversation, vous passez du créole au français ou vice-versa ?

RK : Oui. (Rires)

Il a été également important pour lui et son épouse de s'initier à la langue de leurs ancêtres.

FC : Vous m'avez dit qu'Agnès et vous avez pris des cours de tamoul avec M Sangeelee au temple de la rue Maréchal Leclerc.

RK : Oui, Mr Sangeelee était un ancien inspecteur de l'Education Nationale à Maurice. Le soir après le travail, j'accompagnais Agnès.

FC : Oui mais qu'est-ce qui vous a décidé ?

RK : Il fallait donner l'exemple.

FC : Mais Monsieur Kichenin ? Votre nom vient de Krishna ? Pensez-vous que Kichenin est une transformation de Krishna opérée déjà dans une langue parlée du Sud de l'Inde ou que la transformation s'est faite ici.

RK : J'ai une branche de ma famille ici qui porte le nom de Kishenin, avec un s. Mon aïeul qui est arrivé à La Réunion s'appelait Ringuin-Kichenin. C'est tamoul. Krishna est un avatar de Vishnou.

FC : Quand il a prononcé son nom, on a choisi cette orthographe-là ou l'autre. Ensuite, il a dû y avoir des modifications du nom au cours des différents documents officiels de la vie d'un de ses descendants. Et votre aïeul était peut-être vishnouïste.

RK : Non, ma famille est shivaïste.

FC : Quand vous avez décidé d'aller suivre des cours de tamoul, c'était dans l'air du temps ?

RK : Non ! C'était à contre-courant !

FC : Parmi les Réunionnais d'origine indienne, étiez-vous parmi les premiers à suivre des cours ?

RK : Nous étions un groupe. Une dizaine. Je me souviens de Nicolas Govindassamy parce qu'il était à côté de moi.

⁷³ « *Takoné ou port an takon est une manière de transporter de l'eau, à l'aide d'une perche en bois aux deux extrémités de laquelle sont suspendus des fêr blan. Ce mode de transport a été longtemps utilisé à La Réunion à l'époque ou très peu de kaz étaient reliées aux canalisations d'eau courante.* » Christian Barat

FC : C'est aussi un nom qui fait référence à Krishna. Govinda, seigneur des bouviers.
Madame Kichenin m'a dit que vous aviez un cahier pour deux. Qui écrivait le plus ?
RK : Madame écrivait beaucoup plus que moi...

(Rires)

(Photo n°18)

Deuxième partie

Un Civiliste aux Assises

UN CIVILISTE AUX ASSISES

Après huit années d'études à Poitiers, et la soutenance, en 1963, de sa thèse de doctorat en droit, René Kichenin est revenu à La Réunion.

FC : Vous m'avez dit que vous êtes revenu à Saint-Denis de La Réunion, le 8 février 1964, docteur en droit, avocat^{**}. Quand avez-vous commencé à travailler ?

RK : J'ai commencé à travailler tout de suite.

FC : Vous aviez un cabinet ?

RK : J'avais un petit cabinet. (rires)

FC : Où se trouvait votre cabinet ?

RK : Rue de Labourdonnais^{*}. Maman était à côté.

FC : Ah ! Votre maman habitait là !

RK : Juste à côté.

FC : Comment ça se passe alors ? Comment ça démarre un petit cabinet d'avocat ?

RK : Il faut d'abord vous trouver un local. Ensuite, il y a l'enquête du Conseil de l'Ordre^{**}, pour voir comment est le cadre. Vous avez déjà demandé votre inscription au Barreau^{**} et vous commencez à travailler.

FC : Pouvez-vous me raconter les débuts ? Par exemple qui a été votre premier client...

RK : Mon premier client, c'est un monsieur de Sainte-Rose. Je ne sais pas pourquoi. Il s'appelait Salaï. On n'oublie pas son premier client.

FC : Et vous avez... enfin, il a gagné ?

RK : Oui, une petite affaire en correctionnelles^{**}.

FC : Ça a bien démarré...

RK : Oui.

FC : Où se trouvait votre cabinet, plus exactement ?

RK : Mon cabinet a toujours été rue de Labourdonnais. C'était à côté. Maintenant la maison n'existe plus. Agnès en a une peinture. Ensuite c'était ici, lorsque j'ai acheté la maison au 42. Et après j'ai déménagé ; le cabinet était au 44, là où il y a le coiffeur et après j'ai déménagé encore, une, deux, trois, et la quatrième fois, j'ai été là où se trouve mon fils actuellement.

Toujours en conformité avec la méthodologie que j'ai adoptée pour produire cette histoire de vie, j'ai interrogé Agnès Mourougaiane-Virapoullé.

FC : Monsieur Kichenin m'a dit que vous aviez peint son premier cabinet ?

AK : Oui, c'est une aquarelle ; j'ai peint sans savoir. C'est lui qui l'a reconnu. J'ai pris parmi les cartes postales de mon professeur. Je prends une case créole. C'était mal tiré. Je l'ai dessinée. J'ai fait corriger et je l'ai peinte chez moi. C'était un dimanche ; on allait sortir et René jette un coup d'œil et il me dit : *'Mais c'est mon bureau !'* Et je lui dis : *'Mais c'est pas vrai !'* Je l'ai mis à l'expo mais je ne l'ai pas vendu. **(Photo N°10)**

FC : Heureusement parce que j'aimerais en faire une photo la prochaine fois.

AK : Oui, d'accord.

FC : Combien de temps Maître Kichenin est-il resté dans son premier cabinet, celui que vous avez peint à l'aquarelle ?

AK : Depuis son arrivée en 1964 jusqu'à l'acquisition de la maison en 1966.

FC : Il l'a gardé deux ans, en location ?

AK : En location.

FC : Après vous l'avez installé ici ?

AK : Sous la véranda. Je n'avais pas la maison. C'était occupé. On avait acheté la maison mais elle était habitée par un huissier, locataire de l'ancien propriétaire et qui était là. L'étage était libre, on a occupé l'étage mais il manquait le toit. Il n'y avait rien là-haut, pas de commodités. On a fait couvrir et aménager mais les premières nuits on a dormi...

FC : ... à la belle étoile.

AK : Oui, à la belle étoile et après on a fait couvrir et on a occupé l'étage. Mon fils est né ; j'étais là-haut. J'avais une porte extérieure et je pouvais occuper le jardin. Le rez-de-chaussée est resté occupé pendant deux ans. Tout ça, c'était occupé. Quand je vous dis occupé, c'était bien occupé ! C'était un dépotoir ; c'était La Jamaïque⁷⁴, là-bas.

FC : C'est pas vrai....

AK : Là c'étaient plein de petites chambres. Dans chaque local, il y avait des gens.

FC : Des locataires ?

AK : Ils n'étaient pas locataires ; ils squattaient !

FC : Mais comment c'était possible ?

AK : Là il y avait un bassin. Il n'y avait que ce monsieur-là du rez-de-chaussée qui payait un loyer et la cour était ouverte ; il n'y avait pas de portail. Les gens entraient et sortaient et on a eu du mal à leur demander de partir. Ils avaient l'habitude d'habiter là gratuitement. C'étaient des chambres, des *kalbanon*⁷⁵, et il y avait des portes.

FC : C'était un vrai *kalbanon* ?

AK : Voilà, oui.

FC : Ils étaient là sur la propriété, depuis l'époque de la famille de Mme Desbassayns ?

AK : Je ne sais pas. Non, des squatters. Le locataire du rez-de-chaussée. Je ne sais pas quel arrangement il avait mais il a eu son cabinet ailleurs et il est parti de lui-même au bout de deux ans.

FC : Vous avez dû être soulagés.

AK : Là, j'ai dit : '*Ouf !*' parce que René était sous la véranda. La véranda, je l'avais coupée en deux avec un paravent pour faire dans un petit coin une salle d'attente et il travaillait dans l'autre coin, pour rendre l'ancien cabinet qu'on louait. Ça nous faisait trop. On louait un garage pour la grande voiture que Maman nous avait donnée. Il fallait payer ça, et on a rendu le loyer de l'endroit où on était avant ; nous étions tranquilles en ayant tout sous le même toit. Comme la cour était squattée, on ne pouvait pas mettre la voiture ici. On a gardé un loyer pour le garage....

FC : Comment avez-vous fait pour les faire partir ?

AK : Petit à petit, René le leur a dit. Il a cherché des gens à la mairie pour les reloger parce qu'ils ne voulaient pas partir. Pendant que j'étais là-haut, j'avais encore du monde là dans la cour ; c'était un va-et-vient ! Il y avait *Tikatorz*⁷⁶ ; les gens ont connu cette femme-là ! Elle

⁷⁴ Dépôt d'ordures en plein air situé au lieu-dit La Jamaïque à l'est de Saint-Denis dans les années 1970. À cette époque, des enfants et des adultes souffrant de la pauvreté se précipitaient sur les voitures particulières ou les camions-poubelles qui venaient y déverser leurs contenus pour récupérer des objets qui pouvaient leur être utiles.

⁷⁵ Le terme créole *kalbanon* désigne dans son sens le plus courant la longère composée de plusieurs pièces juxtaposées, comportant chacune une seule porte, qui servait à loger les esclaves et les engagés du café et de la canne à sucre.

⁷⁶ *Tikatorz* (ou *P'tit Quatorze*) est le surnom d'une femme qui déambulait dans les rues de Saint-Denis le plus souvent avec ses sacs remplis de vêtements et interpellait aussi bien les passants que les policiers qui géraient la circulation dans les carrefours de la ville dans les années 1950/1960. On ne connaît que peu de détails de son histoire si ce n'est son vrai nom, Léone Claire. « Lagarrigue », précise Gérard Coupama, le fils de Marcel Coupama, ancien propriétaire du restaurant *Chez Marcel*, situé non loin du Petit Bazar de Saint-Denis, un endroit atypique qui a fonctionné de 1953 à 1991, fréquenté par *Tikatorz*. Maître Kichenin signale qu'elle parlait très bien français. Nathalie Legros, ancienne journaliste du journal « Témoignages », remarque que la rumeur selon laquelle *Tikatorz* aurait été enseignante à Saint-Pierre avant de devenir s.d.f., serait une légende.

entraîné et sortait ; elle était chez elle. C'était sa cour. On ne pouvait pas les mettre dehors. J'aurais dû à l'époque faire des photos de la cour.

FC : Vous devriez la dessiner de mémoire. Comment c'était alors ?

AK : Là, c'était la cuisine ; il y a encore le foyer pour la cuisine au bois. Et à côté, ce devaient être les chambres pour loger le personnel. Moi-même quand j'ai eu mes enfants, j'ai fait une chambre de bonne. Mais j'avais fait remettre en état.

FC : C'est bien de connaître l'histoire du lieu. Et ces trous dans le mur, là ?

AK : C'est Blanche-Birger⁷⁷.

FC : Votre *kalbanon* est adossé au mur de Blanche-Birger ?

AK : Oui. Et l'emplacement du restaurant et du bureau où travaille mon fils maintenant, on l'a acheté bien après. Juste à côté, c'était à ma belle-mère et mon fils vient de racheter la part de ses oncles !

FC : Ah, c'était toute la famille.

AK : Oui ça fait Kichenin, Kichenin et Kichenin !

Le 17 août 2011, nous entrons dans le vif du sujet des affaires que Maître Kichenin a eues à traiter.

FC : Maintenant, il faudrait penser à ce que vous, vous avez envie de dire et aussi à ce que les gens vont avoir envie de lire. Mais c'est surtout ce que vous avez envie de raconter parce que le public s'intéresse à tout ce qui est nouveau déjà, ou à tout ce qui rappelle une époque....

RK : Je suis civiliste** (droit des contrats, de la propriété, des successions). Le pénaliste**, c'est plus les crimes tout ça. J'ai plaidé plus de cent affaires aux Assises**.

FC : Dans le civil**, comment travaillez-vous ? Vous rédigez un argumentaire ou vous cherchez des preuves ?

RK : Les preuves, vous les avez déjà dans le dossier. C'est l'argument qu'il faut trouver pour faire éclater tout ça. L'argument, c'est la recherche, la jurisprudence**, (celle de la cour d'appel** et celle de la cour de cassation**), la doctrine** (c'est l'opinion des grands juristes, des grands professeurs juridiques, etc).

Aujourd'hui, il y a trop de lois et trop de lois tuent la loi.

Le 10 juillet 2012, j'aborde avec lui la question de la « sensibilité ethno-culturelle » de ses clients.

FC : Pour commencer, je crois qu'il serait intéressant pour nos lecteurs d'avoir votre point de vue sur le lien entre « le problème » soumis à l'avocat et la sensibilité « ethno-culturelle » de son client. Pourriez me dire si vous confirmez qu'il existe bien une interprétation du droit liée à la culture ?

RK : Je ne pense pas. Il n'y a pas de sensibilité ethno-culturelle mais il y a une sensibilité du justiciable quel qu'il soit. Le procès civil pour un justiciable, c'est son procès, son problème, même si ce n'est qu'un simple bornage. Quand il vous confie la défense de ses intérêts, c'est parce qu'il a confiance en vous.

FC : N'y-a-t-il pas une spécificité dans le type d'affaires qu'on vous demande de défendre ?

RK : Je dois vous dire que parmi ma clientèle, il y avait 20% de *Tamoul*. Le reste c'étaient les autres.... des *Kréol blan*, des *Malbar/Kaf*, des *Shinoi*, des *Zarab*.

FC : Des *zorèy* ?

RK : Il y en avait aussi.

FC : Combien à peu près ?

⁷⁷ Une imprimerie.

RK : Pas beaucoup.

FC : Je voulais justement vous demander si vous aviez plus de clients Réunionnais d'origine indienne qui pensaient être mieux défendus en ayant un avocat *Malbar*.

RK : Non, non, non.

FC : Un cinquième de votre clientèle, c'est tout de même représentatif. Ils vous ont certainement choisi parce que vous étiez vous-même d'origine indienne.

RK : Oui, certainement.

FC : Et parmi ces 20%, s'agissait-il de votre famille ou des amis ou de gens que vous connaissiez du temple ?

RK : Non, des gens de la communauté qui venaient me voir comme n'importe quel client.

FC : Vous considérez que les *Tamoul* de La Réunion forment une communauté ? Comme à Maurice alors.

RK : Oui, mais spéciaux, très exigeants dans leur demande.

FC : Pouvez-vous développer un peu ça ?

RK : S'ils perdent un procès, ils ne vous le pardonneront pas. S'ils attaquent, ils sont obligés de gagner.

FC : Il s'agit donc bien d'une spécificité ethno-culturelle. L'exigence...

RK : Oui, ça oui.

Deux mois plus tard, le 10 septembre 2012, il évoque le problème de l'intégration des Indiens à La Réunion.

RK : En mai 1965, mon fils Chendra⁷⁸ Kichenin est né. Mon frère, le docteur Christophe Kichenin, généraliste, exerçait à Saint-Paul et il faisait beaucoup d'accouchements à l'époque. Lors de l'accouchement, le 14 avril 1968, d'un enfant de la famille collatérale de Daniel Singaïny (Ça s'est passé le samedi et c'est paru dans la presse certainement le lundi ou le mardi), les parents lui ont demandé de donner un nom tamoul à l'enfant. Il n'a pas trouvé mieux que de donner le nom de mon fils Chendra. Ça lui est venu à la tête, à l'esprit. Arrivés pour déclarer à la mairie, la mairie refoule, n'accepte pas. Le service de l'État civil refuse d'inscrire le prénom. Pour résister à cette assimilation, la famille décide de faire un procès. Le père vient me voir et je lui dis : « *C'est une injustice. Je vais faire le procès gratuitement.* » Il a gagné. Le tribunal a donné l'ordre d'inscrire le prénom.

Je ne comprends pas. Pour un musulman, on acceptait tous les prénoms, Mamode, Yacoub, Gorah, Sulliman, etc. Mais pour les Tamouls, il fallait assimiler étant donné le nombre. Il fallait détruire cette communauté.

FC : C'est étonnant quand même.

RK : C'est choquant.

FC : Ce qui me paraît étonnant est qu'on acceptait les prénoms musulmans parce que le calendrier chrétien est tellement prégnant. J'aurais imaginé que l'Etat Civil aurait refusé pour tous les Musulmans aussi.

RK : Non, pas du tout. Aux Musulmans, non, pas du tout. Ils ne représentaient pas de danger. Pour l'administration coloniale, le danger venait des Tamouls.

FC : Avez-vous eu la preuve que ce refus venait de directives supérieures et non pas seulement d'un employé ?

RK : Oui, ici on ne faisait rien si Paris ne décidait pas et plus encore pour faire du zèle, pour faire plaisir.

Ça a changé. J'ai un frère qui a fait son service militaire. En tant qu'hindou, il a refusé de manger du bœuf. Il a eu trois jours d'arrêt de rigueur.

⁷⁸ Dans l'hindouisme, *Chendra* désigne la Lune qui est une divinité représentée dans la cour des temples shivaïstes parmi les *Navagraha*, les neuf planètes.

FC : C'était quel régiment ?

RK : Ici, à la caserne Lambert !

FC : À La Réunion.

RK : Oui, à La Réunion par dessus le marché ! Un pays où le droit n'est pas respecté, ce n'est pas bon.

FC : C'était en quelle année ?

RK : En 1958.

FC : Vous avez d'autres exemples de refus de déclaration des prénoms tamouls à l'Etat civil ?

RK : Ça c'est un cas flagrant. Moi j'ai donné un prénom tamoul à mon fils. On ne pouvait pas me le refuser mais je n'ai pas voulu seulement donner un prénom tamoul, j'ai mis Charles⁷⁹ à côté.

FC : Chendra, c'est le premier prénom ?

RK : Pour moi c'est le premier.

FC : Oui mais pour l'Etat Civil ?

RK : Un seul prénom. On ne voit pas Mamode avec René ou Sulliman avec Jacques ! Il n'y a pas ça. Ça n'existe pas ici à La Réunion.

FC : Non, la question que je vous pose, M Kichenin, c'est quand vous avez déclaré vos enfants, combien de prénoms avez-vous donnés et dans quel ordre ?

RK : Deux, un prénom français, un prénom indien. Je voulais déjà la transition.

FC : Oui mais avez-vous déclaré le prénom français en premier ?

RK : Le prénom tamoul en premier.

FC : Et ils ont accepté sans rien dire ?

RK : Ils étaient obligés d'accepter, j'étais en face !

(Rires)

FC : Oui d'accord mais ont-ils manifesté...

RK : Ils n'ont rien manifesté du tout ; ils ont pris.

On peut lire dans Trident n° 22 (Du 1 au 15 octobre 1966) l'avis de naissance du deuxième fils d'Agnès et René Kichenin. Cet avis confirme que Maître Kichenin n'a pas eu de difficultés à enregistrer un prénom indien à l'État civil de Saint-Denis :

« Monsieur et Madame René Kichenin ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fils Soubramanien⁸⁰ Gilles Pierre à Saint-Denis le 28 septembre. »

FC : Finalement, peut-être qu'à Saint-Paul dans le cas du fils Singaïny, il s'agissait du refus d'un employé pointilleux.

RK : L'employé reçoit des ordres, des directives...

FC : Oui mais pourquoi auraient-ils plus reçu de directives à Saint-Paul venant de Paris qu'ici à Saint-Denis ?

RK : Non, ailleurs, partout !

FC : Bon, alors c'est parce que Maître Kichenin venait déclarer ses enfants, on n'osait pas lui refuser le choix des prénoms !

RK : À moi non ! Il fallait lutter pour que la population de La Réunion vive en bonne intelligence, en bonne harmonie et que certains soient respectés dans leurs croyances dans leurs traditions.

FC : C'était une lutte de tous les jours....

RK : Oui, le colonialisme pour vous assimiler doit vous détruire.

FC : Oui, le colonialisme français est réputé assimilationniste.

RK : Ah, ça oui ! Les Anglais opèrent différemment.

⁷⁹ Du germanique *karl* qui signifie : « homme libre ».

⁸⁰ *Soubramanien* est un autre nom du dieu guerrier *Muruga*, très populaire au Tamil Nâdu.

FC : Vous faites quelle différence entre ces deux formes de colonialisme ?

RK : Les deux visent à soumettre et à exploiter les populations. Les Anglais respectent mieux. Un Gandhi n'aurait jamais existé en France et pourtant Dieu sait si c'était un grand homme. On l'aurait éliminé.

FC : Pensez-vous que c'est du respect de la part des Anglais ?

RK : La méthode n'est pas la même. Il vous ennuie, on le tue, c'est fini. Ils avaient les moyens de tuer. Les Anglais n'aimaient pas Gandhi mais ils le respectaient... Le fair-play anglais !!! (Rires)

FC : Parmi tous les problèmes matrimoniaux que vous avez eu à régler, y-a-t-il un type de mariage plus particulier que vous avez eu à régler ? Un type de mariage se dégage-t-il ?

RK : J'ai eu un problème à régler sur le plan à l'amiable chez les Musulmans. Le mari ne voulait pas donner son accord pour le divorce parce que son père refusait. Il était méchant et voulait simplement embêter sa belle-fille.

FC : ... qui voulait divorcer.

RK : Oui, et j'ai convoqué le Papa. Comme c'était un client que je connaissais bien, il a donné son accord pour que son fils accepte le divorce. C'était un cas exceptionnel.

FC : Vous pensez que ça n'existe que chez les Musulmans ?

RK : Oui, chez nous, ça n'existe pas. Quand on demande le divorce, on l'obtient.

FC : Parmi les 20% que vous désignez comme étant membres de la communauté tamoule, est-ce qu'il y avait des divorces ?

RK : Oui, j'ai plaidé des divorces, plusieurs dossiers de divorce, soit en demande, soit en défense.

FC : Toujours parmi ces 20%, y a-t-il des spécificités parmi les questions qu'on peut demander à un avocat de défendre ?

RK : Ce sont surtout les questions de pension alimentaire, les questions d'indemnités compensatoires, de partage du patrimoine... après.

FC : Pensez-vous que c'est votre sujet de thèse qui a influencé votre clientèle ?

RK : Non, ils ne la connaissent pas.

FC : Ils ne savaient pas que vous étiez spécialiste de la pension alimentaire ?

RK : Non. Vous savez quand le doyen Sabatier m'a conseillé de choisir comme sujet la pension alimentaire parce que c'est lui qui a choisi le thème de ma thèse, il m'a dit que c'était un sujet qui allait me faire réviser tout mon droit civil. Vous prenez le droit civil en diagonale.

FC : Le terrain, autrement dit la pratique de votre travail, a-t-elle confirmé ou infirmé votre thèse sur la pension alimentaire conventionnelle ?

RK : Confirmé !

FC : Que disait cette thèse en quelques mots ?

RK : C'était une thèse tournée vers l'avenir. Je vous l'ai dit que le Japon l'a publiée.

FC : Le Japon ?

RK : Oui ! L'Université de Kyoto l'a publiée un ou deux ans après. Je ne vous l'ai pas dit ?

FC : Non. En japonais alors ?

RK : Je ne sais pas. Je ne l'ai jamais vue. Certainement. Ma thèse même, je ne l'ai plus⁸¹ ! (Rires)

FC : Forcément, si ça a été publié à Kyoto, ça doit être en japonais... à la limite, il faudrait la refaire traduire en français si vous ne l'avez plus...

Monsieur Kichenin, les crimes et délits particulièrement sordides de La Réunion font régulièrement la Une des médias, si bien que l'on finit par être convaincu que les Réunionnais

⁸¹ « Elle est en B.U. (bibliothèque universitaire) » (Laurent Sermet)

sont globalement plus « mauvais » qu'ailleurs dans le Monde. À propos des crimes, je voudrais savoir si vous pensez qu'il y a une dominante spécifiquement réunionnaise.

RK : La plupart des crimes sont liés au boire et manger ! On ne se contrôle plus et il y a l'effet de l'alcool.

FC : Pensez-vous qu'il y aurait une spécificité d'origine ethno-culturelle particulière ou pas ?

RK : À un certain moment oui pour certaines communautés mais actuellement je ne pense pas. C'est plus lié au secteur géographique qu'à l'origine culturelle.

FC : Les Musulmans, par exemple, ont pourtant bien un système de régulation interne, non ?

RK : Ils ont certainement, je ne sais pas, mais c'est rare de voir des crimes de sang chez les musulmans sauf dans l'affaire de Mamode Ali qui a défrayé la chronique. Autrement, c'est une communauté apparemment paisible et je pense qu'ils règlent leurs problèmes effectivement à l'intérieur de la communauté. Ils sont un peu différents des Tamouls où pour un oui ou pour un non, on voit des photos dans les journaux, des articles, des revendications, etc.

FC : Les Tamouls sont plus nombreux aussi.

RK : Ce n'est pas bon pour une communauté. Ils sont beaucoup plus nombreux, c'est vrai, mais on devrait régler les problèmes à l'intérieur.

Vous savez, un jour, Franck Ramassamy, je n'étais pas son avocat. C'était un militant bien engagé du Parti Communiste. Il était tellement excité qu'il a « descendu » un gendarme, un bon gendarme bien coté, bien apprécié. Vous comprenez bien que les gendarmes n'étaient pas contents d'avoir non seulement perdu un collègue mais aussi parce qu'il avait disparu de la circulation. Il y a eu une battue, une ratonnade contre les Tamouls. Alors là j'ai dénoncé ça dans « Trident ». Je crois que le Préfet à ce moment-là était Jean Vaudeville. Ramassamy a disparu dans la nature, couvert par le Parti Communiste. Et à un certain moment, ils en avaient assez ; ils l'ont livré.

FC : Monsieur Kichenin, vous me dites : '*Je suis civiliste (droit des contrats, de la propriété, des successions). Le pénaliste, c'est plus les crimes tout ça. J'ai plaidé plus de cent affaires aux Assises.*' J'aimerais que vous m'en disiez un peu plus sur les affaires pour lesquelles vous avez plaidé en tant que civiliste. Concernant le droit de propriété, avez-vous des anecdotes à raconter ?

RK : Qu'est ce que vous voulez que je vous raconte ? Non, je respecte le droit de propriété. Mais tout le monde ne ressent pas ce droit comme moi. *Usus, fructus et l'abusus*,** moi je suis pour l'*usus* et le *fructus* mais l'*abusus*, je n'aime pas. Il ne faut pas abuser du droit de propriété. Ça crée des conflits.

FC : Swami Premananda de Saint-Louis m'a dit un jour que les *Malbar* sont viscéralement attachés à la terre. Que pensez-vous de cette remarque ?

RK : Ça c'est exact. D'abord, la plupart des *Malbar*, *Tamoul* aujourd'hui, viennent de la campagne. Et ils sont venus sur des terrains appartenant à des *Blan*. Il fallait donc se libérer par le travail pour acheter un lopin de terre qui était la première forme de richesse à l'époque. Elle ne l'est plus tellement aujourd'hui.

FC : Qu'est-ce que c'est pour vous la première forme de richesse actuellement ?

RK : C'est l'industrie, les transformations... l'énergie.

FC : Avez-vous eu à traiter des affaires concernant la propriété d'espaces sacrés ? *Shapèl malbar*, mosquée ou autres ?

RK : Je n'ai jamais voulu.

FC : C'est vrai ?

RK : Je n'ai jamais voulu prendre ce type d'affaires.

FC : On vous en a donc proposées...

RK : ... Indirectement, on m'en a proposées. Mais je ne veux pas.

FC : Vous ne voulez pas. Comment faites-vous pour refuser ?

RK : Ça ne m'intéresse pas. Je ne veux pas entrer dans les conflits de personnes qui mêlent affaires et religion.

FC : Vous pensez qu'on utilise la religion pour satisfaire des intérêts personnels ?

RK : Exactement. C'est exactement ça.

FC : Quel sont les problèmes concernant la propriété ?

RK : Le gros problème, qui concerne la propriété, est celui du bornage. Autrefois, ça a été fait « à peu près ». Aujourd'hui, les gens demandent des limites très précises, et la loi a changé aussi. On ne peut plus vendre, s'il n'y a pas de documents d'arpentage. Mais pour les vieilles affaires, c'est dans « l'à peu près ». Ces affaires ont un peu disparu, mais c'était un gros pourcentage des affaires. Parmi les nombreux dossiers civils, que j'ai pu traiter dans ma carrière, il y avait des procédures en bornage. L'une d'elle concernait une famille de trois vieilles demoiselles bien connues dont l'âge s'échelonnait entre 75 et 80 ans, à Tan rouge, dans les Hauts de Saint-Paul. Le Tribunal d'instance de Saint-Paul avait ordonné qu'un plan des lieux soit dressé par un géomètre. Les parties et les conseils ont été convoquées pour assister aux opérations de bornage. Arrivé sur les lieux, le géomètre est allé voir les demoiselles qui connaissaient, bien entendu, le but de notre visite. Nous avons été accueillis par des injures et une d'elles est sortie de la maison avec un fusil. Connaissant la réputation de ces demoiselles, tout le monde a pris la poudre d'escampette.

La semaine suivante, au Palais de justice de Saint-Denis, je croise le Procureur de la République, informé certainement par les gendarmes de Saint-Paul. Il me demande en souriant :

- *'Comment s'est passé le bornage à Tan Rouge ?*

- *Très mal, Monsieur le Procureur.*

- *Je le sais',* me répond-il.

FC : Autre problème ?

RK : Ensuite, il y a les revendications de propriété, les problèmes de succession.

FC : Les revendications de propriété sont-elles liées à l'acte trentenaire ?

RK : Actuellement, il est plus difficile de faire des actes trentenaires. Il faut publier, etc. Il y a des cas où c'était lié à des actes trentenaires, surtout si vous avez affaire à des notaires indéliçats qui font n'importe quoi.

FC : Vous pouvez développer un peu ça ? L'acte trentenaire consiste en quoi exactement ?

RK : Monsieur X occupe un terrain depuis plus de trente ans. Il va voir le notaire et fait constater ça. On dresse un acte trentenaire. Actuellement, je crois que c'est plus difficile. Il faut publier dans les journaux que la procédure d'acte trentenaire est engagée. Alors les voisins voient. Tout le monde voit.

FC : Que pensez-vous des constructions qui sont faites sur des terrains qui n'appartiennent pas aux habitants ?

RK : Il faut voir si les habitations sont construites sur les pas géométriques⁸², déjà, 81,20 m de large. Si c'est construit sur les pas géométriques, c'est à l'Etat sauf si cela a été déclassé. Or,

⁸² Création de Colbert au dix-huitième siècle, la zone dite des cinquante pas géométriques se définit comme une bande littorale, de 50 pas de large comptés à partir du rivage de la mer, relevant du domaine public de l'Etat, inaliénable et imprescriptible, utilisée à l'époque à des fins militaires dans un souci de protection des habitants. Entre 1962 et 1974, dates des premiers arrêtés délimitant les rivages de la mer, cette zone a fait l'objet d'une délimitation cartographique précise. À partir du rivage de la mer (font partie de la mer : les mangroves, les marais salants et les endigages...) a été tracée à 81,20 mètres en amont dans les terres, une ligne fictive délimitant la limite supérieure de la zone des cinquante pas géométriques. La loi n° 96-241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer se propose « *de régulariser la situation des occupants sans titre... ; de favoriser*

il y a eu un déclassement de certaines zones de pas géométriques et là, les personnes peuvent dire : 'Je suis là depuis plus de trente ans.' Les pas géométriques étaient une ceinture qui entourait La Réunion, de 81,20 m.

FC : Pourquoi 20 ?

RK : Je ne sais pas.

FC : Ça doit être la transformation de pieds ou d'une autre unité...

RK : Des pas allemands. On appelait ça comme ça.

FC : Concernant les héritages, avez-vous été confronté à des interprétations différentes de la Coutume de Paris ? Des « arrangements » sont-ils parfois remis en question qui nécessitent un recours à l'avocat ?

RK : Qu'est-ce que vous appelez la Coutume de Paris, Madame ?

FC : Le recueil des lois civiles codifiées au seizième siècle, qui d'après ce que l'on m'a rapporté, exigeait l'égalité dans la succession entre les enfants, qu'ils soient garçons ou filles.

RK : Oui, mais si un contrat a été signé entre les différents héritiers, ce contrat doit être respecté.

FC : Oui. À quel moment peut-il être signé ce contrat ?

RK : Après le décès des auteurs, c'est à dire des parents. Avant, ce n'est pas possible, ça serait acte sur succession future. Ce qui, à ma connaissance, est interdit.

FC : Cela arrive-t-il que vous ayez ce genre de question à défendre ? Par exemple...

RK : Mais dans un partage, on peut faire un partage... Parents et enfants décident de donner tel lot à un tel, un peu plus à un autre, etc. Tout le monde est d'accord.

FC : Oui, mais si les parents décident de donner un peu plus aux fils qu'aux filles, par exemple ? Cela vous est-il arrivé de défendre un cas comme celui-ci ?

RK : Ici, on avantage beaucoup plus les fils que les filles.

FC : Les filles l'acceptent-elles sans rechigner ? Elles acceptent ou elles attaquent ?

RK : En principe, elles l'acceptent parce que les parents sont là. À la mort des parents, c'est différent. Il y a le gendre, les petits-enfants, etc.

FC : Les filles acceptent donc les décisions des parents même si les parents favorisent les fils.

RK : C'est hindou, ça.

FC : Pensez-vous que l'on suit les dispositions de la Coutume de Paris ? Je n'ai peut-être pas bien compris.

RK : Si selon la Coutume de Paris, on doit respecter l'égalité, ça n'a jamais été respecté à La Réunion dans les familles, hein ? De leur vivant, ce sont les familles qui tranchent les questions de partage en accord avec les enfants.

FC : Après la mort, c'est bien la Coutume de Paris qui s'applique ?

RK : En principe parce que n'importe qui peut demander la vente des biens et du patrimoine et partager l'argent s'il n'y a pas eu un testament.

FC : Oui. mais le partage doit être équitable, non ?

RK : En principe le partage doit être équitable, mais les parents peuvent décider d'avantager un enfant dans la limite de la quotité disponible.

FC : Qu'est-ce que c'est la quotité disponible ?

RK : Quand vous avez un enfant, c'est la moitié, deux enfants, c'est le tiers et trois enfants, c'est le quart.

FC : Comment peut-on avantager un ou l'autre des héritiers ? Ça a l'air mathématique !

l'aménagement de cette zone... ; de mieux protéger et gérer les espaces naturels de cette zone en en confiant la gestion au Conservatoire du littoral... »

Cf : <http://www.adilmartinique.org/definition.php>

RK : Si vous avez une masse d'argent à partager, c'est facile. Si vous avez des biens, vous veillez à ce que la valeur du bien ne dépasse pas le quart en valeur du patrimoine.

La carrière de Maître Kichenin, civiliste de formation, sera marquée par des affaires pénales. Sa façon d'évoquer les peines de ses clients comme s'il était lui-même condamné montre à quel point il se sentait concerné et s'impliquait fortement dans la défense.

Le 20 juillet 2011, j'aborde avec lui la question de ce que les anthropologues entendent par « la double contrainte »⁸³.

FC : J'aimerais aujourd'hui aborder les questions de double-contrainte. Vous pourriez me parler d'abord de vos valeurs personnelles, celles auxquelles vous accordez le plus d'importance, puis vous pourriez me parler des affaires où vous avez été contraints de défendre des gens qui finalement n'auraient pas mérité d'être défendus selon votre déontologie...

RK : Oui, il y a une contradiction entre la défense de certains clients et mes convictions.

FC : C'est à ça que je voudrais arriver, mais avant ça, je voudrais que vous tentiez de décrire vos valeurs personnelles.

RK : Personnellement, je suis contre la peine de mort. Lorsque la peine de mort existait, c'était un assassinat commis par les pouvoirs publics. C'est ça. La peine de mort a été abolie lorsque Monsieur Badinter est devenu ministre de la justice. Et finalement, je crois que c'est une bonne chose. Il y a des dossiers qui sont pénibles à défendre mais nous sommes obligés de le faire parce que la plupart du temps, j'étais commis d'office, à l'époque.

FC : Vous ne choisissiez donc pas vos dossiers...

RK : Non, c'était le bureau d'aide judiciaire, à l'époque on l'appelait ainsi. J'étais désigné et là on met de côté ses convictions et on essaie de défendre coûte que coûte l'accusé.

FC : D'accord, mais y a-t-il eu des situations où finalement vous étiez content que l'accusé soit « puni », enfin, que l'accusé paye un peu pour ce qu'il avait fait.

RK : Dans ce cas, on dit qu'il a mérité !

Le J.I.R. du samedi 16 mai 1970, présente les buts de l'A.R.A.J.U.F.A. (l'Association Réunionnaise d'Aide Judiciaire aux Familles), dont Maître Kichenin a été l'un des cofondateurs. « (...) le 18 décembre 1967, M. Dupertuys déclarait : *La population nécessiteuse viendrait-elle à nous, qu'elle ne pourrait être accueillie car nos bureaux d'Assistance judiciaire seraient débordés... Il faut repenser le problème de l'assistance judiciaire à La Réunion où la masse des gens nécessiteux ou à faible revenu est bien plus importante, comparativement, que celle de la Métropole ; il faudra trouver une solution analogue à celle de l'assistance médicale gratuite qui permet une juste rémunération des auxiliaires de justice et assure aux assistés les mêmes conseils juridiques éclairés que les personnes fortunées... Nous devons donc ensemble réagir contre cet état de choses.* (...) *La forme choisie fut celle d'une association administrative, associée privée à caractère public. (...) Le but principal de l'association est avant tout d'apporter une aide aux personnes qui n'ont pas de ressources*

⁸³ L'école de Palo Alto est un courant de pensée ayant pris le nom de la ville de Palo Alto en Californie à partir de 1950. Ce mouvement est à l'origine de la thérapie familiale en psychiatrie. Dans un article retentissant intitulé « *Vers une théorie de la schizophrénie* », les fondateurs de ce courant de pensée montrent que le patient ne sera plus désormais considéré comme un individu isolé mais soumis aux interactions avec son environnement et plus précisément avec les membres de sa famille. On nomme double-contrainte (double bind) une paire d'injonctions paradoxales consistant en une paire d'ordre implicites ou explicites intimés à quelqu'un qui ne peut satisfaire l'une sans trahir l'autre. Ce paradoxe est comparable au dilemme de Rodrigue dans *le Cid* de Corneille ou encore celui d'Orso dans *Colomba* de Prosper Mérimée.

suffisantes pour intenter devant les tribunaux une action à caractère familial ou pour y défendre.

Elle étudie les cas dont elle est saisie par les personnes qui ont besoin de ses services, elle donne des conseils, oriente le justiciable, le guide et, tout d'abord, tente une conciliation entre les parties en conflit.

Si elle ne parvient pas à un accord amiable, et lorsque les droits du justiciable paraissent fondés, elle prend en charge tous les frais du procès devenu nécessaire.

C'est en cela qu'elle innove et qu'elle constitue une expérience pilote.

Il y a le contact direct et humain qu'elle crée avec celui qui a besoin de se faire rendre justice mais qui n'en a pas les moyens, faute d'argent, ou qui ne sait pas où s'adresser. (...)

Il y a le soutien moral et matériel qu'elle donne à celui qui se sent isolé et malheureux, perdu dans le dédale de textes législatifs qu'il connaît mal ou même qu'il ignore et qui l'effraient, de façon à lui donner confiance.

Il y a aussi la protection qu'elle assure des intérêts les plus respectables, ceux de la famille, cellule et fondement de la société ; il y a enfin la prise en charge totale de tous les frais de justice lorsqu'il faut saisir les tribunaux du litige. »

En découvrant aux Archives de La Réunion, à la fin du compte rendu de l'affaire Augustave Karin, dans la rubrique « *En cour d'Assises* » du jeudi 26 mars 1970, du J.I.R.⁸⁴, que Maître René Kichenin n'avait pris que huit minutes pour assurer la défense d'un meurtrier, j'ai pensé que la brièveté de cette plaidoirie prouvait que les valeurs profondes de l'avocat et sa parole étaient en harmonie.

« Parce qu'il voulait récupérer ses enfants, François Anamasse avait été lardé de coups de couteau

12 ans de réclusion à son meurtrier Augustave Karin

Sur ce drame de la désunion, il n'y avait pas lieu de faire de longs commentaires. L'audience d'hier matin, l'avant-dernière de cette session, fut donc assez brève. À 11h30, Augustave Karin, accusé de meurtre, connaissait le sort que lui avait réservé la Cour et les Jurés : 12 ans de réclusion criminelle.

Trois phrases : C'était le 13 avril dernier, au cœur des bidonvilles de Ste-Clotilde, dans cette ruelle Papangue qui est trop souvent le théâtre d'incidents de toute sorte. Un homme gisait, ensanglanté, en travers de la ruelle. François Anamasse, 36 ans, était en train de mourir au centre d'un cercle de curieux, le corps percé de plusieurs coups de couteau, victime de son amour paternel.

François Anamasse, sur le compte de qui les meilleurs renseignements ont été recueillis, s'était séparé de son épouse un an auparavant. Le couple avait quatre enfants. La mère garda avec elle Jocelyne, 10 ans, la fille aînée. Les trois autres enfants – deux garçons, Jean-François et Michel, et une fille, Roseline – vivaient chez leur père qui les élevait très convenablement. 'Ils étaient propres et bien tenus. La plupart du temps, c'est leur père lui-même qui lavait et repassait leur linge.' précisera un témoin.

Après avoir quitté son mari, Mme Anamasse se mit en ménage avec un certain Augustave Karin, lui-même séparé de sa femme et de ses six enfants.

Il semble que Mme Anamasse ait beaucoup souffert d'être privée de trois de ses enfants. Le dimanche 13 avril, elle décida d'aller les reprendre.

⁸⁴ ADR : 1 PER 94/40

En compagnie de son amant, elle se rendit au domicile de son mari, boulevard de la Source, lotissement de la SIDR. Anamasse était absent. Les trois enfants qui jouaient dans la cour, ne firent aucune difficulté pour suivre leur mère.

Rentrant chez lui, François Anamasse constata que les trois enfants n'étaient plus là. Sans hésiter une seconde, il mit le cap sur la ruelle où il était sûr de les retrouver au nouveau domicile de son épouse.

Que se passa-t-il alors ?

L'accusé résume le drame en trois phrases : 'Anamasse m'a jeté des galets'⁸⁵. Je me suis mis en colère. J'ai pris un couteau et je l'ai frappé.' C'est évidemment très vite dit.

Au-delà de la colère : Pour en savoir davantage, le Président Vergoz pose des questions. Alors se dessinent de façon un peu plus précise la personnalité du meurtrier et les différents aspects de cette pitoyable affaire.

Augustave Karin vient d'avoir 34 ans. C'est un être frustré, mais ce n'est pas un violent. Il a vu le jour aux Trois-Bassins où son père était ferblantier. Fils unique, il perdit très tôt ses parents et fut élevé par sa marraine. Toute sa vie il n'a été que manœuvre consciencieux, assidu, sobre et très travailleur. Le dossier ne nous révèle d'ailleurs pas comment et pourquoi il a été amené à se séparer de sa femme. S'agissant d'un tel homme, le sentiment de colère est-il suffisant pour faire admettre un geste criminel aussi soudain et aussi sauvage ? A l'issue de l'audience, on a un peu l'impression que bien des éléments du contexte humain de ce drame ont été laissés dans l'ombre. Car Augustave Karin a bel et bien massacré sa victime. Les deux hommes donc, se sont trouvés face à face le dimanche 13 avril, François Anamasse paraissant bien décidé à reprendre ses enfants.

Des insultes ont été échangées. Puis loin est passé aux choses plus sérieuses, en l'occurrence les galets. Qui des deux hommes en a jeté le premier ? Les témoignages varient sur ce point. Ce qui est certain c'est qu'à un moment donné, Karin s'est précipité dans sa case. Il en est ressorti armé d'un couteau de cuisine. À la vue de l'arme, Anamasse a pris la fuite.

Course contre la mort : Une course contre la mort s'engagea alors dans la ruelle Papangue rendue glissante par de récentes pluies.

Nombreux furent ceux qui, sur les pas de la porte, assistèrent à la tragique poursuite. Comme toujours en pareil cas, personne n'intervint. Pire même : aux dires de certains témoins, le sieur Mogne-Mondoha, propriétaire d'une série de cases en ce lieu, tenta de barrer la route au fugitif. Ce qui n'est pas prouvé.

Plus rapide, Karin ne tarda pas à rattraper son adversaire. Un premier coup de couteau atteignit Anamasse dans le dos, à la hauteur de l'épaule. Le blessé ayant fait face, Karin frappa encore à plusieurs reprises à la poitrine et au visage. Neuf plaies furent dénombrées par le médecin légiste. Plusieurs d'entre elles avaient atteint les lobes du poumon et le cœur. François Anamasse était « saigné » comme une bête.

On pratiqua une prise de sang sur la victime et sur l'accusé : Aucun des deux n'était ivre.

Une immense tristesse : Partagée entre le souvenir de son mari et de son attachement à son amant, l'épouse de la victime n'a su hier matin que nous dire : 'Depuis qu'il avait eu un accident de travail, François était devenu méchant. Il me frappait. J'ai pris mes enfants et je suis partie. Le jour du drame, j'ai essayé en vain de retirer le couteau des mains de Karin. Impuissante, je n'ai pas pu intervenir.'

⁸⁵ Le terme « galet » désigne en créole, une pierre, un caillou quelconque, contrairement au français où ce mot est associé exclusivement à des pierres arrondies, lissées par le frottement, dans l'eau des torrents et sur certaines plages.

Les autres témoins – y compris la dame Nélaupé qui devient une habituée du Palais puisque nous l'avons déjà entendue il y a quelques jours à propos d'une autre affaire – n'apporterons guère plus de précisions. Il faut dans l'affaire Karin faire avec ce que l'on a des faits et rien de plus.

Siégeant au banc du Ministère public, M. Franchet considère que ce drame est la conséquence de la désagrégation de deux familles. Epoux séparés, enfants que l'on se dispute ; une immense tristesse baigne tout ce dossier. 'Mais n'oublions pas, note l'avocat général, un point capital. Si au lieu de s'occuper des enfants des autres, Karin s'était inquiété des siens, rien de tout cela ne serait arrivé. Mais non, il a préféré s'acharner sur un père admirable. Il a poursuivi François Anamasse qui avait le bras droit paralysé, avant de le larder de coups de couteau. La violence des coups portés atteste bien de l'intention homicide de leur auteur. Enfin, suprême lâcheté, Karin a frappé dans le dos. Seuls les bons renseignements le concernant peuvent lui offrir le bénéfice de quelques circonstances atténuantes.'

10 ans de réclusion, telle est la sanction qui, selon M. Franchet, devrait être appliquée à un tel accusé.

Un « bon garçon » : Huit minutes ont paru suffisantes à Me Kichenin pour expliquer... l'inexplicable.

'La culpabilité de mon client est bien établie. Mais l'on doit considérer qu'il a été provoqué et agressé chez lui. Il a agi sous le feu de la colère. C'est pourtant un bon garçon, sérieux et calme. Ce délinquant primaire a droit à toute notre clémence.'

Une fois encore, la Cour et les jurés ont jugé bon d'administrer une peine plus lourde que celle réclamée par l'accusation. En leur âme et conscience, c'est leur droit le plus strict. » (C.I. H.)

Le jeudi 10 décembre 1970, la rubrique du « En Cour d'Assises »⁸⁶ du J.I.R. rend à nouveau compte d'une affaire dont la défense a été confiée à Me René Kichenin. On remarque dans cette affaire de meurtre que Me Kichenin fait appel non plus aux textes de lois qui le laissaient démuné concernant ces acteurs multi-récidivistes, mais à la sensibilité et à la clémence de la Cour et des jurés pour une affaire sordide qui suscite plus de compassion que de volonté de châtier. Je rappelle que « P'tit Quatorze » ou « Tikatorz », appelée à comparaître lors de ce procès d'Assises, a squatté « le gazon » de l'avant de la maison de Me Kichenin pendant plusieurs années.

R.K. : « Elle dormait sur ce *gétali*. Elle s'y sentait à l'abri. »

A.K. : « C'était un numéro... Un jour, elle vient me voir sous la varangue pour me demander à manger. Je lui prépare un sandwich et je le lui donne. Elle prend ce qu'il y avait à l'intérieur et elle me rend le pain ! »

« En plein centre de Saint-Denis, un soir de décembre de l'année dernière

Une rixe entre clochards s'était achevée dans le sang

12 ans de réclusion au meurtrier

6 mois de prison à son complice »

« Les faits qui motivaient la comparution hier matin devant la Cour d'assises des nommés Alfred Hao et Arthur Coulin datent d'un an. Le 10 décembre 1969, en effet, un clochard était tué à coups de pioche, en plein centre de Saint-Denis, dans l'étude de Me Dominique Sauger, Rue Edouard. Dès le lendemain matin, le coupable, Alfred Hao, était arrêté. Le gardien de

⁸⁶ ADR : 1 PER 94/43

l'Etude, Arthur Coulin, qui lui avait prêté main forte, était également incarcéré. Il devait être remis en liberté provisoire au bout d'un mois et demi de détention.

12 ans de réclusion pour le premier, 6 mois d'emprisonnement pour le second, tel est le verdict prononcé hier par la Cour. Me Kichenin défendait Hao et Coulin, l'accusation étant soutenue par M Foulquier-Cazagnes, Procureur de la République.

La cour des miracles : La nuit, la place de la Cathédrale de Saint-Denis présente un aspect un peu particulier. C'est le rendez-vous des prostituées, des clochards, des va-nu-pieds et des vagabonds. L'hiver, lorsque la nuit fraîche enveloppe la ville, miséreux et mauvais garçons s'agglutinent sous les porches dans des odeurs de pain chaud s'échappant d'une boulangerie voisine. Le jour, on joue les manutentionnaires en déchargeant les lourds camions venus ravitailler les grossistes. Le soir, quand on a pû récolter ainsi quelques francs on « tape la carte » sur le trottoir après avoir « dégusté » une gamelle de riz.

Cette faune a ses figures. Il y a « Le Sourd », Nirlo, le petit barbu, « Parle pas », qui vient parfois en voisin, et « P'tit Quatorze », la muse du quartier, compagne d'un soir de ces épaves.

Rue Edouard, l'Etude de Me Dominique Sauger devient au crépuscule une véritable Cour des Miracles. Contre un peu d'argent, dans l'espoir de quelque menu service ou par simple amitié, le gardien, Arthur Coulin – un vieux repris de justice – s'improvise hôtelier et accueille les sans-abri. On s'entasse sous la varangue, dans les dépendances... et même dans les toilettes. On se sent moins seul, on est entre « frères ». Sans l'alcool, tout irait à peu près bien. Mais le rhum aidant, il y a parfois un peu de grabuge. Pour les motifs les plus futiles, les disputes éclatent. Neuf fois sur dix, Coulin reste maître de la situation et rétablit l'ordre. Le 10 décembre 1969, hélas, les événements devaient échapper à son contrôle.

Pour une poignée de riz. C'était un mercredi. Il y avait là quelques habitués, entre autres Alfred hao, Isidore Poirié, dit « Le Sourd », Augustin Nirlo et, bien entendu, le « maître des lieux », Arthur Coulin.

On boit pas mal et, vers 19h30, on décide de casser la croûte.

Ce soir-là, Isidore Poirié n'a rien apporté. Tenaillé par la faim, il réclame un peu de nourriture à Coulin qui refuse. Première dispute. Alfred Hao prend fait et cause pour le gardien. Coulin n'insiste pas et va dormir dans sa chambre.

Restés seuls, Hao et « Le Sourd » continuent à se disputer. Les insultes fusent.

« À un certain moment, dit Hao, Poirié m'a menacé avec son sabre. J'ai pris une pioche et je l'ai frappé deux fois à la tête. Il s'est écroulé. J'ai voulu transporter son corps à l'extérieur pour que les employés de l'Etude ne le trouvent pas là en arrivant le matin. Je l'ai traîné par les pieds jusqu'à la petite murette qui sépare la cour de la rue. Ne pouvant le soulever tout seul, j'ai demandé à Coulin de m'aider. Nous avons fait basculer le corps que j'ai ensuite tiré sur le trottoir jusqu'à un réverbère. Puis je suis allé dormir. »

À 4h30 du matin, des employés de chez Sorbe découvriront le cadavre. En suivant les traces de sang, les enquêteurs ne tarderont pas à découvrir que le drame s'est déroulé dans la cour de l'Etude de Me Sauger. L'arme du crime, cachée par Coulin derrière une poubelle, sera rapidement retrouvée. Cette mise en scène puérile n'aura servi à rien.

Des lésions insuffisantes... De quoi Isidore Poirié est-il mort exactement ? On en a beaucoup discuté au cours de l'audience.

Le médecin qui fut, à l'époque, chargé de l'autopsie, le Docteur Fraioli, est venu à la barre nous dire en substance ceci : « Nous avons constaté sur le crâne de la victime plusieurs plaies linéaires à bords irréguliers provoquées par un objet contondant. Ces plaies étaient situées dans les régions occipitales et pariéto-occipitales. Sur le cuir chevelu, nous avons relevé une

volumineuse ecchymose. Ces lésions sont toutefois insuffisantes pour expliquer la mort. On peut avancer l'hypothèse qu'un traumatisme banal peut entraîner la mort chez un sujet en état d'éthylisme aigu. La chute du corps tombant lourdement du mur sur le sol a pu occasionner quelques dégâts. Le blessé a dû mourir dans les minutes qui ont suivi cette chute. »

L'accusé, lui, explique : « Je me suis bien rendu compte que « Le Sourd » ne bougeait plus mais je ne l'ai pas frappé pour le tuer, simplement pour me défendre. »

Gibier de potence : Interrogé par le Président Perrin, Hao a tenté hier matin d'éluder les questions embarrassantes. Il eut la même attitude devant les enquêteurs et le juge d'instruction, n'avouant pas tout de suite et essayant de brouiller les pistes.

Il faut dire que ce « gibier de potence » a l'habitude des interrogatoires. Alfred Hao, 49 ans, a en effet été condamné 10 fois, entre 1942 et 1965, pour vols et coups et blessures. Au total, il a passé 13 ans de sa vie en prison.

Illettré, ivrogne, instable, frustré et pervers, c'est un déséquilibré psychique. En dépit de plusieurs cures de désintoxication à l'hôpital psychiatrique de Saint-Paul, il s'est avéré incurable.

Pour Arthur Coulin, 67 ans, c'est encore pire. Il s'agit d'un meurtrier condamné en 1955 à 15 ans de travaux forcés. Bénéficiant de diverses remises de peine, Coulin a vécu 12 ans en prison. C'est aussi un ivrogne invétéré, un homme « en marge ».

Dans la présente affaire, c'est un délit qui lui est reproché : « modification de l'état des lieux où un crime a été commis, destruction de traces et prélèvements en vue d'entraver le fonctionnement de la justice. »

Les deux témoins cités à l'audience d'hier, Paul Clain et Augustin Nirlo, ne nous ont rien appris.

« P'tit Quatorze » qui était la concubine de la victime, n'a pas daigné, elle, se présenter au Palais de Justice, préférant sans doute, comme elle le fait tous les jours, arpenter le bitume, un petit chien dans ses bras. Cette absence, qui lui vaut 20.000 fr d'amende, nous a sans doute privés d'un excellent « numéro ».

Un meurtre très banal. Dans un réquisitoire très fouillé, ou nul détail ne fut omis, l'avocat général, M. Foulquier-Cazagnes, s'attacha tout d'abord à recréer le climat de ce meurtre qu'il qualifiait de « très banal ».

Ce climat est celui de la misère, de l'alcool, du désœuvrement, de la colère et de la haine.

Et M. Foulquier-Cazagnes d'expliquer qu'il s'agit bien d'un meurtre et non de coups mortels.

« Hao nous dit qu'il a eu peur, il n'avait qu'à s'enfuir ! Bien au contraire, il a frappé avec l'intention de tuer puis il a voulu « effacer » son crime. Si sommaire qu'ait pu être sa mise en scène, elle démontre bien les intentions homicides de cet individu dangereux.

« Le onzième forfait d'Alfred Hao l'a une fois de plus placé en dehors d'une société qui l'a pourtant aidé à guérir.

Coulin, lui aussi, a participé au crime. Cet ancien meurtrier, qui jouait à l'hôtelier, n'a pas hésité à apporter son aide à Hao au lieu de secourir un blessé en danger de mort. »

Conclusion de l'avocat général : il faut maintenir Alfred Hao en dehors d'une société qu'il a trahie onze fois. Quinze années de réclusion criminelle constitueraient pour lui une bonne justice. Quand à Coulin, trois mois de prison lui suffiront.

Deux en moins. Me Kichenin défend les deux accusés. Son premier but sera de faire naître le doute dans l'esprit des jurés. Pour lui – et l'expertise médicale joue un peu en faveur de cette thèse – les coups portés par Hao n'ont pas directement entraîné la mort d'Isidore Poirié.

De toute manière, il s'agit de « coups malheureux » qui ont atteint un sujet éthylique. Hao n'a jamais voulu tuer son camarade. Ce fut une bagarre classique entre pauvres types, pour une simple question de nourriture. L'homicide volontaire ne peut donc être retenu et Me Kichenin demande à la Cour et aux jurés de disqualifier l'accusation en « coups mortels ». Il devait d'ailleurs obtenir satisfaction sur ce point.

Coulin, lui, a été entraîné dans cette affaire par un triste concours de circonstances. Pour ce vieil homme qui a passé 12 ans en prison et qui ensuite, avait su se faire oublier, Me Kichenin implore la pitié.

12 ans de réclusion pour Alfred Hao reconnu coupable de coups mortels. Six mois de prison pour Arthur Coulin, gardien complaisant d'une étrange auberge espagnole.

Rue Edouard, il y a deux pensionnaires en moins à la Cour des Miracles. » (Cl. H.)

FC : Auriez-vous une affaire à me raconter où vous auriez vécu ce conflit intérieur que nous venons d'évoquer ?

RK : D'une façon générale, tout ce qui est abus sur des enfants, je n'aime pas ça. C'est écoeurant. J'arrivais tant bien que mal à accommoder pour faire une défense. Nous étions une trentaine d'avocats, une quarantaine tout au plus. Aujourd'hui, nous sommes à Saint-Denis plus de cent cinquante avocats en activité.

Au cours d'un entretien informel, Me Kichenin m'avait confié qu'il lui était arrivé de faire acquitter quelqu'un accusé de viol et innocenté alors qu'au final il s'était avéré coupable puisqu'il avait récidivé. Il m'assurait qu'il avait un doute et des regrets pour cet acquittement. En l'occurrence, lorsque pour l'affaire ci-dessous, le journaliste écrit que Me Kichenin défend l'accusé avec conviction, rien n'est moins sûr, à moins qu'il n'ait été persuadé qu'il était innocent. L'accusation s'est fondée, en effet, sur la mauvaise réputation du présumé violeur/tueur, des aveux sur lesquels il est revenu, un seul témoignage peu fiable et sur l'absence d'alibi. Il est possible aussi que Maître Kichenin ait donné l'impression de défendre avec conviction alors qu'il défendait sans conviction. Le jugement final est tout de même la perpétuité... Comme me disait Me Kichenin en février 2013 à propos de Gandhi filmé au milieu des jeunes fascistes mussoliniennes : « *Gandhi était rusé !* »

Le vendredi 16 avril 1971, la rubrique « En cour d'Assises » du J.I.R.⁸⁷ titrait : « *Réclusion à perpétuité pour Julien Mahavaly dit « Julot Martouza ». Il avait violé et tué à Cambuston un enfant de 11 ans.* »⁸⁸

« À Cambuston, Chacun savait que Mahavaly était homosexuel. Cette triste réputation est du reste étayée par de nombreux témoignages. On le disait aussi brutal, paresseux, insolent et surnois. Bref, un inadapté social, un individu en marge et, pour parler comme les psychiatres, une personnalité névro-pathique incapable de la moindre affection et « intimidable ». Aucune anomalie mentale, certes, mais les marques d'un déséquilibre profond qui le rendent difficilement réadaptable. Un garçon « à éliminer de la société », selon les propres termes de l'avocat général qui, au terme d'une longue audience a finalement eu gain de cause.

Zazo dans les cannes : Le 5 mars 1970, Joël Mangamir dit « Zazo Picardo » disparaissait du domicile paternel situé à Cambuston.

⁸⁷ ADR : 1 PER 94/45

⁸⁸ Cette affaire est tellement sordide que je préfère ne livrer ici que les éléments principaux qui éclairent la plaidoirie de Me Kichenin en défense de l'accusé. Le lecteur qui le souhaite pourra consulter le compte rendu du J.I.R. complet aux Archives départementales de La Réunion. (ADR : 1 PER 94/45 Vendredi 16 avril 1971)

*Deux jours plus tard, alerté par les aboiements de son chien, le nommé Christian Degoutho découvrait le cadavre de l'enfant dans un champ de cannes, à proximité du chemin Meillero. Le corps, en état de décomposition avancée et déjà en partie rongé par les insectes était dénudé au dessous de la ceinture. (...) » L'autopsie révélera qu'il avait été abusé.
« Me Kichenin connaît bien lui aussi, Julien Mahavaly. Il l'a déjà assisté devant la Cour d'Assises des mineurs. Il l'a défendu, hier matin, avec beaucoup de conviction.
La tactique, pour Me Kichenin, consistait essentiellement à faire naître le trouble dans l'esprit des jurés. »*

Cinq ans auparavant, ce même jeune homme âgé alors de 16 ans avait été accusé du meurtre de Dieudonné Técher et Maître Kichenin avait réussi à le faire acquitter sur défaut de preuves formelles. Et lors de cette nouvelle affaire, le seul témoin du nom de Soucouri, attestant avoir entendu l'enfant crier et vu Mahavaly sur les lieux était un parent du premier enfant, Técher, dont on avait accusé Mahavaly d'être le meurtrier.
Lors de la première accusation de meurtre, celui-ci avait nié les faits. Ce qui, semble-t-il, l'a perdu lors de cette seconde accusation est d'avoir commencé à « se confier » sous pression ou pas.

*« Devant les gendarmes, Mahavaly commença par avouer.
« C'est moi, dit-il qui ai tué Zazo. Je passais sur le chemin, Zazo m'a injurié. Je lui ai lancé un galet qui l'a atteint à la nuque. Voyant qu'il saignait, j'ai été pris de panique. J'ai déposé son corps dans un champ de cannes, j'ai pris le short de Zazo et je l'ai placé sous sa tête. Puis je me suis enfui. Je n'ai jamais eu de relations sexuelles avec lui. »
Comparaisant pour la première fois devant Mme Sabatier, juge d'instruction, Mahavaly réitéra ses aveux. Puis au cours d'un second interrogatoire, il se rétractait, affirmant que ses aveux lui avaient été arrachés par la violence, que les gendarmes l'avaient frappé et qu'il avait signé tout ce qu'ils voulaient. »
C'est le système de défense qu'il a conservé hier matin devant la Cour d'Assises.
« Ce jour-là, précise-t-il, j'ai travaillé toute la matinée. À 11h, j'ai déjeuné. Puis, j'ai été chercher de l'herbe pour les bœufs. Après quoi, je me suis promené et j'ai bavardé avec plusieurs amis, notamment Ramouche, Naze Expédit, Michel Regina. J'ai même été acheter un paquet de cigarettes, des « Royale », chez Mme Agnès Ichane. J'ajoute que malgré ce que l'on dit, je ne suis pas homosexuel. »
Le drame pour Mahavaly, c'est que les témoins cités ne sont absolument pas d'accord avec lui. Aucun ne l'a vu et ne lui a parlé pendant l'après-midi du 5 mars. (...) Peu importe, Mahavaly nie et niera jusqu'au bout. C'est son droit le plus strict. »*

FC : Pensez-vous qu'une femme avocate peut défendre un violeur de femmes ?

RK : Un homme avocat peut aussi défendre un violeur ou un homme qui a commis un crime. Une femme avocate peut très bien défendre un violeur. Elle se dédouble.

FC : Vous vous dédoublez. Votre fonction d'avocat prime et vous mettez de côté vos convictions personnelles.

RK : Voilà.

FC : Ça ne rend pas un peu schizophrène à force ? N'y a-t-il pas des situations où vous en aviez franchement assez de tout ça et où vous auriez finalement plutôt aimé être procureur, non ?

RK : Le rôle est plus facile.

FC : Vous y avez pensé ?

RK : Non, jamais.

FC : Pourquoi avez-vous choisi le métier d'avocat plutôt que celui de procureur ?

RK : Parce que j'ai fait le Droit et j'ai un esprit indépendant. Le procureur est aux ordres de sa hiérarchie.

FC : Quand vous avez choisi votre métier d'avocat, aviez-vous déjà la volonté d'aider les gens où est-ce venu après ?

RK : J'avais déjà cette vocation. Ma mère aimait beaucoup aider les gens, les petites gens.

FC : Comment les aidait-elle ?

RK : Sur le plan alimentaire.

FC : Elle les nourrissait ?

RK : Oui. Ils venaient chez elle. Ma mère fréquentait à la fois la plus haute société et la plus basse.

L'avocat est appelé à défendre des gens qui ont participé à des meurtres particulièrement répugnants.

Le jeudi 2 septembre 1971 « En cour d'Assises »⁸⁹ du J.I.R. rapportait le déroulement du dernier procès de la session du troisième trimestre 1971 de la Cour d'Assises de La Réunion, celui de Marie-Charlette Robert qui avait tué son voisin d'un coup de bouteille. C'était le 2 février 1970 à la Montagne, au lieu-dit « Terrain de football ».

Cl. H. évoque les renseignements pris sur l'accusée, favorables avec une vie de « nénène », sœur aînée d'une famille de 7 enfants pour qui elle s'était consacrée à la satisfaction de tous. Un mariage battant de l'aile avec un mari coureur et buveur l'ayant passablement entraînée vers la boisson, aussi.

« Six enfants naquirent de cette union. Deux sont décédés, l'un est débile mental, un autre épileptique.

Les Robert habitaient tout à côté de la famille Vilrus. Entre eux les rapports n'étaient pas au beau fixe. Les femmes en particulier, ne s'entendaient pas bien. Du côté des maris que le rhum réunissait, cela allait un peu mieux. (...) Le soir du 23 février 1970, le mari de Charlette et son fils François rentrent ivres à la maison, en compagnie d'un neveu, Léon Maillot. Arrive également Henri Vilrus, le voisin, avec qui le mari de Charlette vient, une nouvelle fois, de se disputer à la boutique et sur le chemin pour une question d'habitation. Virus, qui est ivre lui aussi, s'assied sur un rocher, près de la case des Robert. (...) Charlette et son fils François tentent de chasser Vilrus qui, imperturbable, ne bouge pas de son rocher. À un certain moment pourtant, il se lève, s'approche de Charlette qui est sur le pas de la porte et essaye de l'enlacer. Saisissant une bouteille vide, Charlette frappe Vilrus au bras droit. La bouteille se brise et les éclats de verre entaillent profondément le bras du blessé. Une hémorragie artérielle se déclare. Une heure après, Henri Vilrus meurt, vidé de son sang. »

Les déclarations de l'ensemble des témoins sont plus ou moins contradictoires et le journaliste remarque que même après la mort d'Henri, la petite guerre n'est pas terminée. Marie-Charlette, elle, a toujours regretté son geste.

« Vilrus, dit-elle m'a injurié et humiliée. » (...) Pour cette femme qui n'a pas voulu tuer, M. Mathieu admet qu'il y a de larges circonstances atténuantes. Au cœur de la bagarre, il y a eu un coup malheureux. C'est pratiquement un accident. Cela ne vaut pas plus et pas moins de deux ans de prison.

⁸⁹ ADR : 1 PER 94/46

Me Kichenin est d'accord. Pour l'avocat de la défense, le provocateur, dans toute cette histoire, c'est Vilrus. À la boutique, il y a eu une première bagarre entre lui et Robert. Vilrus aurait dû alors rentrer chez lui au lieu de venir narguer les Robert jusque devant leur porte.

« Au milieu de tous ces ivrognes, Marie-Charlette a été prise de panique. Se sentant menacée dans sa propre maison, elle a frappé en état de légitime défense. »

Et Me Kichenin de conclure : « Déjà détenue pendant trois mois puis mise en liberté provisoire, Marie-Charlette Robert doit être acquittée.

Un an d'emprisonnement : Marie-Charlette a « frôlé » l'acquittement. Toute sa vie, d'ailleurs, elle est ainsi passée à côté du bonheur. »

Le mardi 8 juin 1971, le J.I.R. dans son article « En cour d'Assises »⁹⁰, signé R. M.-D., avait pour titre : « *Norbert Ravier avait serré trop fort sa concubine sur son cœur jusqu'à ce que mort s'ensuive. Huit années de réclusion criminelle.* » L'affaire concerne un homme invalide, vivant sur sa maigre pension de 10 000 fr⁹¹ avec une femme aussi pauvre et aussi peu éduquée que lui, à La Ravine des cabris, au Tampon. Tous deux vivaient avec les 5 enfants qu'il avait reconnus. Un jour de paiement de la pension, il rentre chez lui après quelques verres et trouve sa femme allongée alors que les enfants n'avaient pas été nourris. « *Bernadette l'invite à se débrouiller tout seul. Mais l'atmosphère s'envenime, elle se lève en colère et s'empare d'une tarière avec laquelle elle frappe à la tête son concubin. Elle s'écroule finalement dans ses bras et tous deux roulent à terre. Le bras passé autour de la gorge, il serre, serre, serre... et s'endort. (...)* « *Je n'étais pas saoul.* »

Et au petit matin, au réveil, il découvre, affirme-t-il, sa femme dans ses bras, inerte. Déposant son cadavre sur la paillasse, il réfléchit longtemps avant de se rendre chez un médecin pour obtenir un certificat médical constatant une incapacité de travail de cinq jours en raison de la plaie qu'il porte au cuir chevelu.

La misère pour lot. Enfin Norbert Ravier se rend à la gendarmerie où il porte plainte contre sa concubine pour coups et blessures. Mais les représentants de la loi trouvent très étranges ses explications et se rendent à son domicile. (...) Sur le lit recouvert d'un drap, le corps froid de la malheureuse Bernadette gît. Aucune trace de violence, mais l'autopsie permettra d'affirmer que la mort survenue par étouffement a été provoquée par la compression des vertèbres cervicales. « Je n'ai pas voulu la tuer, ce n'est pas ma faute. Je l'ai serrée trop fort contre moi quand elle m'est tombée dans les bras. »

Une nuit complète avec un cadavre dans les bras. Jean-Paul, le plus âgé des enfants Ravier, dira qu'en effet il a vu au petit matin son « petit père »⁹² à terre avec sa maman et comment il a cru celle-ci endormie quand Norbert Ravier l'a déposée sur le lit. Mais il n'est pas d'accord sur le récit de la scène de la veille. Petit père, dit-il, est rentré saoul à la maison ; il a pénétré dans la chambre dont la porte s'est refermée derrière lui. Maman a crié, les enfants ont eu peur et ont crié et pleuré aussi.

« Il était 22h, viendra dire à la barre une voisine. C'était l'heure des informations de France Inter. Ravier et sa concubine ont fait beaucoup de désordre, comme toutes les fois où il venait de toucher sa pension. Les enfants criaient à l'assassin »⁹³. » L'avocat général requérait une peine de quinze ans s'accordant avec les experts psychiatres qui pensaient que Ravier pouvait

⁹⁰ ADR : 1 PER 94/45

⁹¹ À noter une incohérence relevée à la lecture de ce compte-rendu d'Assises. On présente au début de l'article le meurtrier comme n'ayant jamais vécu autrement qu'avec sa pension d'invalidité puis il se rend chez le médecin pour obtenir un certificat médical lui accordant une incapacité de cinq jours de travail...

⁹² « Petit-père » est ici un terme de référence qui désigne le *pater* qui n'est pas le *genitor*.

⁹³ *Kri lasasin* : Hurler.

être encore dangereux du fait qu'il avait volontairement étouffé Bernadette Pacca et n'en éprouvait pas de remord. « *Inaffectivité, pour employer le terme du rapport médical.*

Exhibitionnisme. Mais Me Kichenin n'est pas de cet avis, lui qui a pour mission de défendre l'accusé. Avant même d'entamer sa plaidoirie, il souhaite que Ravier soit exhibé en public, afin que magistrats et jurés puissent juger de son malheur physique. L'accusé se traîne en claudiquant à travers le prétoire.

L'avocat de la défense n'arrive guère à être vraisemblable quand il prétend que la mort de Bernadette est due à un « accident » voulu par le hasard. Me Kichenin ne plaide pas l'acquittement, suggérant simplement qu'une question subsidiaire soit posée à l'issue des débats : le meurtre, selon lui, doit être disqualifié en homicide involontaire. Dès lors, son client a droit à la compréhension et à la pitié.

Le jury conclura cependant à l'intention de tuer, mais par le jeu des circonstances atténuantes, il consentira à descendre considérablement dans l'échelle des peines, pour n'infliger que la moitié environ de la sanction réclamée par le ministère public. Lorsque prit fin cette première audience de la session, la pendule marquait 4h53. Il est vrai qu'elle indiquait la même heure à l'ouverture du procès. »

Le mardi 19 octobre 1971, le J.I.R., dans sa rubrique « En cour d'Assises »⁹⁴, titrait : « *Il avait frappé son père lequel est mort vingt jours plus tard du tétanos. 1 an de prison pour Félicien Ajourque.* »

La Cour a rendu justice concernant une affaire peu banale qui a eu pour cadre géographique, Petite-Ile.

« L'aîné des Ajourque. Ce cafre porte moustache, fine et bien taillée. Agé de 23 ans, Félicien Ajourque est présenté par tout son entourage comme un bon garçon, calme et respectueux, ne buvant que très rarement et travaillant sérieusement pour aider sa mère à élever sa nombreuse famille. Seuls les renseignements fournis par l'Autorité administrative ne lui sont guère favorables.

Chez les Ajourque, combien y avait-il exactement d'enfants ? Neuf, onze, quatorze ? On ne le sait pas de façon très précise.

Félicien était l'aîné des garçons. Elevé à Saint-Joseph puis à Petite-Ile, il a fréquenté l'école jusqu'à 14 ans puis a travaillé avec son père comme bazardier, avant de devenir peintre à son retour de Métropole où il a effectué 15 mois de service militaire.

Félicien ne s'est jamais bien entendu avec son père, individu violent, bagarreur, paresseux et saoul pratiquement vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Chez les Ajourque, les scènes étaient fréquentes et très vite, deux clans se formèrent, les uns prenant le parti du père, les autres se rangeant aux côtés de la mère.

À plusieurs reprises Félicien dut intervenir pour protéger la pauvre femme des coups que lui administrait son ivrogne d'époux. Il fut même amené à se montrer violent lui-même et le 30 septembre 1970 le Tribunal correctionnel de Saint-Pierre le condamnait à deux mois de prison avec sursis. Au cours d'une dispute plus violente que les autres, Félicien avait frappé son père avec une houe : 30 jours d'incapacité de travail.

La situation était devenue insupportable, Félicien quitta le domicile paternel et s'installa chez un ami, un certain Suzanne. Il profitait des nombreuses absences de son père – plus souvent à la boutique que chez lui – pour apporter un peu d'argent à sa mère et voir ses frères et sœurs. « Plusieurs fois, j'ai rencontré mon père sur le chemin mais je ne lui adressais pas la parole. »

Le dimanche 7 février, pourtant, les deux hommes se parlèrent pour leur malheur.

⁹⁴ ADR : 1 PER 94/47

« Arrête papa ! » C'était un dimanche. Sachant que son père était absent, Félicien avait rendu visite à sa mère dès 8 heures du matin. Sur le chemin du retour, Félicien passe à bicyclette devant la boutique Louiso. Il aperçoit la camionnette de son père et devant le véhicule son frère Paul. Ce dernier l'interpelle et lui demande de s'arrêter. Félicien descend de vélo salue le nommé Ethève qui se trouve au volant de la camionnette, et entame la conversation avec son frère. C'est alors que son père sort de la boutique. D'emblée, Marc Ajorque qui est ivre, apostrophe son fils. Manifestement l'homme cherche l'incident. On s'interpose et l'on tente de séparer le père et le fils. Sentant venir l'orage, Paul Ajorque et Ethève prennent l'ivrogne sous les bras, le soulèvent et le font asseoir dans la camionnette. Ethève contourne le véhicule pour prendre la place du chauffeur. Marc Ajorque en profite pour bondir hors du véhicule et le voilà à nouveau près de Félicien. Avant de descendre de la camionnette, il a eu le temps de se saisir d'un gourdin placé sous le siège. Et c'est avec cette arme qu'il menace désormais son fils.

Soudain, Paul s'en mêle. Il a lui aussi un peu bu et il prend le parti de son père.

D'un coup de pied, il renverse la bicyclette de Félicien auquel il administre un coup de poing. Pas du tout décidé à se battre, Félicien prend la fuite. Son père le poursuit, en le serrant de près.

Voici les deux hommes courant sur la route. À trois reprises, Félicien hurle : « Arrête Papa ! » Rien n'y fait. Obstiné, l'ivrogne ne décroche pas. Alors au comble de l'irritation, Félicien saute dans le fossé, ramasse deux galets et les jette sur son père.

Marc Ajorque a reçu les projectiles en pleine face. Il rebrousse chemin, lave son visage ensanglanté dans une flaque d'eau puis, aidé par son fils Paul, va se réfugier sous la varangue de la boutique Louiso, attendant du secours.

Atteint d'une large plaie ouverte sur le côté droit de la tête, saignant abondamment, le blessé sera dirigé sur le centre opératoire de Saint-Pierre. Là, on diagnostiquera une fracture de la région pariéto-frontale. Les médecins prévoient ce jour-là, le 7 février une incapacité provisoire de vingt jours. Le 16 février, le tétanos apparaissait. Marc Ajorque décédait le 28 février. Il était âgé de 42 ans.

Tous les médecins qui l'ont soigné ont été d'accord pour dire que le tétanos ne pouvait provenir des blessures reçues car la durée d'incubation est notablement plus longue. On peut donc conclure que la mort du blessé ne doit pas être directement rattachée aux coups portés vingt jours plus tôt par son fils Félicien. Mais tout de même, il y a cette flaque d'eau, sur la route du drame.

Domage... Félicien Ajorque avait, il faut le dire, bu assez copieusement ce dimanche-là. Ce qui explique peut-être le fait que brusquement, il ait perdu son sang-froid devant un homme plus âgé et plus ivre que lui.

Au Président Perrin qui l'interrogeait hier après-midi, il n'a su que dire : « Je ne voulais pas frapper mon père. Comme toujours, il m'a poussé à bout. »

Les déclarations des témoins varient selon que ces derniers sont ou non favorables à la victime. Ethève n'a rien vu. Paul Ajorque, très gêné accuse son frère. Marie-Thérèse Louiso, fine brunette qui tenait la boutique le jour du drame, estime que Marc Ajorque a provoqué son fils. Sa sœur Josette qui a assisté à l'ultime phase de la scène tragique, pense elle aussi que Félicien n'est guère coupable dans cette affaire.

Ce n'est pas tout à fait l'avis de M. Mathieu, le représentant du Ministère Public.

« Porter des coups à un ascendant, déclare l'avocat général, cela s'appelle un crime dans le Code Pénal. Or ce garçon a frappé son père à plusieurs reprises. De plus, Félicien Ajorque s'est laissé rattraper par son père, ce qui est bizarre. Sa fuite, en l'occurrence, était honorable. Il aurait pu ne pas l'interrompre. »

M. Mathieu pense également que le tétanos dont il est question au dossier a très bien pu être occasionné par le fait que le père de l'accusé a nettoyé les plaies de son visage avec de l'eau sale.

Toutefois, il convient d'accorder des circonstances atténuantes à Félicien Ajourque qui a toujours vécu dans une famille désunie et qui, laissé en liberté après son arrestation, a continué à subvenir aux besoins de la famille : Quelle peine lui infliger ? Pas moins d'un an de prison répond M. Mathieu.

L'avocat de la défense, Me Kichenin va beaucoup plus loin. Selon lui, Félicien Ajourque doit être acquitté.

D'abord parce qu'il n'est pas responsable de la mort de son père. Les médecins sont formels sur ce point.

Ensuite parce que Marc Ajourque n'a pas cessé, ce dimanche, de provoquer son fils dont il savait qu'il bénéficiait d'un sursis.

Enfin parce qu'en définitive, l'accusé était un fils exemplaire que tout le monde estimait.

À 18h, le rideau tombait sur ce procès sans passion. (...) » (Cl.H.)

Le compte-rendu « *En cour d'Assises* » du J.I.R. du jeudi 30 mars 1972⁹⁵, signé G.D., que je résume ici, expliquait comment Gaston Sigismeau, « *le meurtrier du 1^{er} janvier* », poignardait Roger Vidot, et racontait comment Maître Kichenin démontrait « *qu'il y avait eu coup mortel et non homicide volontaire.* » La nuance étant d'importance, dans une affaire de meurtre entre voisins, il décrivait l'atmosphère de peur dans laquelle vivait son client, « *menacé* »... La discorde était née de l'utilisation commune et peu équitable par les deux femmes de la victime et de l'assassin, d'un robinet et d'une roche de lavoir, dans une cour partagée entre leurs deux appartements.

Les jurés prononcèrent une peine qui allait être plus sévère que celle requise par le ministère public : 12 ans de réclusion criminelle au lieu de 7 à 10 ans demandés par l'avocat général. « *En leur âme et conscience, les jurés ont pensé qu'il s'agissait d'un homicide volontaire.* »

Même si son rôle de défenseur de « *présomés innocents* » pour des affaires particulièrement abjectes, est sûrement ingrat, l'avocat est indispensable pour le respect du droit, et peut parfois sortir d'un procès le « *sourire aux lèvres* ».

Le samedi 17 avril 1971, la rubrique « *En cour d'Assises* »⁹⁶ concernait le meurtre de Jean-Yves Natiha par Georges Ponama, à coup de fusil. Le titre comportait en gras la formule : « *Il est acquitté.* »

« Du maximum au minimum. Une perpétuité jeudi, un acquittement hier matin : ainsi va la cour d'Assises de La Réunion dont la présente session, la plus longue de toute son histoire s'achèvera ce matin. (...) »

Le petit chat est mort : C'est un jeune journalier agricole, Georges Ponama, qui comparaisait hier devant la cour d'Assises, sous l'inculpation d'homicide volontaire. (...)

Entre Sainte-Suzanne et Cambuston se situe, en bordure d'un long virage bien connu des automobilistes, le lieu-dit « Cour Papaya ». Là, les familles Ponama et Tsifolahy occupaient deux cases, presque accolées l'une à l'autre.

Dans l'une des cases – la plus grande – les trois fils Ponama, âgés de 11 à 18 ans, occupaient une chambre et une cuisine. Le reste de la case constituait le logement des Tsifolahy – plus communément appelés « les Malgaches » : le père et la mère âgés d'une soixantaine

⁹⁵ ADR : 1 PER 94/48

⁹⁶ ADR : 1 PER 94/45

d'années, leur fille Henrietta, son concubin et leurs deux jeunes enfants. Devant l'habitation, une varangue ouverte. Tout à côté, dans une maison plus petite, les époux Ponama disposaient, avec leurs autres enfants, de deux minuscules chambres.

Entre les Ponama et les Tsifolahy, les relations étaient loin d'être au beau fixe. Disons même que le torchon brûlait depuis pas mal de temps déjà.

Le samedi 18 avril 1970, vers 19h, deux heures, Séraphin Natiha et Francis Tailé viennent rôder autour de la case des Ponama et décident d'« arroser » la maison à coups de galets. C'est le premier assaut. Bilan : 1 mort, le chat de la famille et un blessé léger, le jeune Axel Ponama. Pour disperser les assaillants, le père Ponama tire un ou deux coups de fusil en l'air. Le lendemain matin, il ira signaler l'incident aux gendarmes.

En mission : Le second assaut, le dimanche soir, sera beaucoup plus violent.

Il est 21h30 environ. La famille Ponama, qui dort déjà, est réveillée en sursaut par le bruit de galets tombant sur le toit de tôle de la case. Joseph Ponama se lève et jette un coup d'œil dans la cour. C'est le même commando que la veille, mais singulièrement renforcé. Il y a là Jean-Yves et Séraphin Natiha, 20 et 16 ans, Francis Tailé, 20 ans, Jacques Mazelie, 27 ans et Arsène Tailamé, 15 ans.

Et la pluie de galets commence à tomber. Craignant pour sa famille, Joseph Ponama appelle son fils Georges, qui, dans l'autre case, s'était lui aussi réveillé. « Défends la maison, lui dit-il, moi, je vais chercher les gendarmes. » Et il lui passe par la fenêtre un fusil de chasse de calibre 12 et une poignée de cartouches.

Resté seul, investi d'une mission de protection, Georges Ponama arme le fusil et attend. Dès que les galets recommencent à tomber sur la case, il décide une manœuvre d'intimidation et tire un coup de semonce en l'air, par une ouverture pratiquée au dessus de la porte de la cuisine. Le calme revient. Au coup de feu, Tailé, Mazelie et Tailamé sont allés se réfugier chez les époux Tsifolahy tandis que les frères Natiha disparaissaient dans les champs de canne.

Que s'est-il alors passé ? Le commando s'est-il reformé ?

« À un moment, dit Georges Ponama, les galets ont recommencé à tomber sur la case. J'ai vu Jean-Yves Natiha et son frère qui s'approchaient de la maison avec des galets à la main. Affolé, j'ai tiré pour leur faire peur par un trou pratiqué dans la tôle. Je n'ai visé personne. Jean-Yves a été atteint. Je regrette mon geste. »

À 23h30, lorsque le père Ponama et les gendarmes arrivèrent sur les lieux, Jean-Yves Natiha avait cessé de vivre.

Atteint derrière l'oreille, il avait succombé en quelques minutes à une hémorragie, les plombs dispersés ayant entraîné une lésion vasculaire intéressant la veine jugulaire et la carotide.

Le procès des témoins : Cela, c'est la version la plus plausible du drame. Mais l'on peut se poser un tas de questions. Ce « commando » de jeunes connaissait-il les époux Tsifolahy ? A la demande de ces derniers, une expédition punitive a-t-elle été organisée contre la case des Ponama ?

Séraphin Natiha, Francis Tailé, Jacques Mazelie et Arsène Tailamé ont d'abord déclaré : « Nous savions que le père Tsifolahy était malade. Alors nous sommes venus prendre des nouvelles du vieux « gramoune ». C'est lorsqu'un premier coup de feu a été tiré que nous avons lancé des galets. Lorsque Jean-Yves a été atteint, il ne marchait pas sur la maison des Ponama mais venait rejoindre les trois d'entre nous qui se trouvaient chez les Tsifolahy. Avec son frère, Jean-Yves tournait donc le dos à la case des Ponama. »

Effectivement, l'autopsie a prouvé que le coup de feu reçu par la victime a été tiré dans un plan frontal ou un peu en oblique, d'arrière en avant par rapport à elle.

On « nage » un peu. D'autant que la dame Tsifolahy, arrogante et le verbe haut, est venue hier nous déclarer à la barre que ni elle ni son vieux mari ne connaissaient ces cinq jeunes qui, brusquement, à 10 heures du soir, avaient fait irruption chez eux. Alors ? Qui croire ? Et comment admettre qu'en pleine nuit ces garçons ont fait plusieurs kilomètres, depuis la Mare ou St-André, pour simplement venir s'enquérir de l'état de santé du vieux « gramoune » ?

Le Président Lambert, qui plus que tout autre a intérêt à savoir, y perd son latin. Et de s'écrier, contenant mal sa colère : « Vous êtes de faux témoins ! On devrait finir par faire un exemple dans ce pays en prononçant des peines de prison contre des gens comme vous ! » M. Fouquier-Cazales n'en fit rien, mais manifestement il n'en pensait pas moins.

Finalement, coincés dans leurs derniers retranchements, les jeunes agresseurs, finirent par admettre qu'ils avaient décidé, ce soir-là, d'attaquer à coups de galets la case des Ponama. Cela avait été laborieux, mais l'on commençait à y voir plus clair.

Le moment était alors venu pour le Président Lambert de demander le motif de cette attaque. Nouvel échec : nous n'en saurons jamais rien.

Jeu d'enfants légèrement excités par l'alcool au sortir d'une fête malabar ? Vengeance au profit des Tsifolahy ? Coup malheureux de la part d'un garçon qui « paniqué », a « tiré dans le tas » ?

Pourtant, Georges Ponama, 20 ans cette année, n'a rien d'un meurtrier. Simple, d'un niveau intellectuel très sommaire, tous les renseignements recueillis sur son compte le présentent comme un bon travailleur, sobre, doux et gentil. C'est aussi l'impression que l'on ressent en le regardant.(...)

Du sang dans la cour : Dès le début de son réquisitoire, l'avocat général, M. Fouquier-Cazales, lâche pas mal de lest.

« Certes, dit-il, on a de toute évidence voulu « astiquoter » les Ponama. Cela a commencé le samedi soir. La valse des galets a continué le dimanche. Sincèrement inquiet pour les siens, le Père Ponama est allé chercher du secours en laissant à son fils aîné le soin de défendre la maison familiale. Georges a tiré un premier coup de semonce en l'air. Il aurait pu s'arrêter là ou tirer un second coup de la même façon. On pourrait alors parler de légitime défense. Mais Georges Ponama est allé plus loin, il a ajouté une dose supplémentaire à l'escalade de la violence. Le second coup de fusil était destiné à l'assaillant que l'accusé distinguait d'ailleurs fort bien par le trou qui servait de meurtrière. Le sang a coulé. Un homme est mort. La société doit réclamer justice. »

M. Fouquier-Cazales pense que, dans ces conditions, l'acquittement paraît difficile. La Cour et les jurés peuvent toutefois disqualifier le chef d'accusation en coups mortels ou en homicide involontaire, Georges Ponama n'ayant pas voulu tuer son agresseur. Alors, par le jeu des circonstances atténuantes, l'accusé pourrait être condamné à deux, trois ou quatre ans de prison et même bénéficier de sursis.

Arrêté le 19 avril 1970, l'accusé a fait huit mois de prison avant d'être mis en liberté provisoire. Pour M. Fouquier-Cazales, cela paraît suffisant.

Le sourire au lèvres : Maître Kichenin plaide l'acquittement. On s'en serait douté.

Sa thèse est très simple. Investi des pouvoirs paternels, Georges Ponama avait pour mission de défendre toute la famille. Sentant, voyant le danger approcher, il a tiré sans viser, en état de légitime défense. Si, dès le premier coup de fusil, les cinq assaillants étaient rentrés chez eux, rien ne serait arrivé. Et ce brave garçon ne serait pas là.

Juges et jurés ont montré qu'ils avaient eux aussi le sens de la propriété. Il ne leur a fallu qu'une vingtaine de minutes pour décider de l'acquittement de Ponama.

Accusé, avocats, jurés et membres du public, tout le monde a quitté hier matin le Palais de Justice le sourire aux lèvres. » (Cl. H.)

RK : Dans ma vie professionnelle, je suis marqué par les affaires d'Assises. Je suis l'avocat, à La Réunion, qui a eu les condamnations, deux condamnations à la peine de mort, enfin, à perpétuité parce que j'ai frôlé la peine de mort. Mes deux condamnations à mort m'ont marqué.

FC : Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

RK : La première condamnation concernait quelqu'un du Port, un certain Lamy. Maintenant, il est bien inséré dans la société, père de famille respectable et même grand-père. Il travaillait chez un commerçant musulman du Port, et avait toute la confiance de son patron, jusqu'au jour où il a déraillé et où il s'est introduit, dans le magasin⁹⁷ de ce dernier qui dormait, et avec un revolver, il a tiré. C'est bête, mais Lamy n'était pas méchant, du tout. C'est vilain, ce qu'il a fait, c'est très vilain, mais il ne méritait pas la peine de mort. D'autant plus que dans ce dossier, les médecins ont regardé la photo à l'envers et quand ils ont opéré, au lieu d'opérer à droite, ils ont opéré à gauche.

FC : Opéré qui ?

RK : Le malade...

FC : Le commerçant sur qui il avait tiré ?

RK : C'est ça, la victime.

FC : Ah il n'était pas mort.

RK : Il n'est pas mort tout de suite mais il a décédé des suites.

FC : Décédé de ses blessures ? Mais les médecins n'ont pas vu la blessure faite par la balle ?

RK : Non, ils se sont trompés de côté.

FC : C'est l'argument qui vous a servi à gagner le procès ?

RK : En cour de cassation, sinon avec une peine de mort, j'avais perdu.

Le compte rendu d'Assises de cette affaire Lamy, du Journal de l'île du jeudi 11 avril 1974, sous le titre : « *Joseph Lamy a sauvé sa tête* », que j'ai retrouvé aux archives de La Réunion, m'a permis de retracer la chronologie des faits et des procès.

Le 3 juillet 1972, Lamy cambriole Monsieur Ahmod Ali et blesse mortellement ce dernier avec un pistolet à barillet. Ce dernier meurt dans la nuit du 8 au 9 juillet, cinq jours après ces faits. En 1973, la Cour d'Assises condamne Lamy pour ce meurtre à la peine de mort. La Cour de Cassation annule ce jugement. Un second procès a lieu avec un Président différent, mais avec au banc de la défense, le même avocat, Maître Kichenin. Joseph Lamy est condamné à 20 ans de réclusion criminelle.

« Plutôt petit, l'air absent, chemise blanche et cravate noire, voici Joseph Lamy pour la seconde fois devant la Cour d'Assises de La Réunion. Lamy n'a rien à perdre. En 1973, la Cour d'Assises l'a condamné pour divers cambriolages et pour le meurtre d'un commerçant du Port M Ahmod Ali, à la peine de mort. Un verdict qui en son temps frappe fortement l'opinion publique. Puis la Cour de cassation annule ce jugement pour vice de forme, un petit détail. Une simple omission de date dans les attendus du jugement. Mais cela suffit pour qu'un second procès ait lieu avec un président différent M. Perrin, deux nouveaux magistrats et un nouveau jury. Au banc de la défense, le même avocat, Me Kichenin. Salle comble, débuts remarquablement menés par M. Perrin, réquisitoire modéré de M. Le Divelec et excellente plaidoirie de Me Kichenin : à 17h, mardi, Joseph Lamy avait sauvé sa tête. Vingt ans de réclusion criminelle. Pour Lamy, ce second procès était celui de la dernière chance. La chance, effectivement, fut au rendez-vous.

⁹⁷ Magasin de tissus.

Un gentleman cambrioleur : Poli, coopératif, sincère dans ses aveux et dans ses regrets, intelligent, détendu : Joseph Lamy diffère en de nombreux points des accusés qui défilent tout au long de l'année devant la Cour d'Assises.

Vingt-quatre ans, marié, un enfant, excellent artisan, Joseph Lamy a été qualifié par une de ses victimes de « gentleman cambrioleur ». À la limite, c'est presque vrai. Lamy quitte l'école à 14 ans. Il travaille dans différentes entreprises, de Tomi à Dodin, avant de devenir ouvrier soudeur qualifié. Il va alors s'installer à son compte comme ferronnier d'art. La qualité de son travail est certaine mais Lamy rêve et voit grand. Il veut fonder une véritable entreprise, désire construire une maison et pour cela demande un prêt à la Caisse de Crédit Agricole. Il veut ouvrir un compte. Il lui faut donc de l'argent. Et voici notre homme bien décidé à s'en procurer par n'importe quel moyen. Le 11 décembre 1971, Joseph Lamy met le doigt dans l'engrenage. Il ne s'en sortira pas. Le 11 décembre, donc, Lamy a installé un climatiseur dans une chambre de la maison de M. Ahmod Ali, commerçant prospère du Port. En fin d'après-midi, Joseph Lamy se cache dans le magasin qui se trouve au rez-de-chaussée. Vers 21h, il sort de sa cachette et coupe l'électricité dans le magasin en enlevant un fusible. À l'aide d'un ciseau à bois, découvert sur place, il fracture le tiroir-caisse, s'empare d'une liasse de billets et s'enfuit. Dans cette opération, Lamy n'a pas rencontré de problème particulier. Familier de la maison, il connaît très bien les lieux et a « travaillé » sans hésitation. Butin du vol : 874 000 francs. Lamy peut ouvrir un compte au Crédit Agricole de Saint-Paul où il effectue en espèces un versement de 200 000 francs. Il se rend chez Ravate où il achète pour 600 000 francs de matériel et outillage divers. Trois mois plus tard, vers la mi-mars, Lamy est à nouveau sans le sou. Le 18, vers 23h30, il va cambrioler la villa de M. Narassiguin, pharmacien au Port qui, presque chaque week-end se rend dans sa résidence secondaire de Saint-Gilles. En grimpant le long des tuyaux, Lamy escalade la façade de la villa qui donne sur la rue Duplex. Il arrive ainsi au premier étage et par la fenêtre de la salle de bains, pénètre dans la maison.

Dans la chambre des propriétaires, il tente en vain de forcer un coffre avec des ciseaux. C'est un échec ; il s'attaque ensuite à une armoire fermée à clé. Il en fait sauter la serrure en tirant sur la partie supérieure de l'une des portes. Il trouvera à l'intérieur un paquet de billets estimés par M. Narassiguin à 215 000 francs environ. Le 23 mars, Lamy va à nouveau faire un dépôt sur son compte de 300 000 francs, on peut donc se demander si l'importance du vol n'est pas supérieure aux estimations de la victime. En juin, Lamy est à nouveau sans ressources. Il s'est meublé et a encore acheté du matériel. Le 17, à l'occasion d'un week-end, il décide de retourner chez M. Narassiguin pour se « réapprovisionner ». Il choisit cette fois la façade qui donne sur la route de Saint-Paul. Quelques rétablissements et le voilà déjà sur le balcon. Il brise des lames de bois et une vitre mais craint de se frotter au verre éclaté et enlève finalement deux lames de « Naco » du cabinet de toilette. Il se dirige vers la chambre de Mme et Monsieur Narassiguin qu'il connaît maintenant assez bien. L'armoire n'est pas fermée à clé mais elle ne contient pas d'argent. Lamy fait main basse sur un coffret de bijoux estimés à 700 000 francs mais il n'osera jamais écouler cette marchandise et la quasi-totalité des bijoux seront restitués à leur propriétaire.

Au voleur ! : Lamy est alors encore sans le sou et pense que M. Ahmod Ali est encore son meilleur fournisseur et le 3 juillet 1972, muni d'un pistolet à barillet, d'une cagoule et de quelques outils, nous le retrouvons escaladant le mur de clôture de la demeure du commerçant. Il prend soin de sectionner les fils téléphoniques, atteint la terrasse de l'étage, passe par la chambre de la jeune fille de la maison dont la fenêtre est restée ouverte, arrive dans la chambre du propriétaire. Tout le monde dort. Lamy descend au rez-de-chaussée mais il trouve la porte du magasin verrouillée. Il va alors ouvrir la porte de la cuisine qui donne vers l'extérieur (pour se ménager un chemin de fuite) et remonte dans la chambre de M. Ahmod Ali.

Écoutons l'accusé : « Monsieur Ahmod Ali dormait. Après m'être masqué le visage, je me suis assis sur ses jambes. Je lui ai piqué les côtes avec l'extrémité du canon de mon pistolet. Réveillé en sursaut, M. Ahmod Ali s'est dressé sur son lit. Je lui ai demandé la clé du coffre. Mais il a essayé de m'attraper et crié au voleur. J'ai tiré mais je ne croyais pas l'avoir tué parce que j'avais chargé mon pistolet de trois balles à blanc et de trois balles réelles. Cette arme était un pistolet d'alarme modifié pour pouvoir tirer des balles de « 22 court », c'est à dire de 5,5 millimètres. Je l'avais acheté un mois et demi auparavant. » Lamy avait-il vraiment chargé son pistolet de trois balles à blanc ? Le fait n'a pu être vérifié. Toujours est-il que Monsieur Ahmod Ali atteint à bout portant a été transporté à la clinique du Port immédiatement. L'a-t-on opéré assez tôt ? L'a-t-on bien opéré ? La défense, prétendra, nous le verrons, qu'on aurait pu le sauver. Les experts, par contre, diront que M. Ahmod Ali est bien décédé des suites de ses blessures, l'intestin grêle ayant été perforé en de multiples endroits, le mésentère et la fosse iliaque ayant été atteints. Le blessé devait mourir dans la nuit du 8 au 9 juillet, 5 jours après les faits. À l'autopsie, on est parvenu à extraire une balle de plomb de son abdomen.

Le feu à la SIDR : Pas traumatisé pour un sou, Joseph Lamy va continuer sur sa lancée. Dans la nuit du 6 au 7 juillet, alors que M. Ahmod Ali agonise, il se rend dans les locaux de la SIDR du Port. Là encore, il connaît bien les lieux. Il est déjà venu plusieurs fois payer son loyer et il pense qu'en ce début de trimestre, les coffres sont pleins. Il fait sauter une serrure à l'aide d'un vilebrequin et d'une mèche à bois. S'éclairant avec une lampe de poche, il fouille les tiroirs, sa lampe s'éteint. Il confectionne alors une torche avec des bouts de papier et y met le feu. C'est alors qu'il croit entendre le signal d'une voiture de police. Se croyant pris, il s'enfuit abandonnant la torche enflammée. L'incendie qui s'en suivit devait détruire de nombreux documents et du matériel de bureau. Avant de s'enfuir, Lamy a pris soin d'emporter la serrure qu'il venait d'arracher afin de ne laisser aucune empreinte. On retrouvera ladite serrure chez lui au cours d'une perquisition. Le dernier méfait de Lamy se situe le 6 août 1972. Certes, ces faits ne lui sont pas reprochés devant la Cour d'Assises. Pour ce vol commis au préjudice de son beau-père, M Babou-Carimbacasse, Lamy a bénéficié d'un non-lieu. Le Code Pénal prévoit, en effet, que des soustractions de ce genre, entre parents, ne peuvent donner lieu qu'à des réparations civiles à l'exclusion de toutes poursuites. Il n'empêche que Lamy ce dimanche 6 août, s'introduit par effraction chez son beau-père qui est absent. Il force la porte d'une vieille armoire et fait main basse sur les économies de M Babou-Carimbacasse, charcutier de son état. Butin : 3 millions. C'est sa meilleure opération. C'est aussi celle qui le fera prendre. On le soupçonne. On perquisitionne et on trouvera dissimulés dans différentes cachettes, 2 183 500 francs. M. Babou-Carimbacasse en sera, hélas, pour ses frais et pourtant l'infortuné charcutier qui avait refusé de marier sa fille alors âgée de 16 ans, ne semble pas avoir trop de rancune à l'égard de son gendre. Lamy a décidément de la chance.

Le droit et le fait : Mais pour l'avocat de la partie civile Me Nativel, il y a des limites et il convient de punir sévèrement ce cambrioleur meurtrier pour que les honnêtes gens puissent dormir tranquilles. Me Nativel parle de l'exemplarité de la peine. En juillet 1973 Lamy a été condamné à la peine de mort. On a alors constaté une régression des crimes de sang dans notre département. Puis la cour de cassation a annulé ce jugement mais cette Cour est juge de droit et pas de faits. « pas de clémence pour ce gangster, ce meurtrier ! » s'écrie l'avocat de la partie civile. « Cet homme est dangereux et si on lui pardonne, tous les voyous de notre île allumeront des feux de joie. Il y a trop de crimes à La Réunion. Récemment, une vieille dame métropolitaine en visite ici a été tuée à Saint-Louis. Puis une vieille retraitée a été assassinée à Saint-Gilles. Assez ! Que les peines qui sanctionnent de tels crimes fassent réfléchir les délinquants éventuels. »

« Mais, ajoute-t-il, Lamy n'est pas complètement pervers. Il doit pouvoir se réintégrer dans la société, à condition bien sûr qu'on ne l'envoie pas en prison pour le reste de ses jours. 20 ans de réclusion, c'est la peine réclamée par l'accusation. C'est encore trop pour la défense qui, par la voix de Me Kichenin, va cerner la personnalité de Lamy, « artisan méritant à qui les banques n'ont pas donné la possibilité de démarrer dans la vie. »

Lamy a volé, Lamy a tué admet Me Kichenin mais M Ahmod Ali est-il vraiment mort des suites de ce coup de pistolet ? On peut en douter. Une blessure par balle au ventre constitue une « grande urgence ». Le Docteur Florent, chirurgien est venu le confirmer à la barre. Or, le blessé n'a été opéré que 32 heures après son admission à la clinique du Port. « Et ajoute Me Kichenin, on a fait pour lui une intervention du mauvais côté. On n'a pas pu extraire la balle alors qu'une simple radio aurait indiqué avec précision l'endroit où s'était logé le projectile. Lorsqu'on a enfin opéré M. Ahmod Ali du bon côté, il était trop tard. Sa mort n'est donc pas le seul fait de Lamy. »

« Il faut, conclut Me Kichenin, donner à cette affaire ses véritables dimensions. Lamy doit bénéficier de plusieurs circonstances atténuantes, son jeune âge, les excellents renseignements dont il a fait l'objet en tant qu'ouvrier qualifié, ses aveux et ses regrets sincères. »

Joseph Lamy devra donc purger 20 ans de réclusion criminelle mais il revient de loin et l'ombre de la guillotine risque de hanter encore pendant longtemps sa cellule de la rue Juliette Dodu. » (Cl. H.)

FC : Finalement, c'est ce que vous perdez qui vous marque le plus, pas ce que vous avez gagné !

RK : Ce qui a été gagné, on l'oublie assez rapidement ; ce qui a été perdu vous marque.

(Rires)

RK : Sinon, c'était pas trop clair. Malgré tout, il avait été condamné à la peine de mort. Quand j'ai pris ce dossier, je savais que c'était une mauvaise affaire. La semaine d'avant, la cour d'Assises avait prononcé deux peines de mort. Je me suis dit : 'Avec, ces deux peines de mort, moi je viens après, ils ne vont pas prononcer encore une peine de mort.' La peine de mort qui avait été prononcée la semaine précédente concernait un couple qu'on avait dit être un 'couple maudit' ! Un homme, une femme. La femme était plus coupable que l'homme. La condamnation à mort de la femme a entraîné celle de l'homme. Je me suis dit qu'avec la condamnation de la semaine précédente, je serais tranquille et paf. (Il frappe dans ses mains.) Ma première peine de mort. On aurait dit que dans la maison, il y avait un mort. Et vous savez, le scénario qui va avec aussi, hein ? On est obligé d'assister à l'exécution⁹⁸. On voit le couperet tomber. Et là j'ai eu beaucoup de chance. Il faut dire que Monsieur Pompidou n'aimait pas la peine de mort. Quand il la prononçait, c'était à contrecœur... Il a prononcé des peines de mort mais il n'aimait pas trop ça et c'est ainsi qu'on a pu sauver la tête de ce monsieur qui est au Port, aujourd'hui, père de famille rangé, inséré dans la société.

En 2001, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, le « Journal de l'île », dont le premier numéro a paru en 1951, a 'revisité cinquante ans d'histoire à La Réunion, en faisant appel à des personnalités'. Sollicité pour l'année 1973, Maître René Kichenin, a écrit l'histoire de l'affaire Lamy. Il m'a confié le mercredi 6 mars 2013, le texte dactylographié de ce récit qu'il avait transmis au J.I.R. pour publication. Ce texte a été tronqué par le Rédacteur en chef du Journal⁹⁹, sans doute pour un problème de nombre de signes, mais malheureusement, en supprimant des détails très importants pour la compréhension de

⁹⁸ La dernière exécution publique à l'île de La Réunion a eu lieu le 10 avril 1940.

⁹⁹ 2013 <http://ile-bourbon.net/50ansJIR/1973.htm>

l'affaire. J'ai choisi de le livrer ici *in extenso* en soulignant les passages supprimés par le Rédacteur en chef du J.I.R.

« Dans les annales judiciaires de la cour d'Assises de Saint-Denis de La Réunion, la deuxième session de l'année 1973 restera marquée d'une pierre blanche, pour ne pas dire rouge. En effet, trois condamnations à mort y ont été prononcées. Les deux premières intéressaient dans une même affaire un couple d'« amants maudits ». La troisième, un jeune homme. Les deux affaires se suivaient à une semaine d'intervalle environ.

Les faits qui étaient reprochés au jeune homme étaient graves et vilains. Il avait assassiné son patron, un honorable commerçant, en s'introduisant, de nuit, par le balcon, à l'étage du commerce. La victime qui dormait s'est réveillée tout d'un coup. L'intrus, armé d'un revolver, a tiré.

Le procès venait à l'audience de la Cour d'Assises, dans une atmosphère lourde, quelques jours seulement après la condamnation à la peine capitale des amants maudits. Cependant, la perspective d'une sentence irrémédiable semblait, malgré la gravité des faits, exclue, puisque la société par le bras de la justice populaire venait d'assouvir sa vengeance. Satisfaite de la chute de deux têtes qui devaient tomber ensanglantées, la Cour allaient-elle prononcer à nouveau un verdict de peine de mort ?

Après de longs débats, après les réquisitions de l'Avocat Général qui demanda la sanction capitale, la défense espérait éviter le pire. Le verdict tomba : condamnation à mort.

La consternation fut grande dans la salle. Il est impossible de dire ce que l'accusé a dû ressentir en entendant cette sentence. Un regard échangé entre lui¹⁰⁰ et son avocat, suivi de quelques brèves paroles, la salle s'était vidée.

Tout n'était, cependant, pas terminé. Il fallait faire rapidement et dans les délais, un pourvoi en cassation, doublé d'un recours en grâce, dans le cas où le pourvoi serait rejeté.

Un véritable calvaire, mêlé d'angoisse, de doute et de peur allait commencer, tandis que des âmes charitables, comme il en existe encore dans certains Barreaux, se plaisaient à raconter, avec les détails sordides, comment s'était déroulée la dernière exécution capitale dans la prison de Saint-Denis, au petit matin, en présence d'un petit comité dont faisait partie le défenseur.

L'idée d'assister, impuissant, à un tel spectacle, me torturait. Être le complice, malgré moi, d'une mise à mort organisée, programmée par la société, me rendait malade.

Je passais en revue toutes les hypothèses. Toutes les éventualités quant aux chances de la cassation et du recours en grâce étaient passées en revue. Le pourvoi en cassation allait-il aboutir ?

Sinon il fallait compter sur une réponse positive au recours en grâce pour arrêter la main du bourreau qui avait d'ores et déjà offert ses services aux autorités et rôdait aux alentours de la prison de Saint-Denis.

L'affaire n'était pas simple parce qu'à ce stade de la procédure, les deux dossiers de peine de mort de la session de la Cour d'Assises étaient liées, quoique indépendants en faits. Le lien qui invisiblement les unissait était la mort, le sang.

Si dans l'affaire des 'amants maudits', le pourvoi en cassation était rejeté, qu'allait-il se passer au niveau de la demande de grâce ?

Et si le pourvoi en cassation dans le second dossier était également rejeté, le Président de la République serait confronté à trois recours en grâce,

Accorderait-il la grâce aux trois condamnés à la peine¹⁰¹ de mort ? Rien n'était moins sûr.

¹⁰⁰ Remplacé par « l'accusé ».

¹⁰¹ Le rédacteur ajoute : « Si leur pouvoir respectif était rejeté. »

La grâce présidentielle s'exercerait surtout dans le premier dossier en direction d'abord de la femme concubine. La grâce de la concubine entraînerait celle de l'amant. Resterait donc le second dossier où le seul condamné, tel un maillon faible, risquerait de rester sur le carreau.

Le temps passait et l'inquiétude demeurait¹⁰². Il fallait me résigner à attendre, attendre jusqu'au jour où, un soir, un coup de téléphone de Paris m'annonçait que la Cour Suprême venait de casser l'arrêt de la Cour d'Assises, au motif que deux questions, telles que posées par la juridiction criminelle, se chevauchaient. En fait, la virgule était mal placée.

Devant la Cour d'Assises de renvoi, l'accusé, cette fois-ci, a pu sauver sa tête. L'Avocat Général, comme le voulait la tradition, ne réclama pas la peine de mort. Une condamnation à perpétuité a été prononcée.

Par ailleurs, le pourvoi en cassation du couple d'amants a été rejeté mais le Président Pompidou* leur accorda la grâce.¹⁰³

Après plusieurs années de réclusion, le prisonnier¹⁰⁴ a été libéré. Aujourd'hui, il est père de famille et exerce à merveille la profession d'artisan en ferronnerie.

Depuis une dizaine d'années qu'il est en liberté, je l'ai revu deux fois. À chaque fois, en le regardant s'éloigner, je me demande à quoi tient la vie... Dans son cas, à une virgule. »

RK : Je n'en dirais pas autant de la deuxième affaire. Hou hou hou hou ! La première était en 1973 et l'autre, je ne sais plus. C'est quelqu'un qui avait pour ami, un employé de l'entreprise Tomi¹⁰⁵, un grand ami en qui il avait confiance... Un jour qu'il avait préparé la paye pour ses ouvriers, trois millions de francs à l'époque. Son ami était au courant puisqu'il l'avait amené. À un certain moment, du côté de la Jamaïque¹⁰⁶, il entre dans un chemin et il bute son ami. Vous voyez, la confiance, l'amitié, il les a trahies. Déjà c'est très vilain. Mais la personnalité même de l'accusé n'était pas du tout intéressante. Il était jugé vulgaire, insolent et à l'audience, il a provoqué tout le monde par ses réflexions. Peine de mort ! La salle a applaudi. La première fois que je vois ça.

FC : Les gens étaient contre lui.

RK : Après, j'ai fait cassation** (une demande de la cassation du jugement) et je ne sais pas pour quelle raison l'arrêt prononçant la peine de mort a été cassé, l'affaire renvoyée à Saint-Denis pour être jugée et là, la peine de mort était requise bien sûr et c'est la perpétuité qui a été prononcée. Un silence de mort ! Les gens voulaient voir tomber sa tête. Le procureur général me dit : 'Vous êtes allé au-delà de votre mission.' C'est un compliment. Il était tellement dangereux qu'après il a été envoyé à Fresnes¹⁰⁷ où aujourd'hui, il purge sa peine.

FC : Il y est encore ?

RK : Il est toujours vivant.

FC : Toujours enfermé aussi...

¹⁰² Le journaliste a remplacé « demeurait » par « me taraudait. »

¹⁰³ Le journaliste a remplacé par : « Le couple d'« amants maudits » fut lui, gracié par le Président Pompidou. »

¹⁰⁴ Remplacé par « mon client ».

¹⁰⁵ Au début des années 1960, beaucoup de Réunionnais vivaient dans des logements précaires. Dans les années 1960-1970, un architecte, un industriel, une banque vont multiplier la construction de la « case Tomi ». De 1961 à 1967, l'architecte DPLG Louis Dubreuil établit les plans de différents modèles de maisons types en bois et parpaing rapidement disponibles grâce à l'industrialisation des procédés de fabrication par Maurice Tomi. L'idée était de construire une kaz avec des modules de bois que l'habitant pouvait agrandir et modifier à sa guise. Le projet était soutenu par le Crédit agricole.

¹⁰⁶ Lieu-dit situé à l'est de Saint-Denis non loin de l'aéroport de Gillot.

¹⁰⁷ La prison de Fresnes a été construite par l'architecte Henri Poussin entre 1894 et 1898, en application de la loi de 1875 sur l'emprisonnement cellulaire. Construite pour remplacer les vieilles prisons parisiennes, la maison de correction cellulaire se voulait hygiénique et fonctionnelle, en réalisant la séparation entre les diverses catégories de prisonniers.

RK : Toujours enfermé. Dangereux, extrêmement dangereux. Il m'a envoyé une photo de lui à Fresnes pour me remercier de ce que j'ai fait pour lui.

FC : Mais, il avait fait un seul crime ?

RK : Un seul.

FC : Donc, c'était plus la...

RK : C'était la personnalité qu'on jugeait plus que l'acte lui-même. Mais c'était très vilain. C'était son ami. C'était son meilleur ami. Il était dans tous les secrets de l'autre et il savait que ce jour-là, il y avait de l'argent dans le sac.

Vendredi 31 mars 1978, la Une du *Journal de l'île* titre : « Hier, en Cour d'Assises, Me Kichenin sauve la tête de Welmant »

William Welmant, l'assassin insolent, a fait recette hier au Palais de Justice de Saint-Denis où la foule s'est disputée les places de la Salle d'audience, avide de voir et d'entendre. Le public a été frustré car Me Kichenin a réussi l'impossible en sauvant son client malgré la mauvaise volonté évidente de ce dernier. Malgré un réquisitoire sévère de l'avocat Général Garsi. William Welmant a échappé à la guillotine. La Cour et le Jury l'ont condamné à réclusion criminelle à perpétuité. Cette relative clémence n'a pas empêché l'accusé de crier : « M. Le président ! Je suis innocent ! L'avenir le dira. » Me Kichenin a su, dans sa plaidoirie, avec habileté, faire jouer toute la panoplie des causes désespérées : appel aux sentiments des jurés, réquisitoire contre la peine de mort, confusion dans les prénoms des frères, lacunes et obscurités du dossier, tout a joué dans sa plaidoirie. Les délibérations ont duré une heure et demie. L'affaire Welmant aura donc été une affaire judiciaire à suspense et à épisodes dont le dernier vous est raconté dans notre compte-rendu en page 5. »

FC : L'appât du gain ! Et celui du Port, comment était son patron avec lui ?

RK : Très sympathique.

FC : On ne sait pas ce qui lui est passé par la tête... C'est encore l'appât du gain ?

RK : Voilà.

FC : Toujours l'attraction de l'argent.

RK : Son patron était très bien avec lui. C'était la confiance de son patron.

FC : Entre les deux affaires, c'est un meurtre pour un meurtre, comment se fait-il qu'il y en ait un qui soit condamné à perpétuité et purge sa peine là-bas à Fresnes et l'autre qui soit réhabilité, réinséré comme vous dites, ici, dans sa ville au Port ?

RK : La peine de mort, quand elle a été prononcée, l'a vraiment été sous les applaudissements de la salle.

FC : Il avait vraiment l'opinion publique contre lui... Finalement, c'est l'opinion publique qui fait beaucoup.

RK : Beaucoup, je pense. Et puis c'était vilain et sa personnalité n'était pas du tout sympathique¹⁰⁸. Il méritait plusieurs fois la peine de mort. Plusieurs fois il méritait la peine de mort !

FC : Donc finalement, le comportement d'humilité de l'accusé, c'est très important ?

RK : C'est très important.

FC : C'est à dire que si l'accusé présente des signes de faiblesse, si on peut considérer que son acte est dû à un moment d'égarement, on peut lui accorder une grâce ?

¹⁰⁸ Thomas Rebecca, autrefois gardien à la prison de la rue Juliette Dodu, témoigne qu'il a connu ce prisonnier avant qu'il ne soit transféré à Fresnes. Il le décrit comme quelqu'un d'asocial qui n'aimait pas communiquer avec les autres détenus mais qui aimait sa cellule. « En tournant une mok sur le sol en béton, il avait tracé des rangées de cercles qui tapissaient toute sa surface. Sa cellule était bien rangée, bien décorée. On voyait qu'il y était attaché. »

RK : Oui, oui, oui. Non, non, c'était froidement décidé et puis le personnage même, je vous dis, sa personnalité, telle qu'elle était décrite par les experts... Ils jouent un grand rôle là-dedans. Ils font une étude de la personnalité, ce sont des psychologues, des psychiatres, etc, et l'opinion... Ils sondent sa personnalité.

FC : Qui était l'expert à cette époque ?

RK : Docteur Jay. Un grand monsieur, un psychiatre de Saint-Paul.

FC : Et il avait expertisé vos deux affaires ou une seule ?

RK : Les deux.

FC : Il travaillait uniquement pour la justice ou aussi pour les particuliers.

RK : C'était le médecin psychiatre spécialisé pour expertiser les accusés. Quelqu'un de bien.

FC : C'étaient les affaires qui vous ont le plus marqué.

RK : Un ami, fils d'un ancien bâtonnier avait l'art de me raconter comment se passait l'exécution d'un condamné à mort. Au petit matin, les personnalités de la cour, tout ce monde était là ; on demandait au condamné quelles étaient ses dernières volontés et puis le bourreau...

FC : Qui c'était en fait le bourreau ?

RK : C'était celui qui coupait¹⁰⁹. C'était quelqu'un d'attitré qui quelques jours avant l'exécution, rôdait déjà autour de la prison.

FC : Quelqu'un de La Réunion ?

RK : Oui, mais j'ai oublié son nom.

FC : Vous avez oublié ou vous ne voulez pas me le dire ?

RK : Non, j'ai oublié. Son nom se terminait par ...eau, e, a, u, peut-être Baupréau ou quelque chose comme ça. Il faudrait demander au directeur de la prison.

FC : Vous disiez que c'était le fils d'un bâtonnier qui vous racontait l'exécution ?

RK : Oui. Raoul Nativel. J'étais tenu d'être là. Il me proposait de se substituer à moi pour assister à l'exécution, contre un peu d'argent.

FC : (Rires) C'était une plaisanterie ?

RK : Oui, bien sûr ; il adorait plaisanter.

FC : Et pour le dernier souhait, on ne peut pas demander la grâce...

RK : Ah non, c'est fini, là ! On peut demander une cigarette ou...

FC : Oui, ce n'est pas vraiment satisfaire le dernier souhait mais plutôt une façon de se donner bonne conscience. Un acte de charité un peu facile, avant de commettre un meurtre... non ?

RK : Un peu ça. Vous savez aux Assises, d'abord, il y a le côté spectacle, hein ? Ces deux affaires m'ont marqué ; après, les autres... J'ai frôlé la peine de mort plusieurs fois et la perpétuité, c'est pas pareil. Quand il y a la peine de mort, vous plaidez d'une autre façon. Vous cravachez, vous avez peur. La plaidoirie n'est plus du tout pareille. Aujourd'hui, il n'y a plus de peine de mort¹¹⁰. Ça ira. La perpétuité, trente ans, c'est pas irréversible. La plaidoirie n'est plus la même.

¹⁰⁹ Couper est le verbe utilisé par les Indo-Réunionnais pour désigner, dans le sacrifice d'animaux, l'action de trancher la tête du cabri ou du coq.

¹¹⁰ À la Réunion, la dernière exécution publique a eu lieu le 10 avril 1940, « *En 1937, Maria Emma Lambert est retrouvée baignant dans une mare de sang à l'intérieur de sa boutique à la Rivière des pluies. Très vite les enquêteurs mettent la main sur les deux auteurs de ce crime, deux voleurs, Mariaye Candassamy et Govindin. Lors de leur procès, en février 1939, les jurés sont choqués par l'attitude arrogante des deux accusés, persuadés qu'ils vont échapper au châtement capital. Mais la sentence tombe, la peine de mort pour les deux criminels. Le 10 avril 1940, Candassamy et Govindin, au matin de leur exécution, se prêtent au jeu morbide de la préparation, sans animosité, ni rébellion. On leur coupe les cheveux, puis on découpe leur chemise jusqu'aux épaules. Après la dernière messe de leur vie, ils finissent par demander un verre de rhum. Quand le convoi transportant les deux condamnés s'approche du Barachois, un frisson parcourt l'assistance. Aucune publicité n'a annoncé l'événement, et pourtant une foule s'est rassemblée sur la place du Barachois à Saint-Denis, pour assister à la punition des deux meurtriers. Résignés, les deux condamnés s'avancent chacun l'un tour vers l'échafaud, ils prennent le temps de toiser quelques minutes la lame qui va leur trancher la tête.* »

Le mercredi 5 mars 2013, Maître Kichenin a retrouvé un Quotidien du vendredi 5 octobre 2001¹¹¹, conservé dans les archives de son épouse Agnès, dans lequel est inséré en page 9 un dossier concernant la peine de mort à La Réunion. J'y ai relevé deux photos intéressantes, l'une montrant les sept fiches d'un gardien de prison concernant les condamnés réunionnais décapités dans les années 1940 à 1954, l'autre situant le coin de cimetière de l'Est qui a été réservé à trois d'entre eux pour inhumation et enfin l'article « *L'abolition : un progrès pour l'humanité* », dans lequel il est à nouveau question des deux condamnations à mort auxquelles celui-ci a échappé.

« Fervent abolitionniste, le bâtonnier René Kichenin, aujourd'hui, à la retraite, détient le 'triste record' comme il le dit lui-même, d'avoir dans sa carrière écopé de deux peines de mort à un an d'intervalle. Grâce aux arrêts de la Cour de Cassation, il a pu replaider pour ses deux clients qui ont pu finalement échapper à la guillotine. De douloureux souvenirs.

- *Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'abolition de la peine de mort, vous avez été un farouche opposant à la peine de mort.*
- *Oui, c'est vrai, j'ai été content lorsque l'on a aboli la peine de mort. Cela a été un grand soulagement mais cela ne s'est pas fait en un jour. Il y avait un courant de pensée en faveur de l'abolition de la peine de mort qui a trouvé à s'exprimer après l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand. La peine de mort est un vestige de l'ancien droit. C'est barbare, archaïque. Cela ne répond à aucun besoin de la société moderne. Et cela n'avait rien de dissuasif comme on le disait. Son abolition est un progrès pour l'humanité. La mort, c'est zéro. Zéro plus zéro, c'est toujours égal à zéro.*
- *Y a-t-il eu un mouvement abolitionniste important à La Réunion ?*
- *Non, La Réunion est toujours en retard par rapport au reste du monde. Ce mouvement s'est surtout manifesté dans la nouvelle génération. Mais il n'y a jamais eu de leader. Il y avait des avocats, des intellectuels... C'était assez diffus.*
- *Vous-même en tant qu'avocat, vous avez connu deux condamnations à mort.*
- *Effectivement, j'ai le triste record, d'avoir eu dans la dernière moitié du XXème siècle, le plus grand nombre de condamnés à mort : deux. C'est beaucoup pour un seul avocat dans sa carrière. La première fois, c'était en 1973. J'ai été malade pendant plusieurs jours. Je plaçais une semaine après le procès dit 'des amants maudits'. La concubine et l'amant avaient été condamnés à mort. Je suis arrivé confiant à l'audience. Je me disais que la semaine précédente, deux personnes avaient déjà été condamnées à mort et qu'il n'y aurait pas une troisième peine de mort prononcée. Je m'étais trompé... Mon client était un jeune homme très bien considéré. Une nuit, il est rentré par effraction dans la maison de son patron un honorable commerçant, et l'a tué pour lui voler son argent. Le jury l'a condamné à la peine de mort. Puis la Cour de Cassation a cassé le procès, j'ai replaidé, et il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Aujourd'hui, il est en liberté. Il est complètement inséré dans la société. (...)*

Candassamy s'avance le premier, le bourreau le fait asseoir sur l'escabeau, et l'un des aides lui entoure les jambes avec des ficelles nouées au-dessus des chevilles. Un autre aide procède à la ligature des mains dans le dos. Deux cordes serrent les épaules et viennent s'attacher à celle qui réunit les poignets. Les cordes serrées obligent le condamné à porter la poitrine droite et à effacer les épaules. La dernière ligature ramène les jambes aux poignets et paralyse tout mouvement du corps en avant. »

http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_derniere_execution_publicque.php

¹¹¹ Archives personnelles d'Agnès Kichenin.

Un an après¹¹² :

- *J'ai plaidé pour un homme de 22-23 ans. Il connaissait très bien sa victime qui travaillait dans une société. Il l'accompagnait souvent à son travail. Il savait tout ce qu'il faisait. Il savait que tel jour, tel samedi, il allait transporter la paye de cette société. Quelque chose comme 4 millions de francs CFA. C'était une somme très importante pour l'époque. Il s'est proposé de l'accompagner. À la Jamaïque, ils ont pris un chemin de traverse, il a sorti une arme et l'a abattu. Ce fut difficile de le défendre. L'accusé était antipathique au possible. Il a braqué tout le monde contre lui à l'audience. C'est tout juste s'il a toléré que je plaide pour lui... Il n'y a eu aucune pitié pour lui. Le jury ne l'a pas loupé. Il a été condamné à la peine de mort... Pour la première fois de ma vie sous les applaudissements d'une salle d'audience. Je n'ai jamais vu ça. J'ai fait un pourvoi en Cassation. L'arrêt a été cassé. Là un collaborateur du cabinet de Badinter m'a téléphoné pour me proposer que ce dernier vienne plaider avec tout son staff. J'ai refusé. Je préférerais me débrouiller tout seul. J'ai replaidé seul et mon client a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. On pouvait entendre une mouche voler quand le Président a prononcé le verdict. À présent, il est à Fresnes tellement il est dangereux.*
- *Comment avez-vous réagi ?*
- *La première fois, en 1973, j'ai été malade. On m'avait raconté les détails d'une exécution capitale en 1954 dans la prison Juliette Dodu. C'était terriblement pénible. L'idée d'assister à un tel spectacle me torturait. Même ma famille a été très choquée. Mais on ne peut pas se dérober dans ce cas-là. Il faut accompagner son client jusqu'au bout. La seconde fois, j'étais un peu plus rodé. Mais c'est toujours difficile.*
- *Beaucoup encore aujourd'hui regrettent la peine de mort.*
- *Regardez ce qu'il s'est passé aux Etats-Unis, le nombre de victimes innocentes, on peut se poser la question de la peine de mort... Personnellement, comme je le disais tout à l'heure, je suis pour l'abolition. Aux U.S.A., ils sont actuellement en état de guerre. En guerre, on a le droit de tuer. Mais dans la vie privée de tous les jours, ce droit n'appartient qu'à Dieu. (...) »*

J'interroge alors Agnès Mourougaïane-Virapoullé, sur ces « défenses » de son mari et sur ses convictions après sa relecture des entretiens.

AK : J'ai appris beaucoup avec la maman de René. Très ouverte avec un contact facile. Elle se confiait à moi et je me confiais à elle. Elle avait ses manies mais on ne s'est jamais fâchées. Il n'y a jamais eu de choses pour nous éloigner.

FC : Et sinon, à propos des thèmes que M Kichenin a abordés... J'ai le sentiment qu'il a commencé par me parler des choses qui l'ont vraiment marquées.

AK : Après il effleure un peu d'autres passages ; il ne reste pas...

FC : Il a d'abord parlé des condamnations à mort parce qu'apparemment, ça l'a vraiment marqué et après, c'est un peu comme un tableau impressionniste, non ?

AK : C'est vrai qu'à cette époque, les autres avocats n'avaient pas de condamnations à mort. C'était sur lui que ça tombait.

FC : Il était le seul à avoir ces cas ?

AK : D'après moi... Il avait les cas les plus difficiles. Je ne sais pas comment ils répartissaient les affaires.

FC : Il dit qu'il était commis d'office.

¹¹² En réalité, la seconde affaire s'est produite cinq ans après environ ; Maître Kichenin se trouve confronté à nouveau à une peine de mort et le jugement de réclusion criminelle à perpétuité est rendu en 1979.

AK : Oui, ou parce qu'il était arrivé dans les derniers.

FC : Comme dans les écoles alors, on donne aux derniers arrivés les classes les plus difficiles.

AK : Oui voilà, moi j'étais la dernière arrivée au Chaudron ; j'ai hérité d'une classe où il y avait des élèves du CP au CM2 ! J'étais partie en congés administratifs. J'avais quitté l'école de Moka. Je rentre de congés et je me présente à l'école du Chaudron, Eudoxie Monge maintenant, et on me dit : *'Vous avez cette classe !'* Il y a tout. À moi de m'adapter et de faire ma classe.

FC : Vous pensez que pour René, c'était pareil pour...

AK : Oui et même maintenant, c'est comme ça. Mon fils ne plaide presque plus aux Assises parce que ça fait dix ans qu'il est là.

FC : Vous pensez qu'il avait ces affaires de condamnation à mort parce qu'il était débutant ?

AK : La plupart du temps, oui.

FC : Les autres n'en voulaient pas ? Ça les aurait empêchés de dormir ou pensez-vous que ça aurait pu porter préjudice à leur carrière ?

AK : Non seulement, ça peut porter préjudice mais en plus René travaillait dur sur ces dossiers-là et pendant ce temps, le cabinet s'en ressent parce que quand vous avez des affaires d'assises importantes, vous n'avez plus le temps de travailler pour votre cabinet.

FC : C'est pour ça que les autres n'en voulaient pas. René dit qu'il était civiliste mais qu'il avait beaucoup d'affaires pénales.

AK : Il faut dire qu'à La Réunion, il y a surtout des affaires pénales, avec tout ce qu'on entend, maintenant, plus que jamais.

Tous deux apportent des précisions sur la préparation des plaidoiries et les conséquences sur leur vie de couple.

FC : Et dans le public, qui aviez-vous ? Y avait-il des gens qui venaient écouter tous vos procès ? Des réguliers ?

RK : Jean-Albert Baloutchi, d'une famille créole de Saint-Denis. Il me disait qu'il était au lycée Leconte de Lisle et il séchait les cours lui et d'autres pour venir écouter mes plaidoiries. Aujourd'hui, c'est plus pareil ; il n'y a plus la peine de mort. Mais quand il y a la peine de mort, vous cravachez ! Vous cravachez !

AK : Nous n'avons pas de traces des plaidoiries parce qu'il n'écrivait pas. Il faisait tout oralement. Il y avait des comptes-rendus dans le journal. Maman les lisait, elle, et quand on allait là voir, elle lui disait ce qu'elle avait lu.

RK : (Rires.)

FC : Quand vous préparez vos plaidoiries, comment ça se passe ? Arrivez-vous suffisamment à vous détacher pour ne pas laisser votre vie privée en pâtir.

RK : Mon épouse a beaucoup souffert de tout ça parce qu'elle le vivait. Mais mes plus grandes affaires, je les ai préparées à Trou d'Eau¹¹³, le week-end, le dimanche matin, je m'enfermais jusqu'à midi et après je passais le reste de la journée dans l'eau. La mer a joué un grand rôle pour moi dans la préparation de mes plus grandes affaires. J'étais comme un enfant dans l'eau. **(Photo n°17)** Agnès vivait ces affaires à côté de moi. Parfois, on n'est pas de bonne humeur quand quelque chose ne va pas. C'est un métier difficile ; vous vivez avec le problème des autres. Vous mangez, vous buvez et c'est là.

FC : Tout dépend si on a de la conscience professionnelle ou pas.

RK : Et vous savez, cette conscience professionnelle paie. Un jour, je me souviens d'une vieille femme cafrine qui entre et qui me dit : *'Ou na pa bezoin publisité ; ou na la réputasyon.'* (rires)

¹¹³ La plage de Trou d'eau située à la limite de La Saline-les-Bains est une plage de sable blanc, ombragée par des filaos, au bord d'un lagon à l'eau claire riche de faune et de flore.

FC : Avez-vous une démarche particulière, comme un rituel, des étapes bien précises, dans la préparation de votre plaidoirie ?

RK : D'habitude, je lis en gros. Et là je vois déjà les points faibles du dossier... Ensuite, sur le papier... Je dis toujours : *'Un dossier, c'est comme un objet.'* J'aime bien caresser le bois moi. Un dossier, c'est comme un objet, à un certain moment, vous sentez comme un défaut, un tout petit défaut. On cherche les faiblesses du dossier. On sent parfois qu'il y a quelque chose qui ne va pas. C'est là qu'il faut enfoncer le clou. Ça a toujours été ma tactique. Sur le point faible, il faut enfoncer. Même d'un point de vue civil, on ne peut jamais dire qu'un procès est gagné d'avance. Mais c'est intéressant, c'est beaucoup plus intéressant que le pénal, au point de vue gymnastique d'esprit, raisonnement. Le civil, c'est l'application du droit, mais le droit est tellement étendu. Vous avez une loi qui vous dit ça et après c'est contredit par une autre loi. Là-dedans, il n'y a pas seulement le travail des textes législatifs, de plus en plus nombreux actuellement, mais il y a le travail de la jurisprudence, de la doctrine qui oriente.

FC : Une fois que vous avez trouvé la faiblesse du dossier, vous développez un argumentaire ?

RK : C'est ça. Un argument qui réduit tout ça, qui fait éclater le dossier. Mais il faut trouver la faille ; c'est difficile de trouver la faille.

FC : Dans les cas que vous m'avez décrits ce matin, quelles ont été par exemple les failles du premier dossier ?

RK : Vous parlez des affaires d'Assises ? Les affaires d'Assises relèvent du pénal.

FC : Oui.

RK : Dans l'affaire Lamy, en dehors de cette photographie qui avait été lue à l'envers, il n'y avait pas de faille mais à mon sens, ça ne méritait pas du tout la peine de mort. Les médecins ont opéré de l'autre côté.

Dans l'affaire de Welmant, lorsque la condamnation a été prononcée, le cabinet Badinter avait pris téléphoniquement contact avec moi pour que le grand avocat Badinter* puisse venir plaider cette affaire. Il devait venir avec son staff et son collaborateur Abdel Kader. J'étais très réticent. J'ai parlé au client et il m'a dit : *'Gardez l'affaire.'* C'est une affaire locale. S'il était venu, il aurait eu de bons résultats mais il n'est pas venu et j'ai eu de bons résultats. Vous m'avez compris ?

FC : Oui. Comment le cabinet Badinter était-il au courant de cette affaire ?

RK : Certainement qu'en France, on a dû parler...

FC : Les communications allaient déjà bon train alors ? Une affaire réunionnaise diffusée dans les journaux de l'Hexagone ?

RK : On a dû dire qu'à La Réunion, une peine de mort avait été prononcée. Monsieur Badinter est un pénaliste.

FC : Quel intérêt avait-il à venir plaider cette affaire ?

RK : La publicité, Madame... Il venait prendre tous les honneurs et je passais pour quelqu'un qui n'était pas valable, qui avait perdu la confiance du client.

Maître Kichenin est devenu bâtonnier pour la première fois en 1978. Il a été réélu en 1983.

Le Journal de l'île de La Réunion du vendredi 22 septembre 1978 place côte à côte sur sa Une Raymond Barre et Me René Kichenin élu bâtonnier du Barreau de Saint-Denis.

« C'est le plus jeune bâtonnier de France qui vient d'être élu en la personne de maître René Kichenin, l'avocat bien connu du Barreau dionysien. Après le Palais de Justice, les amis et de nombreux avocats ont fêté dignement l'événement verre en main, en présence du Sénateur Louis Virapoullé, avant de se retrouver au bosquet pour un repas très amical entre gens de

robe et de bonne compagnie. Ami personnel de M. Raymond Barre, Premier Ministre, Me Kichenin a bien voulu répondre à nos questions.

« Effervescence et bonne humeur, hier, dans les couloirs du Palais de Justice de Saint-Denis et autour de la bibliothèque du Palais où se déroulait l'élection du nouveau bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau du chef-lieu, en remplaçant de Me Robert Vergoz, démissionnaire.

Les bâtonniers sont élus normalement tous les deux ans et obligatoirement avant la rentrée judiciaire, c'est-à-dire à La Réunion, à la fin de l'année. Notons aussi que dans notre département, un bâtonnier peut assumer deux mandats successifs.

En cas de démission, l'élection du bâtonnier de remplacement, membre du Conseil de l'Ordre, doit intervenir dans le mois qui suit l'événement qui l'a provoquée.

Le bâtonnier démissionnaire convoque une assemblée générale. C'est ce que Me Vergoz a fait début août, annonçant officiellement sa démission hier après-midi.

Une certaine confusion a régné un certain moment au palais où on pensait que pour des raisons de délais non respectés – notamment à l'égard du Procureur Général et des avocats eux-mêmes. – l'élection risquait de ne pas avoir lieu. Mais tout, finalement rentra dans l'ordre...

Pourquoi une telle démission ? Me Vergoz se contente d'expliquer : « Lors de la grève des avocats, il y a quelques semaines, j'ai été amené à dire un certain nombre de choses et je ne regrette pas de les avoir dites. Cela avait créé une certaine tension entre les avocats et les magistrats et j'ai voulu y mettre fin en présentant ma démission. »

Fin juillet dernier, en effet, les avocats de Saint-Denis s'étaient mis en grève. Principaux griefs invoqués : insuffisance numérique de l'effectif des magistrats et du personnel des greffes et des parquets, qualité des jugements rendus par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis, licenciement des vacataires, couverture sociale incomplète (Les avocats de la Réunion ne bénéficient ni de la Sécurité Sociale, ni du régime d'Assurance Maladie et d'Assurance maternité.) absence d'honoraires dans le cas des commissions d'office, etc.

Dans un article publié dans notre journal du 29 juillet, Me Robert Vergoz exposait l'ensemble de ces griefs. Le ton général de l'article déplut à la Magistrature et créa un malaise entre elle et le Barreau. Pour désamorcer la bombe, Me Vergoz préféra démissionner. Son mandat aura donc duré de janvier 1977 à septembre 1978. Il avait lui-même succédé à Me Jean Vinson.

Un ami de Raymond Barre : Le Barreau de Saint-Denis compte trente-trois avocats. Mais seuls avaient le droit de voter hier, ceux qui avaient prêté serment avant le 1^{er} janvier 1978, ainsi que les avocats stagiaires. Ce qui réduisait le nombre de votants à trente. Deux absences étaient enregistrées, celle de Me Picaud et celle de Louis Virapoullé.

Vingt-huit voix se sont donc prononcées. Tout s'est joué entre Me Hassen et Me Kichenin et ce dernier l'emportait avec 16 voix contre 8 au second tour, aucun des candidats n'ayant eu la majorité absolue au premier tour. Me Kichenin est en réalité élu pour environ deux mois, le temps pendant lequel Maître Vergoz aurait dû achever son mandat. Entre le 16 novembre et le 31 décembre, de nouvelles élections auront lieu. On pense que Me Kichenin sera reconduit dans ses fonctions.

À 43 ans, Me Kichenin devient le plus jeune bâtonnier de France. (...)

Recevant la presse, hier après son élection, Me Kichenin tenait à remercier tous ses confrères de la confiance qu'ils lui ont accordée. Et il ajoutait : « Je vais à ce poste collaborer avec les chefs de Cour pour obtenir de meilleures conditions de travail pour les avocats. Par exemple, ces derniers n'ont qu'un minuscule bureau pour se réunir.

- Par ailleurs, j'ai récemment exposé nos revendications à M. Raymond Barre. Ce dernier s'est montré très étonné que les avocats réunionnais ne bénéficient pas de la Sécurité Sociale. Il m'a demandé de faire une note à ce sujet et je pense que nous aboutirons. Défendre notre

profession, conseiller mais aussi sévir ou réprimer quand cela sera nécessaire, telle sera ma devise. » (Cl. H.)

Un encart inséré dans les colonnes de l'article sur son bâtonnat, signé « J.C.L. pour un groupe d'amis », adresse leurs félicitations au nouveau bâtonnier.

« C'est avec un grand plaisir que nous avons appris l'élection de maître René Kichenin au poste de bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau de Saint-Denis.

Si dans le domaine de la politique, il n'a pas eu beaucoup de chance après trois tentatives comme conseiller général, par contre, dans sa profession, il a su prendre une place très importante qui le conduit aujourd'hui à la tête du Barreau de Saint-Denis.

Nous adressons nos plus vives félicitations au nouveau Bâtonnier et à Madame Kichenin. »

(Photo n°21)

RK : Mon élection au Bâtonnat a été une surprise mais on ne pouvait pas l'éviter. On ne pouvait pas l'éviter dans la mesure où l'ancien bâtonnier venait de donner sa démission. Je me souviens très bien de ce jour-là. À l'ordre du jour c'était la démission de l'ancien bâtonnier et l'élection du nouveau bâtonnier. Il a dit : *'Il est telle heure et je donne ma démission et on va procéder à l'élection d'un nouveau bâtonnier.'* Je ne rêvais pas du tout de devenir bâtonnier, mais vous savez, parfois, il y a des forces qui vous poussent. On demande qui était candidat et j'ai fait acte de candidature. Contre moi, il y avait un vieux confrère et j'ai été élu à l'unanimité moins une voix, la sienne ! (Rires) J'ai été élu facilement mais ça a posé quelques problèmes parce qu'on n'était pas habitué à voir un homme de couleur bâtonnier.

FC : Mais pourtant vous avez été élu.

RK : J'ai été élu parce qu'on ne pouvait pas faire autrement mais une fois élu, ça a été fini.

FC : C'est à dire ?

RK : L'autre était un vieil avocat... Ils étaient obligés de choisir et j'avais pour moi la jeunesse. À 43 ans, j'étais bâtonnier... J'ai organisé une réception à l'hôtel Méridien. Le bâtonnier offre toujours un repas ; c'est la tradition.

FC : Il y a des avantages à devenir bâtonnier mais il faut inviter tout le monde !

RK : Il faut assumer. Tout le Barreau était invité mais le Barreau n'était pas aussi imposant. Ils étaient 40. Aujourd'hui 150.

FC : Le nombre d'avocats a triplé mais la population n'a pas triplé, si ? Combien y avait-il d'habitants.

RK : 300 à 350 000. Aujourd'hui, 800 000.

FC : Les gens sont mieux défendus aujourd'hui, alors ?

RK : Non, beaucoup de Métropolitains sont venus se fixer à La Réunion. Il y a plus de Métropolitains au Barreau que de Réunionnais.

FC : Il y a plus de concurrence alors ?

RK : Oui.

FC : Et à l'époque ?

RK : Il y avait plus de Réunionnais et quelques Métropolitains.

FC : Ah ! Ça attise les rancoeurs, ça, non ?

RK : Un peu. Mais vous savez que pour les médecins, c'est pareil...

RK : Vous avez lu cette citation de Guy Agénor qui est instituteur et poète, à propos du Barreau, de ses anciens élèves. J'ai été son élève à l'École centrale. Guy Agénor a beaucoup compté dans ma vie. Il m'a formé à l'école primaire. C'est lui qui m'a inspiré. Karl Laurent l'a cité à la fin de son ouvrage¹¹⁴.

¹¹⁴ *Trois poètes réunionnais d'une grande génération Iris Hoarau, Raoul Nativel, Guy Agénor, 1989, Imprimerie Graphica, Saint-André, La Réunion.*

J'ai consulté, plus tard, à la bibliothèque de lettres de l'Université de La Réunion, « *Survola* »¹¹⁵, le poème dans lequel Guy Agénor, adresse un hommage à ses anciens élèves, d'origine tamoule, dont René Kichenin¹¹⁶, ainsi :

« (...)

*ils sont la gloire des Tamil
autant que celle du genre humain ;
ce sont de grands cerveaux français ;
la France peut s'en glorifier
comme de cet ami dionysien
de la même « famille » tamoule :
j'ai nommé mon ancien élève
le bâtonnier René Kichenin
le meilleur ténor du prétoire.*

*Ô ma petite école, école de mon père,
face à la mer Indienne !
Les enfants que j'ai enseignés
sont devenus pour la plupart
des gens de bien, des gens heureux,
des gens de caractère.
Merci mon Dieu !
Si quelques-uns d'entre eux
ont atteint les plus hauts sommets,
c'est que la base était solide
comme base de pyramide.
Alors, vive l'Égypte ! (...)*

L'année 1980 est l'une des années les plus importantes pour René Kichenin. Cette année-là, il participe à la Conférence des juristes malgaches et surtout, reçoit la conférence des bâtonniers des Barreaux français. **(Photo n°22)**

RK : À cette occasion sont venus à La Réunion, une centaine de bâtonniers de France et d'Outre-mer. C'était une première. À cette occasion, le Garde des Sceaux, M Alain Peyrefitte* (maintenant il est mort), est venu. J'ai reçu en même temps que lui la médaille de la Conférence des Bâtonniers. Je tiens beaucoup à cette distinction. **(Photos n° 23 & 24)** Un cyclone venait de passer en janvier et la conférence des bâtonniers nous a donné une somme intéressante que j'ai versée à une association pour venir en aide à la population.

FC : Qui a organisé la conférence ?

RK : Moi-même. Un bâtonnier de Bordeaux m'a dit : *'Pourquoi ne feriez-vous pas venir la conférence à La Réunion ?'* C'est ce que j'ai fait. Les bâtonniers ont été logés au Novotel de l'Hermitage pendant une semaine avec des confrères Mauriciens que j'avais invités et ils sont allés ensuite à Maurice.

FC : Combien étaient-ils ?

¹¹⁵ Karl Lauret, *Trois poètes réunionnais d'une grande génération*, Iris Hoarau, Raoul Nativel, Guy Agénor, octobre 1989, Graphica, Saint-André, page 192.

¹¹⁶ Karl Lauret présente brièvement René Kichenin, écrivant notamment : « ... *Rue Labourdonnais à Saint-Denis... une magnifique demeure créole... un jardin harmonieusement conçu, une bibliothèque bien fournie, des souvenirs d'un passé prestigieux. Là vivent René Kichenin et son épouse Agnès formant un couple plein d'attention, de délicatesse et d'amitié. (...) Rien d'étonnant à ce que Guy Agénor, son maître d'école, ait voulu rappeler dans l'une de ses poésies son admiration et son amitié pour lui.* »

RK : Ils étaient 180 avec à leur tête André Damien qui était le Président de la Conférence des bâtonniers et aussi maire de Versailles. Le Barreau de Paris était représenté par son bâtonnier, le Conseil de l'ordre** et de nombreux confrères. Nous avons tout fait pour que ce soit une réussite et ça a été une réussite grâce aux membres du Conseil de l'ordre du Barreau de Saint-Denis.

FC : Quel est l'objectif de ce type de rassemblement ?

RK : Faire connaître aux Barreaux** français La Réunion et faire connaître aux Réunionnais les Barreaux français de Métropole et d'Outre-mer. Ça a eu lieu une fois à La Réunion et j'ai cru savoir que l'expérience a été renouvelée à La Guadeloupe sans autant de succès. J'ai souhaité la bienvenue et ensuite, le ministre de la justice, Alain Peyrefitte a pris la parole... Dans l'histoire du Bâtonnat à La Réunion, ça a été un moment très fort.

FC : Est-ce parce qu'on se tient au courant des dernières affaires ?

RK : Oui on se tient au courant ; on fait le point sur le Droit et sur le Droit qui va venir.

FC : Ça doit aussi étendre le réseau d'amitié entre les participants ?

RK : Exactement. **(Photos N°25 & 26)**

FC : Quelque chose vous a-t-elle marqué à l'occasion de cette conférence de 1980, parmi les interventions des Bâtonniers ?

RK : D'abord, nous avons eu un message de Raymond Barre, le Premier Ministre. Ensuite, au retour de cette conférence, le Président Damien m'a invité à une conférence des Bâtonniers au château de Versailles où j'ai été reçu à la table d'honneur. (Les Grandes Eaux ! La salle des Batailles !) Il était maire de Versailles et c'était facile pour eux d'obtenir la salle. Ça a été quelque chose de magnifique.

FC : C'est intéressant de savoir à quelle fréquence s'organisent ces conférences de bâtonniers. Celle-ci a eu lieu, il y a trente ans et les autres ?

RK : En général, ça se passe à Paris.

FC : Vous y allez souvent ?

RK : Non parce que je n'aime pas l'hiver. Ça se passe en janvier.

Le 17 août 2011, nous avons repris l'entretien sur la question de l'équilibre entre les valeurs humanistes profondes d'un avocat et l'exercice de son métier.

FC : Avez-vous le sentiment d'avoir défendu plus de coupables que d'innocents ?

RK : Plus de coupables.

(Rires)

RK : Ça ne vous surprend pas ?

FC : Non, ma référence la plus solide vient de l'Ecole où même en surprenant un vol ou une tricherie quelconque, on peut entendre : *'Moin na ryin fé !'*¹¹⁷ À force d'exercer le métier d'avocat, le crime ne devient-il pas un peu banal ? N'avez-vous pas tendance à pardonner plus vite ?

RK : C'est une déformation professionnelle ; on s'habitue !

FC : C'est un métier à ne pas faire trop longtemps, non plus...

RK : (Rires)

FC : Préférez-vous faire gagner un coupable que perdre un innocent ?

RK : Dans un procès, il y a quantité d'éléments qui entrent en ligne de compte et ce n'est pas toujours le vrai qui triomphe.

FC : Pouvez-vous donner des exemples d'éléments influents ?

RK : Un jour, j'étais au Palais de justice ; je connaissais bien les magistrats et je vois le substitut du Procureur debout dans le couloir devant son bureau, qui regardait s'éloigner un

¹¹⁷ Je n'ai rien fait.

homme en balançant la tête. Il me dit : *‘Il est coupable. J’en suis sûr mais je n’ai pas de preuves. Je suis obligé de le laisser partir.’* Je lui ai dit : *‘Vous êtes un grand magistrat.’* Il savait qu’il était coupable. Il l’a laissé passer. C’était un coupable en liberté ! Quelques années après avoir quitté La Réunion pour d’autres affectations, j’apprends qu’il est devenu Procureur Général.

L’ai été surpris par les réquisitions lénifiantes de ce même magistrat, un jour où je plaçais en correctionnelle pour des individus du Port qui devaient répondre de coups et blessures. Le Tribunal, s’étant retiré de la salle d’audience, un moment, pour délibérer, je me suis approché de lui et je lui ai dit que je n’avais pas compris la mansuétude dont il avait fait preuve dans ses réquisitions. Il me répond : *‘Les faits ne se sont pas passés comme décrits dans le dossier. - Comment le savez-vous ? - Les C.R.S. me l’ont rapporté.’* On lui avait menti...

FC : Le fait de défendre des présumés innocents, ne finit-il pas par transformer vos valeurs ?

RK : Non.

FC : On banalise mais on ne transforme pas ses valeurs ?

RK : Non. Il n’y a pas eu de glissement... Je suis solide.

FC : Oui, non, quand même, je ne voulais pas dire ça.

Je l’ai alors interrogé à propos des risques de son métier.

FC : J’ai maintenant une question assez personnelle. Agnès m’a dit qu’avant, vous aviez votre bureau dans la salle à manger, comment faisiez-vous pour protéger votre famille de la promiscuité de tous ces criminels ? Vous n’aviez pas peur ?

RK : Ils entraient directement par cette porte-là et ma famille avait tout le reste de la maison. J’avais mon bureau là avec mon secrétaire devant.

FC : Il n’y a jamais eu de problème ?

RK : Jamais.

FC : Vous fermiez toutes les portes...

(Rires)

FC : Avez-vous déjà été agressé par un client mécontent ? Ça me paraît dangereux votre métier, quand même...

RK : Agressé, non mais insulté, oui. C’est le risque de la profession. *‘Vous avez perdu...etc. Qu’est-ce que ça veut dire ?’* Ça m’est arrivé une ou deux fois dans toute ma carrière.

La maison de la maman de René Kichenin et plus tard son cabinet d’avocat sont situés tous les deux, rue de Labourdonnais, à quelques mètres de la prison de Saint-Denis, au 59 rue Juliette Dodu. C’est la raison pour laquelle je l’ai interrogé sur cette prison, le 3 août 2011.

FC : Je voulais savoir si la proximité de la prison avait joué un rôle dans votre imaginaire d’enfant et si vous pensez que ça a eu un impact sur le choix de la profession que vous exercez aujourd’hui.

RK : Non, j’ai grandi à proximité de la prison. Mon cabinet était près de la prison ; ce qui représente une certaine commodité parce que je pouvais voir facilement les détenus du fait que ce n’était pas très loin. (Rires) Autrement, ça n’a pas exercé une influence sur le choix de ma profession.

FC : Je voudrais savoir ce que vous pensez de la prison, de l’enfermement plus exactement.

RK : Quand j’étais bâtonnier, le procureur général de l’époque m’avait demandé mon sentiment sur la prison et j’ai dit dans une lettre que je lui avais adressée que c’était la honte de la France. Ils ont corrigé en mettant que c’était la honte de la République.

(...) Les condamnés à mort étaient logés au-dessus de la cuisine ! C'est pour vous dire... Il faisait chaud.

FC : C'était fait exprès ?

RK : Ils étaient là ! Quand on était condamné à mort, on se trouvait dans une cellule, laquelle cellule se trouvait au-dessus de la cuisine au feu de bois.

FC : Ah, c'était déjà l'Enfer, un peu...

RK : C'était vraiment l'antichambre de la mort.

C'était vraiment dégoûtant, déplorable ; il n'y a pas de nom. En plein centre de Saint-Denis, surpeuplée ! Une promiscuité énorme. Je crois qu'ils sont mieux à Domenjod.¹¹⁸. C'est plus grand, plus fonctionnel, je crois.

FC : Pouvez-vous me décrire la procédure de l'incarcération ?

RK : Le juge délivrait un mandat de dépôt. Ils arrivaient à la prison, passaient par le greffe. On prenait des photos, on enregistrait votre identité et ils allaient dans leur cellule.

Lors de l'entretien du 12 décembre 2011, René Kichenin a exprimé sa fierté d'avoir rencontré de Grands hommes.

RK : J'en ai vu des vertes et des pas mûres ; de toutes les couleurs. J'ai vu tout ça. J'ai vu de grands magistrats à La Réunion. Aujourd'hui, ça flotte un peu. La formation n'est plus la même.

FC : La formation était plus stricte ?

RK : C'étaient des grands juristes. J'en ai connu. Je vais vous raconter une histoire. Quelqu'un que vous connaissez bien qui passait pour être parmi les plus grands magistrats de France. Il présidait la chambre correctionnelle de la Cour d'appel. Un jour, je plaide devant lui... Je le connaissais bien et je lui dis : telle chose et telle chose dans le dossier. Il me regarde et il me dit : « *Montrez-moi où vous avez vu ça dans le dossier.* » Je suis bâtonnier... Tous les autres confrères sont là... Il me passe le dossier. Et je me dis : « *Seigneur ! Qu'est-ce que j'ai fait hier soir ? Comment j'ai vu mon dossier ? Je suis sûr de ce que je dis parce que je l'ai noté mais j'ai oublié de noter la page.* » Il me le donne devant tout le monde, vous savez ? Le regard... le dossier devant tout le monde. À un certain moment, je retrouve la phrase.

FC : Ouf !

RK : Une phrase clef ! Ça changeait du tout au tout parce que je plaçais la relaxe. '*Hé bien voilà, Monsieur le Président... Relaxe.*' Un grand magistrat. Il avait lu tout son dossier sauf la dernière page, note d'audience. Il connaissait à fond son dossier ; moi je ne connaissais pas trop mon dossier mais j'avais vu ça. Je me suis dit : '*C'est fini ! J'emporte le morceau.*' Quand il est parti, je lui ai dit ça !

FC : Vous disiez que vous en avez vu des vertes et des pas mûres...

RK : De toutes les couleurs. Si un avocat travaille et connaît bien son dossier, il peut tout.

Vous savez Tixier Vignancourt* a dit beaucoup de choses dans ses plaidoiries. Il pouvait tout dire parce que c'était bien enrobé. Ce n'était pas le cas pour Maître Isorni*, celui qui a défendu le Maréchal Pétain. Il a eu beaucoup de mal avec la justice, poursuivi, suspendu, etc.

FC : Mais pourquoi ?

RK : Parce qu'il ne savait pas dire. Il faut savoir dire, savoir enrober. Il pouvait dire n'importe quoi et ça passait parce que c'était Tixier Vignancourt.

FC : Ça vient donc aussi de la personnalité ?

RK : Ça vient de la personnalité. Ce que je dis à mon fils toujours. Quand tu te lèves, il faut que le magistrat soit prêt à t'écouter. Il faut lui inspirer le respect et qu'il se dise : '*Celui-là ne*

¹¹⁸ Lieu-dit de la Commune de Sainte-Marie où a été construit un centre pénitentiaire qui a été inauguré en 2008.

va pas nous raconter des histoires... ? Quand c'est possible, on plaide, mais on ne doit jamais être complice du client. Il faut se démarquer du client.

FC : Ce n'est pas facile comme situation, comme rôle...

RK : Non, ce n'est pas facile. Tout ça c'est le sérieux qui compte, la confiance que vous inspirez à la juridiction dans laquelle vous plaidez. Ça compte énormément. Si quelque chose est mauvais, vous plaidez de façon à faire comprendre qu'il y a une faute etc, mais vous n'allez pas trop loin... C'est ça. Et là, vous restez honnête vis-à-vis de vous-même. Parfois le client se demande... C'est mon métier. Je vous ai dit que j'avais eu le prix Renaudot¹¹⁹ du Barreau de Poitiers.

FC : Non, vous ne m'avez encore jamais dit ça. En quelle année ?

RK : En 1961. Le Barreau de Poitiers est l'un des Barreaux les plus conservateurs de France.

FC : Comment le prix Renaudot est-il attribué ?

RK : Un jury est là. Vous faites une plaidoirie et ils apprécient.

FC : Une vraie plaidoirie ?

RK : On vous donne un dossier.

FC : Un dossier fictif ?

RK : Oui c'est ça.

FC : Tous les étudiants passent ça ?

RK : De mon temps oui. Aujourd'hui, je ne sais pas.

FC : Quelle forme a le prix ? Un trophée, une médaille, un papier officiel ?

RK : Je me souviens pas d'avoir eu un diplôme, je sais seulement que j'ai eu ce prix.

FC : Vous étiez sur une liste ? Un par promotion ? Un par an ?

RK : Oui.

FC : Vous deviez travailler beaucoup.

RK : Oui j'aimais ça. J'aime surtout la discussion, même aujourd'hui, vieux et malade.

FC : Et vous aimez vous battre aussi...

RK : La vie est un combat. La vie même est un combat. J'ai oublié de vous dire qu'à mon diplôme d'études supérieures, j'ai été le seul à être reçu à l'écrit. Un autre a été repêché parce qu'il était brillant. Il est devenu professeur de droit. Je suis tombé sur quelqu'un en matière de procédure civile. Il s'appelait Delusan. Mais je n'ai jamais aimé la procédure civile jusqu'à présent. Il m'a dit Monsieur Kichenin, je ne peux pas vous donner plus de 1 et malgré ça j'ai été reçu second. Il connaissait ma réputation !

FC : Et alors qu'est-ce que la procédure civile a de repoussant ?

RK : Je n'aime pas. J'aime le raisonnement, la logique. Mais c'était un grand procédurier, Delusan.

FC : Et là on applique des choses, c'est ça ?

RK : On applique et on apprend par cœur.... Han han han....

(Rires)

FC : Vous ne m'aviez pas dit tout ça.

RK : Ça revient au fur et à mesure.

FC : Monsieur Kichenin, êtes-vous encore tenu au secret professionnel ?

RK : Non, actuellement, je peux quand il s'agit de vieilles affaires...

FC : Bon, si vous êtes libéré, vous allez pouvoir me raconter d'autres affaires, parce qu'il n'y a pas que les condamnations à mort. Mais avant, à propos des condamnations à mort, Agnès me disait qu'elle pensait qu'on vous donnait, à vous en particulier les dossiers de condamnations à mort plutôt qu'aux autres avocats. Pour quelle raison, d'après vous ?

RK : Peut-être parce que j'avais des talents.... Peut-être... On me les donnait aussi pour m'enfoncer. Moi j'étais habitué.... Ça m'a formé aussi, vous savez ? Lorsque j'ai commencé,

¹¹⁹ Le Barreau de Poitiers se trouve rue Théophraste Renaudot.

j'ai eu des résultats : « vingt ans », « perpète », condamnations à morts. Ça m'a formé. Il ne faut pas chercher ce qui est facile. Ça m'a formé.

FC : Ça a été une période d'insomnies, non ? C'étaient de gros risques pour votre carrière ?

RK : Oui, il y avait d'autres confrères qui étaient là, qui étaient jaloux, qui intriguaient. Pendant toute ma carrière, j'ai connu des intrigues. Ça fait partie du quotidien. On ne se méfie pas et après on se demande : *'Pourquoi c'est toujours sur moi que ça tombe ? Pourquoi, c'est toujours sur moi que ça tombe...'*

FC : D'accord. Mis à part les condamnations à mort, quelles sont les affaires que vous aimeriez raconter ?

RK : Pour faire plaisir à un ami de ma mère, j'ai accepté de défendre quelqu'un qui travaillait... un cadre, d'une banque qui avait déjà été condamné en première instance pour des choses qu'il avait faites qui n'étaient pas régulières et en plus il était syndicaliste. Maman ne m'a pas raté, hein ? Il vient me voir, passe d'abord par Maman. Je ne sais plus si Maman était encore là. Mais bon, il vient me voir et je savais que c'était un ami de Maman et donc, j'accepte de prendre le dossier. Je le recevais le soir. Le soir, il venait et on passait une heure, pendant quelque temps, hein ? Quand l'affaire a été fixée, je le voyais un peu plus souvent. Je le voyais une fois par semaine, toujours le soir. Un jour, je lui dis, il y a un point qui me gêne, c'est capital. Il y a toujours... Je lui dis : *'Qu'est-ce que vous avez à répondre sur ce point ? Réfléchissez, dites-moi.'* Et il répond à côté... Il répond mal ! Je lui dis : *'Espèce de con !'* Ça m'a échappé de..., cette expression, hein ?

FC : (Rires)

RK : Il n'a rien dit. J'ai plaidé et le Président pose la question. Ça sautait aux yeux. Je lui avais dit ce qu'il fallait répondre. Je lui avais conseillé de dire les choses comme ça, comme ça...

FC : Et il a été capable de répéter ?

RK : Oui, et relaxe ! À l'époque, quand on avait 'relaxe', ça faisait du bruit sur la place. Sa mère m'avait payé. C'était une pied-noir en retraite, qui travaillait à la Poste en Algérie. Elle payait difficilement, 5000 plus 3000 francs ou l'inverse 3000 et 2000 qui font 5000 francs. Il est venu me voir et je lui ai dit : *'Ta mère m'a payé 2000 et 3000, tu ne me dois plus rien.'* Sa mère m'a fait un mandat de 2000 puis 3000, au total 5000 et j'ai laissé le reste.

FC : C'est-à-dire ?

RK : Je n'ai pas pris d'autres honoraires. Il a récupéré son emploi. Vous vous rendez compte ? Trois ou quatre ans sont tombés, Des millions, des millions... Le bruit a couru ... C'est ça qui est mauvais à La Réunion ; on parle et on dit n'importe quoi ! Le bruit a couru que j'avais perçu des honoraires extraordinaires, de l'ordre de 1 million. L'ami qui l'a amené ici vient me dire : *'J'ai entendu ci ; j'ai entendu ça.'* et il me dit : *'Ce n'est plus le procès d'un tel ou d'un tel maintenant, c'est ton procès !'* On a fait courir le bruit...

FC : C'est le client, vous croyez, qui a raconté ça ?

RK : Non, il n'a jamais dit ça. Ce sont des confrères, Madame.

FC : C'est dégueulasse.

RK : C'est dégueulasse. Je l'accepte quand ce n'est pas trop grave. Mais là, on a fait courir le bruit exprès. Mon ami m'avait dit que je risquais d'être ennuyé. C'est certainement arrivé aux oreilles des services fiscaux ; des confrères sont venus avec la police, mais ils n'ont rien fait parce que ce n'était pas vrai. On fait courir des bruits. Ici c'est un pays...

FC : un pays de bruits...

RK : de bruits, de *ladilafé*, sans fondements. Tout ça par jalousie parce que j'ai eu un bon résultat.

FC : Sinon, vous savez, pendant longtemps certaines personnes continuaient à dire les prix en anciens francs. 5000 francs en anciens francs se disaient 500 000 francs... Le bruit venait peut-être de là. Quand sommes-nous passés de l'ancien franc au nouveau franc ?

RK : En 1975.

FC : Et bien, juste avant le passage à l'euro, en 2000, j'ai encore entendu des personnes parler en anciens francs, pour des sommes qui devaient avoir deux zéros en moins...

RK : Non, cette affaire a eu une belle publicité dans les journaux et ensuite on a essayé de....

FC : Vous pensez vraiment que ce sont les collègues qui ont fait courir le bruit ?

RK : Ça existe à peu près dans tous les Barreaux mais dans le Barreau de Saint-Denis, ça dépasse l'entendement. Les bruits courent, c'est vrai, c'est pas vrai... Ça n'empêche pas qu'il y a de bons confrères.

FC : Vous voulez dire que vous avez de bons amis au Barreau ?

RK : Quelques-uns. Très peu mais des bons amis.

Le Journal de l'île de La Réunion mettait en évidence sur sa Une du vendredi 13 juin 1980,¹²⁰ l'acquiescement de M. Gabriel Garcia accusé d'avoir détourné des fonds de la BNCI : « Cour d'appel M. Garcia acquitté. »

« C'est par un acquiescement général que, par arrêt rendu hier matin, la Cour d'appel de Saint-Denis a mis un terme à l'affaire de détournements de fonds que M. Garcia était accusé d'avoir commis au préjudice du comité d'entreprise de la BNCI.

En première instance, M. Garcia avait été condamné à un an de prison dont six mois ferme. Il était assisté alors par Me Michel Folio.

En appel, il avait constitué pour le défendre M. le Bâtonnier René Kichenin qui remporte ainsi une éclatante victoire.

(...) En 1975, avaient lieu au sein de l'organisme bancaire des élections pour la désignation des membres du comité d'entreprise, jusque-là administré par une majorité CGTR. Les résultats indiquaient un changement de situation et faisaient apparaître une nette victoire du syndicat FO.

Constatant certaines irrégularités dans la tenue des comptes du précédent comité d'entreprise, la nouvelle équipe portait l'affaire devant la justice. Enquête a donc suivi et le Tribunal Correctionnel saisi du dossier relaxait la demoiselle Lan-Go, mais condamnait M. Garcia à un an de prison dont 6 mois avec sursis. Lan-Go Dame Bègue à 6 mois de prison dont 3 avec sursis et M. Laude à 3 mois de prison avec sursis. Tous les trois étaient en outre condamnés solidairement au remboursement des sommes détournées. (...)

Les prévenus ont fait appel et changé d'avocats.

Philippe Ponin Ballom, le journaliste qui a rédigé cet article du J.I.R. interroge Me Morel : « *En première instance, ils avaient pris des avocats communistes, pensant que les communistes allaient les aider. Mais finalement le Parti Communiste a abandonné Garcia et Mme Bègue. Quand ils ont vu ça, ils ont abandonné à leur tour les avocats communistes et en Cour d'Appel, on est reparti à zéro. Garcia a pris le bâtonnier Kichenin qui n'est pas communiste, et moi qui suis de droite. Et là nous avons pris ce dossier en main.* » (...)

Puis le journaliste interroge Maître Kichenin qui « *de brillante façon a obtenu l'acquiescement.* » : « *Dans cette affaire, j'avais pris le train en marche, puisque je n'avais pas plaidé pour M. Garcia en première instance. Il y a eu déjà un premier arrêt qui était rendu, il y a un an et qui avait relaxé M. Garcia pour les faits concernant l'exercice 1974. Pour les faits concernant l'exercice 1975, il y a eu un supplément d'information et nous avons ensuite plaidé sur ce supplément d'information et le résultat vient d'être connu ce matin. C'est un résultat qui met un terme à un procès de quatre ans. Je suis content pour M. Garcia. Je pense qu'il va réintégrer son emploi. C'est un procès qui se termine bien. Il fallait décortiquer le*

¹²⁰ Archives personnelles d'Agnès Kichenin.

dossier, un gros dossier. Nous avons fait le travail ensemble et personnellement je suis très satisfait. »

M. Gabriel Garcia était en compagnie de son avocat et a déclaré au journaliste : *« Il s'agit avant tout d'une belle victoire de la Justice de ce pays. Je dois aussi, énormément au talent de M. le Bâtonnier Kichenin qui, d'ailleurs, a accepté de défendre le dossier à titre amical. Il a réussi une chose qui est je crois la plus difficile dans ce genre d'affaire, c'est d'innocenter un innocent. C'est plus difficile, je crois, que de sauver la tête d'un condamné à mort. En ce qui me concerne, durant les quatre années qui viennent de s'écouler, je n'ai pas prononcé un seul mot pour me défendre et protester de mon innocence auprès de l'opinion publique. J'ai laissé dire, j'ai laissé faire. J'ai toujours prétendu que jamais je n'ai volé un F et que je ne me suis jamais conduit comme un malhonnête. (...) Je ne suis animé par aucun esprit de vengeance. Je comprends que des camarades, opposés à mes idées, ayant estimé qu'il y avait quelque chose de bizarre dans cette comptabilité aient estimé devoir faire la lumière. »* (...) Et le journaliste conclut : M Garcia nous a dit toute la reconnaissance qu'il devait à M. le Bâtonnier Kichenin. *« C'est avec la plus grande humilité qu'il avait accueilli la décision de la Cour d'Appel. »*

Notons que Maître Paul Salez, Avocat de M. Laude - *qui a toujours comme tout le monde le sait, le succès modeste* - , que le journaliste a contacté *« s'est fait prier pour dire que pour lui, il n'y a aucune surprise puisque justice a été rendu et que Laude pourra peut-être un jour être réintégré dans ses fonctions à la BNCI. »*

Lorsqu'à nouveau en février 2013, Me Kichenin m'a relaté cette histoire il paraissait blessé de l'ingratitude dont M. Garcia avait fait preuve en quittant l'île sans l'avoir salué. *« Je lui ai fait gagner des millions et il n'a même pas eu le geste de me prévenir de son départ. Ça fait mal. »*

Le 3 août Monsieur Jean-Albert Baloutchi s'est exprimé à son tour.

FC : Pourriez-vous vous présenter ?

J-AB : Je suis Jean-Albert Baloutchi. J'ai 61 ans, né en 1950, de mère réunionnaise et de père libanais. Ma mère est la fille Cazal, fille de Fernand Cazal propriétaire et fondateur du Journal de l'île de La Réunion. On était situés rue Alexis de Villeneuve. Nous sommes une famille de 8 enfants, 5 filles, 3 garçons. Je suis chef d'entreprise dans plusieurs activités, l'imprimerie, l'informatique et dans l'équilibre alimentaire avec une société que je développe avec ma femme.

FC : Que pouvez-vous me dire sur l'époque où vous avez connu M René Kichenin ?

J-AB : René, je le connais depuis pratiquement les années 1960, parce que j'étais à l'école juste à côté, l'école Bosviel, à l'angle de la Rue Rontaunay et la rue Juliette Dodu. À la maison, René, Bâtonnier, était une image pour nous. Nous, enfants de grandes familles, on venait souvent là, avec les Macé on venait tout bonnement en tant que gamins... Et au fur et à mesure de notre évolution, dans la Presse, comme j'étais dans la Presse aussi, on voyait les interventions de l'avocat. Mais pour nous, en tant qu'enfants, à l'époque, ça ne nous interpellait pas. Un avocat était un fruit. Et puis un jour par curiosité, j'ai dit à mes copains : *'Alon voir sé koi sèt avoka !'* Et puis de fil en aiguille, on a fini par aller au Palais. On s'est rendu compte que c'était un orateur. Il parlait bien, mais d'une façon courante avec des mots simples qu'on comprenait nous d'une façon générale, alors qu'il y avait d'autres personnes qui employaient des mots qui étaient un peu extravagants. Donc c'était impressionnant. On étaient adolescents. Moi, j'avais 15 ou 16 ans. Ensuite je suis parti en métropole faire mes études et je suis revenu dans les années 1970 ou 71 et là j'ai retrouvé le bâtonnier avec ses plaidoiries qui étaient sublimes. On avait plaisir à l'écouter. Mis à part le sujet traité, on

sentait très bien que c'était fait avec foi, avec conviction. On sentait nous, à l'extérieur, que ce qu'il disait, il en était convaincu. C'était comme si c'était naturel. On vivait la chose qui venait de se passer. Une fois, et ça m'a marqué, je savais que la personne qu'il défendait était indéfendable. Je le connaissais et je savais qu'il ne pourrait pas s'en sortir. Et je disais à l'époque à mes parents qu'il était impossible que cette personne sorte libre mais au rendu du jugement, quelques jours après, il n'a pas été condamné. On s'est dit alors que c'était un grand monsieur et je me suis dit que si un jour j'avais besoin d'être défendu, c'est lui que je prendrais. Maintenant, avec du recul... Je voyais tous ses confrères, Maître Salez, Maître Hassen. Ils venaient et discutaient entre eux. C'était impressionnant de voir cette communauté être vraiment soudée. On se demandait même si il n'y avait pas une entente entre eux.

FC : On m'a dit que vous faisiez l'école buissonnière pour aller écouter ses plaidoiries...

J-AB : Ah oui, oui, oui... On quittait le lycée pour aller au Palais.

FC : À quelle fréquence ?

J-AB : Cinq à six fois dans l'année. On y allait pour écouter Maître Kichenin, parfois à deux ou à trois, parfois seul. C'était grandiose. C'était des messieurs.

J-AB : René a seize ans de plus que moi ; aujourd'hui, on ne voit quasiment pas la différence mais à l'époque, c'était énorme. On y allait pour entendre parce qu'il fallait entendre ce monsieur-là. En plus à l'époque au Barreau, il n'y avait pas beaucoup de noirs ! Même si La Réunion n'est pas raciste de façon générale. Il y avait dans la communauté, beaucoup plus de blancs que de noirs. Il y en avait un autre qu'on aimait bien Louis Virapoullé qui était un très grand orateur aussi. René Kichenin a toujours été une image pour nous. Les avocats se bagarraient entre eux et lui, toujours avec un ton de politesse, il remettait les gens à leur place... Son fils prend le relais aujourd'hui.

FC : Comment faisiez-vous pour entrer ?

J-AB : On n'avait pas le droit. On se faufilait et on était à l'arrière sur des bancs. C'était malvenu que les jeunes viennent regarder ça ! Et nous on se cachait derrière pour que le Président ne nous voit pas. Même si on avait une certaine vision des choses, les robes étaient impressionnantes. Déjà, entrer dans le Palais, qui va nous voir ? On avait peur ! Toute cette adrénaline. On avait peur aussi que ce soit répété aux parents parce qu'on risquait de se faire taper. C'était pas à Champ-fleuri, c'était en haut, rue Juliette Dodu... Il fallait voir ça une fois dans sa vie ! Dans le journal, on regardait le compte-rendu des audiences.

FC : Il fallait un certain courage pour y aller finalement.

J-AB : C'était la curiosité. À l'époque j'étais avec Gaud.

FC : Vous ne vous êtes jamais fait attraper ?

J-AB : Jamais. Les journalistes nous voyaient mais ils ne nous ont jamais dénoncés. Ils avaient peur de se faire taper sur les doigts. Il n'y avait rien de scandaleux !

FC : Non si ce n'est qu'on demande pour un enfant absent, un mot d'excuse à ses parents.

J-AB : On signait nous-mêmes. Dans ma vie, j'ai tout fait, d'ailleurs.

FC : À Leconte Delisle, il doivent avoir de nombreuses fausses signatures dans leurs tiroirs.

J-AB : C'était bon enfant quand même.

FC : Oui ce n'était pas comme si vous étiez allés à la plage. C'était intéressant pour votre formation.

J-AB : Tout à fait. De façon générale, les avocats veulent gagner et sont prêts à utiliser tous les moyens.

FC : Et du point de vue de la déontologie, qui ça dérange ? C'est le rôle de l'avocat.

J-AB : Je ne sais pas. On peut supputer... C'est le rôle de l'avocat. Un avocat, c'est plus qu'un confident. Si demain matin, je fais un crime, et bien si je le fais, la seule personne à qui je me confierai sera mon avocat ; je n'en parlerai à personne d'autre.

FC : Bon mais vous ne ferez pas de crime.

J-AB : J'ai fait ça mais il faut qu'il me défende. C'est le rôle de l'avocat. Et ça marche parce que j'ai eu quelques procès sur lesquels, j'ai mis mon avocat dans la confiance. J'ai eu gain de cause. Si on ne lui donne pas les éléments du dossier, on ne peut que supputer...

Monsieur Kichenin nous rejoint.

FC : L'avez-vous déjà entendu plaider en créole ?

J-AB : Non, mais il utilisait des mots, des expressions créoles. Le prévenu ne parlait que créole. C'était l'illettrisme le plus total pour beaucoup.

FC : C'était donc inévitable d'utiliser certaines expressions créoles dans un procès à La Réunion. Et les juges ? Ils comprenaient le créole ?

J-AB : Non, la plupart venait de France.

FC : Monsieur Kichenin, les juges venaient-ils de France ou y avait-il des juges réunionnais.

RK : 95% d'entre eux venaient de France. On a eu Lambert Président des Assises, Techer... Très peu.

FC : Comment cela s'explique-t-il ?

RK : Il y a des juges créoles en France mais ils n'ont pas forcément leur affectation ici. Il suffirait que le gouvernement diminue un peu ce pourcentage-là et envoie quelques Réunionnais.

J-AB : Je me souviens qu'un Président avait dit un jour : *'Mais parlez en français, je ne vous comprends pas !'* Je crois qu'il s'agit d'une volonté délibérée, politique, de ne pas mettre de gens qui soient trop proches, éviter les influences des relations. Pour certains prévenus, encore de nos jours, c'est impossible de parler français.

FC : C'est ennuyeux parce que comment un juge peut-il trancher correctement sans pouvoir estimer les subtilités du dossier ?

RK : Non il ne peut pas.

FC : Il ne peut pas trancher avec justice.

J-AB : C'est la force de l'avocat. *'Il a dit ça ! Comprenez ça !'*

(Rires)

Le lundi 24 août 1970, la rubrique « En cour d'Assises »¹²¹ du J.I.R. rendait compte du jugement de Justin Imache et Francis Selly, dont Maître Kichenin s'était vu confier le dossier. Cet article de Claude Huc évoque subtilement l'incompréhension, des échanges en créole, par le Président de la Cour, accentuée par le manque de sincérité des différents protagonistes qui embrouillent l'ensemble des juristes et des jurés (Ex. : « *Moin la pas remarqué...* ») L'intervention de Me Kichenin confirme l'appréciation qu'Axel Kichenin, son cousin germain, fait de ses techniques de défense : « *Il s'appuie principalement sur les textes de loi.* » L'humour du journaliste donnera au final, contrairement aux jurés et à l'avocat général, son soutien implicite et peut-être involontaire, à l'avocat de la défense et aux experts, en opposant les 7 ans d'âge mental d'un des deux accusés et sa peine de 7 ans d'emprisonnement qui est celle dont aurait certainement plutôt « écopé » un accusé, évalué mentalement mature.

« *7 ans de réclusion pour Justin Imache, 5 ans de prison pour Francis Selly.*

Le second avait achevé un homme que le premier avait mortellement blessé. C'est une affaire très compliquée dont le Président Perrin a, avec beaucoup d'application, tenté vendredi de dénouer les fils. Onze témoins, deux accusés, une journée entière de débats : au total, un long dialogue de sourds entre les juges et les protagonistes d'un drame de l'environnement.

¹²¹ ADR : 1PER 94/42

Entre deux gendarmes, deux jeunes garçons.

Justin Imache est un débile mental : il suffit de le regarder pour en être convaincu. Deux yeux ronds, hébétés, sur un visage d'enfant : âge mental, 7 ans selon les experts. Il est accusé de coups mortels.

À ses côtés, Francis Selly, 21 ans. Sujet difficile, arrogant, ivrogne et méchant. À 14 ans, il a été condamné par le juge des Enfants pour coups et blessures. Il répond aujourd'hui de coups et blessures volontaires avec port d'arme.

Un drame en trois actes : Nous sommes dans les Hauts de Saint-Louis, lieu-dit « Belle-Vue », hameau situé sur la propriété Léonus Bénard. Des chemins de terre, des champs de cannes, de petits pâturages. Une communauté de petits colons et de journaliers agricoles vit là, au bord de la misère.

Au sein de cette communauté, la famille Selly n'a pas bonne réputation. Chez les Selly, on boit beaucoup et, pour un oui ou pour un non, on fait volontiers du désordre.

Les voisins – les familles Imache, Fidjie et Boqui-Queni – ont souvent à se plaindre, des débordements d'un tel clan.

Pourtant entre les Selly et les Imache existent des liens autrement plus puissants que ceux d'un simple voisinage. Francis Selly vit en concubinage avec une sœur de Justin Imache, ce dernier étant lui-même le concubin d'une sœur de Francis.

Le dimanche 3 novembre 1968, un déjeuner de famille réunit chez Marceau Selly une dizaine de personnes. Rhum, vin rouge et carri de volaille.

À la fin du repas, Francis Selly est ivre. On estime qu'au moment des faits, il « affichait » deux grammes d'alcool par litre de sang.

Comme l'a fait remarquer vendredi matin le Président Perrin en conduisant les débats de la cour d'Assises, il faut – pour essayer de comprendre – procéder par ordre chronologique.

Ce fut un drame en trois actes.

Le premier se situe au début de l'après-midi. Un certain Maximin Lebon, qui habite le secteur, vint à passer devant la case de Marceau Selly. « Francis, dit-il, m'a provoqué et invité à me battre avec lui. Je ne lui ai pas répondu et j'ai poursuivi mon chemin. »

Quelques minutes plus tard, le même Francis Selly – dont il apparaît bien qu'il est à l'origine de toute cette affaire – va, un sabre à la main s'opposer à l'un des frères Fidjie qui bavardait sur le chemin avec deux camarades. Une poursuite s'engage. Janvier Fidjie saute dans un champ, Francis sur les talons. Mais au cours de la poursuite, le sabre va changer de main. C'est Fidjie qui à un certain moment s'en empare. Le poursuivant devient poursuivi.

Se voyant en danger, Francis Selly a appelé au secours. Ses cris ont attiré sur les lieux son frère Marceau et Justin Imache.

C'est le début du dernier acte, l'amorce du tragique dénouement d'une bataille rangée.

« À notre tour, diront Imache et Marceau Selly, nous avons été poursuivis par les trois frères Fidjie, Daniel, Charles et Janvier. » Dans sa fuite, Justin Imache passera chez lui prendre un sabre à cannes. En ressortant de sa case, il trouve Daniel Fidjie, courant sur le chemin. En le voyant, Daniel se retourne. C'est alors qu'Imache lui assène sur le sommet du crâne un formidable coup de sabre. Daniel Fidjie s'écroule. Craignant la vengeance de ses frères, Justin Imache court se réfugier dans la case des Selly. Francis est là, venu lui aussi se mettre à l'abri. Apprenant ce qui vient de se passer, il entre dans une violente colère, se saisit d'un vieux fusil et part comme un fou. Apercevant Daniel Fidjie baignant dans son sang et agonisant sur le chemin, il le frappe à la tempe d'un violent coup de crosse. Il n'en faut pas plus pour achever le moribond.

Tout cela est, on le voit, assez confus. Qui a provoqué l'autre ? Qui poursuivait qui ? Vendredi matin, sur la table où sont placées d'ordinaire les pièces à conviction, c'est un

véritable arsenal qui avait été exposé : un vieux fusil, un bâton, trois sabres à cannes, dont l'un abondamment taché de sang. À qui appartenait exactement chacun de ces sabres ? On s'y perd. Une seule chose est sûre, hélas : un homme est mort, victime d'une sombre bagarre où se sont trouvés mêlés au cours de différents épisodes, les membres des familles Selly, Imache et Fidjie. C'est le coup de sabre porté à la victime par Justin Imache qui a provoqué sa mort : l'autopsie pratiquée permet d'être formel sur ce point. Il n'en reste pas moins que Francis Selly a été le catalyseur de cette série d'affrontements. La Cour d'Assises devait, en tout cas se déclarer tout à fait de cet avis.

« Moin la pas remarqué » : Dix personnes – plus le gendarme qui a fait les premières constatations – ont défilé vendredi à la barre des témoins. Au terme de leurs déclarations, nous n'étions guère mieux renseignés sur le drame de Belle vue. Manifestement la plupart de ces témoins mentaient, tous prenant faits et causes pour les membres de leur clan, incapables de faire des événements du 3 novembre 1968 un récit cohérent. Des réponses à un interrogatoire très difficile, le Président Perrin ne parvint qu'à saisir quelques bribes. Dans le genre : « Quelle heure était-il ? Dans la matinée ou l'après-midi ? - Moin la pas remarqué. » À un tel degré de précision, mieux vaut ne pas insister.

Pour le représentant du Ministère Public, M. Mathieu, les choses sont relativement simples. C'est selon lui, Francis Selly qui, en ce dimanche tragique, a joué les provocateurs. C'est aussi lui qui s'est acharné sur un homme déjà blessé à mort.

Imache, lui était plus ou moins l'allié des Selly. On lui reprochait du reste cette liaison. C'est pourtant pour les Selly qu'il est intervenu. Facilement irritable en raison de son état épileptique, il semble n'avoir eu qu'une responsabilité assez limitée. Mais c'est tout de même lui qui a tué. Pour lui, l'avocat général réclame à la Cour et aux jurés une peine allant de 7 à 10 ans de réclusion. Et il conclut :

« Je vous demande en outre de faire preuve de sévérité envers Selly, individu dangereux selon les experts. Selly aujourd'hui, ne répond pas d'un crime mais d'un délit. Je pense toutefois que le vrai responsable de la mort de Fidjie, c'est lui. Il mérite cinq ans d'emprisonnement. »

L'article 64 : Ce n'est pas l'avis de l'avocat de la défense, Me René Kichenin. « Francis Selly, dit-il est bel et bien poursuivi pour un délit connexe qui, normalement, aurait dû être jugé par un Tribunal Correctionnel. N'oublions pas qu'il a été lui aussi menacé puisqu'à un certain moment son sabre est passé entre les mains de Janvier Fidjie. C'est sous l'effet de la colère qu'il a agi. Une colère facilement compréhensible si l'on imagine l'ambiance et la tension qui ce dimanche-là régnaient à Belle-Vue. »

Pour Justin Imache Me Kichenin va plaider l'excuse de la maladie.

« Les médecins et les témoignages recueillis, dit-il en substance, le confirment : Imache est un débile mental et un épileptique. L'un de ses frères est actuellement soigné, pour le même mal, à l'hôpital psychiatrique de Saint-Paul. »

Selon Me Kichenin, Imache tombe sous le coup de l'article 64 du Code de Procédure Pénale : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pas pu résister. »

Et après avoir rappelé les bons renseignements dont fait l'objet son client, illettré mais honnête et assidu au travail, Me Kichenin met les jurés et la Cour devant leurs responsabilités : « Ou vous reconnaissez avec les experts qu'Imache est un épileptique et vous lui appliquez l'article 64 du Code, ou bien vous considérez que c'est un individu normal et vous le condamnez avec rigueur. »

Les juges ont préféré opter pour la seconde formule : 7 ans de réclusion criminelle. C'est exactement ce qu'avait réclamé le représentant du Ministère Public, M. Mathieu, que les jurés semblent décidément suivre aveuglément depuis le début de cette session.

Francis Selly, lui, méditera pendant cinq ans en prison sur les dangers qu'il y a à jouer les provocateurs et à laisser faire, ensuite le « gros du travail » par un autre.

Debout dans son box, ses yeux ronds comme des billes toujours fixés sur le Président et ses assesseurs, Justin Imache a accueilli la sentence avec la plus grande indifférence. À 7 ans, on ne comprend pas très bien. » (Cl. H.)

J-AB : On vivait dans un environnement de Blancs, mais les Blancs n'étaient pas les blancs de peau. C'était la domination... Aujourd'hui, il n'y a plus d'orateur comme le bâtonnier !

RK : Je vous ai dit que dans les cas de peine de mort, vous cravachez !! Pas comme maintenant ! La plaidoirie a changé aussi. Tout au plus trente ans de condamnation, mais quand la peine de mort était là, vous cravachiez. Ha ha !!

J-AB : Pour moi aujourd'hui, les avocats ont peur.

RK : Oui, ils ont peur de perdre la considération des juges. Il m'est arrivé de défendre quelqu'un pour lequel l'avocat n'avait fait que deux paragraphes. J'ai compris.

J-AB : À l'époque, ils n'avaient pas peur.

FC : Ça vous arrive donc encore de défendre des gens ?

RK : Oui, je donne des conseils. Je reçois des gens qui me montrent leur dossier. Quand on me propose de me payer, je dis 'Non.' J'ai ma petite retraite, ça me suffit.

FC : Comme un *Guru*.

RK : Comme un *Guru*, je ne pratique plus mais j'aime aider les gens.

FC : Si je mets ça dans le livre, il va y avoir une file d'attente dans votre jardin.

Ce même 3 août maître René Kichenin, son épouse Agnès Mourougaïane Kichenin, Monsieur Jean-Albert Baloutchi, Christian Barat et moi-même, nous nous sommes retrouvés au Restaurant « Porte des Lilas », situé non loin du 42 rue de Labourdonnais et l'entretien s'est poursuivi.

J-AB : Les gens savent. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Il est accessible alors que d'autres ne sont pas accessibles.

AK : Et comment il vivait ses résultats !! Quand il arrive à la maison, il dit : '*J'ai eu, mettons, 10 ans. J'ai eu 10 ans !*' C'est vrai, c'était lui. Il s'approprie le résultat, la peine. Et nous vivons, nous, cette ambiance parce que ces dix ans, le client ne les méritait pas. Alors, ça se répercute sur lui, sur nous, sur moi, sur mes enfants, sur tout le monde. Si le repas est préparé, et bien, il y a une mauvaise ambiance parce qu'il a eu un mauvais résultat. Alors la peine de mort, n'en parlons pas. René ne dort plus !

RK : On vit avec le problème des autres.

AK : Je ne sais pas si les avocats d'aujourd'hui sont comme ça.

J-AB : Non, c'est fini.

RK : Ils n'ont pas la même conscience professionnelle. Il ont peur aujourd'hui. À l'époque, on n'avait pas peur.

J-AB : Salez aussi, il donnait... C'était un très bon aussi.

AK : Ils connaissaient leur dossier.

RK : Un jour, j'allais plaider à Versailles pour Moutoussamy de Flore, la famille de Ramassamy. Il faisait taxi à Paris et il y avait une poursuite contre lui. Comme j'étais de passage à Paris, je plaide la relaxe. Il y avait une faille dans le dossier. Je plaide et relaxe. Un dossier, vous le prenez, c'est comme un meuble. Vous passez la main dessus. C'est là qu'il faut frapper.

AK : René, c'est simple. Il n'écrit pas. On va dormir et vers trois heures du matin, ça arrive dans sa tête. Il va dans la salle à manger, il prend ses notes et c'est fini là. Il a sa plaidoirie. C'est arrêté. Peut-être qu'il ne les regarde même pas. Ce sont des notes, le fil de l'affaire.

RK : Quand tout le dossier s'enchaîne, il y a toujours une faille, une petite faiblesse.

J-AB : Ça relève du génie.

AK : Les plaidoiries étaient riches ; il y avait des citations. Pour une plaidoirie d'Assises, je suis allée en cachette. Je suis restée en retrait. Il ne me voyait pas et j'ai écouté. Tu te rappelles du dossier du crime passionnel ? C'était un prof qui avait tué. René n'en revenait pas. Le Président qui devait juger a eu un accident dans sa baignoire. À quoi tiennent les choses, hein ? Il a eu 16 ans. Le Procureur général m'a dit : *'Trop lourde cette peine-là.'* Ça a été jugé par une dame qui a voulu sanctionner je ne sais pas quoi. Ça méritait dix ans tout au plus. Elle a remplacé au pied levé. Le professeur était fou amoureux de son élève. C'était une Malbaraise¹²². Il y en avait un autre qui était amoureux de cette Malbaraise. Il a tué son rival. Il l'aimait, il l'aimait ! C'est la vie et c'est l'amour.

FC : Quelle est la part des jurés ?

RK : Les jurés sont influencés par les magistrats professionnels.

FC : Quels sont les collègues que vous avez admirés ? M Baloutchi parlait tout à l'heure de ténors du Barreau. Quels sont ceux que vous estimez aussi être des ténors.

RK : J'ai eu jeune l'occasion d'écouter le bâtonnier Raoul Nativel. Après dans notre génération, il y avait Salez, Virapoullé.

AK : Moi j'aime bien quand ça bouge, là ! Quand ça fait des effets de manche...

RK : (Rires)

AK : Quand les avocats se déplacent, j'aime bien. C'est ça qui plaît ; il est fort, là ! Peut-être que c'est vide aussi dedans ! On ne sait pas !

RK : Un qui m'a donné beaucoup de soucis, c'était un musicien qui habitait « Villa des fleurs » ou quelque chose comme ça. Tous les soirs, il jouait et malgré les plaintes, il continue. Une autre plainte, je fais la commission, *'Arrête de faire du bruit, les voisins se plaignent.'* La mort dans l'âme, il a arrêté parce qu'il aimait faire ça. Le soir, tout le monde dort !

Un jour, j'ai deux confrères, les deux sont politiquement de bords différents. Un des deux collègues arrive devant moi avec un million deux cents et il me dit de payer le client. *'Payer le client ?'* Je le connaissais bien et je voulais voir le Président du tribunal qui me dit : *'Versez cet argent sur votre compte et faites tout de suite un chèque pour le client.'* Je n'ai pas voulu prendre de risques avec ça. En tant que bâtonnier, on doit sanctionner quand il y a un gros problème, mais nous appartenons à un Barreau qui n'a rien à envier aux Barreaux métropolitains, tant par la valeur des avocats que par leurs connaissances. Non nous n'avons rien à envier mais il faut un minimum de discipline. Pour le reste, on ferme un peu les yeux ; c'est confraternel. J'ai eu à prendre des décisions graves mais on pense au confrère, à sa famille, à ses enfants mais au dessus de moi et au dessus de lui, il y a quoi ? La Loi, la déontologie. À un certain moment, on n'est plus seulement le confrère mais on devient son complice, si vous voulez. Je ne voulais pas être le complice de personne !

FC : Ça, c'est un point-clé !

J-AB : Qu'en est-il de cette transmission à ton fils ?

RK : Il a été formé à Poitiers comme moi et vous savez, Poitiers est un Barreau très traditionnel ; la faculté aussi. Mon fils, après, a exercé à Paris avant de venir ici. Ce n'est pas tout à fait son père.

AK : Tant mieux.

RK : On ne peut pas comparer.

AK : Il ne faut pas comparer.

J-AB : C'est une autre génération.

¹²² Réunionnaise originaire de l'Inde, plus particulièrement des états dravidiens.

RK : Oui, moi les gens viennent me voir ; quand je reçois, je suis en train de manger mais je sors. Je peux continuer à mastiquer. Avec moi pas besoin de rendez-vous ; lui, il faut prendre rendez-vous. Oui. Je me suis adapté au climat local. Je suis en train de manger ; je dis *'Attendez, j'y vais.'* C'est comme ça. Il faut se mettre à la portée des gens. Je ne peux pas diriger ce cabinet comme un cabinet métropolitain. Non ! Chendra est très marqué par ses études et par son stage. Il a fait son stage dans de grands cabinets à Paris.

AK : De grands cabinets où on est avocat de père en fils.

RK : À la fin de l'année, on se retrouve avec Denis Carbonnier.* Jean Carbonnier,* son père, était un grand juriste, parmi les plus grands juristes français. Il est mort, il y a une dizaine d'années. Les fils sont juristes, avocats. Denis Carbonnier est avocat au Conseil d'Etat et près la Cour de cassation. C'est lui qui sera ici et on va se retrouver.

FC : D'accord.

RK : Il va venir au mois de décembre, je pense. Je connais toute la famille. Son père était professeur à Poitiers. Je ne l'ai pas eu comme professeur ; moi j'ai eu son confrère, diamétralement opposé ; l'un est catholique et l'autre protestant, vous voyez ? Mais les deux sont deux grands juristes. Ils n'ont pas la même façon de penser.

CB : Monsieur Baloutchi est-ce que vous continuez à suivre des plaidoiries ?

J-AB : Non, aujourd'hui, je suis passé de l'autre côté de la barrière. Les plaidoiries sont insipides ! Tout juste et je peux parler en connaissance de cause parce que j'ai défendu mes dossiers moi-même et j'ai dit à mon avocat : *'Tu fais la moindre erreur et je te coupe la tête !'* Aujourd'hui, ils sont prêts à se passer un coup de fil et à s'arranger : *'Toi, tu fais ça et moi ça, et ainsi de suite !'* Le seul procès que j'ai eu est avec mon frère. Je ne souffre pas l'hypocrisie et c'est comme ça. M Ch. a commencé sa plaidoirie en disant que ce sont des histoires de famille. Je l'ai incendié tout de suite.

FC : Que pensez-vous des comptes-rendus des procès par les journalistes ? Etaient-ils fidèles ou pas ?

RK : En ce qui me concerne, ils ont été honnêtes. Quand il fallait reconnaître les mérites, ils les reconnaissent. J'ai été assez méchant dans mes plaidoiries. J'ai plaidé pour quelqu'un qui avait tué et j'ai critiqué ; il est tombé sans connaissance. L'audience a été suspendue ; mollo mollo... j'ai été condamné à 20 ans ; j'étais partie civile.

J-AB : Tu avais aussi des mots, j'allais pas dire blessants mais ils « donnaient » hein ?

FC : Exemple ?

J-AB : On lui disait parfois : *'Maître, il faut calmer le jeu !'*

AK : C'est pour l'affaire Welmant que j'étais venue en cachette ! C'était un dur. Ils ont envoyé le résultat tard le soir.

RK : Il y a eu l'affaire Tomi. Il a tué son ami. Il transportait la paye des ouvriers. Ça c'était dur... Il avait tout le monde contre lui.

J-AB : Quand il rentrait du palais, tu devais lui donner une tisane ?

AK : Il était malheureux. Quand il rentrait, il fallait savoir arrondir un petit peu les angles. On attendait les résultats de Papa avec les enfants qui étaient encore jeunes. On l'attend. Papa arrive. Si le résultat est mauvais, c'est comme un examen ; on est reçu ou recalé ! René, c'était exactement ça. Il est malheureux ; il ne parle pas à table. Pour un de ses clients, je me souviens, il m'avait dit : *'J'ai un doute.'* Tu avais eu relaxe pour une affaire de viol. Cet homme-là était venu dans la salle à manger qui était ton bureau. Il était venu te voir le jour même parce qu'il a été en liberté. Tu lui as dit... Vous avez trinqué ensemble et tu m'as dit : *'J'ai un doute. Je suis content.'* Mais le doute était là. Pour René, ce type-là aurait dû être condamné. Des années après, le même type commet le même viol sur enfant et il revient te voir. Rappelle-toi René. Tu te souviens de ça. Il est à nouveau venu te voir et tu n'as pas pris l'affaire. Le doute qu'il avait était là. Le type en a commis un autre dans les mêmes conditions.

RK : Quelqu'un de Champ Borne, de Bois-Rouge.

AK : Peut-être que tu savais et que tu n'as pas dit mais on ne peut pas trahir son client.

RK : J'ai plaidé la relaxe mais j'avais un doute. C'est comme ça. Tant mieux pour lui. Après, il a récidivé.

J-AB : Quand il plaidait, on avait l'impression que c'était sa chose à lui.

RK : Si vous plaidez sans conviction... Pour parler il faut être imprégné du dossier. Mes plus grandes plaidoiries, je les ai préparées à Trou d'eau. Après, j'allais prendre un bain ; ça me détendait. C'est une profession difficile, si on a une conscience, parce que les gens viennent se confier à vous pour défendre leurs intérêts et on ne plaisante pas.

FC : Quand vous aviez un résultat de partie civile, aviez-vous le même enthousiasme ? Comment le ressentiez-vous ?

RK : Ce n'est pas pareil. La partie civile est une question d'argent, de dommages et intérêts. De l'autre côté, vous défendez la liberté de l'homme ou sa vie quand il s'agit d'assassinat. Le civil, c'est nettement moins difficile que d'être en défense. Pour moi, le véritable combat pour un avocat, c'est la défense.

AK : J'ai déjà eu l'occasion... Il ne voulait pas me montrer ses dossiers, mais une fois j'en ai lu un. Un viol, une bonne femme tranquille chez elle. Elle a sa fenêtre ouverte. Un type passe ; il entre et la viole ! Qu'est-ce que tu vas défendre toi, là dedans ? René était du côté de la défense. Je ne sais pas par quel bout il a commencé mais moi je condamne la personne, automatiquement. Il n'y a pas de défense. Je m'imagine, moi, assise dans ma maison. Le type passe et me viole. En tôle ! René l'a défendu... Je ne sais pas sur quel argument. J'avais beau lire et relire le dossier pour trouver la faille comme il dit, fenêtre entrouverte, provocation...

RK : Une affaire qui m'a marquée, c'est une affaire en correctionnelle. C'était plus sûr d'inculper le prévenu et Madame Poirier-Chaux, Présidente, et je ne sais pas ce qui est arrivé entre Mme Chaux et les avocats mais ils n'ont pas voulu plaider. L'avocat du prévenu nous a demandé de quitter la salle. Selon le serment, l'avocat doit rester là et défendre son client. Ils ont quitté la salle. Je suis resté à ma place et Madame Chaux m'a désigné. Au fur et à mesure, elle m'appelait. Vous allez assurer la défense.

AK : Tu ne connaissais pas le dossier !

RK : Le serment d'avocat : l'avocat doit rester sur place. Ce qui a fait dire au Procureur général : *'Donc, ce jour-là, il y avait un seul avocat.'* Elle était brillante Mme Chaux. Bien, un grand magistrat.

CB : Vous souvenez-vous de la faille dans le dossier dont votre épouse parlait tout à l'heure, celui de cette femme qui avait été violée ?

RK : De quel dossier ?

FC : Celui qui est passé par la fenêtre. Quelle faille vous avez trouvée ?

AK : La femme qui a été violée par celui qui est entré chez elle. Est-ce que tu te souviens de ce dossier-là ?

RK : À raison de, à l'époque, 10 affaires par session trimestrielle, 4 X 10, ça fait 40. Mettez 20 ans ! Allez voir combien d'affaires j'ai plaidées !

(Rires)

FC : Etiez-vous au courant du fait qu'Agnès était venue en cachette assister à votre plaidoirie dans l'affaire Welmant ?

RK : Si je l'avais su, j'aurais demandé au Président de suspendre la séance et de la faire évacuer.

(Rires)

AK : Au lieu de me dire qu'il plaidait le matin, il me disait qu'il plaidait l'après-midi. S'il plaide aujourd'hui, il me dit que c'est un dossier qu'il aura à défendre sur deux jours. Sur deux jours ! Pas vrai, le soir il arrivait et il avait son résultat !

Finesse d'avocat ? René Kichenin préfère détourner la conversation.

RK : Je voulais être professeur d'anglais !

AK : Moi je voulais être médecin. Chendra lui, il voulait construire des voitures. Je me suis dit : *'Il doit y avoir un programme de maths là-dedans.'* Je lui ai dit : *'N'importe quoi mais pas ça.'* Il s'est intéressé à fond à l'histoire avec Prosper Eve¹²³. J'étais d'accord tant qu'il n'y avait pas de maths. Et puis il a décidé de faire du droit. Dans ses études, il m'a toujours donné satisfaction, jusqu'au bout.

J-AB : Oui mais Chendra n'est pas un violent. Il est calme.

CB : Pourquoi René n'est pas calme ?

J-AB : Quand il faut donner, il donne !

(Rires)

AK : Il dit qu'on l'a chassé mais à un moment donné, il fallait laisser la place à Chendra qui avait un tout petit bureau. Nous quand on part à la retraite, on ne discute pas. On vous dit de partir et vous partez !

Un peu plus tard, j'ai recueilli le point de vue de Chendra.

FC : Ce n'est pas trop difficile de prendre la suite de René Kichenin ?

CK : Je n'ai pas du tout l'impression de prendre la suite.

FC : C'est à dire que vous n'avez pas la même clientèle parce que quand un problème est réglé on passe forcément à quelqu'un d'autre ?

CK : J'ai succédé dans les locaux. Je n'ai pas du tout la même activité. Moi je fais des choses qui sont beaucoup moins médiatiques. Je suis plus un avocat de dossiers. Je fais du civil.

J'ai interrogé Maître Kichenin, le 18 avril 2012, soit quinze jours avant son soixante-dix-septième anniversaire.

FC : Vous avez repris du service ? Agnès m'a dit que vous avez travaillé hier.

RK : C'est la commission départementale de conciliation. J'ai été nommé par le Préfet pour régler des querelles entre locataires et propriétaires. J'aide dans la mesure du possible.

FC : Vous défendez qui et à quelle fréquence ? Les propriétaires ?

RK : Oui, les propriétaires. L'Union des propriétaires d'immeubles locatifs... Ça dépend du nombre de dossiers. On ne nous dérange pas pour un dossier.

FC : Vous arrivez à faire quelque chose ?

RK : On propose.

FC : Vous avez perçu des honoraires^{**} pour ça ?

RK : Non, du tout.

FC : C'est bénévole...

FC : Parmi ceux qui sont venus vous accueillir à l'aéroport à votre retour de Poitiers, le 8 février 1964, y en a-t-il eu que vous avez eu à défendre un jour ?

RK : Certains.

FC : Avez-vous vous défendu beaucoup d'affaires sans percevoir d'honoraires ? Je veux dire parmi vos clients, avez-vous eu de la famille, des amis, des clients à qui vous n'oseriez pas demander de vous payer ?

RK : Même pour les étrangers ! Si j'avais toujours fait payer, je serais beaucoup plus riche !

(Rires)

¹²³ Prosper Eve est Professeur à l'Université de La Réunion.

Le 10 juillet 2012, je rencontre à nouveau Maître Kichenin pour lui donner une première mouture de notre livre à relire et je découvre, surprise, qu'un avocat de renom peut avoir besoin d'un autre avocat de renom pour se protéger.

RK : Denis Carbonnier* est l'un des fils du grand doyen, grand juriste Jean Carbonnier. Il est aussi professeur à Poitiers. Je ne l'ai pas connu comme professeur ; j'ai été formé par René Savatier. Même importance du point de vue du droit, peut-être pas même philosophie. À l'époque, Poitiers était une faculté de droit très reconnue. Denis est actuellement avocat à la Cour de cassation. C'est mon avocat personnel dans toutes mes affaires.

FC : Vous voulez dire que vous devez vous défendre aussi ?

RK : Mais bien sûr, je suis un justiciable comme n'importe qui.

FC : Je n'avais pas pensé qu'on pouvait se risquer à vous attaquer.

RK : On ne s'en prive pas, Madame !

FC : Ah bon. Vous avez donc aussi besoin d'un avocat.

RK : On veut me faire mordre la poussière. Pourquoi ?

FC : Dites-le moi. Ça m'intéresse.

RK : De par mes origines, de par mon statut social. Lorsqu'on peut trouver une faille pour me faire mordre la poussière, pour me détruire... et détruire ma famille. Et ça je ne laisserai jamais faire. C'est pour ça que je suis très vigilant. Je vis dans un pays où je reste vigilant 24h sur 24. C'est un combat permanent.

FC : Et bien. Ce n'est pas encourageant, ce que vous me dites.

RK : Et c'est la vérité. Denis Carbonnier est mon avocat et un ami. Je connais aussi ses deux frères.

FC : Et il vous défend bien ?

RK : Très bien ! La question ne se pose pas. Très bien.

FC : Pourriez-vous préciser un peu tout ceci ?

RK : Je vous ai déjà dit qu'il est plus difficile pour un homme de couleur de maintenir son statut que pour un Blanc. Il existe toujours dans le pays des préjugés. Sur le plan patrimonial, il faut se défendre pour faire valoir ses droits, le plus souvent des droits qui ne devraient pas poser de problèmes. Si vous avez un terrain, normalement, on ne vous le décline pas ! Si vous voulez acheter quelque chose, on vous met des bâtons dans les roues...

Denis Carbonnier a l'honneur de défendre les intérêts de la famille. Jean Carbonnier était un homme très simple, plein d'humour. Je ne peux pas dire qu'il était le meilleur juriste de France mais un des meilleurs avec René Savatier. J'ai choisi Denis parce que quand j'ai fait la connaissance de son père, ce dernier a donné une réception pour quarante personnes en notre honneur, à Agnès et moi, dans son appartement du 6^{ème} arrondissement à Paris. Beaucoup de personnalités étaient présentes dont un membre du Conseil Constitutionnel.

Comme je le rappelais dans l'introduction, l'écriture d'une histoire de vie est une reconstruction permanente d'une vie qui se déroule sur un long temps à partir d'un dialogue permanent entre le narrateur et l'ethnologue. Ceci explique pourquoi, le récit pourrait ne jamais s'arrêter. Une fois que ce chapitre sur le « Civiliste aux assises » était terminé, René Kichenin me confie qu'en 1981, il a reçu à La Réunion, la décoration de Chevalier de l'ordre national du mérite. Le 16 janvier de la même année, le journaliste Deolall Thacoor, a signé à Maurice, en pages une et quatre de son journal mauricien *Advance* un article sous le titre « *À La Réunion. Le bâtonnier René Kichenin fait Chevalier de l'ordre national du mérite* » :

« Devant plus de 300 invités, le 19 décembre dernier, M. André Damien, président de la conférence des bâtonniers et Maire de Versailles a intronisé le bâtonnier René Kichenin en la

belle résidence de celui-ci à Saint-Denis, île de La Réunion, dans l'ordre national du mérite, au grade de chevalier, « au nom du Président de la République française ».

Des discours, à cette occasion, furent prononcés par MM. André Damien, (Omarjee Hassen (le plus ancien bâtonnier), Claude Lincoln, ami intime du bâtonnier Kichenin et beau-frère de Monsieur Raymond Barre, Premier ministre de France et le Bâtonnier Kichenin qui, très ému a prononcé un discours de remerciements. Et profitant de l'occasion, il a souhaité un joyeux Noël et une heureuse année à ses joyeux invités.

Tous les orateurs qui ont pris la parole avant M. Kichenin ont rendu un vibrant hommage à ses grandes qualités d'esprit et de cœur, sa probité, sa grande expérience professionnelle et sa carrière exemplaire avant de le féliciter chaleureusement. Parlant de sa famille, les orateurs soulignèrent le rôle effacé mais certain combien important de deux personnes : sa femme Agnès et sa mère, Mme Vve Goindaman Mardénalom (Eugénie). À la mort de son mari, en 1943, Mme Eugénie avait sur ses bras 5 garçons et 1 fille dont René qui n'avait que 8 ans, les jumeaux (Christophe aujourd'hui médecin) et Christian (cardiologue) n'avaient que six mois.

On remarquait dans la nombreuse et sélecte assistance, M. Jacques Seval, Préfet de La Réunion, M. Le Général Gillard et Mme (Commandant des forces françaises de l'océan Indien), le premier Président de la cour d'appel de Saint-denis, M. Ducasse et Madame, (...) Pour reprendre les mots même de mon collègue du « Journal de l'île de La Réunion », à qui je demandais le nom des personnalités présentes, il me répondit avec un grand sourire « Mon ami, la liste est trop longue, mettez seulement dans votre journal, le Tout Saint-Denis est là. » D'ailleurs, c'est ce qu'il a écrit dans son journal. La fête fut suivie par un cocktail où le champagne et le whisky coulaient à flots.

Le lendemain, samedi 20 décembre, M. René Kichenin a réuni dans sa villa des Salines-les-Bains, un grand nombre de ses intimes pour une réception. Après un succulent dîner, les invités ont assisté à une séance de danse classique, musique d'orchestre et chants qui ont fait danser les invités jusqu'aux premières heures du matin. (...) Deolall Thacoor Advance présente ses sincères félicitations à M. René Kichenin, à Mme et à toute sa famille. »

Troisième partie

L'ÉNERGIE DU TRIDENT

L'ÉNERGIE DU TRIDENT

En 1965, René Kichenin fonde un hebdomadaire d'informations et d'opinions nommé Trident¹²⁴. Il en rédige les éditoriaux et confie à des amis d'enfance la responsabilité du reste des articles : Paul Cérou, Joseph Varondin, Paul Hoarau, Raymond Lauret...

RK : De temps en temps des gens que je ne connaissais pas participaient à un numéro. Je leur passais un billet.

J'ai interrogé à ce sujet, Paul Hoarau (PH) qui était à la fois éditeur et l'un de ses rédacteurs, Joseph Varondin (JV), Saminadin Axel Kichenin (SAK) et René Kichenin lui-même.

SAK : René est rentré à La Réunion le 6 février 1964. Un petit peu plus d'un an après, il sort un organe de presse Trident. C'était un hebdomadaire à la fois d'opinion mais aussi culturel avec des pages culturelles indianistes. Vous savez, à l'époque, tout ce qui n'était pas de confession catholique n'avait pas accès aux journaux, que ce soit la radio qui était officielle et la télévision pareillement et la presse était très catholique. Il y avait Témoignages, qui était l'organe du parti communiste et le Journal de l'île de La Réunion, Martin Darène¹²⁵, qui était de confession très, très, catholique. Il n'y avait pas de place pour tout ce qui était de confession autre que celle-là, et en particulier la confession tamoule ou hindoue à propos de laquelle nous aurons l'occasion de reparler.

Il sort ce journal qui a été à l'époque très décrié. Il a pris des coups pour cela parce qu'il a heurté la bourgeoisie bien pensante de l'île. On le voyait comme quelqu'un qui s'intégrait au corps de la bourgeoisie réunionnaise. Il était avocat... On comprenait mal l'affichage d'une indianité comme cela, venant d'un intellectuel.

FC : Vous voulez dire qu'une fois qu'on était entré dans la bourgeoisie, on n'avait plus le droit de....

SAK : De l'afficher du moins. On pouvait le pratiquer, mais en marge de la société officielle. Et d'ailleurs beaucoup le faisaient comme ça, dans la communauté. Il a eu du courage. Ça, il faut le reconnaître. C'était un acte courageux. Je l'ai bien dit. Il a pris des coups pour ça. Ça sortait le samedi, d'ailleurs, ce qui était bien. Les gens aimaient son éditorial, comme il avait une belle plume, même ceux qu'il attaquait, appréciaient parce que c'était très pesé, réfléchi.

FC : Vous lisiez « Trident » ?

SAK : J'étais passionné ! J'avais 15 ans et j'attendais le samedi avec empressement. Comme je vous dis, il a une belle plume. C'est un latiniste. J'ai connu des aînés qui allaient vendre Trident parce qu'il était peu distribué, il était vendu, comme ça, en porte à porte.

FC : Quel était son tirage et quel impact ce journal a-t-il pu avoir auprès de ses lecteurs¹²⁶ ?

SAK : C'était un peu distribué mais les gens avaient peur de s'abonner¹²⁷ à Trident. Il n'avait pas beaucoup d'abonnés et c'était presque vendu en sous-main à la porte des gens. C'étaient des militants. Ils se faisaient jeter même chez les Indiens.

¹²⁴ Le directeur de publication était son oncle, monsieur Mardénaïom Emmanuel. Le bureau du journal était au 60 bis rue Jules Auber à Saint Denis.

¹²⁵ René Martin Darène

¹²⁶ RK : « Deux mille tirages. Même les Petits et les Gros Blancs lisaient. »

¹²⁷ RK : « Beaucoup de gens ne voulaient pas recevoir Trident dans leur boîte aux lettres parce que leur courrier était contrôlé par leur patron. »

FC : Même chez les Indiens ?

SAK : Surtout chez les Indiens.¹²⁸ C'est pour dire le type de société dans laquelle on évoluait. Une société de peur,¹²⁹ d'angoisse de s'afficher, d'afficher une opinion.

FC : Pendant combien d'années avez-vous publié Trident ?

RK : De 1965 jusqu'en 1969.

FC : Quatre ans de publications hebdomadaires. Vous aviez une équipe ?

RK : Oui ! Il y en avait à droite, à gauche, d'autres au centre...

FC : Vous avez eu l'idée de créer ce journal et de mettre ensemble des journalistes de trois bords différents.

RK : C'est la tolérance, l'ouverture ! Vous pouvez vous exprimer.

(Rires)

FC : Pourquoi avez-vous choisi le nom de Trident ? C'est lié à la Trimurti¹³⁰.

RK : Oui, le trident est l'arme de Shiva. De Gaulle a eu une citation sur Trident dans La Voix des Mascareignes,¹³¹ un journal d'extrême droite. Le Directeur de La Voix des Mascareignes a mis ça exprès à mon intention que De Gaulle a dit : '*Trident c'est la fleur de lys.*'

FC : '*Trident c'est la fleur de lys.*' ?

RK : Oui ! Vous pouvez trouver ça !

FC : Je vais chercher.

RK : Trouvez-moi ça dans la Voix des Mascareignes. De Gaulle a dit : '*Trident, c'est la fleur de lys !*'¹³²

FC : Et sur Trident, il y avait un dessin de trident¹³³ ?

RK : Oui, *trisula*.¹³⁴

FC : Qui l'avait dessiné le *trisula* ?

RK : Moi-même.

Quelques mois plus tard, en janvier 2013, j'ai lu dans le Trident N°17, du 1^{er} au 15 juillet 1966, à la page 2, une mise au point de M Sangeelee qui souhaitait combler l'absence d'explications données aux lecteurs jusqu'à cette date du mois de juillet 1966 alors que le journal existait depuis déjà un an, à propos du sens profond du titre qui lui a été donné, Trident : « *Le trident nous rappelle que si nous voulons le salut de l'âme, nous devons extirper de notre cœur ces trois défauts. La luxure qui ruine la santé et sape la morale, la haine qui engendre des péchés plus graves, mensonges, calomnie, délation, meurtre... et enfin l'avarice qui est de ces trois défauts le plus méprisable pour un Tamoul. Nous devons implorer l'aide de Sivèn si nous voulons nous débarrasser de ces défauts. Puisque les Tamouls de La Réunion, ont choisi le trident pour emblème, ils ne doivent pas perdre de vue l'enseignement qui se dégage de cette arme sacrée. Il est dans la nature du Tamoul de*

¹²⁸ RK : « *Ceux qui étaient de l'autre bord, ceux qui avaient peur de l'administration et ceux qui avaient peur des groupes financiers avec qui ils travaillaient, « Sucreries de Bourbon », banques... »*

¹²⁹ RK : « *Courber l'échine... »*

¹³⁰ Le trident (*Trisula*) porte le nom de *Vijaya* (*Victoire*). Il matérialise les trois fonctions de la Trinité : la Création ; la Préservation ; la Destruction. Il détruit le mal et l'ignorance.

¹³¹ Un hebdomadaire d'informations politiques et sociales.

¹³² Charles de Gaulle a effectivement dit : « *La France fut faite à coups d'épée, la fleur de lys, symbole d'unité nationale n'est que l'image d'un javelot à trois lances.* » L'aspect trinitaire de ces deux symboles associés par Charles de Gaulle prend ici toute son importance, celle de deux emblèmes de pouvoir. En France, le centre de la fleur de lys représentait la Loi et la foi des Chrétiens soutenues et gardées par sagesse (connaissance) et noblesse, pétales latéraux, mais la fleur de lys comme Trident expriment au sein de nombreux peuples d'Europe et du Moyen-orient, la fécondité spirituelle autant que le pouvoir souverain. Il faut savoir aussi qu'une vaste opération militaire française pendant la Guerre d'Algérie a porté le nom de « trident » faisant certainement plus allusion au trident poséidonien, lié à la mer, qu'au trident shivaïte.

¹³³ Voir le logo du Trident sur la photographie ci-jointe, d'un numéro dédié à l'Indépendance de l'île Maurice.

¹³⁴ Le *trisula* (trident) est le symbole de la *Trimurti* : *Brahma - Shiva - Vishnou*.

prendre ce qu'il y a de beau ou de bon, là où il se trouve. Yâdoum ouvê yâvavoum kêlir : Le monde est ma patrie et l'humanité ma parenté. »

FC : Comment aviez-vous recruté vos journalistes ?

RK : Je les connaissais ; c'étaient des camarades de lycée.

FC : C'était une équipe de copains. Vous souvenez-vous des noms ?

RK : Paul Cérou écrivait sur la politique étrangère (Che Guevara, c'était lui !) ; Il n'est plus là mais je tiens à lui rendre hommage parce qu'il a été mon bras droit. Il nous a quitté et je garde de lui un excellent souvenir. Son combat à mes côtés dans tous les domaines restera à jamais gravé dans ma mémoire.

AK : La femme de Paul Cérou est la marraine de Gilles.

RK : Pour le sport, c'était un grand monsieur du Port, M Raymond Lauret. Sa chronique sportive avait beaucoup de succès. Elle était très lue. Il y avait aussi Joseph Varondin. Il a une belle plume due à sa culture gréco-latine. Cette plume peut être parfois dure.

Habituellement, je ne lisais pas tous les articles. Un jour, j'étais habitué à dire bonjour tout le temps à quelqu'un jusqu'au jour où il passe devant moi et ne me dit plus bonjour... Jusqu'au jour où je reçois un coup de fil. Quelqu'un me dit : *'C'est pas gentil ce que Trident a dit !'* La fille de ce monsieur s'était présentée pour un concours de beauté, de miss. Varondin lui a « coupé la tête » ! Alors, je lui dis : *'Mais qu'est-ce que tu as fait ? Je connais bien ce monsieur...'* etc. J'ai désapprouvé. Ce n'est pas facile même si on était à trois, pas plus ! Varondin me dit : *'Je vais rectifier le tir en disant que ma rétine était trop imprégnée d'alcool.'* Le remède était pire que le mal fait.

FC : C'était trop tard.

RK : C'était trop tard bien sûr. Je lui ai dit : *'Surtout ne dis rien de plus ! Ne dis pas ça !'*

FC : Vous aviez donc une rubrique sportive, une rubrique politique et le troisième écrivait sur quoi ?

RK : Moi c'était l'édito que je faisais. Et vers la fin, il y avait aussi Philippe Poninbalom qui écrivait. Il a écrit avec nous de 1967 à 1969. **(Photo n°13)**

FC : Quels thèmes vous abordiez dans l'éditorial ?

RK : Tout ! Mais surtout la philosophie, la réflexion ; j'aimais ça ! Le but était de faire reconnaître les droits humains de tout le monde, en particulier des Tamouls. Trident était très lu.

FC : Il était très lu à Saint-Denis ou partout dans l'île ?

RK : À Saint-Denis, surtout.

FC : Il y avait combien de feuillets ?

RK : Deux. C'était une feuille de chou¹³⁵ !

FC : Et où le faisiez-vous imprimer ?

RK : Au Progrès de Paul Hoarau*.

JV : Un jour, on s'est dit : *'Il nous faut un organe de presse.'* Il y avait un petit journal Hebdo-Bourbon qui nous prêtait des colonnes de temps à autre, dirigé par un Zorèy qui avait sévi au J.I.R. et avait eu la sympathie de nous ouvrir ses colonnes. C'était la première fois où une gazette donnait droit à la communauté la parole publique. Il nous encourageait à avoir un journal propre non pas à la communauté mais à notre groupe et on a fondé Trident. Jamais un petit bout de papier n'a autant mis mal à l'aise les autorités préfectorales et parisiennes. Nous étions surveillés à chaque mot qu'on écrivait.

FC : Comment avez-vous contacté Hebdo-Bourbon ?

¹³⁵ À signaler que cette année-là, le Journal de l'île n'était composé d'à peine quatre pages, au plus, deux pages d'articles et deux pages de petites annonces classées.

JV : René a contacté Hebdo-Bourbon qui d'ailleurs cherchait de la clientèle parce que face au J.I.R. qui était pour Debré à 100%, les autres n'avaient pas beaucoup droit à la parole. L'envie d'écrire nous a toujours titillés à tel point qu'on s'adressait au J.I.R. qui ne nous publiait jamais. Témoignages nous a publié très rarement et le Quotidien est venu après la disparition de Trident et lui nous a publiés assez souvent.

FC : Vous souvenez-vous des articles que vous avez écrits dans Trident ? J'ai cherché votre nom mais sans succès. Vous ne signiez pas ?

JV : Personne ne signait. René non plus je crois.

FC : Quelquefois si, mais de moins en moins. Au fil des années, les signatures disparaissent. Comment expliquez-vous ça ? Vous aviez peur ?

JV : Peur, pas pour moi, mais pour ma famille.

Moi je suis une victime de l'ordonnance de Debré. J'ai fait de la coopération à Madagascar, avant j'étais au Maroc dans le cadre du Ministère des affaires étrangères, et après en Côte d'Ivoire dans le cadre du Ministère de la coopération. D'ailleurs ma fille aînée est née à Abidjan et ma fille cadette est née à Madagascar et elles ont mille problèmes pour faire reconnaître leur nationalité française alors qu'elles ont toutes deux été déclarées à l'Ambassade de France aussi bien à Abidjan qu'à Tananarive et bien que leur mère soit à 100% *zorèy*. Toujours est-il que quand Vergès demande l'autonomie vers 1959 par là (j'étais à Madagascar de 1960 à 1963), je suis viré de Madagascar sur l'intervention de l'Ambassade de France qui a trouvé comme tout le monde que j'étais anti-français. Du moment qu'on est nationaliste, on est perçu comme anti-français. Et surtout j'étais ami des gens de l'opposition. J'avais connu Richard Andriamanjato qui était président du conseil municipal de Tana. Il n'y avait pas encore de maire à Tananarive. Nous nous sommes connus à Strasbourg. Il faisait ses études de théologie à la faculté protestante de Strasbourg et moi je faisais sciences-po. (...) Ça n'a pas plu à la présence française à Madagascar et ils n'ont pas renouvelé ma nomination. J'ai entendu parler de l'autonomie et j'ai décidé de revenir à La Réunion parce qu'on a besoin de nous. Dans le cadre de cette autonomie, il faut quand même que les Réunionnais qui sont allés à l'Université se mettent au service de ceux qui ne sont pas allés à l'école. Entre temps, l'alliance française m'offre un poste de professeur au lycée Labourdonnais à Curepipe. Mon cœur balance entre La Réunion et Maurice. Finalement, je me suis dit qu'en tant que nationaliste, il fallait rentrer à La Réunion. À l'époque pour être affecté en Afrique, à la coopération et à La Réunion, on subissait ce qu'on appelait une enquête administrative qui en réalité était une enquête policière. J'ai subi cette enquête alors que j'habitais à Nice pendant l'été 1963 au Commissariat de la rue Maréchal Foch, dans laquelle j'habitais. J'ai eu quand même une affectation au lycée Juliette Dodu, au mois de juillet, et un mois après, cette affectation a été annulée. Je me suis retrouvé sans poste, sans rien, en plein été. Paris, c'est la fermeture totale. Il n'y a plus que les huissiers dans les ministères. Je me suis dit : *'Puisque c'est comme ça je rentre à la kaz.'* On ne m'a pas dit que j'avais déserté mais tout juste. Mes dossiers avaient disparu. Au moment de ma réintégration, sous Mitterrand, heureusement que j'avais avec moi mes documents de prise de poste dans chaque établissement, aussi bien au Maroc, qu'en Côte d'Ivoire, et qu'à Antsirabe et c'est un ami sénateur qui s'appelait Jacques Pelletier qui est intervenu. Il m'a aidé à reconstituer ma carrière. J'avais donc cette menace sur ma tête et en plus mon épouse n'était pas titulaire dans un service de la santé. De temps en temps elle était convoquée par un certain Jean Cluchard dans son bureau qui lui disait : *'Madame, votre mari est un anti-Français, un suppôt du communisme (alors que je n'ai jamais été communiste de ma vie). Si ça continue, je vous fais rentrer en France !' - 'Vous ne pouvez pas m'exclure d'un pays français. Et les partis communistes que ce soit en Europe ou ailleurs ne sont pas bannis. Donc il ne serait pas un hors-la-loi !'* Une fois, deux fois jusqu'au jour où ma femme va voir mon père qui va voir qui de droit dans les hautes sphères qui lui dit : *'Si Cluchard continue, il va recevoir une balle.'* Cluchard est convoqué. Les

menaces ont été terminées mais il y avait toujours cette pesanteur de la dictature de l'époque. Ce qui fait qu'écrire, pour nous, surtout ceux qui étaient déjà fonctionnaires... L'ordonnance Debré pouvait jouer à tout moment. Moi ils ne pouvaient plus ; j'étais déjà rayé des cartes. Notre nom ne figurait pas. Paul Cérou, un vieux de Trident, non plus. René encaissait. Il avait toujours les R.G.¹³⁶ sur le paletot. Et comme je le dis, jamais un petit papier n'a fait trembler autant la Préfecture et mis mal à l'aise Paris. Il a été éphémère le Trident, mais il a fait son travail pour le peu de temps qu'il a vécu. Il y a une chose cependant, il faut le dire, c'est que la communauté *malbare* n'est absolument pas solidaire et elle est frileuse. Elle n'a jamais aidé ni René, ni le Trident, ni tous ceux qui sympathisaient autour. Il n'y a eu que des petites gens jusqu'au jour où nous avons décidé de créer l'Union tamoule. Et là ce fut un superbe feu de Cipayes, je ne dis pas feu de paille, mais un feu de cipayes. On a rempli la salle du Casino et là il y avait des gens qui n'étaient pas *malbar* dont Paul Hoarau qui avait pris la parole et d'autres encore qui étaient là. Je m'en souviens. La Préfecture n'a pas tenu. Pendant la semaine, ils ont tellement, houspillé, j'allais dire même, harcelé René pendant toute la semaine que l'Union tamoule n'a pas tenu. Elle n'a pas été dissoute, mais elle n'a pas duré plus de quinze jours. Ce grand feu de paille, de Cipayes applaudi au Casino et même par les gazettes... Il y avait déjà le Quotidien, il me semble, le J.I.R, Témoignage et tout...

FC : Vous voulez dire un feu de Cipayes comme les soldats indiens ? C'est ça ?

JV : Oui, oui, vous savez que dans la révolte des Cipayes, il y avait plus de Cipayes du côté des Anglais que du côté des Cipayes et que c'est pour cela que cette révolte a été matée. La conquête de Maurice et de La Réunion est un fait de Cipayes plus que d'Anglais. Les chefs sont anglais mais tous les soldats qui ont débarqué à La Redoute où au Butor ou à Sainte-Rose, ce sont surtout des Cipayes. Ici, on a camouflé tout ça dans l'histoire. Les Indiens n'existent pas. Les Cipayes n'existent pas dans l'histoire de France. À Maurice, Docteur Hazareesingh a écrit *L'histoire des Indiens à l'île Maurice* et il a écrit que la bataille de Long Mountain était le point final de la conquête de l'île Maurice. On les a parqués à Port-Louis et on les a oubliés. Toute la gloire est retombée sur les Britanniques mais ça c'est de l'histoire normale. Quand vous ne tenez pas le stylo, vous n'avez pas le droit d'écrire ! Un cipaye, c'est quoi ? C'est un engagé, comme les Mauriciens les appellent les '*laboureurs*'. Quand on arrive à La Réunion, comme on dit, on cause *galeng-galeng*...

FC : *Galeng-galeng* ?

JV : En créole, ça veut dire parler une langue indienne, gudjrati ou tamoul ; *Ou koz galeng-galeng*. Quand vous êtes convoqués au tribunal et que vous ne parlez que *galeng-galeng* avec un magistrat qui ne parle que du bon français, vous êtes automatiquement condamnés aux ateliers coloniaux comme on disait à l'époque ; c'étaient pas des ateliers nationaux ! N'ayant pas eu l'adhésion de toute la communauté, l'Union tamoule s'est effondrée d'elle-même en moins d'un mois, elle n'existait plus. À un moment, on a pensé faire une liste pour les Premières Régionales, mais là, il y avait du monde, des petites gens qui ne comptaient pas dans la bourgeoisie ni dans le monde politique ; il n'y avait surtout pas les Virapoullé, et les *Malbar* qui étaient chez Vergès, au Parti communiste, dont Jean-Baptiste Ponama, le pauvre, étaient contre, aussi, tout ça. Alors, nous on a dit '*Puisque c'est ainsi, on va faire une liste malbar.*' Je ne me souviens pas de l'idiot de Préfet qui était là, à l'époque. Il y avait un policier qui avait une tête de Nazi ; il s'appelait Hedrick, à l'allemande. Pendant quatre ou cinq jours, il n'a pas cessé de nous convoquer, de nous harceler ; je n'y suis jamais allé.

FC : Vous considérez que vous êtes un *Malbar* ?

JV : Oh bé, et je suis quoi ?

FC : Je ne sais pas, c'est à vous de me le dire.

JV : Comme lui ! Barat, ce n'est pas un Barat français, lui c'est un Barat, Bharat !

¹³⁶ Renseignements Généraux.

FC : Bharat ! Donc, vous êtes malbar vous aussi ?

JV : Par mon père et mon grand-père. Si je suis un peu plus clair que les autres *Malbars*, c'est parce que mon Papa a épousé une Créole, blanche.

L'Union Tamoule s'est donc délayée entre le clan Vergès et le clan Debré parce que Vergès, lui ce qu'il veut, c'est avoir beaucoup de Cipayes. Je donnerai les noms, hein ? J'ai pas peur. Dans le Sud, Ramin, Piot, le vieux Félicité...

FC : Monsieur Hoarau, quelle fonction aviez-vous dans la publication de Trident ?

PH : J'étais Trident comme Le Progrès et un journal de jeunes qui s'appelait Générations nouvelles.

FC : Combien de tirages faisiez-vous de « Trident » ?

PH : Trident, comme Le Progrès, ce n'était pas par le tirage que ça avait de l'influence. Je pense qu'on ne dépassait pas 2000 exemplaires.

FC : C'est le nombre que m'a donné Maître Kichenin aussi. Deux mille exemplaires, ça veut certainement dire 10000 lecteurs... Ce qui n'est pas mal du tout pour l'époque, non ?

PH : Il y avait de toute façon une limite technique. On avait une presse Marinoni* qu'on tournait à bras.

FC : Comment s'est déroulée la première publication de Trident ?

PH : René était dans la mouvance du Progrès.

FC : C'est à dire ?

PH : On discutait beaucoup ensemble. Il écrivait dans le Progrès¹³⁷. À un moment donné, il a estimé, et il avait raison, qu'il fallait un organe qui ne soit pas communautariste mais un organe qui affiche la participation, la contribution de l'Inde à la Réunion.

FC : Quel rôle, quel impact a eu Trident sur la société réunionnaise ?

PH : D'abord un impact de scandale. Le contexte de l'époque... Même Debré était déjà venu. Contrairement à ce qu'on dit, Debré a libéralisé la situation.

RK (Après relecture.) : Debré aurait pu me casser les reins. Mais il a laissé faire. Il a pris des renseignements sur moi. Quand Trident est sorti, ça a fait peur et aussi quand j'ai été élu bâtonnier. René Kichenin élu bâtonnier ! Vous vous rendez compte ?

FC : Pour l'époque, c'était étonnant ?

RK : Impensable ! Et pourtant tout le monde a voté pour moi.

FC : Il sortait à quelle fréquence ?

RK : Hebdomadaire. Chacun était libre d'écrire ce qu'il voulait.

FC : Comment était-il diffusé ?

RK : Il était vendu sur le trottoir.

FC : Il coûtait combien ?

RK : Très bon marché. J'ai quitté parce que je ne pouvais plus suivre à la fois mon cabinet et m'occuper de Trident.

PH : J'ai beaucoup écrit dans Trident. Je n'ai pas toujours signé mes articles. On voulait élargir pour que le journal ne soit pas seulement indien.

FC : Vous n'avez pas signé parce que vous n'avez pas un nom *malbar* ?

PH : Non, ça n'a jamais posé de problème entre René et moi. À Maurice, par contre ça a posé des problèmes. Quand le patron du MMM,¹³⁸ Bérenger,* a remporté sa première victoire, son parti a remporté les élections législatives. J'étais chez lui et je lui ai dit : *'Mais tu seras Premier Ministre.'* Il m'a dit : *'Je ne peux pas parce que je suis blanc.'* Je lui ai répondu qu'il commettait une erreur et il n'a pas fini de la payer cette erreur. Moi je n'ai jamais eu de

¹³⁷ RK : « *Je ne me souviens pas avoir écrit dans le Progrès. J'étais un esprit indépendant.* »

¹³⁸ Mouvement Militant Mauricien.

problèmes ; j'ai travaillé avec des musulmans, des Chinois... J'étais disons le généraliste de Trident.

FC : Peut-on dire que Trident était un journal du renouveau tamoul ?

PH : Oui, ne serait-ce que par le débat qu'il a provoqué dans la communauté tamoule. René a contribué au renouveau tamoul. Ça c'est incontestable.

RK : Avez-vous vu le livre « Mille personnalités de La Réunion » ? Un morceau... Ce n'est pas tout à fait vrai ce qui est écrit. L'auteur dit que de temps en temps, je prends position pour Che Guevara ! Dans Trident, il y avait plusieurs courants. Moi j'étais centriste, Gaulliste et d'autres étaient à gauche, très à gauche même, d'autres moins à gauche. Et tous, on formait une équipe. Lauret du Port, c'était lui « Che Guevara ». Chacun écrivait comme il voulait. C'était la tolérance. Celui qui a écrit le livre a dit en parlant de moi : '*à géométrie variable*' ! Ah ! (rires) D'autres écrivaient et ils n'avaient pas la même position mais c'était la tolérance. Me mettre ça sur le dos n'était pas très honnête. C'est un journaliste qui a fait l'amalgame. C'était pour me salir.

FC : C'est le moment de remettre les pendules à l'heure. Pourquoi vous a-t-il rapproché de Che Guevara ?

RK : Je ne sais pas. Il sait que je ne suis pas du tout de ce bord.

FC : De toute façon, on peut admirer Che Guevara sans être de gauche ; c'était une forte personnalité.

RK : Non mais là, ça venait du fait que dans Trident, il y avait des personnalités qui étaient pour Che Guevara, à gauche.

FC : D'accord.

RK : C'est leur affaire, mais ce n'est pas moi. Surtout que je signalais ce que je faisais. Je faisais surtout les éditoriaux, des questions de réflexion, de philosophie, vous voyez ? J'ai approuvé le Général de Gaulle quand il était au Québec. Là où il y a démolition d'une culture, oppression je suis toujours là.

FC : Vous n'êtes pas centriste alors, si vous êtes du côté de l'oppressé.

RK : Je suis du côté de l'oppressé quand l'oppressé le mérite. Or, il y a un problème au Canada. De Gaulle a bien reconnu ce problème ; après son discours, moi, j'ai fait un article.

FC : Vous écriviez quoi dans cet article ?

RK : Je disais : '*Oui, au Québec libre !*' Il faut, lorsque le peuple est opprimé ; il n'a pas ses droits et que les Canadiens anglais montraient vraiment la différence, c'est invivable. Même pour les pays africains...

FC : Vous faites partie de la Droite respectueuse.

RK : Tout à fait. Une Droite classique mais ouverte. Je ne suis pas fermé.

FC : C'est pour ça que vous m'avez dit que vous appréciez beaucoup Madame Huguette Bello ?

RK : Beaucoup.

FC : Vous êtes capable d'apprécier une personnalité de gauche ?

RK : Oui, j'apprécie Madame Huguette Bello et le Maire de Saint-Denis. Intelligent également et disponible. Monsieur Annette

FC : Avez-vous déjà milité ? Avez-vous appartenu à un parti politique ?

RK : Il n'est pas facile de répondre à cette question. Je n'ai jamais appartenu à un parti politique. Je n'aime pas être embrigadé dans un parti, inféodé à une organisation. J'aime la mouvance, la liberté de penser. J'aime dire ce que je pense, même si cela ne plaît pas toujours à tout le monde. J'ai en horreur l'hypocrisie. Cette tare fausse tout dans les rapports humains. Un peu plus de vérité ne nuit pas à la condition humaine. Pour moi la vérité ne se situe ni à droite, ni à gauche. Elle se trouve dans un juste milieu.

Dans une société, il existe trois classes : les riches, ceux qui possèdent et qui gagnent beaucoup d'argent, ceux qui constituent la classe moyenne et ceux qui composent la classe ouvrière. En gros, les classes nanties, les classes bourgeoises et la classe ouvrière. Ces trois classes méritent d'être respectées et protégées. La classe moyenne est le pivot de la société. Si elle disparaît les deux autres classes vont s'entredéchirer.

Le capitalisme libéral est le meilleur système économique pour notre société, mais le capitalisme doit s'humaniser. C'est son égoïsme, son manque de sensibilité vis à vis des plus démunis qui lui valent une impopularité grandissante.

Sûre que l'analyse des éditoriaux et des articles de Maître Kichenin serait un excellent moyen de cerner un peu plus sa personnalité, et de démontrer le cheminement de sa vision politique d'aujourd'hui, je suis allée consulter les exemplaires de Trident conservés aux Archives départementales,¹³⁹ à Saint-Denis. Pour chacun de ses éditoriaux et articles qu'il m'a été possible de retrouver et de retranscrire, je lui ai demandé ensuite de les relire et de réagir. Presque quarante ans plus tard ! Je les livre ici, complétés par des notes de bas de page, parmi lesquelles le lecteur retrouvera les commentaires de l'auteur en italique, entre guillemets et signalées par RK, plutôt que sous la forme de l'entretien qui les a suscités. Dans l'ensemble, ces éditoriaux et articles soulevaient ou dénonçaient des problèmes de fond qu'il est important de souligner dans le contexte très restreint de « communication et d'information » de cette époque où les techniques n'étaient pas encore développées. Maître Kichenin mettait sa formation de juriste et sa capacité d'analyse et de réflexion au service des Réunionnais.

Éditorial, Trident N°2 du 30 novembre 1965 : « *Le droit, l'amour, la liberté* »

« Une jeune Réunionnaise ne peut épouser le jeune homme mauricien qu'elle aime. En effet, l'administration s'oppose à cette union, le fiancé s'étant vu refuser le droit de prendre femme à La Réunion¹⁴⁰. »

Certes, il existe un texte (circulaire n° 279 du 2 juillet 1952 de M Le Ministre de l'Intérieur) qui rappelle que le mariage d'un étranger en France est subordonné à une demande d'autorisation. Cette circulaire n'est que l'application d'un décret de 1946 qui soumet l'octroi de l'autorisation à l'admission au séjour de l'impétrant, c'est à dire à la possession par l'étranger d'une carte de séjour.

Cette carte est refusée à ceux dont la présence est indésirable en territoire français. D'une façon générale, les étrangers qui en font la demande l'obtiennent, et s'ils veulent par la suite contracter mariage, ils n'ont plus qu'à accomplir la simple formalité d'autorisation administrative.

C'est ainsi en France, qu'un Allemand peut librement s'allier par le mariage à une Française de son choix, qu'un sujet britannique, un Italien ou un Belge peuvent aussi, sans difficulté, donner suite à des projets matrimoniaux.

À La Réunion, il en va autrement. L'autorisation demandée se heurte souvent au refus de l'administration. Celle-ci semble posséder véritablement un droit de veto, notamment sur les mariages entre Réunionnaises et Mauriciens. L'exercice de ce droit souverain tient en échec la consécration légale des amours réciproques.

Certains ont tendance à dire que ce veto ne joue qu'à l'encontre d'une certaine catégorie de personnes¹⁴¹. Sans aller jusqu'à une telle affirmation, nous dirons que le refus d'autorisation

¹³⁹ ADR : 1PER/1

¹⁴⁰ Selon RK, les raisons du refus de ce mariage n'ont pas été justifiées : « *Quand l'administration refuse quelque chose, elle ne motive pas ses décisions. L'arrière-pensée est qu'elle ne voulait pas de relations entre Maurice et La Réunion. C'était la période coloniale.* »

¹⁴¹ RK précise que ces personnes sont « *les Tamouls* ».

est inadmissible lorsqu'il n'y a pas de motifs sérieux. Mais, peut-être que la raison d'état¹⁴² est la cause de cette politique ?

Quoi qu'il en soit, nous plaçant du côté réunionnais, (c'est à dire du côté français, convient-il de le préciser ?) il nous faut constater avec moult regrets que le mariage cesse d'être libre pour devenir un contrat agréé. Cet agrément administratif préalable équivaut à un dirigisme matrimonial qui, souvent empêche la rencontre de deux volontés pour le meilleur et pour le pire.

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un contrat ordinaire, mais d'un contrat portant sur les personnes et qui débouche en principe sur la vie même, ou comme le préfère valablement aussi une autre opinion, d'une institution destinée à perpétuer l'espèce humaine.

La matière est trop personnelle et le refus de l'administration méconnaît les libertés des citoyens d'aimer et de choisir.

Dans un monde libre, le dirigisme matrimonial n'a pas sa place ! En refusant, sans justifications sérieuses, l'autorisation à un Mauricien de contracter mariage, l'administration porte atteinte aux droits d'une Réunionnaise.

L'application des lois dans une société, d'un type donné comme le nôtre, doit respecter les traits permanents de la dignité et de la liberté humaine.

Peu nous importe qu'il faille régler le commerce et la circulation interstellaires et prévoir des concessions dans la lune... Peu nous importe qu'il faille demain circuler à gauche ou faire siéger à droite les socialistes. Mais il est du plus grand intérêt vital que nous ne soyons pas obligés de rendre compte à l'Etat du nombre et de l'esprit de nos enfants. Bref, l'essentiel ne serait peut-être pas d'avoir demain un simple conseil général ou une « assemblée locale » aux attributions étendues, mais c'est sans doute davantage pour une citoyenne de pouvoir toujours épouser l'homme qu'elle aime et qui le veut bien. » (René Kichenin)

« *L'aliénation* » (Article, Trident n° 2 du 30 novembre 1965)

« *De la partie la plus noire de mon âme, à travers la zone hachurée me monte ce désir d'être tout à coup blanc. Je ne veux pas être reconnu comme Noir mais comme Blanc. »*

Frantz Fanon¹⁴³

« *Le délégué de Tixier Vignancour à La Réunion¹⁴⁴, homme de couleur comme nous, pour racheter un passé riche en instabilités, et contradictions, éprouve le besoin de se sentir plus Français que les autres Réunionnais. Il veut se blanchir. C'est déjà le complexe de lactification¹⁴⁵ qui transparait.*

Il s'élève contre le terme de patrie d'adoption.

¹⁴² RK « *Quand l'Etat pose un principe, ça ne doit pas se faire et il n'a rien à justifier. »*

¹⁴³ RK : « *Frantz Fanon est un Antillais anti-colonialiste qui a écrit un ouvrage intitulé 'Peau noire et masques blancs'.* » Cet ouvrage publié au Seuil en 1952 s'ouvre sur une citation d'Aimé Césaire (Discours sur le colonialisme) : « *Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme.* » Frantz Fanon fait l'analyse d'un point de vue psychologique, de ce que le colonialisme a laissé en héritage à l'humanité. Il puise dans les expériences qu'il a recueillies lors de sa propre existence d'étudiant et de médecin ainsi que dans les témoignages littéraires et philosophes contemporains. Sa thèse est que la colonisation a créé une névrose collective dont il faut se débarrasser. Il en décrit toutes les stratifications pour permettre une prise de conscience de la part des Antillais et, secondairement, des Noirs d'Afrique et des Français blancs. Cette courte œuvre a une place importante dans la littérature anti-colonialiste.

¹⁴⁴ RK : « *Avocat et journaliste dans le « Cri du peuple », Alix Morel était le représentant de l'extrême droite à La Réunion.* »

¹⁴⁵ RK : « *À l'époque j'avais beaucoup de termes comme ça à ma disposition. La lactification est le blanchissement...* »

Le mot patrie signifie au sens restreint l'endroit où une personne est née (en anglais native-country, birth-country) au sens large, il désigne le pays des pères, des ancêtres (en anglais : fatherland).

La langue française très nuancée et très belle n'a qu'un seul mot pour désigner les deux notions qui se confondent lorsqu'il s'agit d'un Réunionnais de souche française. Des difficultés se présentent lorsqu'il est question des autres Réunionnais. Le pays des ancêtres n'est plus la France. L'auteur de l'expression incriminée ne pouvait pas prétendre qu'il est naturellement français. Il ne faut pas forcer la vérité, surtout lorsque celle-ci ne se prête pas encore à nos volontés.

Non seulement le terme employé reflète la simple réalité, mais il est aussi en conformité avec le Droit Français. Le Droit International Privé, qui est le cauchemar de tous les étudiants, enseigne qu'il y a des Français par la loi du sang (lex sanguinis) et des Français par la loi du sol (lex soli) : nemo censetur ignorare legem¹⁴⁶

La critique sur ce point n'est pas fondée.

Mais ce n'est pas tout. Notre confrère prétend qu'une interview récente lui a été accordée. Peut-il nous dire l'endroit¹⁴⁷ ?

Le prétendu consentement préfectoral à la parution du Trident s'explique par la diligence et la furie avec lesquelles il a exécuté sa mission, puisque d'après ses propres paroles, la Préfecture¹⁴⁸ compte sur lui pour attaquer Trident.

Il peut toujours venir.

En bouledogue il a aboyé. Il a voulu être méchant. Il n'a été que bouffon.

Il se pose maintenant en parangon,¹⁴⁹ mais il oublie que hier il était communiste, puis au M.P.R.¹⁵⁰ ; aujourd'hui, il est pour Tixier, l'ami des gens de couleur. Pour qui sera-t-il demain ? On peut aussi lui demander quelle aurait été sa position, si, en 1815 la Grande-Bretagne n'avait pas rétrocédé La Réunion à la France. Peut-être aurait-il dit que la blanche Albion est sa patrie naturelle ? Il y en a qui sont prêts à tout et qui n'ont pas le sens du ridicule.

Il a le droit d'évoluer d'une extrême à l'autre. Quand on le fait avec une telle inconstance, l'on a généralement la critique plus réservée. Son imagination forcenée le conduit à une légèreté qui relève de la folie ou de la sottise.

Confraternellement, nous souhaitons qu'il ne s'agit pour lui que de la première car l'on peut guérir de la folie mais jamais de la sottise. » (René Kichenin)

« Vingt décembre souvenir et espérance » (Éditorial, Trident n° 4 du 15 au 30 décembre 1965)

« L'histoire de notre pays est jalonnée de dates. Si 1663 marque le début du peuplement effectif de l'île, si 1665, n'est que l'année où ce peuplement fut décidé, le 20 décembre 1848 est sans conteste le jour où pour quelques milliers de Réunionnais de couleur, se leva l'aube de la liberté.

L'abolition de l'esclavage constitua l'un des faits les plus importants de nos annales. En commémorant cette date, nous voudrions d'une façon très sommaire et sans prétention,

¹⁴⁶ Nul n'est censé ignorer la loi.

¹⁴⁷ RK : « Ce n'était pas vrai. Il disait n'importe quoi. »

¹⁴⁸ RK : « La Préfecture jouait un double jeu. Elle n'était pas favorable à Trident ; elle laissait faire mais comptait sur Morel pour 'descendre' Trident. »

¹⁴⁹ RK : « Oui, c'était un modèle de vertu. »

¹⁵⁰ Mouvement Populaire Réunionnais d'extrême droite.

examiner les fondements de l'institution servile, ses sources, ses empreintes persistantes dans notre société.

Un regard rétrospectif sur les lointains historiques de notre pays fait apparaître l'esclavage comme un état social caractérisé par la propriété qui appartient à une personne sur d'autres personnes. C'est là une définition bien simplifiée, schématisée de cette institution dont le premier fondement a un caractère économique indéniable. L'esclavage devait ici comme ailleurs dans une économie agricole aux techniques rudimentaires résoudre le problème inéluctable de l'énergie ?

Mais quelle peut être la source de l'énergie ?

À cette époque, l'énergie mécanique n'existe pas. L'énergie naturelle provenant de l'eau notamment a des limites assez étroites et ne peut être utilisée ni pour tout ni partout.

L'énergie animale n'est pas suffisante. Les animaux forts n'existent pas en grand nombre. Et puis c'est un problème difficile de les domestiquer. Cette force animale est une force brute, inintelligente. L'intelligence instinctive a des limites vite atteintes et qu'il paraît impossible à développer.

Que reste-t-il pour résoudre le problème de l'énergie ? Il reste l'énergie humaine qui peut prendre soit la forme du travail libre, soit celle du travail forcé. Dans un pays au climat assez déprimant, le travail servile est la meilleure solution pour les maîtres. L'Afrique et l'Inde fournissent la main d'œuvre utile.

Dès lors, s'appuyant sur un fondement moral, les tenants de l'esclavage se réfèrent à des conceptions morales qui avaient été, depuis l'Antiquité, développées du côté des maîtres (domini) pour apaiser les consciences délicates.

Pour cette mentalité, les esclaves ne sont pas de véritables hommes, ils sont des bêtes. (Entre l'Humanité et la bestialité, il y a des degrés intermédiaires. On leur reconnaît une certaine qualité d'homme, mais ce sont des hommes de qualité inférieure. L'esclave n'est pas un animal mais un sauvage, un barbare sans esprit, sans âme. C'est un étranger congénitalement de ce qui fait le maître, le civilisé.

Enfin, un fondement juridique réside souvent dans ce qu'on appelle, non sans témérité le droit du plus fort.

La supériorité des armes, la maîtrise des mers permettent aux maîtres de se procurer des gens qui, captifs, seront réduits en esclavage.

Mais ce droit du plus fort à disposer du plus faible, à épargner le vaincu soit temporairement, soit durablement, n'est-ce pas une conséquence d'une des sources premières de l'esclavage ?

Parmi les sources de l'institution servile, il faut, en effet citer la guerre. Les vaincus sont à la merci du vainqueur. Pour avoir l'idée d'asservir les vaincus, il faut avoir l'idée de les transformer en une source d'énergie dont l'entretien est inférieur au rendement et permet d'améliorer le niveau de vie du vainqueur. Le vainqueur « épargne » alors les vaincus. La formation du capital humain ici n'est pas différente de toute autre forme de capitalisation.

Les prisonniers de guerre ont constitué une source certaine de l'esclavage à La Réunion. Mais il semble que le nombre d'esclaves provenant directement de la guerre ou de la razzia (forme dégradée de la guerre) ne fut pas très important.

La plus grande partie des esclaves provient de la traite. Et s'il faut un lien entre la guerre et la traite, nous dirons que beaucoup de captifs, réduits en esclavage, seront dans la suite mis dans le commerce.

À la guerre et à la traite, il faudrait ajouter une troisième source, l'esclavage pour dettes. Après 1848, un certain nombre de travailleurs engagés volontaires, ruinés et endettés par la grave crise économique que connut au XIX^{ème} siècle la région de madras (V.R. Dennery : Foules d'Asie) trompés aussi au moyen d'une propagande habile, se sont liés par une obligation (ob – à, ligare : lier, attacher) qui les conduisit à La Réunion.

Quelle a été la condition des engagés volontaires ? Ont-ils été mieux traités que les esclaves ? Nous pensons que pratiquement, ils étaient soumis aux mêmes traitements que leurs prédécesseurs. C'est sans doute la raison pour laquelle des traités ont été dénoncés par l'Angleterre en 1880.

Source extérieure d'abord, l'engagement pour dettes finit par devenir une source intérieure de subordination, d'aliénation, qui aujourd'hui encore, en grande partie, régit les relations des représentants des anciens maîtres et des anciens travailleurs, des propriétaires et des colons, révélant une situation qui n'est pas sans rappeler celle d'Athènes à l'époque de Solon. Les choses étant ce qu'elles sont ici (et les hommes ce que nous savons) est-il possible d'adapter à La Réunion l'œuvre de Solon qualifiée de « révolution mitigée ».

L'esclavage a poussé dans notre île des racines profondes qui semblent rester encore inébranlables dans l'esprit et le comportement des uns et des autres. Si le fondement de l'institution est avant tout économique, sa suppression radicale doit être aussi économique.

En attendant des réformes profondes des structures de notre pays, à la manière des stoïciens dont la doctrine est une affirmation de la fraternité universelle, continuons à lutter pour la liberté morale, la libération de l'âme qui est au centre de la notion de grandeur humaine. » (René Kichenin)

Des vœux (Éditorial, Trident n°5, du 1^{er} au 15 janvier 1966)

« En début d'une année nouvelle, le journal Trident est heureux d'offrir à tous ses abonnés, à tous ses lecteurs ses bons vœux.

Si l'année qui vient de s'écouler a vu notre parution, puisse celle qui commence consacrer le développement de notre journal au service du bien général.

Salué à sa naissance par un tumulte d'hostilité, d'indignation et de méfiance, Trident souhaite grandir au milieu d'une plus grande compréhension, d'une plus grande tolérance. Et quand bien même resteraient longtemps accrochés à son berceau l'image ironique du sourire angélique, ou le souvenir du mépris glacial, le journal Trident ne nourrit aucune rancœur, n'obéit à aucun sentiment de vengeance.

Animé d'un esprit respectueux de toutes les traditions, de toutes les croyances et convictions, ne prônant aucune supériorité théorique ou de fait d'un groupe sur un autre, ne reconnaissant aucune infériorité de principe non plus, mais s'élevant contre certaines conceptions, certains faits qui sont anachroniques, Trident, souhaite une évolution dans l'ordre, la justice et la charité.

L'ordre. Il n'est pas question pour nous de faire table rase et d'imposer une mystique égalitaire étrangère à notre société, à notre tempérament.

L'ordre qui théoriquement nous régit doit être sur certains points, respecté, considérablement amendé à d'autres égards, et lorsque cet ordre en fait ne donne lieu qu'à du désordre, il ne faut pas hésiter à le supprimer par des moyens appropriés, mais justes, c'est à dire conformes au droit.

La justice, en effet, ne saurait être absente de toute évolution. C'est dans son moule que doivent passer toutes les réformes nécessaires à la survie de notre société.

L'évolution ne peut s'introduire dans le droit positif qu'après une mise en forme, où opère le rôle pondérateur, coordinateur et rectificateur de la méthode juridique. Mais que serait une évolution qui se ferait seulement dans l'ordre et la justice. Elle aurait un cadre matériel, (un corps, si l'on peut dire) mais il lui manquerait donc une âme, une philosophie. Un esprit de tolérance, de respect, de charité envers le prochain quel qu'il soit, riche ou pauvre, blanc ou noir doit présider aux rapports entre les différentes personnes.

La formule « Deus est charitas » (Dieu est amour) pourrait recevoir toute son application.

C'est dans ce sens que notre journal entend œuvrer, en « apprivoisant » les lecteurs à toutes ces idées qui ont été mal interprétées, sciemment déformées et sur la responsabilité desquelles les critiques nous adressent des reproches.

« Oui », répète le Petit Prince, « Je suis responsable de ma rose. » Mais comment parler le langage des fleurs lorsque, devant nous se dressent des buissons d'épines ? ... » (René Kichenin)

À l'occasion d'un anniversaire de la mort du Mahatma, Maître Kichenin rédige un texte qu'il place à la Une de son journal :

« Gandhi¹⁵¹ » (Éditorial, Trident n° 6 du 31 janvier 1966)

« Le 30 janvier, il y aura 18 ans que le père de la Nation indienne, le Mahatma Gandhi tombait sous les coups de feu d'un fanatique¹⁵².

Le monde entier apprit avec consternation la disparition d'un des plus grands hommes de notre siècle.

Grand, il l'était à la fois par sa vie et par son œuvre.

Né d'une famille appartenant à la caste des marchands mais qui avait depuis trois générations, fourni des premiers ministres aux états du Kathiyavar, élevé dans les traditions Hindoues, Mohandas Karamchand Gandhi, après s'être marié très jeune, partit pour l'Angleterre compléter ses études.

Il avait 18 ans lorsqu'il quitta l'Inde pour l'Europe où il devait étudier le droit pour devenir avocat.

Pendant ses études, il se documente sur les religions, apprend à mieux connaître l'histoire de l'Inde. Il recherche avec amour la vérité. Son séjour à Londres se passe dans de bonnes conditions, entouré de la courtoisie et de l'amitié britannique, le jeune étudiant Gandhi paraît très occidentalisé.

Ce n'est qu'une apparence, et sous cette enveloppe occidentale, l'orage gronde déjà.

¹⁵¹ Le 30 janvier 1948, en chemin vers une réunion de prière, Gandhi est abattu par balles près de Birla House, à New Delhi, par Nathuram Godse, un hindou nationaliste qui a des liens avec le groupe fascisant *Hindu Mahasabha*. Godse tenait Gandhi pour responsable de la partition de l'Inde et par là de son affaiblissement. Godse et son complice Narayan Apte ont été jugés et condamnés à mort, puis exécutés le 15 novembre 1949

« Gandhi était sorti du Palais Birla, où il jouissait de l'hospitalité d'un riche industriel hindou et effectuait son jeûne de protestation contre le conflit indo-musulman. Il allait faire sa prière sur les gazons du palais, marchant péniblement en s'appuyant sur les épaules de ses petites-filles; une foule de 500 personnes s'ouvrait respectueusement sur son passage, lorsqu'un jeune homme vêtu d'une capote kaki de l'armée s'avança et décocha au mahatma 4 coups de revolver en pleine poitrine. (...) Transporté à l'hôpital, il rendit l'âme au bout d'une demi-heure. Maîtrisé par des assistants, l'assassin a déclaré à la police qu'il était un Hindou Mahratte de Poona, et qu'il était indigné de la modération de Gandhi à l'égard des musulmans.

'Remercions le ciel, a dit une personnalité officielle anglaise des Indes, que l'assassin ne soit pas un musulman, sinon le pire serait à craindre.' En effet, Gandhi se préparait, à l'issue de son jeûne, à entreprendre au Pakistan musulman une grande tournée de prédication et de pacification. On sait que les deux Dominions créés le 15 août dernier, Inde et Pakistan, sont déchirés depuis cette date par des troubles et des bagarres, surtout du fait que le Cachemire, de population en majorité musulmane, a été attribué au Dominion de l'Inde.

Gandhi ne cessait d'exhorter les Hindous à fraterniser avec les Musulmans, à leur rendre l'usage des mosquées qui avaient été converties en temples bouddhistes, à leur assurer garantie et sécurité dans les trains, sur les routes et dans leurs demeures. Il avait entrepris son jeûne comme un symbole d'auto-punition et blâmait énergiquement l'emploi de la violence pour résoudre le problème des relations indo-musulmanes. - 'Le jeûne', disait-il, 'm'est apparu comme l'effort le plus noble de la nature humaine, et la meilleure discipline pour parvenir à la nudité de la conscience.' » (Nouvelle-Delhi, 30 (Reuter).)

¹⁵² RK : *« Ce fanatique reprochait à Gandhi, qui était contre la partition entre l'Inde et le Pakistan, de protéger les Musulmans. Lors de la partition, Gandhi pensait qu'il fallait donner de l'argent aux Pakistanais, anciens Indiens. »*

De retour en Inde, Gandhi s'installe comme avocat. Il y reste peu de temps et se rend ensuite en Afrique du Sud pour assurer la défense des intérêts d'une firme indienne musulmane.

C'est dans ce pays que commence son œuvre. L'exercice de sa profession d'avocat lui donne l'occasion de découvrir les injustices dont sont victimes les Immigrants indiens et les conditions humiliantes. Lui-même n'échappe pas aux vexations et aux mauvais traitements.

La lutte va commencer par la fondation d'un journal, l'organisation de la communauté groupant à la fois des Blancs libéraux et des Noirs et faire échec notamment aux projets du général Smuts (alors chef de gouvernement, orgueilleux, et interprète du racisme et de l'avidité des colons). Smuts va promulguer une ordonnance qui réduit considérablement les droits et les libertés des Indiens.

Satyagraha (fermeté dans la vérité), non-violence, désobéissance passive sont des instruments puissants de son action pacifique, de son œuvre.

Commencée en Afrique du Sud, en faveur de compatriotes émigrés, l'œuvre de Gandhi va se poursuivre en Inde pour la libération de millions d'hommes du joug de l'impérialisme britannique.

Peu à peu, l'administration coloniale perd le contrôle du pays, les masses suivent Gandhi que les emprisonnements successifs n'arrivent pas à désarmer.

Fondée sur la non-violence, l'action du Mahatma est une arme efficace contre la puissance militaire de l'occupant.

Malgré ses efforts pour retarder une fois encore l'heure de la libération, comme l'avait déjà fait après la guerre de 1918, l'Angleterre doit céder. Elle finit par accepter en 1943 l'Indépendance du Sub-continent indien. La non-violence a triomphé dans cette première moitié du XXème siècle où la violence a réglé dans de nombreux pays, la plupart des grands problèmes. Nous devons vaincre notre adversaire par l'amour et non pas par la haine.

Et à ses compatriotes qui l'interrogeaient sur le réalisme et sur l'efficacité du respect de l'adversaire, le Mahatma ne va-t-il pas répondre :

'J'ai du respect pour les Anglais, parce que je reconnais leur bravoure, leur esprit de sacrifice pour ce qu'ils estiment être bon pour eux-mêmes, leur esprit de solidarité et leur remarquable capacité d'organisation. Et, vous croyez que les Anglais ne nous rendront jamais à la liberté ? Vous vous trompez. Ils aiment la liberté pour eux-mêmes. L'aimer aussi pour les autres n'est qu'un pas de plus.' » (René Kichenin) **(Photo n°33)**

Le 20 février 2013, j'ai évoqué avec René Kichenin la question des relations entre le Mahatma, l'Allemagne nazie et la jeunesse fasciste italienne.

FC : Je ne voudrais pas vous faire de peine Monsieur Kichenin, mais en ce moment circulent des choses pas très sympathiques, à propos de Gandhi, sur le Net. Une lettre qu'il a adressée à Hitler en 1939...

RK : 'Cher Ami' ?

FC : 'Dear friend', oui.

RK : C'était un rusé, Gandhi. Subhas Chandra Bose étant en pourparler avec Hitler, il a voulu ne pas être de reste.

FC : C'est possible. On voit aussi le Mahatma accueilli par les jeunesses fascistes de Mussolini. Sans compter l'exposition à New-Delhi, de sa correspondance avec un architecte juif allemand.

RK : Gandhi a dit que 'Tout ça tombera comme des châteaux de cartes.'

Maître Kichenin montre par l'éditorial suivant qu'il est sensible au carcan de « réserve » dans lequel se trouvent les fonctionnaires de cette époque et à l'exil qui menace ceux qui remettent en cause les obligations des serviteurs de l'Etat.

« *Les fonctionnaires à La Réunion, ont-ils le droit de penser ?* » (Editorial, Trident N°7)

« *L'homme est un roseau pensant. Ces mots imagés de Pascal nous laissent parfois sceptiques. Certes, les Constitutions et les Lois admettent que la liberté de pensée est une des formes de la liberté individuelle, et des garanties sont reconnues au citoyen pour préserver ce droit intangible, attribut essentiel de la personne.*

Mais entre la reconnaissance théorique de cette liberté et son exercice, il y a une marge, des restrictions qui diminuent ça et là, la portée du principe.

En France, la liberté d'opinion de tous les citoyens trouve ses limites dans le respect de l'ordre public, notion bien élastique, il faut le dire, que la pratique essaye de cerner.

Plus restreinte est la liberté d'opinion permise aux fonctionnaires. En effet la loi leur impose une obligation de réserve qui est, somme toute, une obligation de courtoisie.

À La Réunion, la liberté des fonctionnaires est encore plus amenuisée puisque l'Ordonnance du 15 octobre 1960, sonne le « rappel d'office en métropole » dès que les autorités locales tirent sur la sonnette d'alarme.

Aucune garantie contre l'arbitraire n'existe dans cette sanction très grave que l'on aime à présenter comme une simple mesure conservatoire, n'ayant pas le caractère disciplinaire.

L'existence de l'Ordonnance du 15 octobre 1960, et ses conséquences pour le fonctionnaire à La Réunion, constituent des atteintes fondamentales à l'une des plus sacrées des libertés individuelles.

Suspendue, comme l'épée de Damoclès, sur la tête de tous ceux qui servent dans la Fonction Publique, elle est, semble-t-il, considérée comme un moyen efficace de réduire au silence toute tentative d'expression qui n'abonderait pas dans le sens estimé convenable.

Et lorsque son existence ne suffit pas à intimider, les conséquences de son application prouvent toute sa rigueur, l'exil qui découle de son application ressemble à l'ingrate et cruelle expulsion qui était dans l'Antiquité, l'ostracisme.

En la matière, l'Ordonnance du 15 octobre n'est pas le premier texte. Elle ne fait que renforcer l'Ordonnance du 20 février 1960, relative à l'Algérie.

Ce sont là deux textes d'exception qui ne doivent pas surprendre car ils ne représentent pas, dans leur principe, une très grande nouveauté juridique.

On peut en effet les rapprocher d'un décret de 1946 qui disposait déjà : « Les hauts commissaires de la République (dans les territoires relevant de la France du Ministre d'Outre-mer, autres que l'Indochine) peuvent, pour les besoins de la politique qu'ils ont à poursuivre, suspendre de leur fonction et, s'il y a lieu, ordonner le retour en Métropole de tout fonctionnaire officier de quelque département qu'il relève, à charge d'en rendre compte immédiatement au gouvernement. »

Le rapprochement des textes implique-t-il que notre île est encore malgré tout, une colonie ?

Quoi qu'il en soit, sur ce point, la liberté de pensée est un droit individuel inaliénable qui, sous toutes les latitudes, et bien entendu sauf le respect de l'ordre public, doit trouver toute sa plénitude d'expression. » (René Kichenin)

Maître Kichenin donne dans l'éditorial suivant son point de vue sur la maîtrise de la démographie réunionnaise et discute les moyens d'y parvenir. Il m'explique le 17 avril 2013 :

RK : C'est le désordre qui régnait dans la natalité, la démographie qui m'a certainement poussé à écrire cet article. Un enfant doit être voulu et ne doit pas arriver n'importe comment et pas seulement pour obtenir des allocations familiales.

« *L'Eugénisme ou la limitation des naissances* » (Editorial, Trident N°8, du 15 au 28 février 1966)

« L'on ne peut reprocher à l'Etat de penser à sa démographie et d'en traduire la préoccupation dans sa politique. Alors que la France passe encore pour un pays sous-peuplé et qu'une politique de natalité est encouragée, à La Réunion le problème est inversé, il y a surpopulation, et toute une propagande est soigneusement orchestrée pour limiter les naissances.

L'on pourrait s'interroger sur la légalité de cette propagande. La loi du 31 juillet 1920, reportée dans les articles 647, 648, et 649 du Code de la Santé publique interdit ce qu'elle considère comme une source et un moyen de la diminution des naissances en France. À cet égard, faudrait-il constater que La Réunion ne serait pas la France puisque ce qui tomberait sous le coup des poursuites pénales en France reçoit ici le soutien, le parrainage des autorités.

Pour que la fécondité des époux ne dépasse pas l'accroissement des ressources jugées indispensables à donner à leurs enfants une vie humaine normale, la science permet aujourd'hui sinon de prévenir toutes les naissances, du moins de limiter dans la grande proportion, en soumettant à la responsabilité des conjoints la mesure de leur potentiel d'auto-contrôle.

De tous temps, des hommes et surtout des femmes ont tourné l'utilisation de la biologie vers l'économie des charges imposées par l'amour.

Depuis les procédés les plus anciens, les plus frustrés jusqu'au perfectionnement techniques les plus modernes, la politique eugénique fait usage dans certains pays de pratiques entourant l'amour d'un appareillage protecteur et de précautions chimicopharmaceutiques.

Ces recettes pratiques propres à éviter les charges familiales sans supprimer la volupté sont condamnées par toutes les religions.

L'église catholique, pour sa part, met l'homme assez haut pour demander aux époux d'élever cet amour au-dessus du niveau des instincts. Elle réproouve ce qui lui paraît dénaturer et dégrader soit par un artifice physique ou chimique, soit par un comportement anormal, l'acte naturel d'union des époux. En dehors du jeu de son déroulement inaltéré (cf article 1013 du Code du droit canonique) la continence volontaire lui paraît seule respecter l'amour.

La science pouvant situer avec exactitude, semble-t-il, les périodes où le rapprochement conjugal risque d'être biologiquement fécond, la méthode dite des températures qui consiste à observer la continence pendant les périodes critiques est sans conteste l'option la plus valable. Elle reconnaît à la fois que l'homme est un être ayant un corps animé d'un esprit. La qualité humaine de l'ange et de la bête est ainsi respectée.

Seulement la méthode de température repose sur un petit instrument : le thermomètre qui devient à l'époque où la femme requiert juridiquement l'égalité complète avec l'homme, un attribut du sexe faible. Et encore faut-il que ce thermomètre soit d'une fidélité et d'une précision minutieuses, qu'il révèle exactement la température animale, sinon des surprises pourraient se manifester. Mais la fraude sur ce terrain comme ailleurs peut tout changer pourvu qu'il n'y ait pas de femmes assez ingénieuses pour fausser l'instrument, dans le désir de toucher des allocations familiales.

Plus d'enfants pour assurer le bien-être de ceux existant déjà... Pourtant, en soi la vie est un bien pour l'homme et l'on n'augmentera pas la joie de vivre d'un être en consacrant principalement ses efforts à lui faire craindre la vie pour ses enfants. Mais dans notre monde, les impératifs économiques commandent, conditionnent tout et les technocrates ont tendance à avoir le dernier mot. » (René Kichenin)

« Une odieuse provocation » (Éditorial, Trident N°10 du 15 au 31 mars 1966)

« *La voix des Mascareignes de la semaine dernière (N° 195) s'en prend à notre journal et à travers Trident, c'est toute la communauté tamoule qualifiée de « malabare » qui est visée. Ce n'est pas la première fois que le journal des usiniers nous attaque. S'estimant le « porte-parole de la majorité des gens de ce pays » (sic). La Voix nous fait l'honneur dans son éditorial d'un passage qui est à la fois un rappel du passé et une mise en garde pour l'avenir. 'Nous vous avons accueillis dans la communauté réunionnaise' dit l'éditorialiste – et de quelle manière !! Le bétail était mieux traité, à en croire certains témoignages. En troupeaux vous nous avez parqués dans vos réserves que sont vos usines ou vos latifundia. Aujourd'hui vous n'admettez pas l'évolution d'une partie de gens sur lesquels naguère vous aviez des droits et qui n'échappent pas à votre domination. Vous voulez tout faire pour garder l'immense majorité qui économiquement dépend de vous dans un obscurantisme incapable de revendications.*

Pour l'avenir, vous nous invitez, avant de nous ordonner, de partir : 'La porte est ouverte' dites-vous. Nous ne la passerons jamais. En vous répondant, nous ne voulons pas dépasser la modération destinée à calmer les esprits, après votre provocation insensée.

Vous avez peut-être des « fusils » des valises de 30 kg préparées pour l'envol, (les capitaux étant déjà à l'abri à l'extérieur) mais de l'autre côté, il y a une ferme résolution de se faire respecter.

Comptant de nombreux amis dans toutes les communautés et notamment dans la communauté à laquelle appartient l'éditorialiste de la Voix, nous ne voulons pas envenimer la situation.

Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour dire que dans notre île, l'entente doit régner entre tous les habitants, quelle que soit la couleur de leur épiderme, leur religion et leur catégorie sociale. » (René Kichenin)

« *Entretien de Madame Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, avec le Général de Gaulle* » (Éditorial, Trident N°10 du 15 au 31 mars 1966)

« *Vendredi 25 mars 1966, Madame Indira Gandhi, qui se rendait à Washington, s'est arrêtée à Paris où elle a eu des entretiens avec le Général de Gaulle et Monsieur Georges Pompidou. Elle a été reçue à déjeuner par le Général de Gaulle. Le Président de la République a déclaré autour d'un toast prononcé à l'issue de ce déjeuner : « L'extraordinaire réussite de l'apostolat de Gandhi puis de Nehru aboutissant à l'avènement d'un état, maître de lui-même et d'une démocratie qui est la plus nombreuse du monde, a frappé vivement nos esprits et nos cœurs tandis que l'effort accompli au milieu d'extrêmes difficultés par le gouvernement de votre illustre père si admiré et si regretté ici, par celui de shastri, mort noblement à la peine, aujourd'hui, madame, par le vôtre, recueille de notre part, autant d'estime que possible. »*

Dans sa réponse, Madame I. Gandhi affirme :

C'est pour moi un plaisir et un privilège de me trouver et d'avoir avec vous ces entretiens qui me permettent de profiter de votre expérience et de votre sagesse.

Il est assez étrange que des pays aussi éloignés et différents aient tant de choses en commun. Ayant à assumer de très lourdes responsabilités, je me tourne vers tous ceux qui peuvent m'apporter aide et compréhension et plus spécialement vers la France et vers vous-même. Car ce que vous pensez et ce que vous avez déjà fait, Monsieur le Président, sont d'une grande valeur pour l'Europe et pour le monde entier. »

« *La fraude à La Réunion et Réponse à La Voix des Mascareignes* » (Trident du 21 mars 1967, N° 38)

Le Trident du 21 mars 1967, N° 38 a attiré mon attention d'une part avec un article à la Une, dénonçant la persistance de fraudeurs électoraux, « *La fraude à La Réunion : Malgré les efforts tentés de la part des uns et des autres, d'incorrigibles fraudeurs continuent à compliquer la politique locale. (...)* », qui confirme les propos de Paul Hoarau lors de notre entretien le 20 octobre 2012 (n.b. transcrit infra), quant à leur engagement mutuel pour le respect du vote de chacun et d'autre part avec une réponse adressée au journal La Voix des Mascareignes qui révèle les tensions de la société multiculturelle réunionnaise de l'époque.

« Dans son édition du jeudi 16 mars, La Voix des Mascareignes écrit : « ... le racisme entre Blancs et Noirs est ici très atténué... et est marqué surtout dans les ethnies d'origine autres qu'européennes et ' le plus grand raciste est finalement Trident'.

Le passage qui nous concerne, d'un article, au demeurant très agressif contre « Croix-Sud », ne pouvait pas plus mal tomber après l'éditorial de notre dernière édition du 14 mars 1967. Nous écrivions « Trident est un journal réunionnais. Il n'est rien d'autre. Il recherche l'unité des Réunionnais. Mais cette unité sera possible, ajoutions-nous, dans la mesure où tous pourront s'épanouir sans susciter de sarcasmes ou d'anathèmes. Nous soutenons donc qu'il n'y aura pas d'unité réunionnaise possible sans le respect sincère de la diversité des races, des cultures et des religions, sans l'intégration totale de cette diversité dans le patrimoine réunionnais. »

Et c'est là, croyons-nous, que gît le point précis de désaccord entre « La voix des Mascareignes » et nous : ce point qui fait que « la Voix » nous traite de raciste : elle n'admet pas l'intégration de ce qu'apportent les autres ethnies qu'européennes dans le patrimoine réunionnais. Le trident qui orne notre titre est pour elle un sujet de scandale. C'est du moins ce que nous croyons comprendre. En d'autres termes, elle voudrait que toutes les ethnies abandonnent tout ce qui provient de leur origine propre et n'assimilent que ce qui est européen. Au bout de ce raisonnement, si on reste logique, les Indiens, les Noirs, les Chinois devraient devenir purement et simplement des Européens. Comme cela n'est pas possible sur le plan physiologique, elle se contenterait d'une assimilation psychique. Ce qu'elle oublie, c'est que l'homme est un tout et qu'il n'est pas possible de séparer l'homme psychique de l'homme physiologique sans créer un déséquilibre qui est la source de tous les problèmes raciaux qui ébranlent le monde aujourd'hui.

C'est pourquoi La Réunion qui a reçu des hommes d'origines ethniques diverses, doit recevoir en même temps avec le même respect, la même considération et la même affection tout ce que ces hommes ont abordé avec eux.

Le problème est humain. Il n'est pas politique.

C'est la confusion de ces deux plans qui semble être une autre cause de ce différend qui existe entre « la Voix » et nous. En aucun cas, dans notre esprit, il n'a été dans nos intentions de faire un drapeau politique d'une ethnie quelconque, dans ce département. Nous l'avons déjà dit pourtant. Jamais dans Trident, il n'a été fait appel aux Indiens en tant que tels pour une action politique de quelque nature que ce soit. Parce que dans notre esprit, sur ce plan, il n'y a pas d'Indiens, de Chinois ou de Blancs mais des Français.

Alors, La Voix voudra-t-elle bien nous dire où est notre racisme ? Il n'y aura plus de problème de cet ordre et La Voix n'éprouvera pas le besoin d'en poser, et nous, nous n'aurons plus jamais le besoin, de mettre les choses au point comme aujourd'hui, lorsque tout le monde admettra qu'un journal réunionnais qui s'adresse à tous les Réunionnais, pourra orner son titre d'un trident, pourra être le journal appartenant à un Indien, sans être suspecté de racisme. »

« Maître Kichenin au Congrès du parti travailliste mauricien » (Trident du 7 au 13 mai 1967 N° 45)

« Maître Kichenin au congrès du parti travailliste mauricien

Le dernier journal fut largement consacré au Congrès du Parti travailliste qui s'est terminé le 1^{er} mai. Pourquoi voir à travers la participation de Maître Kichenin à ce congrès, je ne sais quelle manœuvre politique obscure et dangereuse ? N'est-il plus possible aux hommes politiques ici, de manifester leur amitié, mieux de répondre aux marques d'amitié de nos voisins ?

Complaisance pour une calomnie

C'est parce que, précisément rien ne peut être reproché, que l'on prend en considération les propos d'une opposition mauricienne sur le compte de Maître Kichenin. Le journal réactionnaire Action a publié un article déclarant que Maître Kichenin a milité pour le rattachement de La Réunion à l'Inde : calomnie grossière. Où et quand les Réunionnais ont entendu un propos de Maître Kichenin dans ce sens ? Et cela ne peut pas davantage exprimer une déclaration de Maître Kichenin à Maurice, puisque l'article, parut le 25 avril au matin, à Maurice. Maître Kichenin n'arrivait que dans la soirée.

Cette calomnie de l'opposition réactionnaire mauricienne est reprise par le Journal de l'île de la Réunion et par la Voix des Mascareignes. Ces deux journaux savent qu'il s'agit d'une calomnie. Pourtant, ils la publient. Ils se retranchent sans doute derrière une citation. Le journal laisse entendre qu'il ne la prend pas à son compte alors que la Voix déclare : « Maître Kichenin laisse tomber le masque. »

Quels procédés !.....

Pas un mot pour les définitions exactes

Mais de la définition, de l'action politique de Me Kichenin donnée par le Président du Parti Travailliste dans son discours au Congrès, ni le Journal, ni la Voix, ni Hebdo-Bourbon ne soufflent mot.

Que dit Monsieur Chaperon dans son discours ? Si le groupe de Me Kichenin se situe à mi-chemin entre les communistes et les conservateurs de son pays. Il n'est pas question là-dedans de « rattachement à l'Inde ».

Pour en terminer avec cette affaire, nous poserons cette question : qui a inspiré une telle énormité au journal réactionnaire mauricien Action et à Gaëtan Duval du Parti Mauricien ?

Qu'est-ce que le Parti Mauricien ?

Cette opposition mauricienne qui semble avoir des liens si étroits avec certains milieux politiques réunionnais (nous ne leur en faisons pas grief, nous) qu'est-elle ?

Sur le plan local

Sur le plan mauricien, elle est en minorité. Car à La Réunion, on reproduit complaisamment les échos des meetings de Duval et de son parti. Mais on laisse sous silence les manifestations travaillistes qui sont deux fois plus importantes et plus ferventes. Voilà comment on « conditionne » l'opinion.

Sur le plan international

Sur le plan international la conférence du bureau de l'Internationale Socialiste, réunie à Londres les 17 et 18 mars a rejeté la candidature du Parti Mauricien Social Démocrate de Duval), en faveur de la candidature du Parti Travailliste (de Rangoolam).

La France, l'Autriche, l'Allemagne Fédérale, la Grande-Bretagne, Israël, les Pays-Bas, la Norvège ont voté pour le Parti Travailliste.

Voilà ce qu'est le P.M.S.D. à Maurice. C'est le passé. Quoi d'étonnant ici que les hommes du passé en fassent leurs amis.

Un témoignage d'amitié

Invité comme ami à ce congrès, fait citoyen d'honneur de Quatre-Bornes. Maître Kichenin a apporté le témoignage de son amitié au Parti Travailleiste. Il lui a souhaité de réussir dans son action. Il n'a pas parlé de la politique à La Réunion. Il a bien précisé qu'il n'était pas venu à Maurice pour cela. Le sens de notre action politique à La Réunion, nos lecteurs et nos amis le connaissent bien. Aucune calomnie ne changera notre détermination ni n'ébranlera la confiance qu'on nous a faite. »

« *Profession de foi de Maître René Kichenin* » (Trident n°62, du 16 au 25 septembre 1967)

« Electrices, électeurs, Voter est un devoir. Toutes et tous vous accomplirez votre devoir, le 24 septembre, en choisissant le candidat qui ira défendre les intérêts du pays, donc les vôtres au Conseil général.

Ce que veut le pays, c'est : Un changement de statut qui donne aux Réunionnais les pouvoirs de gérer leurs propres affaires et cela dans l'ensemble français.

Ce que veut aussi le pays, ce sont :

Des hommes libres et clairvoyants susceptibles de leur apporter des idées et des opinions.

Des hommes qui auront les yeux ouverts sur les problèmes à résoudre.

Des hommes qui seront les véritables représentants de leurs électeurs et le reflet fidèle de l'opinion publique.

Ce que veulent les Réunionnais :

Une politique d'action pour l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, l'expansion de l'agriculture, la garantie des prix agricoles, la lutte contre l'exode rural en favorisant l'installation des jeunes.

Une politique du logement.

Ce que veulent aussi les Réunionnais :

Une politique de la jeunesse.

Il faut qu'elle puisse s'instruire librement, travailler dans la paix et espérer dans l'avenir.

Rendez-vous toutes et tous aux urnes avec le bulletin bleu. » (René Kichenin)

Interrogé le samedi 26 janvier 2013, à propos de la fraude électorale lors des élections cantonales auxquelles s'étaient présenté René Kichenin contre Armand Barau, Paul Hoarau explique :

PH : Le Progrès a protesté.

FC : Ça s'est donc passé réellement.

PH : Moi j'ai été témoin... Ce coup-là a été classique. À 6h on clôturait le scrutin et les CRS mettaient le public à 100 mètres du bureau de vote. Les délégués des candidats adverses avaient déjà été expulsés. Au Guillaume Saint-Paul, un soir Jacques Tessier, à droite à fond et fraudeur. Je ne sais pas ce qu'il lui est arrivé avec la droite mais il est venu avec moi et c'est lui qui m'a expliqué comment on fraude. Il m'a donné tous les trucs. J'ai eu deux sources, Jacques Tessier et Maxime Barau qui était le bras droit du Président des syndicats des fabricants de sucre. Quand les fils d'Armand Barau père sont arrivés, Yves et Armand, ils ont foutu dehors mon Maxime pour prendre la place et Maxime est venu chez moi. C'est comme ça qu'il a pu m'expliquer tous les mécanismes du bordereau des sucres etc. À propos de la fraude, le soir Tessier arrive et me dit : *'Il y a les bureaux et on amène au bureau centralisateur.'* Alors, il me dit : *'Tu sais, là il y avait la première route en corniche qu'on prenait ; il y a deux ouvriers avec un carton de dynamite et quand les urnes seront transportées et passeront à leur niveau, ils feront sauter le camion.'*

(Rires.)

FC : Pas possible. C'est carrément une attaque de diligence.

PH : Je lui dis : *'Et après qu'est-ce qu'ils font ?' – 'Bin, ils courent dans les cannes.'* Ça travaille dans ma tête et je lui dis : *'Tu sais, je me suis renseigné et ils ont des chiens. Courir dans les cannes, ça ne sera pas possible.'* Alors il me dit : *'On va suivre le camion jusqu'au bureau centralisateur.'* C'était son frère Philippe qui avait un camion Berliet. On va au bureau centralisateur et là on arrive derrière, avec l'urne dedans. Et là, j'ai vu qu'un C.R.S. répond aux commandes et on est passé. On passe devant les CRS et dans le bureau se produit un « ralité-poussé¹⁵³ ». Une fois les résultats annoncés je leur dis : *'Vous ne pouvez pas donner des résultats puisque vous n'avez pas dépouillé l'urne.'* Les résultats ont été donnés et l'urne était pleine !

FC : Pensez-vous que c'est encore possible de nos jours de frauder ?

PH : La fraude existe toujours mais pas à ce niveau-là¹⁵⁴. Elle existe encore à droite comme à gauche d'ailleurs. Chez les communistes, au Port, il y a une proportion énorme de fraude dans le trou de La Rivière-des-Galets.

FC : C'est prouvé ?

PH : Oui, c'est prouvé que la fraude existe encore mais pas autant que sous Perreau-Pradier. Il y a par exemple un bulletin *'Christian'* on tend la main avec le bulletin, on dit *'Florence'* et on le jette à terre. (Rires) Personne ne ramassait les bulletins à l'époque. Alors après, on coupait le courant à un moment donné pour bourrer l'urne. Et un jour, au tribunal administratif, il y a eu une histoire très marrante, Octave Bénard, maire de l'Etang salé avait fait le coup. Le Président lui dit : *'Monsieur le Maire, comment se fait-il, s'il y a eu une coupure de courant que dans la pièce d'à côté il y ait encore eu de la lumière ?'* Il répond : *'Bein, Monsieur le Président, il restait un peu de courant dans les fils !'*

(Rires)

L'article qui suit évoque un personnage difficile à cerner qui fait partie avec Gandhi et Nehru des trois héros les plus adulés de l'Inde mais dont la vie et même la mort ont suscité beaucoup de controverses. Des rumeurs persistantes ont circulé jusqu'à très récemment disant que celui-ci ne serait pas mort dans un accident d'avion. Plusieurs enquêtes ont été menées.

« *Subhas Bose, héros national indien* » (Éditorial, Trident N° 68, du 6 au 11 novembre 1967)

« *Pour beaucoup de Réunionnais, si le nom de Mahatma Gandhi est synonyme de père de l'Indépendance de l'Inde, celui Subhas Chandra Bose est presque ignoré. Pourtant, en Inde, le nom de Bose est aussi connu que celui de Mahatma.*

Gandhi et Bose ont tous les deux lutté chacun à sa façon pour la liberté des Indiens.

Considérant l'Angleterre comme le pire ennemi de l'Inde. Chandra Bose organise l'armée nationale indienne, patronné par le Japon.

Bose était un homme d'une haute intelligence pieux et ascétique incarnant la tradition première de l'Inde. Il ne s'était jamais accommodé du pacifisme de Gandhi.

Il s'était lancé dans le mouvement nationaliste dès 1920 (il fut arrêté onze fois) mais il critiquait la modération de Gandhi et ce qu'il appelait « le manque de clarté » du Mahatma. Il s'éleva néanmoins dans le Parti du Congrès, en fut élu président en 1930, puis réélu l'année suivante. Ne voulant pas être responsable d'une scission du parti, il donna sa démission. Quand la seconde guerre mondiale éclata, Subhas se rendit en Allemagne où il collabora aux émissions de radio à destination de l'Inde et exhorta ses compagnons à

¹⁵³ : Une bagarre.

¹⁵⁴ RK : « *Aujourd'hui on doit signer le registre ou mettre le doigt si on ne sait pas signer. C'est sous sa responsabilité.* »

prendre les armes contre les Britanniques. Il partit ensuite pour Tokyo dans un sous-marin allemand. En juillet 1943, aidé par les Japonais, il avait organisé son « armée nationale indienne » forte de 6000 hommes : ces volontaires se recrutèrent parmi les soldats indiens faits prisonniers par les Japonais et comprenaient aussi des civils indiens résidant dans les pays du Sud-est de l'Asie. En octobre Bose annonce la formation d'un gouvernement provisoire de l'Inde libre, et déclare la guerre à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Son armée tente d'envahir l'Inde mais faute de ravitaillement, elle dû se retirer. Elle se débâta en 1945 un peu avant que Subhas que l'on appelait alors Netajy (vénérable chef) meure dans un accident d'avion alors qu'il se rendait au Japon. Subhas devint le « héros du peuple ». Sa photographie apparut à côté de celle de Gandhi et de Nehru, avec lesquels il ne s'était guère entendu. Certains Indiens croient encore qu'il n'est pas mort et qu'il réapparaîtra quand l'Inde aura besoin de lui.

Les Britanniques auraient voulu faire condamner pour haute trahison les officiers et les soldats de l'armée de Subhas : mais ils durent y renoncer devant l'agitation et les manifestations qui se produisirent alors dans toute l'Inde. Pour témoigner leur sympathie aux partisans de Subhas, les hommes de la Marine indienne mouillée à Bombay se mutinèrent en février 1946. Ce soulèvement prit des proportions sérieuses. Les mutins protestaient pour des raisons non-politiques mais matérielles et réclamaient une augmentation de la solde. Sur deux vaisseaux ancrés dans le port, ils arrachèrent le drapeau britannique et le remplacèrent par le drapeau du Congrès indien. Laissant la flotte presque sans gardes, ils se répandirent ensuite dans le quartier des affaires, saccagèrent les locaux des firmes européennes et mirent le feu à plusieurs immeubles. La police étant intervenue, ils se servirent de leurs mitraillettes. Les incendies durèrent plusieurs jours dans la ville en désordre. Par sympathie, certaines unités de la force aérienne se mutinèrent à leur tour, puis les syndicats entrèrent en grève : des manifestations de masse se produisirent dans plusieurs villes pour protester contre les conditions de vie des marins et contre la mise en jugement des membres de l'armée nationale indienne. Après plusieurs journées angoissantes, les mutins se rendirent mais seulement après l'arrivée à Bombay de trois régiments anglais, escortée d'une escadrille de bombardiers et de plusieurs bâtiments de guerre. Le général britannique qui assumait le commandement des opérations comprit qu'il était nécessaire de calmer les esprits et il annonça que les coupables ne seraient pas poursuivis. Mais ces mutineries et le mauvais esprit qui régnait dans les forces armées en Inde furent pour une part importante dans la décision que prit la Grande-Bretagne de hâter l'accession de l'Inde à l'Indépendance. » (René Kichenin ne se souvient pas s'il était ou non l'auteur de cet article.)

J'interroge alors Joseph Varondin :

FC : C'est vous ou René qui avez écrit dans Trident l'article sur Subhas Chandra Bose ?

JV : C'est si vieux. Dans « l'Apocalypse réunionnaise », ouvrage dans lequel je parle de Gandhi, Bose, en « moucatant » les Gandhi et les Nehru qui ont participé à la liquidation de Bose.

FC : Je trouve ça assez extraordinaire que dans une petite île isolée, vous ayez pu, en 1967, trouver des informations aussi pointues comme celle-là. Comment faisiez-vous ?

JV : On avait des bouquins. Nos amis mauriciens nous renseignaient. Ici, il n'y avait rien.

FC : C'est très étonnant parce que même aujourd'hui, on ne trouve quasiment que des informations en anglais, le concernant. On dirait que c'est quelqu'un qui a été effacé de l'histoire.

JV : C'est le Parti du Congrès qui l'a effacé de l'histoire.

FC : Pour quelle raison ?

JV : Il a fait l'armée nationale indienne. Il s'est battu contre les Anglais. Il s'est même allié aux Japonais. Il a eu raison. Moi je vais libérer mon pays. L'occupant, c'est l'Anglais, les Japonais sont là en train de tabasser les Anglais. S'ils peuvent m'aider à les chasser...

FC : Il est reconnu en Inde puisqu'on vient de donner son nom à l'aéroport de Calcutta.

JV : Au Bengale, il y a des Bose à chaque coin de rue. Bose est un patronyme aussi courant que Hoarau, Rivière et Payet à La Réunion. Il y des revues comme TNK et des jeunes historiens ont un peu effacé cette fausse image de Gandhi parce que pour moi Gandhi...

FC : Le nombre de ses disciples est presque abusif.

JV : Un jour j'ai dit : *'La pauvreté de Gandhi était la plus chère du monde.'* – *'Explique-toi !'* – *'C'est pas difficile. Gandhi voyage dans un train, il faut un wagon pour lui pour mettre son matelas, tout juste s'il n'a pas un matelas clouté, un wagon pour ses chèvres pour qu'il ait du lait frais, un autre wagon de chèvre, un wagon de plus pour les chevriers. Pour se balader pauvre, combien il y avait d'intendance derrière...'* Ça on ne le dit pas.

FC : En Afrique du Sud, il voyageait en première classe¹⁵⁵ puisqu'un Anglais l'a mis dehors du train.

JV : Dans cette histoire, il va prendre le train en première classe, c'est un Sud-Af, un Boer, pas d'origine britannique mais d'origine hollandaise qui l'expulse en 3^{ème} classe.

FC : Un Afrikaner, alors.

JV : Je pense, je lis, mais ne prends jamais de notes. C'est ça qui est mauvais avec moi. C'est là qu'il prend conscience de son état d'Indien inférieur, d'Indien de rien du tout et il se met à défendre la communauté indienne. Et c'est pour cela que j'ai dit qu'en Inde, ils devraient mettre un wagon de chemin de fer comme monument historique. Ce d'autant plus, le nationalisme indien n'est pas né dans les salons des bourgeois, encore moins des princes, il est né dans le train. Bourgeois, riches, pauvres, Adivasi, Brahmanes ou intouchables, tout le monde monte dans le train. C'est là que les Bourgeois, les possédants, l'élite indienne a fait connaissance de son peuple. Le nationalisme indien est né dans le chemin de fer.

FC : Vous savez que la demande de soutien de Bose à Hitler a donné naissance à une armée de 2000 *freies SS*, de soldats indiens, qui est allée se battre jusqu'à Lacanau dans le sud-ouest de la France pendant la seconde guerre mondiale ?¹⁵⁶

JV : Oui, ils sont même allés jusqu'en Birmanie. Amitav Ghosh a décrit la fin de cette armée indienne. C'est une armée qui a été écrasée par les Anglais. Il a fini mystérieusement dans un accident d'avion en 1945, à Taïwan mais l'Inde n'a jamais voulu chercher.

FC : L'Inde a ouvert plusieurs enquêtes dont la dernière¹⁵⁷ en 2002 pour vérifier la persistance d'une rumeur qui soutenait que Bose était toujours vivant après ce soi-disant accident d'avion et aurait vécu en *saddhu*.

¹⁵⁵ « *Umsunduzi is a place almost 90 kilometres from Durban. It is where Gandhi was thrown out of the train.* » (Ravi Govender) (Umsunduzi est un endroit à 90 km de Durban. C'est là que Gandhi a été jeté du train. Il avait un billet de première classe qu'un homme a considéré comme réservé à la classe sociale d'origine anglaise).

¹⁵⁶À lire notamment sur S.C. Bose et M.K. Gandhi :

<http://www.lacanauocean.com/fr/histoire-occupation-lacanau-F...>

<http://www.egaliteetreconciliation.fr/Lettre-de-Gandhi-a-son-...>

¹⁵⁷ « *Un récent communiqué du gouvernement de Taïwan envoyé à un juge en Inde a donné une tournure bizarre au mystère non-résolu de la disparition du héros nationaliste Subhash Chandra Bose, il y a 58 ans. Bose était l'une des icônes du mouvement nationaliste indien. Mais à la différence du Mahatma Gandhi, qui prônait la non-violence, il croyait en la lutte armée. Après s'être évadé de son lieu de détention à Calcutta en janvier 1941, Bose rencontra secrètement Adolf Hitler en Allemagne et rechercha son aide pour libérer l'Inde de la domination britannique. Quand le leader nazi déclina, il se tourna vers les Japonais.*

Le rêve de Netaji : Il arriva à Singapour via Tokyo et, avec l'aide des Japonais, forma l'Armée Nationale Indienne (INA), principalement à partir de soldats indiens de l'armée britannique qui avaient été capturés par les Japonais à Singapour. L'INA avança vers l'Inde du nord-est mais les Britanniques écrasèrent finalement cette force en haillons et mal équipée. Les troupes vaincues furent repoussées en Birmanie, des milliers d'hommes mourant de dysenterie, de malnutrition ou de malaria sur le chemin. On dit que Bose lui-même fut tué

JV : Non, il a fini à Taïwan dans un accident d'avion, provoqué certainement. Le Congrès a toujours été anti-Bose. Gandhi, sous prétexte de non-violence, a dit : 'On ne peut pas se battre contre les Anglais.' Pour moi Gandhi est plus une créature de l'Occident qu'une créature indienne. Il n'a pas toujours été un grand homme. Il a même écrasé Nehru, Krishna Menon. Il ne supportait pas Ambedkar... Le parti du Congrès a été créé par un Anglais à la fin du 19^{ème} siècle pour que l'élite indienne puisse participer davantage à la gestion du Raj¹⁵⁸, pas pour l'indépendance de l'Inde.

FC : Pensez-vous que l'activisme de Subhas Chandra Bose a pu jouer un rôle dans la décision des Britanniques de donner son indépendance à l'Inde ?

JV : Moi je dis que les Indiens devraient être reconnaissants à un *boug*¹⁵⁹ qui s'appelle Hitler. Si Hitler n'avait pas réduit l'Angleterre à rien du tout, à une colonie américaine, un type comme Churchill qui a appelé Gandhi « le fakir nu », quand il l'a vu arriver à Londres dans son *langouti*, a dit : 'On ne va pas l'amener comme ça chez le Roi !' Churchill, c'est l'homme de l'Empire, c'est De Gaulle, d'ailleurs si la deuxième guerre mondiale ne s'est pas arrêtée en 1940, c'est à cause de Churchill qui soutenait De Gaulle en dessous pour que la guerre continue. Bose avait une aura. Je me souviens d'un film qui ne porte pas sur Bose mais dont le héros est condamné à la pendaison et quand il passe devant son père qui doit être un Maharaja ou un petit raja, un petit prince qui quand son fils passe devant lui, il lui dit : 'Tu fais honte à l'Inde ! Tu ne respectes pas la démocratie du Raj.' Il lui répond : 'C'est toi qui fait honte à l'Inde. Demain matin, c'est moi qui aurai raison.' Le bonhomme a été pendu. Le film s'appelle « A love story »¹⁶⁰, 1942. C'est un film que j'ai vu à Maurice mais ça ne

le 18 août 1945, à bord d'un bombardier japonais qui s'écrasa juste après son décollage d'une base aérienne militaire à Taipei, en route vers Moscou. Mais même aujourd'hui, 58 ans après la disparition de Bose, le All India Forward Bloc, le parti politique fondé par lui, et des millions d'Indiens ordinaires, particulièrement dans son Etat natal du Bengale Occidental, refusent de croire qu'il périt dans l'accident. Après l'indépendance, le gouvernement indien constitua deux commissions d'enquête avec des pouvoirs étendus, pour enquêter sur la mort de Bose. Les deux investigations conclurent qu'il était mort dans l'accident d'avion et que les cendres se trouvant à Tokyo dans le fameux temple Renkoji étaient en effet les siennes. Mais le Forward Bloc rejeta ces conclusions.

En 2000, le parti, qui compte trois membres dans le Parlement national et 25 représentants dans l'assemblée législative de la province du Bengale Occidental, poussa le gouvernement du Premier Ministre Atal Behari Vajpayee à lancer une troisième investigation approfondie. Le Juge Mukul Kumar Mukherjee, dirigeant la dernière enquête, demanda l'aide de Taipei pour éclaircir le mystère qui avait refusé de disparaître même après six décennies. Dans une révélation stupéfiante au début de ce mois, le gouvernement de Taïwan informa la commission qu'aucun avion, civil ou militaire, ne s'était écrasé à l'aéroport de Taipei entre le 14 août et le 25 octobre 1945. La révélation a démolit la théorie de l'accident d'avion quant au sort de Bose, qui est encore vénéré par les Bengalis sous le nom de Netaji, le Guide. L'information, envoyée par by Lin Ling-san, Ministre des Transports et des Communications, dit : «Après avoir consulté toutes les archives pendant la période du 14 août au 25 octobre 1945, aucun avion transportant Subhash Chandra Bose ne s'est jamais écrasé sur l'ancien aéroport de Matsuyama, à présent aéroport intérieur de Taipei.» L'historien indien Sitnanshu Das dit que les Japonais inventèrent probablement l'accident d'avion pour que leurs généraux et leur allié Bose puissent disparaître sans être pourchassés par les Alliés. Selon Das, Bose tenta de revenir en Inde via la Russie. Mais il fut capturé et jeté en prison par les autorités lorsqu'il entra en Russie. Et quand Moscou réalisa que Bose était sous leur garde, les Russes ne voulurent pas admettre qu'ils l'avaient emprisonné et laissé mourir en prison. »

Par S.M.N. Abdi. Publié dans le South China Morning Post, 12 octobre 2003.

¹⁵⁸ Le Raj britannique (en [anglais](#) : *British Raj*) est la dénomination non officielle de la période de domination britannique du [sous-continent indien](#) (regroupant l'[Inde britannique](#) et les [États princiers](#)).

¹⁵⁹ *In boug* : Certainement dérivé du terme français, bougre, à l'inverse ce nom créole désigne sans jugement de valeur un homme, quelqu'un...

¹⁶⁰ En 1942, alors que l'Empire britannique s'étend jusqu'aux Indes et que les Indiens travaillent pour les Anglais et que certains se rallient aux réunions secrètes pour protester contre l'occupant, Naren Singh (Anil Kapoor) tombe amoureux de Rajeshwari « Rajjo » Pathak (Manisha Koirala). Leur idylle se développe malgré les troubles sociaux et politiques.

passera pas à La Réunion. Bose a eu une influence dans le peuple, il a rappelé aux Indiens la révolte des Cipayes.

FC : Savez-vous combien de personnes Bose a réussi à enrôler dans son armée parce que j'ai lu des chiffres différents.

JV : Entre 2000 et 5000 pas plus.

FC : Dans Trident, il y a écrit 60000. C'est une erreur ?

JV : On aurait dû écrire 6000, jamais le pauvre, s'il avait eu 60000 hommes, il entrerait dans Calcutta !

FC : Que savez-vous des raisons qui ont poussé un hindou à assassiner Gandhi ?

JV : Je me souviens de papa qui disait en 1948 : '*On a tué le Mahatma, le grand homme !*' Et moi : 'Ha ha ha... Je pensais tout bas tout autre chose....

FC : Comment ça ?

JV : Comment ça ? S'il y a eu la partition, c'est parce qu'il a suivi les partisans de la partition.

FC : Vous pensez que la partition était une erreur ?

JV : Bien sûr. Nehru a beaucoup de responsabilité dans cette histoire. Il était « l'ami » de Lady Mountbatten. Lorsque le Maharaja du Cachemire a voulu l'indépendance de son pays et qu'il a vu qu'il allait se faire bouffer par le Pakistan, il a demandé le rattachement à l'Inde. C'est là que le Pakistan envoie des troupes pour envahir le Cachemire, des grands bandits, des Talibans de l'époque.

FC : Celui qui a assassiné Gandhi... Ce qui l'a motivé...

JV : Gandhi était en train de délabrer, de démanteler l'Inde. Je ne vois pas comment faire un grand pays avec un rouet, retourner à l'archaïsme des traditions, etc. Le général indien qui a arrêté les troupes au Cachemire s'appelait Vendôme, comme notre *Malbar* ici, notre Vendôme¹⁶¹ à nous. Mountbatten a dit à Nehru : '*On va aller à l'O.N.U. et on va arranger les choses.*' Nehru s'est laissé plomber par ce cancer que les Anglais laissaient. Churchill avait dit : '*On donne l'Indépendance à l'Inde, ce ne sera qu'une nation de bouseux.*' Ils n'ont pas vu venir cette chose. La création du Pakistan est une volonté musulmane mais surtout anglaise, pour qu'il y ait ce cancer en permanence dans le flanc de l'Inde. La preuve est qu'ils s'allient aujourd'hui à la Chine.

Quand l'Inde a eu son indépendance, le seul *Malbar* de La Réunion qui a pris ça en considération, c'est Papa. Je me souviens très bien, le premier DC4 qui dessert La Réunion, arrive le 15 août, vers 9h et demie par là. Le premier Préfet de La Réunion, Demange débarque et une heure après, Papa embarque avec quatre filles pour aller fêter l'indépendance de l'Inde à Maurice. Ici, à La Réunion, pas un mot. La veille pour le Pakistan, Mogalia et deux ou trois *Zarab* du Grand Chemin avaient hissé le drapeau pakistanais ; la démocratie a véhémentement condamné cette manifestation. Ils n'étaient pas nombreux, Ravate n'existait pas à l'époque. Mogalia chaussures, à l'angle de la rue Charles Gounod et Maréchal Leclerc avait mis sur le fronton de son magasin, le croissant et l'étoile pakistanaises. Salez lui est 'rentré dans les fesses, c'est le cas de le dire, jusqu'à ce qu'il efface tout ça et on a dit : '*Quand Salez a besoin d'un peu d'argent, il va voir les musulmans. Ah, l'Inde grande nation, le Pakistan grande nation...*' Si les musulmans commencent à le croire et mettent le drapeau pakistanais devant chez eux. Le lendemain : '*Ah les suppôts du Pakistan !*' C'était beaucoup vrai.

FC : Pensez-vous que les antagonismes entre hindous et musulmans en Inde sont en voie de résolution ou bien est-ce toujours aussi grave ?

JV : Ça ne sera jamais résolu tant qu'il y aura le Pakistan. Le Pakistan n'a qu'une idée en tête, empêcher l'Inde de se développer. Gandhi était prêt à faire plus que la partition, mais la balkanisation. Il était prêt à donner la principauté d'Hyderabad. Il était prêt à dire : '*Ils sont*

¹⁶¹ Charles Vendôme : (1894 – 1963) Instituteur, directeur d'école et inspecteur de l'éducation nationale, il a obtenu plusieurs distinctions dont la Légion d'honneur pendant la seconde guerre mondiale.

musulmans en majorité, qu'ils partent.' Même au Bengale, il y avait une majorité de musulmans.

On nous a donné tellement de surnoms, prêté tellement de mauvaises intentions ! On veut lancer à La Réunion un planning familial et devant David Moreau, Debré dit des Malbar : *'Ces gens-là n'ont pas d'hygiène sexuelle. Et La Réunion sera peuplée de Malbar pendant que les Yab et les Blancs ne feront plus d'enfants. Alors, qu'est-ce qu'ils feront ? Ils demanderont le rattachement à l'Inde.'* C'était son obsession, ça. À tel point que nous avons fait une réunion chez Loulou à Saint-Gilles. Il y avait Germain Narassiguin, Alexis Pota, Gros Louis Virapoullé était là aussi et ce jour-là il a été génial, les frères Virapin, René devait être là aussi, si ma mémoire est bonne. On s'est réuni chez Loulou pour faire une lettre de protestation à transmettre à Debré et au Préfet à l'époque qui était encore, je crois, Diefenbacher. On a écrit que c'était une insulte à la communauté *malbar*, tamoule, tout ce qu'on veut ! Moi je n'ai jamais dit 'tamoul'. Je me suis même battu avec des camarades au lycée à cause de ça. Je n'ai jamais dit 'Tamoul'. C'était pas une croisière pour venir ici, allez savoir d'où venaient nos noms, Kerala, Tamil Nâdu ou ailleurs. C'était un convoi négrier. Bref, on relit, on vérifie tout ça et on va transmettre à Diefenbacher. Et Gros Louis Virapoullé ne signe plus. *'Pourquoi? - 'Ma femme est zorèy.' - 'Pourquoi tu ne signes pas Louis ?' - 'Moi je ne suis pas malbar.'* - *' Si toi, Virapoullé de ton vrai nom patronymique Mourougaiane (Virapoullé n'est que le prénom de son papa devenu le patronyme de son frère Jean-Paul), tu n'es pas malbar, tu es quoi alors ?' - 'Je suis Lorrain parce que ma femme est Lorraine.'* Comme dans Horace, je lui dis : *'Tu en as reçu le titre en lui prenant sa main ?'* Il n'est pas resté au dîner ce soir-là, il est reparti. Et après sous la pression des élus parce que La Réunion se peuplait à tour de bras, un an ou deux ans après, il n'y avait pas encore l'envahissement *zorèy* et comorien, je dis envahissement mais en fait, c'était l'invasion, on a installé un planning familial. Je me souviens du panneau : *'Un enfant, deux enfants, trois enfants... cinq enfants. Assez !'* C'était le panneau officiel. C'était affiché partout. Ça a servi quand même à quelque chose mais le fait que Debré ait pu dire ça devant David Moreau et Repiquet et puis ma sœur. C'est elle qui nous a raconté ça. David Moreau a dit : *'Quoi pas d'hygiène sexuelle ? Varondin et moi sommes en train de monter une clinique ensemble !'* Toujours est-il que la communauté *malbare* a été victime, d'elle-même, d'une peur atavique. D'ailleurs j'avais demandé à l'époque : *'Comment peut-on expliquer que treize millions d'Anglais puissent vaincre quatre cents millions d'Indiens et tenir l'Inde pendant deux siècles et demi ? Et bien parce que la bourgeoisie, les princes les Maharaja, les capitalistes indiens ont été contents que les Anglais arrivent pour les débarrasser des Musulmans, du dernier sultan de Delhi.'* Ici, pareil ! Les *Malbars* aisés, possédants, se trouvaient bien avec l'occupant parce que ça leur permettait de s'enrichir, de se faire élire, d'avoir pignon sur rue en négligeant la masse des *Malbars* qu'ils rencontraient seulement aux fêtes religieuses.

FC : Monsieur Varondin, combien de tirages de Trident étaient effectués ?

JV : Pas plus de 1200 ou 1500 si je me souviens bien ; il faudra demander à René.

FC : Il m'a dit 2000 et Paul Hoarau aussi.

JV : Possible. S'ils l'ont dit c'est que c'est ça.

FC : Qui achetait Trident ?

JV : Surtout la communauté religieuse. Les petites gens, ceux qui voulaient sortir la tête de l'eau, sortir la tête de ce jour où la France appuie la tête, la communauté descend et la soulève et la communauté remonte... C'est surtout ces petites gens-là, dans les chapelles comme Singaïny, *Chapelle la Misère*. Ceux qui voulaient prendre espoir. Parce que si 1000 personnes de la communauté avaient acheté Trident régulièrement, il aurait survécu.

FC : Vous voulez dire qu'il était difficile à écouler.

JV : Oui, il est mort d'inanition, si je puis dire. C'est peut-être un peu vexant pour René, mais lui-même, il doit le reconnaître. Pourquoi Trident a disparu ? Il ne pouvait pas en permanence le soutenir, se battre pour trouver des lecteurs et surtout contre les pressions de la Préfecture et des Renseignements. Tout reposait sur les épaules de René. Trident, c'est René. Je lui ai dit un jour : *'On va te dessiner avec un trident dans la main et te mettre en première page ! Trident c'est moi !'* - *Tu ne vas pas mettre ça ! Il faut quand même que ce soit le journal de la communauté.'*

(Rires)

FC : Vous venez de répondre à la question que j'allais vous poser. *'De qui dépendait le plus Trident ?'*

JV : Trident dépendait de René matériellement et moralement. Nous on était à côté, on contribuait par les écrits. Je déposais mon papier et je me disais : *'Si on est attaqué, on a un avocat. Si on est malade, il y a aussi le médecin, son cousin, Christian, etc.'*

FC : Ils ont écrit dans Trident ?

JV : En sous-mains peut-être. Ils venaient le soir chez René et ils donnaient des sujets.

FC : Vous réunissiez-vous pour décider de qui allait écrire quoi ?

JV : Non, nous étions des électrons libres. Nous proposions un texte et René arbitrait. Comme nous ne signions pas, tout reposait sur René. Il était courageux et nous disait : *'Je ne censure rien du tout !'* J'ai eu un ami à la Préfecture qui s'appelait Vincent Grimat ; il faisait les passeports. Je me souviens que je lui avais dit : *'Avant que tu partes, tu me fais un passeport que tu signes, Vincent Grimat !'* Un jour il me dit : - *'Qui c'est qui a signé un article titré Herzégovine ?'* - *'Ah, ce doit être un Bosniaque !'* - *'Tu te fous de moi ?'* En fait, c'était Robert Gauvin.

(Rires)

FC : Il écrivait souvent ?

JV : Non, deux ou trois fois.

FC : D'après vous, quel impact ont pu avoir les articles de Trident ?

JV : À l'époque, dans le « moyen peuple », ça les avait reconfortés et ça leur avait donné un commencement de respect public. On n'osait pas officiellement attaquer Trident dans la Presse. Toutes les attaques se faisaient par téléphone, et venaient des R.G. Les Cazal et le J.I.R. avec Martin Darène, de temps en temps, ils nous...

FC : Oui, j'ai trouvé ça aux archives.

JV : Ils nous écabouillaient un peu. Un jour, on a écrit d'ailleurs : *'Quand on s'appelle Martin Darène, Martin est un âne dans l'arène.'*

FC : Comment expliquez-vous la fin du Trident ?

JV : Comme je vous l'ai déjà dit, Trident est mort d'inanition. Oui, parce que René tout seul a porté tout ça ; et nous on s'est retrouvé à cinq ; et c'était René qui investissait tout son argent. Tout ce que Trident coûtait, c'était René qui en faisait les frais.

FC : Le journal ne s'auto-finançait pas ?

JV : Tout juste si on ne flattait pas les gens pour le prendre. Comme dit l'autre, des fois, il fallait peut-être payer les gens pour qu'ils l'achètent.

(Rires)

FC : C'est pas possible !

JV : Ah oui... Comme j'ai dit une fois à René, nous étions vraiment des Brindezingues¹⁶². On avait une foi d'apôtres. Au lieu de s'occuper de nos affaires, de nous enrichir, d'aller faire la politique dans l'Agora, comme dit Paul Hoarau! Au lieu de faire de la politique du bon côté,

¹⁶² Brindezingues : En français, ce terme signifie « *Ivresse, ivrognerie, état de l'homme qui ne peut pas se tenir sur ses jambes.* » (*Quand je vois un camarade dans les brindezingues, je l'accoste, je lui offre mon bras. Figaro, 13 oct. 1876, Le Littré*). Ici, Joseph Varondin l'utilise en créole qui veut surtout dire selon lui, *illuminés, ingérables.*

se mettre sous la coupe de Debré, la voie qu'a choisie Jean-Paul Virapoullé, Albert Ramassamy et toute la bande. Parce que Albert Ramassamy, grand socialiste qu'il est, c'était quand même un affidé de Debré ; vous êtes au courant de son célèbre discours sur la place du Barachois ?

FC : Non.

JV : La phrase que les gens ont retenue. *'Nous sommes des citoyens français aujourd'hui. Il suffit d'ouvrir le réfrigérateur et quand nous voyons un poulet de Bresse et un camembert, on ne peut pas dire autrement que nous sommes vraiment intégrés à la société française.'* Je ne sais pas si Albert mangeait déjà du camembert à l'époque. Il n'y avait pas tellement de poulets de Bresse à La Réunion. Il n'y avait pas encore ces hypermarchés qui apportaient tout. Donc notre pauvre Trident a disparu comme ça, je dirais, par inanition. René ne pouvait pas tout porter sur ses épaules. Et nous non plus, on n'était plus que quatre derrière lui. Je ne crois même pas qu'on ait jamais dépassé les quatre pages, la feuille de chou. C'était toujours la mono-feuille. Il fallait tirer le diable par la queue. René était peut-être un apôtre. Moi, je n'ai jamais été un apôtre jusqu'au boutiste. Je m'occupe de moi. J'écris pour mon plaisir. Je n'écris plus pour le peuple.

Quatrième partie

L'INDÉPENDANCE DE LA RÉUNION

L'INDÉPENDANCE DE LA RÉUNION

Si j'ai choisi moi-même les articles de Trident du chapitre précédent, dans le but de montrer un éventail des thèmes que ce journal avant-gardiste et progressiste abordait, l'article ci-dessous a été choisi par Maître Kichenin lui-même : 'Il me tient à cœur,' m'a-t-il dit, quelques mois avant la remise de mon ouvrage à son éditeur.

« *Sir John Rennie, Ancien Gouverneur-Général de Maurice* » (Trident du Jeudi 12 septembre 1968, N° 102) **(Photo n°14)**

« *Sir John Rennie qui a été le dernier gouverneur et le premier Gouverneur Général de l'île Maurice a quitté le pays le 27 août 1968, à l'expiration de son mandat. Il est parti en Inde où il fera un séjour de trois semaines avant de rentrer en Angleterre.*

Sir Léonard William devait être le premier Gouverneur Général de l'île Maurice à son accession à l'Indépendance. Mais à la requête du Premier Ministre de l'île, sa Majesté la Reine d'Angleterre consentit que Sir John remplisse ces fonctions pendant les premiers mois. La période pendant laquelle Sir John a gouverné a été la plus importante dans l'histoire de Maurice. Il y eut plusieurs changements dans la constitution de l'île et, à ce sujet, Sir John se rendit deux fois en Angleterre à la tête de délégations mauriciennes. Le tout aboutit à l'Indépendance. Sir John a gouverné l'île Maurice pendant huit ans, plus longtemps que n'importe lequel de ses prédécesseurs. Il était très estimé et respecté de toutes les sections de la population grâce à sa haute compétence, sa droiture et son affabilité.

Dans sa tâche difficile, Sir John fut fortement secondé par son épouse, qui joignait en elle une bonté remarquable et une grande simplicité. Elle s'associait à toutes les grandes œuvres sociales du pays. On la voyait souvent quêtant dans les rues de Port-Louis en faveur de la Croix-Rouge mauricienne. Le départ de Lady Rennie est aussi fortement regretté.

Sir Leonard Williams, le successeur de Sir John Rennie, est arrivé en compagnie de son épouse le 2 septembre. » (René Kichenin)

Il m'expliquera plus tard ce qu'il avait déjà dit au rédacteur de « 1000 personnalités » : « *J'ai été le seul Réunionnais à appuyer officiellement le mouvement mauricien pour l'Indépendance, je l'ai aussi aidé financièrement.* »¹⁶³ Interrogé le 17 avril 2013 à propos de cette participation financière, il a préféré rester discret :

RK : Disons que j'ai apporté mon obole.

Dès son retour dans l'île, Maître Kichenin avait fondé une première association dont il a oublié le nom. Plus tard, et précisément l'année de l'Indépendance mauricienne, il fonde avec son cousin Axel Kichenin le Club tamoul. On peut lire à ce propos dans Le Journal de l'île de La Réunion du samedi 20 avril, 1968 :

« *Rendant compte de l'inauguration du Club Tamoul dans son édition du 18 avril, « Le Cri du peuple »*¹⁶⁴ *traduit une certaine inquiétude à propos de l'action du jeune avocat du barreau de Saint-Denis : ' D'autres clubs tamouls, écrit-il, vont voir le jour dans toute l'île.'*

¹⁶³ Jérôme l'archiviste, 1000 célébrités de La Réunion, éditions orphies, 2009, P404.

¹⁶⁴ RK : « *Un journal d'Extrême droite* »

*Tout le temps que ces clubs s'occuperont de culture et de traditions, nous ne pourrons qu'applaudir. Mais de grâce Maître, ne faites pas d'eux des jalons devant marquer les étapes vers une action politique quelconque*¹⁶⁵.

« Hebdo-Bourbon » écrit le 19 avril 1968 : « *Que dire de ce Club ? Pour l'instant, nous ne pouvons que souhaiter qu'il demeure dans les limites de ses activités de club et ne servira surtout pas de couloir politique pour cacher la subversion et le séparatisme.*

Pour notre part nous posons cette question : combien Monsieur Kichenin a-t-il de visages ? Quand est-il sincère ? Quand il prend la parole au Club tamoul de La Réunion ? Quand il accepte en privé la libre discussion ? Quand il converse avec les journalistes mauriciens ? Quand il défend les thèses autonomistes ? Quand il flirte avec Paul Vergès ? Ou quand il rejette le séparatisme ?

*Le 15 mars dernier, le Mauritius Times titrait sur sa première page : « La Réunion indépendante*¹⁶⁶ *en 1972. C'est le sentiment de Me Kichenin, invité du gouvernement aux fêtes de l'Indépendance. »*

Me Kichenin, ajoutait le Mauritius Times, est le leader de 200 000 Tamouls et est à la tête du journal Trident. Il croit qu'une force réellement efficace, libre de toute attache avec le communisme, fera tomber les chaînes du colonialisme français. Interrogé sur la question de savoir si le parti de M. Vergès n'était pas tout désigné pour cela, Me Kichenin fut catégorique. Il pense que M. Vergès est à la fois un « accélérateur » et un « frein ». Un accélérateur parce qu'il a éveillé chez les Réunionnais le sentiment de leur droit à la liberté, et un frein à cause de ses attaches avec le communisme. Il déclare qu'aucun gouvernement français ne négociera jamais avec Vergès parce qu'il est communiste d'où l'intérêt d'une autre force.

M. Kichenin soutient la théorie que si les Etats-Unis obtenaient de s'implanter à l'île Maurice, il est plus probable que le niveau de vie s'élèverait. Et lorsque les Réunionnais auront un élément de comparaison, ils ressentiront la nécessité de l'indépendance. Le fait aussi que Madagascar et Maurice sont indépendants fera sentir aux Réunionnais leur isolement. Cela les incitera à engager la lutte pour libérer notre île sœur La Réunion.'

*Cet article du Mauritius Times nous a été communiqué par plusieurs sources, et notamment par des personnalités de même origine que Me Kichenin*¹⁶⁷ *et qui ont protesté véhémentement : 'Il faut dire que Me Kichenin est le leader des Malabars de La Réunion. C'est le titre qu'il s'attribue lui-même et que lui donnent certains de ses amis politiques, en particulier les communistes qui souhaitent se servir de lui pour le vilain jeu de l'autonomie.'*

*Relevons au passage qu'il est faux également de dire qu'il existe 200 000 Tamouls à La Réunion. Une étude récente, fort sérieuse*¹⁶⁸*, sur les immigrants indiens de La Réunion parle de 65 000 dont 26 000 d'ascendance pure.*

Nous avons rencontré Me Kichenin et nous lui avons fait part de l'agacement provoqué chez les Réunionnais mis au courant de ses déclarations au Mauritius Times. Et nous avons offert à Me Kichenin la possibilité de démentir dans nos colonnes.

Me Kichenin déclara textuellement à notre rédacteur : 'Je ne démentirai pas mais je vais vous envoyer la réponse que j'ai confiée à Advance, le journal du Parti travailliste de Maurice dirigé par le Dr Rangoolam.'

Effectivement, nous avons reçu dès le lendemain un exemplaire de cet autre journal mauricien : 'Je n'ai rien dit de tel et je m'étonne de ce qu'on ait pu me faire dire ce que je

¹⁶⁵ RK : « C'était ça l'ambiance, quoique vous fassiez. »

¹⁶⁶ RK : « L'indépendance est inévitable. On peut la retarder mais on ne peut pas l'éviter. Je n'ai jamais donné de date. »

¹⁶⁷ RK : « Les gens sont libres de dire ce qu'ils veulent ! »

¹⁶⁸ le journaliste ne cite pas ses sources. Ceci est par conséquent invérifiable.

n'ai jamais dit. Je suis pour un changement de statut parce que je suis opposé à la politique d'assimilation, pensant que chaque ethnie a le droit de vivre à son gré et de ne rien renier de sa culture. Ce n'est pas la diversité qui appauvrit mais l'assimilation, le nivellement. Ce qui ne veut nullement dire qu'il nous faille rien laisser perdre de ce que la France nous amène dans le domaine de la pensée.'

Le malheur veut que ce texte ait paru sous ce titre : « Un fervent de la culture indienne, mais aussi un ami de la France : Me Kichenin. » Et le jeune avocat, en nous faisant parvenir « Advance », n'a ajouté aucun commentaire.

Nous disons à Me Kichenin que seul un étranger peut se déclarer « ami de la France ». car le Français est français sans restriction.

À nos correspondants qui avaient commenté auprès de nous l'article du Mauritius Times, nous avons honnêtement transmis « Advance ». Voici ce que nous a répondu l'un d'eux :

*'Les Réunionnais que nous sommes, ceux qui ne font aucune différence entre leurs compatriotes blancs, noirs ou jaunes, entre catholiques, musulmans, tamouls ou athées, ceux pour qui La Réunion, terre française est un cadre où en bonne intelligence toutes races sont admises, ceux qui enfin aiment parler net, ne comprendront jamais que l'on puisse se dire seulement « ami de la France » quand on possède la nationalité française. C'est grâce à cette nationalité française qui lui garantit la liberté, la liberté et l'égalité que Me Kichenin dispose des mêmes droits et prérogatives que ses confrères du barreau réunionnais.'*¹⁶⁹

'Qu'est-ce qui vous autorise à vous présenter partout – et notamment à l'île Maurice – comme le leader de tous les Tamouls de La Réunion ?' demandait récemment notre rédacteur en chef¹⁷⁰ à Me Kichenin. 'Vous ignorez sans doute, lui répondit le jeune avocat, que ma famille « tient » tous les temples de l'île'¹⁷¹

Et là notre souci rejoint celui de nos confrères du Cri du peuple et d'Hebdo-Bourbon : M. Kichenin se contentera-t-il d'encourager les clubs qui seront créés dans le but de l'épanouissement de la culture tamoule dans le département ? Ou bien voudra-t-il « tenir » ces clubs comme il affirme « tenir » ses temples ? Va-t-il les entraîner ? – ou tenter de les entraîner, car nous savons que beaucoup de Malabars ne le suivent pas dans les thèses autonomistes qu'il soutient au côté de Paul Vergès – vers des horizons politiques que l'ensemble de la population réunionnaise rejette ?

L'avenir nous l'apprendra.

Nous disons dès aujourd'hui à Me Kichenin qu'il fait fausse route en prenant un visage 'extrémiste' hors de La Réunion et un visage 'modéré' chez nous.

Me Kichenin doit tirer une leçon de cette cérémonie d'inauguration du 13 avril. L'invitation que nous avons reçue disait : 'La cérémonie aura lieu... en présence de nombreux invités d'honneur. Maître René Kichenin prendra la parole.' Or, en tout et pour tout, nous avons noté la présence d'une doctoresse, un employé des P.T.T. et son épouse, un inspecteur des Renseignements Généraux et quatre journalistes venus faire leur métier.

Nous disons que cela est fort dommage. Car nous faisons la comparaison avec une réception donnée en 1966 à l'Hôtel d'Europe en l'honneur de M Sangeelee ; nous y avons rencontré les membres les plus représentatifs de la communauté malabare, ainsi que de nombreux invités et amis de toutes origines. Le tout amicalement mêlé. On ignorait encore à l'époque à quel genre d'acrobaties politiques allait se livrer Me Kichenin. Il ne faudrait toutefois pas commettre l'erreur de confondre aujourd'hui les ambitions du jeune avocat avec les justes intentions de sa communauté de renouer avec la culture tamoule, si cette communauté y voit un facteur d'épanouissement au sein de la communauté réunionnaise. »

¹⁶⁹ RK : « Théoriquement. Dans les faits, c'est quelque peu différent. »

¹⁷⁰ René Martin-Darène.

¹⁷¹ RK : « Nous avons un temple seulement, mais de nombreux temples de l'île me soutenaient. »

En 2013, soit quarante-cinq ans plus tard, on se rend bien compte que les craintes des journalistes du J.I.R. et d'Hebdo-Bourbon étaient infondées en ce qui concernait René Kichenin dans la mesure où visionnaire comme la plupart des penseurs, ce dernier a sûrement mesuré très vite le danger des dérives communautaristes de certains de ses contemporains. Un de ses présidents de cours dira de lui un peu plus tard : « *René Kichenin est au-dessus de la mêlée.* »

FC : Qu'est-ce que vous pensez de la Fédération tamoule aujourd'hui ?

RK : Ils se déchirent, s'entredéchirent. Je ne participe pas. Ça ne veut pas dire que je les méprise, attention. Je les aime bien mais moi je me sens mieux avec les gens plus humbles. Je me sens bien avec les humbles. Je parle avec eux...

Quelques années après mon retour de l'Hexagone, j'ai reçu chez moi le Docteur Sambo qui est d'origine pondichérienne, je crois. Il a écrit « Un Indien à Paris. » Il est venu ici en mission et il a été, bien sûr, suivi par les renseignements généraux et comme c'était un « vieux de la vieille », il leur a dit : '*Avec moi, on ne plaisante pas.*' C'est quelqu'un qui a joué un rôle important pour la résistance et c'est lui que Nehru a chargé de trouver pour l'Ambassade de l'Inde, le bâtiment de la rue Alfred Dehodencq.

FC : Vous avez travaillé avec lui ?

RK : Non. Nous avons discuté un peu.

En juin 2012, soit cinquante quatre ans plus tard, après avoir relu ce texte du JIR, René Kichenin réagit : « Dans sa thèse, 'L'île de la Réunion. Etude de géographie humaine', soutenue à Bordeaux, en 1960, Jean Defos du Rau fait état d'une immigration indienne à partir de 1860 de près de 120000 individus. Il est vrai que sur ce nombre, une petite partie, environ 5000 est retournée en Inde. Il ne faut pas oublier qu'il convient d'ajouter à la population indienne qui s'est fixée à l'île de La Réunion quelques milliers d'Indiens qui ont connu l'esclavage. Le pouvoir colonialiste local a toujours minimisé l'importance numérique des Indiens. Cette importance faisait peur, d'où les réactions de certaine presse.

Les gros propriétaires étaient en majorité contre mon action. Devant moi, ils faisaient de grands sourires et derrière moi, ils tiraient à boulets rouges.

La classe moyenne était divisée. En partie par intérêts personnels pour accroître leur enrichissement, une autre partie me suivait mais avait peur des Blancs.

Les intellectuels observaient. Certains m'ont donné leur appui, d'autres n'osaient pas prendre position. »

(Photo n°19)

Le 11 juillet 2012, j'ai donné à Maître Kichenin et à son épouse un exemplaire de la première « mouture » de notre futur livre pour lecture et corrections. Je suis passé prendre des nouvelles, le 20 juillet, « en coup de vent » puisqu'ils se préparaient à ce moment à aller à un mariage. Visiblement dynamisé par la lecture de nos entretiens que j'avais réorganisés et annotés, René Kichenin m'a livré le fond de sa pensée sur le statut de La Réunion.

RK : Je n'ai pas parlé de ma vision politique en ce qui concerne La Réunion. J'ai toujours été pour une évolution, institutionnelle. Il faut aller jusqu'au bout de cette évolution, jusqu'à son terme. Actuellement, toutes les formules qu'on pourrait avancer sont dépassées.

FC : Qu'est-ce que vous proposez, alors ?

RK : Je propose des liens très forts avec la France et je propose une liberté totale. Je propose un drapeau réunionnais. Je suis à droite mais il faut le faire.

FC : Mais plus concrètement, est-ce que ça porte un nom cette forme d'autonomie que vous... ?

RK : L'indépendance, Madame.

FC : D'accord.

RK : Vous êtes une... (Rires) On ne peut pas passer outre mais on garde des liens privilégiés avec la France. La culture, l'histoire... Ça va faire bondir ! ?

FC : Non, je l'avais deviné avant même que vous ne me le disiez. Je le savais déjà. C'est en filigrane dans l'ensemble des entretiens.

RK : J'aime bien ça aussi, faire bondir les gens ! Attendez-vous à des réactions !

Suite à cette déclaration sur le statut de La Réunion, Maître Kichenin m'a conseillé de rencontrer Paul Hoarau, pour encore mieux contextualiser sa pensée politique.

RK : Paul Hoarau a une façon assez personnelle de voir les choses, mais je m'entends bien avec lui. Il fallait du courage à l'époque pour s'affirmer.

Paul Hoarau est né et a grandi à Saint-Denis, et n'avait pas d'autres rêves, à 15 ans, que d'être prêtre. Il a choisi de devenir journaliste et il est devenu directeur du *Progrès*, puis d'*Église à La Réunion*. Engagé pendant de nombreuses années dans l'évolution de La Réunion, il est devenu incontestablement une « éminence grise » de la politique. Une première occasion d'écoute de sa parole, pour cette contextualisation, m'a été donnée lors d'un repas organisé le 25 septembre 2012, par Maître Kichenin qui l'avait invité à sa table (PH), avec son épouse (AK), leur fils Chendra (CK), ainsi que Laurent Sermet (LS).

PH : René avait la possibilité de faire des choses et il a fait d'ailleurs beaucoup de choses, en particularité dans la communauté indienne, sans tomber dans le communautarisme. C'était une époque passionnante. C'est en train de revenir. Après une espèce d'endormissement provoqué par l'argent versé en quantité, les gens finissent par comprendre que ce n'est pas la solution. Il y a un débat qui s'instaure en ce moment (nb. en 2012) - et je vois ça - qui va rappeler les années 1960. C'était une époque où la culture se confondait avec l'identité nationale et l'identité nationale était '*une culture européenne*'. Si on demandait la naturalisation, c'était refusé, si on ne s'habillait pas à l'euro-péenne. C'était un des arguments... '*On ne peut pas donner la nationalité française à quelqu'un qui s'habille comme ça.*' Il ne faut pas oublier qu'on était dans la guerre froide. Michel Debré disait : '*Il ne faut pas que les départements d'Outre-mer fréquentent les îles autour parce que ces îles demandent leur indépendance !* ». Ce à quoi je lui répondais qu'en réalité, il n'avait pas confiance aux Réunionnais. '*C'est de la fidélité des Réunionnais à l'appartenance française que vous doutez. Vous avez peur que le mouvement ne contamine les Réunionnais. En réalité, soit les Réunionnais désirent profondément rester français et il n'y a pas de danger, soit ils veulent l'indépendance et vous ne l'empêchez pas, mais en vous mettant à dos les îles des environs. Vous avez des bateaux soviétiques qui sont dans les ports seychellois et mauriciens alors que si vous aviez eu une autre politique, à la place vous auriez des bateaux français.*' Actuellement, ils ne sont plus là les drapeaux russes. Ralph Adam, ambassadeur des Seychelles à Londres et à Paris, le beau-frère d'Albert René*, devenu Président¹⁷² des Seychelles en 1977, nous disait : '*On nous envoie des Algériens et des Guinéens pour nous*

¹⁷² Le premier Président des Seychelles, James Mancham, a été renversé dès 1977 par France-Albert René, qui a instauré un régime d'inspiration marxiste et s'est maintenu au pouvoir jusqu'en 1991. Sous la pression internationale, il a libéralisé peu à peu l'économie seychelloise et ouvert le pays au multipartisme. Il a démissionné en 2004, cédant la place à son vice-président, James Alix Michel, qui a remporté les premières élections réellement multipartites du pays en 2006 et a été réélu en 2011.

apprendre le français alors que les Réunionnais sont nos cousins ! C'était une politique aberrante qui était menée. Je disais à Michel Debré : *'Albert René est marxiste comme moi je suis pape. Albert René est marxiste parce qu'au lieu d'avoir votre soutien, il a le soutien des Soviétiques.'* Aujourd'hui, on est arrivé quand même à reconnaître la diversité, que l'unité n'est pas l'uniformité et à reconnaître au-delà... Samedi, j'ai rencontré des indépendantistes dont Aniel Boyer et je leur expliquais qu'aujourd'hui on reconnaît qu'ils sont Réunionnais. Autrefois on ne reconnaissait pas que La Réunion était un pays. On ne donnait pas de responsabilités et de libertés pour le développement culturel comme on le fait aujourd'hui avec la décentralisation. C'est fini le temps où Paris faisait les décrets que le Préfet répercutait et que les collectivités exécutaient. Aujourd'hui, c'est un partenariat qui s'instaure.

En 1959, nous avons commencé à déclencher la décentralisation au cours d'un rendez-vous, à la Préfecture, avec Robert Lecourt*, qui était ministre des DOM-TOM¹⁷³. Nous lui avons demandé deux choses : la première, que les Conseils généraux puissent voter leur budget souverainement parce qu'à l'époque les budgets devaient être confirmés par le Préfet et La deuxième que les conseils généraux soient consultés quand on fait des lois spécifiques pour les DOM-TOM. Et la troisième chose, c'est lui qui l'a dite : *'Si vous décentralisez, il faut parallèlement déconcentrer.'* « Quand on pense à cette revendication de 1959 et que tous les départements sont allés plus loin. On n'imagine pas. Ces discussions-là ont donné les décrets d'avril 1960 sur les départements d'outre-mer. Les décrets de décentralisation et de délocalisation.

Ma thèse est la suivante : Autrefois nous étions la possession de la France, aujourd'hui, nous faisons partie de la République ; ce n'est pas pareil. On nous reconnaît comme peuple alors qu'autrefois on ne nous reconnaissait pas, sauf René-Paul Victoria* qui met *'population'* et se fait féliciter, mais ça c'est l'écume des vagues. Au moment où la décentralisation nous reconnaît comme peuple, au moment où la décentralisation reconnaît nos cultures et nos langues régionales, pas seulement pour les départements d'outre-mer mais pour toutes les régions de France métropolitaine, on a René-Paul Victoria qui fait inscrire dans la constitution qu'on est une *'population'*. Tout le monde a fait des gorges chaudes. Le ministre a dit : *'Tu as trouvé la solution.'* C'est comme Virapoullé qui fait inscrire dans la constitution, dans la dernière réforme de la constitution, la liste des départements d'outre-mer. Il dit : *'Maintenant c'est dans le marbre de la constitution et ça ne va plus s'en aller.'* Il n'en mesure pas la fragilité. Personne ne voit la fragilité de la chose sans compter la destitution de la constitution qui entre dans le détail d'une circulaire ministérielle. La constitution de 1958, telle qu'elle était a permis l'indépendance de l'Algérie, de la Nouvelle-Calédonie. Tout était possible !

On a aujourd'hui des responsabilités réelles. Je me bats à l'heure actuelle pour dire qu'au lieu d'aller à la Préfecture pour réclamer, vous devez aller à la Région, au Conseil Général ou à la Mairie. C'est là, dans les institutions actuelles que tout se décide. Il y a un partenariat. C'est contractuel entre l'État et les collectivités alors qu'autrefois il y avait une hiérarchie : le ministre pondait une circulaire, le Préfet pondait une circulaire et tout le monde exécutait. Aujourd'hui, le Président de Région avec l'ensemble des élus propose une politique de négociation avec l'Etat et chacun selon sa compétence, parlement, gouvernement,

¹⁷³ La France d'outre-mer, souvent désignée par l'abréviation DOM-TOM (pour Départements d'outre-mer – Territoires d'outre-mer) ou plus récemment DROM-COM (pour *Départements et régions d'outre-mer – Collectivités d'outre-mer*), est l'ensemble des territoires sous souveraineté française situés hors du continent européen. Par le passé, cette expression pouvait donc désigner l'Empire colonial français, dont les DOM-TOM constituent les derniers vestiges. L'acronyme DOM-TOM était jusqu'en 2001 largement utilisé pour synthétiser la variété des statuts juridiques de ces terres. Depuis la modification constitutionnelle de 2003, cette appellation ne correspond plus au statut des territoires qu'elle englobe ; elle est donc progressivement remplacée par DOM-COM ou DROM-COM, même si chaque COM utilise sa propre dénomination en interne.

administration centrale, administration extérieure, collectivités mettent en musique l'application de ça. Je dis donc qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans la position d'autrefois mais le Créole ne le croit pas. Le Créole ne le croit pas parce que le Réunionnais a toujours décidé quand il ne peut pas prendre le pouvoir d'organiser le pouvoir dans la clandestinité, *le maronaj* (marronnage), *la kour*, *la varang* (varangue)¹⁷⁴. Il prend ce qu'il y a et il fait *underground* ; il organise son monde. Aujourd'hui, on lui dit que l'Agora¹⁷⁵ est à lui. Il ne croit pas. Il se méfie. Il y a deux Réunionnais en chacun de nous : « le Réunionnais de l'Agora » (l'Agora, c'est tout ce qui est officiel), qui croit devoir penser, agir, s'exprimer de façon à être en conformité avec qu'il croit être la volonté de la France et de « l'Etat » ; et « le Réunionnais de la varangue » (tout ce qui est du pays), qui pense, agit et s'exprime en fonction de son expérience, des réalités de son environnement, mais en dehors et en marge de tout ce qui est officiel. Nous gérons cette double vie. L'officiel n'est pas l'émanation du peuple ici mais le plaquage d'un officiel métropolitain, si vous n'entrez pas dans l'Agora, vous êtes barbares... Ici, on n'est pas barbares, on est *maron* ou dans la *kour* ou sous la *varang*. Le Créole a toujours dit, quand la Compagnie des Indes lui a dit : '*Vous n'avez pas le droit !*' Il a dit : '*Bin, garde out droi pour ou, moi, dann maronaj ou dan la kour, ma fèr sak mi ve.*' (Garde ton droit pour toi, dans la clandestinité, chez moi je ferai ce que je veux.) C'est comme ça qu'il est. '*Il n'y a pas de place pour moi dans l'Agora ? Garde out agora pou ou ! Donn larjan !*' (Garde pour toi les honneurs de l'officialité. Donne-moi l'argent des allocations !) Il y a un investissement des transferts sociaux que l'Agora ne peut même pas mesurer dans ses statistiques officielles.

La classe politique, elle, ne veut pas parce que la classe politique renvoie toujours à l'Etat. '*C'est l'Etat ! On ne peut pas. C'est l'Etat.*' C'est pratique parce qu'on a les avantages et les douceurs de gens responsables mais on n'a ni la charge ni la responsabilité. La classe politique locale a toujours été dépendante et tire sa légitimité d'un adoubement parisien beaucoup plus que du vote populaire, mais elle renvoie toujours tout à l'Etat. Quand il y a un gros problème comme celui que nous avons eu au Chaudron¹⁷⁶, nous avons eu un reportage sur *Réunion Première*¹⁷⁷. On a d'excellentes analyses, des interviews mais on ne trouve pas de traces d'un élan pour dire que par subsidiarité on va essayer de trouver des solutions. Ça n'existe pas. On ne veut pas.

LS : On garde ainsi une population qui ne réfléchit pas.

¹⁷⁴ La *varang* (*varangue*) fait référence aux discussions et prises de décisions politiques qui se prennent sous la varangue par des Réunionnais de la bourgeoisie alors que la *kour* est la métaphore d'un regroupement politique, également, mais plus populaire puisque les discussions se tiennent au pied des immeubles, dans la *kour*.

¹⁷⁵ Dans la Grèce antique l'agora désigne le lieu de rassemblement, le marché de la cité. C'est une composante essentielle du concept de *polis*, à tel point qu'Aristote traita les barbares de non-civilisés car ils n'avaient pas d'agora. L'agora d'Athènes n'était pas seulement un marché animé et odorant ; c'était également la place des institutions démocratiques. Par *polis* on désigne la cité-État en Grèce antique, c'est-à-dire une communauté de citoyens libres et autonomes.

La notion de *polis* peut ainsi recouvrir trois réalités superposables et peut apparaître comme :

- une donnée sociale, comprise comme une communauté d'ayants droit, libres et autonomes, fortement structurée : le corps des citoyens. La *polis* est alors comprise comme une entité politique et même comme le cadre de l'émergence du politique.

- une donnée spatiale, un site qui noue de manière insécable une ville à son territoire et un écosystème. La *polis* est alors comprise comme une entité physique.

- un État souverain, doté de pouvoirs régaliens, qui joue un rôle sur la scène internationale.

(Roland Étienne, Christel Müller, Francis Prost, Archéologie historique de la Grèce Antique, Ellipses, 2000)

¹⁷⁶ Un quartier de la Ville de Saint Denis.

¹⁷⁷ Réunion 1^{ère} est la chaîne de télévision généraliste publique française de proximité de France Télévisions, diffusée à La Réunion.

PH : Mais c'est évident. Quand on réfléchit... Samedi, j'ai parlé avec les indépendantistes. Je leur disais que c'est le Préfet qui exécute les politiques décidées par des politiques précisément. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'adresser pour régler un problème de fond. Il faut s'adresser aux politiques. Et quand on voit un homme politique s'agenouiller devant un Préfet pour lui demander quelque chose, c'est le monde renversé¹⁷⁸. Mais nous sommes, nous, dans cette logique de la colonie où le gouverneur était tout puissant. Il avait même des pouvoirs régaliens,¹⁷⁹ le gouverneur. On demande au gouverneur pour donner à la population. Quand je montre cette image choquante d'un élu quémandant au Préfet, les gars me disent : *'Mais les électeurs de Saint-Leu sont d'accord avec lui.'* Quand j'explique la chose à Aniel,¹⁸⁰ il me dit *'Ou la èsplik amoi mé moi lavé pa vu sa.'* (Maintenant que tu me le dis, c'est clair mais je n'en avais pas conscience.) Même des types qui ont une revendication de responsabilité et de liberté ne voient pas la contradiction, l'anomalie qu'il y a dans cette situation-là.

De la même manière, quand un homme politique vous dit : *'Votez pour moi parce que je suis bien avec le Premier ministre !'*, ça veut dire qu'il n'est pas le porte-parole des électeurs mais le porte-parole du Premier Ministre. Ce qu'il y a d'une façon constante, c'est que les pouvoirs parisiens ne croient pas en leurs hommes d'ici. Quand vous lisez les mémoires de Jacques Foccart,* qui était, le « Père Joseph » de De Gaulle, son homme d'ombre sur l'Afrique, il écrit en toutes lettres que *'notre homme du RPF, Jules Olivier, nous n'avions pas du tout confiance en lui, l'homme en qui nous avions confiance, c'était Macé'*. Gabriel Macé était le pétainiste, qui avait été décoré de la Francisque,¹⁸¹ et qu'on avait chassé à grand coup de pied en 1942.¹⁸²

¹⁷⁸ Le 14 septembre 2012, peu avant 21 h, le député-maire de Saint-Leu Thierry Robert est expulsé par la force, sur ordre du Préfet et malgré son immunité parlementaire, des jardins de la Préfecture de La Réunion à Saint-Denis. Le Député-Maire venait demander des contrats-aidés pour la ville de Saint-Leu qui manquait de personnel, notamment pour surveiller les cours d'écoles. Suite à ce grave incident, il fut pris d'un malaise et fut hospitalisé ; il en ressortit avec cinq jours d'Incapacité Totale de Travail (ITT). Un peu plus tôt dans l'après-midi, il n'avait pas hésité à se mettre à genoux devant le préfet Jean-Luc Marx, venu à sa rencontre, pour le supplier d'allouer une cinquantaine de contrats aidés supplémentaires à sa commune.

¹⁷⁹ Pouvoirs exclusifs que personne d'autre n'a le droit d'exercer.

¹⁸⁰ Aniel Boyer, indépendantiste réunionnais.

¹⁸¹ L'ordre de la Francisque gallique est une décoration qui fut attribuée par le Régime de Vichy en tant que marque spéciale d'estime du maréchal Pétain.

¹⁸² « *L'élection de Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche comme députés en octobre 45, l'apparition du CRADS et l'émergence du mot d'ordre de Réunion-département français ne peuvent se comprendre si on n'a pas en tête le contexte politique de l'époque, celui de la guerre et de l'immédiat après-guerre. On retrouvait à La Réunion la même ligne de partage entre partisans de la collaboration et partisans de la France Libre, entre ceux qui se reconnaissaient en Pétain et ceux qui soutenaient les efforts de De Gaulle pour libérer la France. À La Réunion, gaullistes et communistes se retrouvaient dans le même camp, celui de la France libre. Il y eut entre les deux mouvances des passerelles. Raymond Vergès reconnut publiquement en De Gaulle un homme politique d'envergure. Ses deux fils, Paul et Jean, gagnèrent très jeunes Londres pour se rallier à la France Libre. La libération en 1942 de la ville du Port - et par voie de conséquence de La Réunion entière - par le « Léopard » fut rendue possible par une collaboration négociée entre le commandant du navire de guerre et Léon de Lépervanche qui dirigeait la résistance dans la cité maritime. Le gouverneur - gaulliste - Capagorry prépara les scrutins d'octobre 1945 en collaboration avec tous les candidats dont Raymond Vergès et Léon de Lépervanche. Le premier adressa un télégramme officiel de félicitations au représentant de l'État pour la bonne tenue des élections. Les relations entre le représentant de La Réunion à l'Assemblée consultative provisoire qui a siégé à Alger du 3 novembre 43 au 25 juillet 44, le gaulliste Mickaël de Villèle, d'une part, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche, d'autre part, ont été correctes. La « passation » de relais entre le représentant de La Réunion à Alger et les deux députés s'est faite de manière courtoise. Il serait présomptueux d'affirmer que le CRADS symbolisait dans les faits une alliance entre gaullistes et communistes. Par contre, au sein la mouvance gaulliste, un courant était favorable à la transformation des anciennes colonies en départements français. Le délégué de la Guyane à l'Assemblée d'Alger, Albert DamaI, présenta une proposition visant à transformer en départements les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion. Son texte rencontrant des incompréhensions sinon des résistances ne fut pas examiné par l'Assemblée consultative provisoire. Que ces convergences disparurent après 1946 pour faire place à une opposition entre le RPF - le*

Ils avaient également confiance en Raphaël Babet, Foccart l'a écrit dans ses mémoires. Raphaël Babet, fils d'Auguste Babet, a fait une carrière politique après la guerre. C'est Vauthier qui m'a raconté ça. Ce n'est pas Salez qui lui était l'homme de Babet. Maître Salèz est d'ailleurs le filleul de Raphaël Babet. Et comme Babet était le patron des G7 de Paris, avant la guerre et pendant la guerre, il a un peu fricoté avec les Allemands, à la libération et il a fait un peu de beurre ; à la libération il s'est lancé dans la politique et c'est comme ça qu'il est devenu député parce qu'il avait les moyens. Il n'avait pas le niveau culturel d'un ministre. Il a mis des gens à lui comme ministre des transports et lui est resté derrière pour arranger son affaire de G7 avec les Allemands pendant la guerre. Mais il était actif et a fait beaucoup de choses. Il voulait être maire de Saint-Pierre comme son père mais les bourgeois de Saint-Pierre ont estimé qu'il avait la couleur trop foncée pour être maire de Saint-Pierre. Alors, ils ont préféré Pierre Raymond Hoareau qui avait la peau blanche mais il avait les cheveux frisés, des lèvres lippues et un gros nez, des traits négroïdes... *Mé la po lété blan !* C'est pour ça qu'il est allé à Saint-Joseph et là il a fait le premier hôpital moderne. Il a fait l'usine thermique de Langevin en rachetant aux Américains des moteurs pour une bouchée de pain, moteurs qu'il a revendus une fortune. Quand Paul Vergès veut se faire réélire en 2010, c'est le candidat de Sarkozy. Didier Robert, lui n'était pas le candidat de Sarkozy. Quand l'UMP locale a présenté Didier Robert, il y avait à côté de lui un Corse et quand on posait des questions à Didier Robert, c'était lui qui répondait à sa place. Sa mission était de faire en sorte que Didier Robert perde les élections pour que Vergès gagne. Le candidat de Sarkozy, c'était Vergès puisque Sarkozy avec Bouygues faisaient le tram-train, 2 milliards et quelques. Il a fallu que Vergès *déconne* pour que Didier Robert gagne par défaut. Quand La Croix écrit que la gauche a perdu parce qu'elle était divisée, j'ai envoyé un courrier. '*Quelqu'un qui est soutenu par Sarkozy, qui est cul et chemise avec Bouygues pour une affaire de deux milliards, n'est pas un homme de gauche.*' On a des élus du même parti mais on ne se repose pas sur eux puisqu'ils ne dépendent que de nous.

Quand les manifestations se font devant la Préfecture, moi je dis aux manifestants : « Ne faites pas vos manifestations devant le Préfet, vous ne l'avez pas élu. Quel pouvoir avez-vous de dire au Préfet, '*Si vous ne marchez pas, on vous dégomme !*' Il faut faire ça à la Région. FC : Ils vont se plaindre à la Préfecture parce que le Préfet est le *représentant de La France* ? PH : Oui, parce que c'est la *goyave de France*. C'était la réalité d'autrefois. Sur les prix, les contrats aidés, on manifeste devant la Préfecture bien que maintenant on commence à manifester aussi devant la Région. L'autre jour quelqu'un m'a dit : '*Nou la lir sak ou di, nou sa pa a la préfektur, nous sa a la Réjion.*' (Nous avons retenu ce que vous nous avez dit et nous allons revendiquer à La Région plutôt qu'à la Préfecture.) Ce sont les élus qui sont responsables et si ils ne marchent pas, on les vire. Le type est responsable et quand on dit : '*Le logement ? C'est l'Etat. Les prix ? C'est l'Etat.*' Lui, l'élu, voyage en première classe ; il a une auto de fonction. Les Réunionnais vont à la Préfecture *embêter* le Préfet et lui, il est tranquille. Les prochaines élections, on le remet en place et on recommence pareil.

parti que créa De Gaulle - et ce qui allait devenir le PCR est une autre histoire qui tient à la fois compte du contexte international, des données nationales et de la situation locale. À La Réunion, malgré des mises en garde, des partisans reconnus du Maréchal Pétain - comme Gabriel Macé - et des membres du parti socialiste de l'époque - comme Raphaël Babet - rejoignirent le RPF pour en faire un pôle de combat contre les communistes. Que 60 ans après le vote de la loi faisant de La Réunion un département français on retrouve, à travers la réconciliation Debré/Vergès, peu ou prou les conditions politiques ayant conduit au vote du texte de 1946, c'est ce fait historique qui doit nous interpeller. » (<http://www.temoignages.re/un-fait-historique.14134.html>)

Les hommes d'ici, pour être élus et faire une majorité, ne cherchent pas leur légitimité dans le vote des Réunionnais mais dans l'adoubement de Paris. Le dernier argument des élections législatives était : *'Vot pou moin, moin lé byin avèk le Prézidan de la Républik.'* (Votez pour moi, je suis proche du Président de la République.)

LS : Vous pensez qu'une petite île comme La Réunion peut être indépendante ?

PH : Non. Moi non.

LS : Mais Maurice alors, c'est un succès selon vous l'Indépendance mauricienne ?

PH : Ni Maurice, ni Madagascar, ni La Réunion, ni Les Comores ne s'en sortiront si elles ne se fédèrent pas dans une communauté, une coopération communautaire que j'appelle l'Indianocéanie qui rassemble toutes ces îles. L'Indianocéanie aiderait à résoudre les problèmes de Madagascar et des Comores. Nous, les Réunionnais, nous avons une appartenance française et européenne mais nous avons une appartenance indianocéanienne et ça c'est capital. L'Indianocéanie a plus de 20 millions d'habitants, et tout un potentiel à mettre en valeur. Le problème est de trouver une institution politique qui gouverne, qui gère ça. Cette institution politique, c'est la Commission de l'océan Indien, la C.O.I.¹⁸³. Malheureusement, la C.O.I. n'a pas de moyens et c'est l'Europe qui finance. Et du moment que l'Europe finance, la C.O.I. devient une agence technique de l'Europe et non pas une institution politique. Alors nous avons pensé prélever 1 € sur les billets d'avion du trafic intérieur indianocéanien, on nous avait expliqué que ce n'était pas légal. On n'avait même obtenu que ce ne soit pas prélevé sur les billets des passagers mais compte-tenu de l'ampleur du trafic, sur les coûts des compagnies. On nous avait dit que légalement, ce n'était pas possible sauf que six mois après, Jacques Chirac fait la même chose et ça marche avec la différence que la caisse est à Paris et non pas ici. Mais ce sont des combats à mener. On était entre le marteau et l'enclume. L'O.U.A.¹⁸⁴ nous dit que tant que nous ne sommes pas indépendants, nous ne pourrons pas entrer dans la C.O.I. La Réunion est entrée dans la C.O.I. en 1986. En 1984, c'est le début des négociations de Victoria (Seychelles) pour que La

¹⁸³ Créée en janvier 1984 par l'accord Général de Coopération de Victoria (Seychelles), suite à l'accord de principe du 22 décembre 1982 à Port-Louis, la Commission de l'océan Indien (C.O.I.) est une organisation intergouvernementale des îles de l'océan Indien qui regroupe initialement Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle compte parmi ses membres, depuis janvier 1986, l'actuelle Union des Comores et la France agissant pour le compte de la Réunion et a renforcé sa structuration en 1989 avec la création du Secrétariat général basé à Quatre Bornes (Maurice). *« La C.O.I. entend promouvoir la stabilité régionale, en s'investissant particulièrement dans 4 domaines, et en faisant valoir la pertinence de ses actions, fondées sur des liens très forts de solidarité et de proximité : La prévention des conflits, la médiation et la participation au règlement des crises, par l'accompagnement des processus de sortie de crises, de transition démocratique et de consolidation de la paix, La consolidation de l'Etat de droit, qui passe notamment par l'observation des processus électoraux. L'Etat de droit implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes. Le soutien à une démocratie représentative et participative. Le renforcement du rôle des élus, des O.N.G. et des citoyens est capital pour contribuer à ancrer la démocratie et consolider l'Etat de droit au sein de l'espace C.O.I. Une démocratie représentative, transparente et participative peut aussi offrir un environnement propice au règlement des problèmes qui font obstacle au bien-être et à la cohésion sociale et permettre d'élaborer des politiques qui répondent vraiment aux besoins des populations. La lutte contre la piraterie. L'extension des actes de piraterie dans la zone sud de l'océan Indien fait peser une menace grave sur le développement économique, et la stabilité politique et sociale des îles de la C.O.I. Il s'agit donc d'ériger un front commun, pour sécuriser l'océan Indien. »* (<http://politics.ioconline.org/fr/>)

¹⁸⁴ L'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) a fonctionné de 1963 à 2002, date à laquelle elle a été dissoute et remplacée par l'Union africaine (U.A.). Son objectif était de promouvoir l'unité et la solidarité des États africains et de faire acte de voix collective du continent. L'organisation était aussi dédiée à l'éradication du colonialisme et avait établi un Comité de libération afin d'aider les mouvements d'indépendance.

Réunion y soit. J'ai été pendant six mois à Paris pour ça, en 1984. Paris disait : *'S'ils ne veulent pas, nous ne le voulons pas non plus.'*

En 1978, la C.O.I. n'est pas encore créée mais il en est question et elle fait débat. Une rencontre a eu lieu chez moi, le mardi 10 octobre 1978. Jean-Claude de l'Estrac¹⁸⁵ est présent. La mission de M. de l'Estrac, d'après ce que j'ai compris, s'inscrivait dans le cadre d'une enquête organisée par « l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) sur l'existence d'un mouvement de libération à La Réunion. Au cours de cette rencontre, j'ai exposé à M. de l'Estrac que :

a) le fondement juridique du fait français de La Réunion était le même que celui de l'indépendance de Maurice : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. À tort ou à raison, les Réunionnais veulent être Français.

b) Cette volonté des Réunionnais d'être Français, ne les empêche pas d'être conscients des rapports « coloniaux » qui existent encore en la France et La Réunion; mais dès l'instant qu'ils veulent être Français, laissez-les régler ces problèmes entre franco-français (nous sommes en 1978 et depuis, les choses n'ont pas mal évolué à cet égard.¹⁸⁶)

c) La Réunion a sa place dans une organisation régionale, même si elle est française. Et parce qu'elle est française et européenne, elle pourra apporter au pot commun de la coopération, non plus dans un rapport nord-sud (dominant/dominé) mais dans un rapport sud-sud (de solidarité).

Ce 10 octobre 1978, la C.O.I. n'existait pas encore. Parce que pour le Comité du Progrès, pour moi, elle était l'objectif d'une action. Pour comprendre le contenu de cet entretien il faut se reporter à des courriers adressés:

a) au mois de juillet, entre autres, à M. Gaëtan Duval et à M. Paul Bérenger, à M. Ramgoolam (premier Ministre), tous Mauriciens

b) aux mois d'août et septembre, entre autres, à M. Paul Dijoud, ministre des DOM TOM, M. Michel Debré, Pierre Hunt porte parole du président de la République et aux journalistes Jacques Duquesne, (*La Vie*), Raymond Barillon (*Le Monde*), Sauvages (*La Croix*), etc.

Dans ma lettre aux Mauriciens, de juillet, je définis ainsi notre position :

« 1° *Le peuple réunionnais aujourd'hui, veut demeurer au sein de la communauté nationale Française ;*

2° *Il ne nie pas l'existence de problèmes et de contentieux entre l'Etat Français et la Réunion, mais il considère qu'il s'agit de problèmes intérieurs à la Nation Française qui ne regardent pas les "étrangers;*

3° *Il reconnaît à l'Organisation de l'Unité Africaine - si elle est saisie par des Réunionnais- le droit d'organiser des enquêtes afin de savoir si les Réunionnais qui se sont adressés à elle, sont représentatifs. C'est dans cet esprit que j'ai adressé au Ministre de l'Organisation de l'Unité Africaine chargé des relations avec l'extérieur, une lettre en date du 3 juillet 1978.*

4° *Le comité du Progrès, en affirmant vigoureusement la volonté des Réunionnais de demeurer au sein de la communauté anticoloniale française, affirme avec la même vigueur*

¹⁸⁵ Jean-Claude de l'Estrac, homme politique mauricien, deviendra Secrétaire général de la C.O.I. en juillet 2012.

¹⁸⁶ J'ai dit à M. de l'Estrac : « *Les Réunionnais veulent être français, à tort ou à raison. On le sait puisque ça a été notre principal combat. Dès l'instant qu'on veut être français, laissez nous régler ça entre Franco-Français. Si La Réunion qui est européenne et française est dans la C.O.I., vous les Mauriciens qui êtes si peu aptes à donner du fric mais tellement capables d'en demander, vous serez les premiers à en tirer le plus grand profit. Ils n'ont pas protesté parce que je le leur ai dit gentiment.* »

Les Mauriciens disent qu'ils sont le 5^{ème} tigre du Moyen-orient... Je leur ai dit que leurs ouvriers allaient leur demander leur part aussi. Ils ont voulu régler le problème en délocalisant à Madagascar mais là-bas, il y a eu un problème aussi. La délocalisation mauricienne n'a pas marché. (...) Le secrétaire de la C.O.I. de l'Estrac m'a dit qu'il faudrait être indépendants pour entrer dans la C.O.I. Maurice est dure pour donner mais géniale pour prendre. (Paul Hoarau)

leur volonté de "s'ouvrir à l'amitié et à la coopération avec les peuples d'Afrique et de l'Océan Indien.

5° S'agissant des îles du sud-ouest de l'Océan Indien, le Comité du Progrès propose la mise en place, sans préjudice de la coopération entre la France et La Réunion, de structures de coopération directe, entre l'île de La Réunion et les îles de l'Océan Indien. Je développe ensuite sur l'intérêt que peut représenter l'importance des moyens financiers, technologiques, techniques dont dispose La Réunion ; et sur le fait que la coopération se situant au niveau des îles, le risque de domination néo-colonialiste que (peuvent) craindre (les îles) dans (leurs) rapport avec la France ; s'en trouve considérablement diminué.

5° le cinquième point concerne une affaire qui préoccupait beaucoup les esprits : la militarisation de l'Océan Indien. »

J'ai été six mois à Paris pour ça et il y avait un ambassadeur français à Madagascar, Pierre Hunt celui qui avait mis fin à la Sakay,¹⁸⁷ et qui partageait tout à fait mes vues sur l'Indianocéanie. Il est devenu le porte-parole de Giscard à l'Élysée. Il donne des instructions et là Jean Haribo qui est conseiller au ministère des DOM-TOM. Il y avait Armand Modave qui était premier secrétaire d'ambassade, Ralph Adam, ambassadeur des Seychelles à Londres et à Paris, le beau-frère d'Albert René*, et Maurice Galey* qui disait : 'Je viens de chez Bokassa'¹⁸⁸ et je me demande si je n'ai pas mangé de la viande humaine.'¹⁸⁹ Mais ça c'est un

¹⁸⁷ « Expérience de colonisation censée apporter une réponse au surpeuplement de l'île de La Réunion, la Sakay débute en 1952 dans une région désertique du Moyen-Ouest malgache. Financée sur des fonds publics nationaux et réalisée sous l'égide du Bureau d'études pour la production agricole, elle représente également un projet conçu dans le cadre du nouveau « Pacte colonial » français de l'après-guerre et visant à favoriser le développement économique et social de Madagascar. La Sakay se fait rapidement remarquer par son dynamisme. Un village, Babetville, est édifié avec ses infrastructures scolaires, sanitaires et religieuses. Des terres réputées incultes sont exploitées selon des techniques modernes. Des structures coopératives commerciales sont créées. Paradoxalement, l'indépendance de Madagascar proclamée en 1960 ne remet pas en cause la Sakay. Celle-ci poursuit son expansion économique et devient le troisième centre de production porcine du monde, un des greniers de Madagascar. Elle se transforme en une « société de vitrine », un miroir de la coopération française. Les autorités de la Grande Ile entreprennent d'en faire un modèle de développement agricole. Une « Sakay malgache », la SOMASAK, est créée fonctionnant selon des modalités identiques à la « Sakay réunionnaise ». En 1972, le président Tsiranana quitte le pouvoir. Les nouvelles autorités dénoncent vertement le néocolonialisme français. Une « malgachisation » de l'économie se dessine. La Sakay est menacée. L'ambassadeur de France Pierre Hunt, soucieux de préserver des relations cordiales avec le nouveau régime malgache, propose son transfert en 1977. Les Vazaha quittent la région dans la confusion la plus totale. Une page de l'histoire des relations entre La Réunion et Madagascar se tourne. » (Joël De Palmas. Thèse publiée en 2004.)

¹⁸⁸ Jean-Bedel Bokassa (1921-1996) fut président puis autoproclamé empereur sous le nom de Bokassa 1er de la République centrafricaine de 1966 à 1979.

¹⁸⁹ L'anthropophagie doit être rapidement évoquée car, contrairement à ce qu'ont pu écrire les média français en 1979, elle n'est pas une pratique tolérée en Centrafrique à l'époque de Bokassa. En revanche, la manducation des corps, *post-mortem*, fut une pratique sociale reconnue aux temps précoloniaux et parfois encore pratiquée bien qu'interdite (Emmanuel Germain, *La Centrafrique et Bokassa (1965-1979) : Force et déclin d'un pouvoir personnel*, L'Harmattan, 2000, pp. 180-186). Depuis toujours, en effet, « la manducation du corps d'un ennemi mort au combat ou exécuté, ainsi que celle d'un parent défunt, permettent d'acquérir les forces vitales du trépassé. Une telle pratique n'a rien d'asocial : ne sont consommés que des membres du groupe décédés normalement ou des ennemis. Rien n'est donc répréhensible dans cette pratique aux yeux des villageois qui s'y livrent (...) le seul but était de faire participer l'individu à la grande force vitale qui anime la Nature. » (Jean-Pierre Magnant, « Loi et Superstition » in *Science et Superstition* », colloque à l'université de Bangui, 21-23 mai 1983.) Des rumeurs prétendant que Bokassa s'adonnait au cannibalisme à l'occasion lui valurent le surnom de « l'Ogre de Berengo », mais ces accusations furent rejetées lors de son procès et jugées improbables par les nombreux enquêteurs dépêchés sur place à la suite de son renversement. S'il n'est pas impossible que Bokassa ait pu pratiquer la manducation sous cette forme traditionnelle, il est difficile d'accepter sans preuves, à ce stade inexistantes, l'accusation de cannibalisme à son encontre, d'autant plus qu'il semblerait que cette histoire ait été inventée par les services secrets français pour ajouter du crédit à l'image de monstre qu'on voulait donner de

détail. Tous les jours pendant six mois on travaille pour que les départements d'Outremer s'ouvrent sur l'environnement.

Comme je le disais il y a un instant, en 1959, quand Robert Lecourt est ministre des DOM-TOM, nous le voyons à la Préfecture et là avec l'équipe du Progrès, nous lui demandons deux choses : 1/ Que les conseils généraux votent les budgets souverainement. 2/ Quand on fait des lois spécifiques pour les DOM-TOM, que les conseils généraux soient consultés. Et la troisième chose, c'est lui qui l'a dite : *'Si vous décentralisez, il faut parallèlement déconcentrer.'*¹⁹⁰

Je suis totalement d'accord qu'on déconcentre les pouvoirs du Préfet. Mais je n'étais pas contre le fait de discuter avec les Préfets. Les hommes politiques ici se faisaient plaisir à passer par-dessus la tête du Préfet. Ce qui à mon avis était une erreur. Un Préfet arrive toujours ici comme procureur et il repart toujours comme avocat.

Les Mauriciens disaient : *'On ne discute pas avec le Conseil Général, le Conseil Régional, on discute avec les Ministres.'* Il y a eu une réforme où le Président de Région a eu des délégations de pouvoir pour représenter la France dans les réunions, des délégations de compétence d'état dans la négociation, au sein de la C.O.I. pour les affaires qui concernent la C.O.I.¹⁹¹ Il faut distinguer les coopérations bilatérales de la France et de ces pays-là et la coopération communautaire indianocéanienne qui nous concerne nous. Il y a plus de 20 millions d'habitants, un potentiel de richesse énorme dans le sous-sol. Jacques Gauthier¹⁹² m'embête toujours en me disant : *'Il y a des sous-marins et du pétrole, qu'est-ce qu'on en fait ?'* Et puis il y a des hommes. Si on arrive à faire que cet ensemble-là constitue un marché économique intérieur, il faut arriver petit à petit à une libre circulation des hommes et des capitaux. On ne peut pas empêcher les mouvements de migration entre Anjouan et Mayotte. On ne peut pas empêcher ça.

LS : Comment combler la pauvreté des pays malgache et comorien et la richesse des Réunionnais ? Votre analyse ne prend pas en compte la corruption.

PH : Nous n'avons pas intérêt à avoir des pays pauvres autour de nous. Et la corruption il y en a ici aussi. Les peuples souverains parviendront-ils un jour à imposer la loi ?

Il faut des Trident et des Progrès parce qu'avec des « J.I.R. » et des « Quotidien », on ne peut rien faire. Ils sont dans le moule. Les lignes ne bougent pas ; c'est ce que j'appelle l'Agora. Moi je ne veux plus avoir de relations avec la télévision. Cette après-midi monseigneur Aubry me dit : *'Viens. Il y a une émission sur moi avec Rocaya*, pour dire ce que tu penses.'* Rocaya ne m'a pas appelé. Il me dit : *'Vas-y !'* Je ne vais pas répondre si on ne vient pas me chercher. Il faudrait que ça bouge à Madagascar sans avoir à faire avec les journaux et les télévisions qui dominant. Est-ce que dans le marronnage, dans la varangue et dans la *kour*, on peut faire en sorte qu'un jour apparaisse une force qu'on ne pourra pas contester ? C'est ça qu'il faudrait arriver à faire ! Parce que si vous vous présentez dans un journal et que vous êtes perçus comme marginal, vous ne pouvez rien faire.

Bokassa à l'époque pour justifier son renversement. (Monsieur X & Patrick Pesnot, *Les dossiers secrets de Monsieur X: Les dessous de la Françafrique*, Éditions Nouveau Monde & France Inter, 2008.)

¹⁹⁰ Alors que les pouvoirs politiques sont décentralisés, confiés à des politiques locaux, le pouvoir du Préfet est déconcentré, délégué à des personnels administratifs.

¹⁹¹ Lors de notre entretien du samedi 26 janvier 2013, Paul Hoarau ajoutera : *« Au dernier des conseils des ministres de la COI, le Président du Conseil Régional avait le rang de ministre. Quand nous sommes entrés dans la C.O.I. tout le monde se foutait de notre tête parce que nous étions les moins importants. »* Un mois plus tard il me disait par téléphone : *« Ça y est, l'Indianocéanie est officielle et le Président de Région a rang de ministre, désormais. »*

¹⁹² Jacques Gauthier a été successivement juge, substitut au Procureur de La République, Procureur général à Tahiti puis à La Réunion.

LS : Je trouve ça très bien que Florence Callandre, une non-juriste, se soit intéressée au droit. Le droit c'est tout un univers, une façon de réécrire le réel. Le droit est une réécriture du réel pour permettre à la société d'avoir une colonne vertébrale. C'est très profond.

PH : Ce qu'il veut vous dire, c'est qu'il faut mettre de la chair sur le squelette qu'est le droit. C'est ça qui est intéressant. J'ai toujours déploré le cloisonnement des compétences, ce n'est pas la vie.

FC : C'est une chance que les habitants de la Réunion aient eu à leur disposition un journal comme Trident pendant cinq ans parce qu'ils ont eu accès au droit d'une certaine manière à travers vos articles.

Paul Hoarau a bien voulu m'accorder un entretien, le 20 octobre 2012, à Trois-Bassins.

PH : Je suis inclassable... J'ai acheté Le Progrès en 1967. C'était le plus vieux journal de La Réunion et je l'ai acheté parce que mon père y était, depuis 1931, gérant de publication avec Vavasseur*, son propriétaire, qui était 'le père du syndicalisme réunionnais'. La mère de Vavasseur était une affranchie. Il y avait Le Peuple et Le Progrès. L'intérêt économique était d'acheter Le Peuple mais mon intérêt sentimental était d'acheter Le Progrès. Vavasseur avait fondé en 1915, un journal qui s'appelait La Bataille sociale et en 1936 avec le Front populaire, La Bataille sociale est devenu La Victoire sociale. Et deux ans après, je ne sais pas pourquoi, il a acheté Le Progrès qui était un journal fondé en 1914. J'ai acheté Le Progrès en 1957 et je l'ai fermé en 1977 parce que j'ai eu de gros soucis financiers. Ce n'était pas possible de tenir le journal que je voulais faire avec les moyens techniques. J'avais une presse qu'on tournait à bras. On a mis un moteur dessus et ensuite c'étaient les typographes avec les caractères. Si l'offset était arrivé seulement trois ans avant, j'aurais pu tenir le coup. Mais, j'ai fermé. Le point de repère pour moi, c'est Le Progrès On a fait autour du Progrès un comité, « le groupe du Progrès » et ensuite le comité s'est séparé. Voilà mes deux repères.

FC : Depuis quand connaissez-vous Me Kichenin ?

PH : Quand nos familles baptisaient le dernier enfant, ils l'inscrivaient à l'Immaculée Conception. Il y avait deux petites classes, de « pré-maternelle », une sorte de jardin d'enfants. Je l'ai connu là ; on sortait à peine du biberon. On s'est séparés après parce que moi, je suis allé à Cilaos. Lui, il est resté au lycée et on a fait des études séparées mais nous n'avons pas perdu le contact et nous nous sommes retrouvés.

Monsieur Paul Hoarau affirme d'emblée que le modèle communautariste mauricien ne peut en aucune façon s'appliquer à la complexité créole de la société réunionnaise.

PH : René, en revenant de France, avec les idées en ébullition, avec le débat sur le statut, sur l'identité, pensait qu'on ne reconnaissait pas suffisamment l'apport indien dans la culture réunionnaise. Je trouvais que c'était une bonne idée. Il allait un peu plus loin que moi et avait une conception plutôt mauricienne de la politique et il pensait pouvoir faire une politique communautariste avec les Indiens. Je lui avais toujours dit que ça il ne fallait pas y compter. La Réunion était un pays voltairien et les clivages de classe sont plus importants que les clivages ethniques. La Réunion n'est pas Maurice. D'ailleurs, il en est tellement ainsi que le patron noir appelle son ouvrier blanc « *Mounoir* » et l'ouvrier blanc appelle son patron noir « *Monblan* ». Le patron étant noir et l'ouvrier blanc, le clivage est un clivage de classe beaucoup plus qu'un clivage ethnique¹⁹³. René avait un bon ami tamoul à Maurice, Ringadoo,

¹⁹³ « *Il y a les deux. Il y a une forte solidarité de communauté. Lui il dit que c'est bourgeois, que c'est la classe qui prime. Mais il est plus difficile pour un Noir de conserver son patrimoine et de réussir sa vie. Paul n'a pas la même sensibilité que moi.* » (René Kichenin)

un homme d'état. Les Tamouls sont minoritaires à Maurice. Il a commencé à faire de la politique sur cette base-là. Ringadoo avait dit à René : *'Prends la terre et tu as le pays'*. Il était encouragé. Le grand-père de sa femme l'avait. Mais La Réunion voltairienne, c'était la classe qui déterminait le rapport de force et non pas l'ethnie. Il a eu aussi un gros problème à l'intérieur de la communauté hindoue.

René avait une notion de la coopération avec Maurice avec son ami Ringadoo, tamoul et hindou comme lui. Ringadoo a été le dernier gouverneur mauricien avant l'indépendance. J'ai bien connu Ringadoo mais c'est ça qui a tué René. Il avait une vision communautariste de l'avenir de La Réunion alors que s'il avait eu une vision plus réunionnaise, il avait tout pour gagner ce garçon. Concernant la religion, il a une façon personnelle et spirituelle de vivre ses religions et je pense que ça a été interprété comme une brahmanisation de l'hindouisme à La Réunion. Les gars avaient pris comme argument que les Brahmanes sont ceux qui briment les intouchables et les hindous d'ici avaient vu une façon d'honorer les oppresseurs des hindous de La Réunion. Il faudrait interroger Daniel Singaïny¹⁹⁴. Il y a aussi une confusion entre tamoul et hindou, une ethnie et une religion.

René a participé au Club tamoul, à la présence indienne dans le métissage réunionnais. Je l'ai soutenu pour l'expression libre. Il y avait un mouvement *anti-malbar* à l'époque. Certains Malbar ne se disaient plus *malbar*. Le Réunionnais a un coq de bruyère dans son frigidaire et il se sent français... C'est le double-jeu, le Créole de la varangue et celui de l'Agora.

C'est le fameux problème de la racine. Les *champak* du bas de la route des plaines sont originaires de l'Inde mais leurs racines sont ici en bas de la route des plaines. Les platanes qui bordent la route des Plaines en haut viennent d'Europe mais leurs racines sont bien ici.

Il a un langage communautariste qui ne correspond pas à ce qu'il pense vraiment. René est à l'aise parce que d'un côté, il est l'occidental cultivé et de l'autre le tamoul qui s'installe. Sur les deux côtés, il gagne. René est une figure qui a apporté quelque chose en plus mais il est représentatif de la complexité créole que le Réunionnais n'assume pas toujours. J'ai fait un colloque à Pointe à Pitre sur Culture et développement, j'avais soutenu que nous sommes métis et je voyais Césaire à l'assemblée Nationale. Je lui soumetts mon texte et il me dit : *'Hoarau, vous avez raison, j'écris sur la négritude parce que mon ami Senghor m'a poussé là-dessus mais la négritude antillaise n'a rien à voir avec la négritude africaine, nous sommes métis.'*

Lors d'un de nos entretiens, Maître Kichenin m'avait effectivement parlé de Mr Ringadoo et d'autres de ses amis mauriciens.

RK : J'ai rencontré Krishna Ménon*, ambassadeur itinérant plénipotentiaire, de l'Inde, à Maurice, lors d'une manifestation de l'O.N.U. Ses amis autant que ses ennemis avaient peur de lui. Le soir en me quittant, il est allé chez Gudjadar, une famille des plus puissantes de Maurice, et il a dit à un de ses petits-fils : *'Je viens de rencontrer un Indien de La Réunion. Il m'a impressionné.'*

J'ai été également présenté à Cheddy Jagan* en même temps qu'à Krishna Menon, en 1968, lors des fêtes de l'Indépendance. Maurice a célébré son indépendance le 12 mars 1968¹⁹⁵. Les festivités ont duré deux ou trois jours avec des réceptions. **(photo N° 11)**

¹⁹⁴ Daniel Tevanin - Singaïny, Président de la Chapelle la Misère, rue Mahatma Gandhi, Villèle (Saint-Gilles-les-Hauts).

¹⁹⁵ Grâce aux négociations entamées par Sir Seewoosagur Ragoonlam, la possession anglaise de l'île Maurice a accédé à l'indépendance en 1968. La reine d'Angleterre a alors été représentée par un gouverneur général. Neuf gouverneurs se sont succédés du 12 mars 1968 au 11 mars 1992, lorsque Maurice est devenue une République, tout en restant au sein du Commonwealth : Sir John Shaw Rennie ; Sir Leonard Williams ; Sir Raman Osman ; Sir Henri Garrioch ; Sir Dayendranath Burrenchobay ; Sir Seewoosagur Ragoonlam ; Sir Cassam Moollan ; Sir Veerasamy Vingadoo .

Vous savez qu'au Réduit¹⁹⁶, j'avais la suite de l'Amiral, occupée à l'époque de la colonisation, par l'Amiral, un personnage, et occasionnellement par la famille royale d'Angleterre, puis par Rajiv Gandhi.

FC : Mais qui vous logeait là ? Vous travailliez aussi à Maurice ?

RK : Non. C'étaient des amis. Sir Veerasamy Ringadoo* n'était pas encore Président de la République mais Gouverneur Général de l'île Maurice et il représentait la Reine. Et Mr Cabon ? Je vous en ai parlé ?

FC : Non. **(Photo N°12)**

RK : Il était venu à La Réunion et avait remarqué que seuls les *Blan*¹⁹⁷ avaient la télévision. L'O.R.T.F réservait la diffusion de ses programmes à une élite. On disait que les autres avaient peur de voir des reportages, des cérémonies religieuses à la télévision. Il leur disait mais si vous avez peur vous n'avez qu'à tourner le bouton ! Les choses ont terriblement changé. Marcel Cabon* était un écrivain de l'île Maurice, journaliste, poète, très connu et qui nous a beaucoup aidés sur le plan culturel. La Réunion était fermée. On ne pouvait pas faire venir directement un hindou de Maurice ou de l'Inde. Il nous fallait passer par Marcel Cabon.¹⁹⁸ C'est lui qui a ouvert un peu ! Des conférences... C'était un grand ami du docteur Seewoosagar Rangooram,* premier ministre à l'époque. C'étaient Monsieur Ringadoo et le docteur Rangooram qui nous avaient mis en contact avec lui, à l'époque. C'était très fermé, mal vu ! Et il est venu faire plusieurs conférences vers 1966.

FC : Avant le Renouveau tamoul, alors.

RK : Oui. Et il est donc venu une fois faire des conférences et après lui est venu Monsieur Moutou Comorin Sangeelee.

FC : Celui qui a traduit le Tiroukkoural.¹⁹⁹

RK : C'est ça. C'est moi qui l'ai fait entrer à La Réunion. Professeur de Tamoul... Il a enseigné et donné des conférences. Il fallait aller doucement à l'époque, ne pas faire peur. Un autre personnage m'a beaucoup aidé à faire avancer le dossier du Consulat de l'Inde auprès d'Indira Gandhi, Dewolal Thacoor, enseignant à la retraite.

Saminadin Axel Kichenin, un cousin germain de Maître Kichenin nous confirmera plus tard que son cousin était le théoricien du Club Tamoul. Néanmoins, ce dernier citera dans l'éditorial de Trident qu'il va consacrer à Marcel Cabon un vers de Paul Valéry : « *Enrichissons-nous de nos différences.* »

« *Marcel Cabon* » (Éditorial, Trident N° 24, du 16 février 1967)

« *Invités par le département de La Réunion, M Ravate du journal « Le Mauricien » et M Marcel Cabon du journal « Advance », tous deux de l'île Maurice, ont séjourné à La Réunion environ une semaine.*

Nous avons rencontré marcel Cabon avec qui nous avons eu le plaisir de nous entretenir assez longuement.

M Cabon est rédacteur en chef d'Advance, le grand quotidien gouvernemental mauricien. Sir Seewoosagar Ramgoolam, chef ministre à l'île Maurice, est le P.D.G. de la société qui

¹⁹⁶ Construit il y a plus de 250 ans, sous l'occupation française, le château du Réduit a accueilli les différents gouverneurs de l'île avant de devenir, lors de l'accession de Maurice au statut de République, la résidence officielle du chef de l'État. Il se trouve à Réduit, à l'arrière de l'Université de Maurice et à la fin du district de Plaine Willhem, au sud de Port-Louis.

¹⁹⁷ *Blan* désigne en créole les personnes riches sans connotation de couleur de peau.

¹⁹⁸ Voir infra dans le chapitre 3 de cet ouvrage : « Marcel Cabon (Trident N° 24, du 16 février 1967).

¹⁹⁹ Le *Tiroukkoural* (*tirou* : sacré ; *koural* : vers de la prosodie tamoule) est une oeuvre tamoule majeure qui aurait été présentée par Tirouvallouvar à la cour du Roi devant une assemblée d'érudits.

exploite ce journal. Mais avant tout Monsieur Cabon se considère comme un écrivain, plus exactement comme un romancier.

À l'île Maurice, Marcel Cabon est écrivain de langue française et en est très fier. Il voue à la culture française un culte dont il ne se cache pas. Il a été Président de l'union culturelle française à Maurice. Il a représenté Maurice dans plusieurs congrès internationaux. De langue française. À l'occasion de l'exposition internationale de Montréal qui doit s'ouvrir au mois de mai, M. Cabon prononcera une conférence en français. Notons à ce sujet que la première journée de l'exposition sera consacrée à l'île Maurice.

M. Cabon a beaucoup voyagé. Récemment il a parcouru l'Union indienne. Le périple nous a valu plusieurs ouvrages, romans, articles, etc. Il a été en outre l'invité du gouvernement TA/PE, ce qui lui a permis de connaître Formose, et sa trépidante activité.

Pourtant M. Cabon est un autodidacte. Il a quitté l'école à 12 ans.

Nous avons saisi l'occasion qui nous été offerte d'interroger un Mauricien sur les problèmes de l'île sœur. Dieu sait si elle en a.

La question numéro 1 que se posent les Réunionnais à propos de l'île Maurice est d'ordre politique : à quand l'indépendance ? Des élections générales sont prévues pour bientôt. Ces élections décideront du destin politique de Maurice. Mais pour personne il ne fait de doute que le résultat de la consultation sera ce qu'on appelle là-bas « l'indépendance ».

M. Cabon a voulu nous préciser les limites de cette indépendance. Maurice continuera à faire partie du Commonwealth. C'est à dire que la politique étrangère de Maurice et la défense seront assurées par la Grande Bretagne. La couronne britannique sera représentée par un Gouverneur général. Ce qui limite singulièrement cette indépendance.

La question de l'indépendance à l'île Maurice doit être envisagée dans le contexte de la vie coloniale anglaise. La Grande-Bretagne en effet, refuse, au contraire de la France, la notion d'intégration, telle qu'elle s'applique à La Réunion, par exemple. Ce qui fait que même si elle le voulait, Maurice ne pourrait pas devenir par rapport à l'Angleterre, quelque chose qui ressemblerait à un département d'outre-mer par rapport à la métropole. En outre, l'Angleterre refuse de faire seule l'effort financier qui correspond aux besoins de ses colonies, en l'occurrence aux besoins de Maurice. L'indépendance est donc une conséquence obligatoire d'un état de fait. Et elle est encouragée par l'Angleterre elle-même. Le bureau des colonies de Grande-Bretagne vient d'être intégré dans le bureau du Commonwealth. Ceci revêt une signification politique dépourvue d'équivoque.

La conséquence la plus intéressante de l'indépendance sur le plan économique, sera la possibilité pour l'île Maurice de faire appel à l'aide financière et technique des pays riches et développés, sans passer par l'administration britannique.

Le problème du statut politique ne se pose donc pas dans le même contexte à La Réunion et à Maurice.

Nous avons ensuite abordé un problème qui choque le Réunionnais à Maurice, le problème racial.

M. Marcel Cabon voudrait prêcher la tolérance. Il pense que les différentes communautés qui composent la population mauricienne constituent en vérité, un avantage dont peu de sociétés peuvent se targuer. Le vers de Paul Valéry : « Enrichissons-nous de nos différences. » est le maître-mot de notre confrère mauricien dans son action.

Monsieur Cabon ne veut pas qu'une culture ou qu'une race devienne un drapeau politique. Lui-même, n'est pas indien, mais il appartient au parti qui passe pour être celui des Indiens : la parti travailliste. Il voudrait que les clivages politiques cessent de correspondre, du moins dans l'esprit des gens, à des clivages raciaux. Doit subsister une entité mauricienne, riche d'une diversité de cultures et de races.

Le passage de M. Cabon à La Réunion a été profitable. Il lui a permis de connaître sur place les problèmes réunionnais ; si voisins et si différents, à la fois, des problèmes mauriciens.

Nous espérons que de tels contacts se multiplieront. » (René Kichenin)

PH : J'ai soutenu René parce que c'était un ami mais la culture réunionnaise est faite d'apports différents et il fallait soutenir ces apports. Je m'étais battu même pour les Chinois et les apports de l'Afrique. Vergès n'a pas été le seul à se battre pour le *maloya*.²⁰⁰ Le *maloya* pour moi, c'est quelque chose de vivant, ce n'est pas fait pour une scène de théâtre. À la fin de la coupe des cannes, il y en avait toute la nuit... Le *maloya*, c'est la vie. C'est l'expression spontanée. Je suis né rue de La Bourdonnais, non loin des *Trois Brasseurs*.²⁰¹ Tout près, il y avait une boulangerie où quand les gens battaient le pétrin, ils chantaient le *maloya* et racontaient leur vie, et dans mon imprimerie les ouvriers - parce qu'il y avait les plieuses, la colle ; il y avait une dizaine d'ouvrières et d'ouvriers qui faisaient ça - et bien ils chantaient et ils racontaient leur vie. Ils *moukaté* un jeune qu'on avait envoyé faire une course au service de douane, à côté de la Préfecture. Il était revenu en disant qu'il n'avait pas trouvé la douane et à force d'expliquer, il leur a dit que le u était un v. Alors, le soir, ça a été sa fête ! On a chanté : ' *Moi la pa trouv la dovane !* ' (Je n'ai pas trouvé la douane mais la dovane.) Et là c'est le *maloya* authentique, on improvise et on raconte ses journées.

PH : Je me souviens qu'avec René et Vergès, on avait fait un *maloya* où on mangeait avec la main. Je me souviens que les deux n'ont pas fini, mais moi, j'avais fini mon *masalé* !

FC : C'est pour ça qu'on a attaqué Me Kichenin, disant qu'il « *flirtait avec Vergès* » ?

PH : Oui, moi aussi d'ailleurs, on m'a attaqué alors que Dieu sait si nos opinions divergent et que ni René, ni moi, ne sommes communistes. À l'époque, il y avait deux grosses batailles. C'était la fraude électorale. Nous étions contre la fraude électorale. D'ailleurs on a fini par gagner en faisant une association qui s'appelait « *Association pour le Déroulement Normal des Opérations Electorales* » (A.D.N.O.E.). René et moi étions ensemble avec Vergès du parti communiste qui était un grand fraudeur devant l'éternel... Vergès était contre et nous étions ensemble. J'étais plus mal vu que Vergès. Lui était à l'Est, mais moi qui ne l'étais pas, je trahissais mon camp en me battant contre la fraude électorale et en me battant pour qu'on respecte les opinions concernant le statut. On est en démocratie et chacun est libre de défendre sa position. Vergès a le droit de défendre l'autonomie. Ça dépassait le contexte du statut à La Réunion, c'était dans le contexte Est/Ouest et Vergès a occupé une place stratégique importante dans le camp de l'Est pour la zone de l'océan Indien. Il était véritablement le leader. Comme René n'était pas dans les clous, évidemment, il était suspect. On l'a même suspecté de vouloir l'Indépendance, de vouloir le rattachement de La Réunion à l'Inde²⁰². Alors que je ne crois pas. Les deux faiblesses de René ont d'avoir voulu faire une politique communautariste comme à Maurice, et la deuxième est par rapport à l'ordre établi, de ne pas avoir été dans le camp des Nationalistes. René et moi n'avons jamais été des départementalistes absolus. Nous nous sommes battus pour un pouvoir régional. Entre les deux gros camps de l'époque, celui qui se battait pour l'assimilation totale, intégrale et absolue et celui qui se battait pour l'état autonome, démocratique et populaire, c'est nous qui avons gagné. Nous avons profité d'un mouvement d'ensemble. La décentralisation et la décolonisation, c'est un même combat. C'est la lutte contre le jacobinisme centralisateur, dominateur, assimilateur et uniformisateur.

FC : Concrètement, comment a-t-on pu lutter contre la fraude électorale ?

²⁰⁰ Forme d'expression créole réunionnaise à la fois instrumentale, chantée et dansée. Les instruments d'accompagnement traditionnels sont le *ouler*, le *kayanm*, le *sati* et parfois le *bobre*.

²⁰¹ Nom d'un restaurant dans l'ancienne gare ferroviaire de Saint-Denis.

²⁰² « *Il a raison. Maurice n'a jamais demandé son rattachement à l'Inde.* » (René Kichenin)

PH : Ça a été un gros dossier, ça. Trident et Le Progrès, Le Cri du peuple et Témoignages se sont battus contre vents et marées... On a eu des problèmes. Le parti communiste passait pour le leader. Les fraudeurs avaient beau jeu de dire que l'Ouest devait se défendre. L'idée était de défendre la civilisation occidentale contre le marxisme et c'est ce qui justifiait la fraude parce qu'on pensait qu'ils allaient prendre le pays. Ce qui était faux et nous avons eu l'idée de faire une association avec René qui s'appelait l'« *Association pour le déroulement normal des opérations électorales* », indépendante des partis. C'est cette association-là qui a pris la direction et elle a rassemblé tout le monde, des curés, des professeurs d'université... C'était l'A.D.N.O.E. qui répartissait les assesseurs, un communiste pour un candidat de droite, etc. On est allé en France pour faire une conférence de presse dans un hôtel de la Sorbonne. En 1971, on a enfin fait des élections assez libres et on a dit que certaines municipalités revenaient aux communistes. Des communes de gauche, non-communistes sont arrivées au pouvoir. Ça a été une grande bataille, un mélange de drames, de folklore et de scandales.

Le Journal de l'île de La Réunion du lundi 16 février 1970 titre, dans un article non signé, à propos de cette association : « L'A.D.N.O.E. démarre au ralenti - Le Comité du Sud est créé seulement 35 jours après l'assemblée constitutive de Saint-Denis » et cite notamment le journal de Paul Hoarau, Le Progrès, qui déplore les « *campagnes malheureuses de dénigrement* » contre l'Association pour le Déroulement Normal des Opérations Électorales. Il apparaît dans cet article que l'association aurait dû renouveler son affirmation d'indépendance vis à vis des candidats, à quelque bord qu'ils appartenaient, devant près de 300 personnes. Les membres de l'association auraient eu du mal à être pris au sérieux du fait que plusieurs d'entre eux militaient parallèlement dans des partis politiques de l'île. Il était demandé dans cet article que « *moins de candidats passés et en puissance, militent ouvertement en son sein. Les uns parce qu'il n'est pas prouvé que leurs défaites antérieures aient eu seulement la fraude pour cause, les autres parce qu'en aucun cas l'A.D.N.O.E. ne peut accepter de leur servir de tremplin. (...) Le manifeste signé par la Presse lors des élections de Saint-André, la constitution de l'A.D.N.O.E. intervenue ensuite, n'impliquent pas systématiquement la chute des hommes en place. Ce qui est essentiel, c'est que la réélection de ceux-ci comme le succès éventuel de leurs rivaux soient obtenus dans la sincérité. Ce qui est essentiel, c'est que soient respectées les règles démocratiques du jeu électoral. Ce qui est essentiel, c'est que meure la fraude, définitivement.* » Le contenu de cet article confirme bien à ceux qui ne font pas confiance aux seuls témoignages oraux que la fraude électorale était pratique courante, il y a quatre décennies, à La Réunion. Il montre également que les candidats qui devaient leur élection à cette fraude avaient le soutien du J.I.R. pour la durée de leur mandat, un peu comme si la fraude était jusqu'alors institutionnalisée, l'instrument du pouvoir en place. Qu'ils aient triché ou pas ne semble pas déranger outre mesure les journalistes du J.I.R. de cette époque.

Quelques jours plus tard, le lundi 23 février 1970, le J.I.R. fait néanmoins savoir que l'Association pour le Développement Normal des Opérations Electorales se met à la disposition des éventuels candidats aux élections cantonales des 8 et 15 mars 1970 au 60 rue Jules Auber à Saint-Denis.

PH : Debré ne pouvait pas se permettre de faire ce que les autres faisaient. Quand il est arrivé à La Réunion... La tradition voulait depuis le temps des gouverneurs que le Gouverneur sortant accueille le Gouverneur entrant. Mais Perreau-Pradier avait tellement fait pour la fraude...

(RK : Perreau-Pradier couvrait la fraude, la violence, les nervis.

FC : Il a vraiment fermé les yeux sur la fraude ?

RK : C'était une honte.)

PH : Il avait tellement laissé faire que Debré lui a demandé de partir avant que Diefenbacher, son remplaçant, n'arrive. Debré a donné une interview au Nouveau Candidat ou à L'Observateur, je ne me souviens plus quelle revue, très violente contre la fraude. (...) Moi-même, quand le Président du Conseil Général m'avait demandé si je soutenais la candidature de Debré, j'avais posé trois conditions, la première condition était qu'on prenne des dispositions concrètes contre la fraude électorale, la deuxième condition c'était qu'on donne à La Réunion un quota de 300 000 tonnes de sucre qui n'a jamais été atteint depuis parce qu'on sortait d'une crise très grave depuis 1961 et la troisième condition était qu'on abroge l'ordonnance d'octobre 1960 qui permettait de mettre un fonctionnaire dehors. Ça c'étaient les trois conditions politiques et puis une quatrième condition était que Debré fasse ses réunions avec mes amis sans la classe politique de droite qui était là, de gauche non plus. Je n'ai jamais été ni de gauche, ni de droite mais il venait seul avec le Président du Conseil Général Roger Payet que j'ai accepté. Ce qui fait que Debré a fait toute sa première campagne électorale avec moi sans les politiques du pays. Il a accepté les quatre conditions. Et nous nous sommes vus trois fois pendant ses séjours. Une première fois quand il inaugurait parce qu'il faisait construire beaucoup de choses ; on se voyait donc aux inaugurations ; la deuxième fois chez Georges Repiquet*, chez qui il avait un bureau. Il faisait une conférence de presse avant de prendre l'avion et on se voyait en tête à tête entre la conférence de presse et le départ pour Gillot. Et on a fait des choses terribles parce que sur le plan de la fraude, il n'a pas tout fini d'un coup. La promesse concernant l'ordonnance d'octobre, il m'avait prévenu de ne pas attendre qu'elle soit tenue tout de suite mais qu'il la tiendrait en temps voulu et ça a été abrogé. Sur le plan général, je disais au jacobin Debré qu'il déresponsabilisait les Réunionnais quand il leur disait dans ses discours que, quelle que soit la situation, la France serait là. Vous leur faites du chantage en leur disant : '*Si vous voulez rester Français, il faut faire ça...*'. Non, il fallait dire : '*Vous pouvez rester français autant que vous le voudrez.*' J'ai dit aux Mauriciens : '*Le support de votre indépendance et le support de notre volonté de rester français est le même : c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*'. Les Réunionnais veulent être français. Un discours avait été prononcé d'ailleurs à l'époque : '*Si un jour, vous voulez partir, on ne vous retient pas.*' Le problème était que les Mauriciens risquaient de nous donner envie d'être indépendants. En Martinique, on a fait un referendum à ce sujet et pour l'indépendance, il y a eu 5% !

FC : Quel rôle Trident a-t-il joué dans tout ça ?

PH : Il s'est battu pour la démocratie, contre la fraude. C'est pour ça qu'on a dit qu'il était avec Vergès mais c'est Vergès qui était avec nous et non pas l'inverse. Et il a soulevé ce débat indien. C'est Trident qui a été à l'origine du débat de l'apport indien de l'identité réunionnaise. A cette époque, on était français alors on était blancs. Le maloya c'était du folklore. On était français assimilés.

René a toujours pensé qu'il fallait l'Indépendance mais je lui ai dit comme j'ai dit il y a trois semaines aux indépendantistes qui m'ont convié à participer à une de leur réunion, la tradition du Réunionnais esclave ou colon n'est pas de revendiquer le cadre mais le contenu. Les esclaves n'ont pas revendiqué l'abolition de l'esclavage mais d'être payés pour leur travail et d'avoir le dimanche comme jour de repos. Autrement dit, le contenu de l'abolition. Quand on a aboli l'esclavage, on n'a pas aboli les conditions de travail. Pour l'indépendance, c'est nous qui devons maîtriser notre évolution. Aujourd'hui, institutionnellement, en matière de développement économique, social, culturel, environnemental et d'après la loi de décentralisation, c'est la Région qui est responsable de ça dans le respect des compétences des

autres collectivités. Les relations politiques entre Paris et La Réunion ne sont plus des relations de subordination dans une hiérarchie mais une relation de partenariat. Si on ne prend pas le pouvoir ici alors que c'est légal, demain la mode sera à Paris que La Réunion soit indépendante. Toute la classe politique actuelle qui est contre l'indépendance sera pour l'indépendance et René Kichenin comme tous les indépendantistes seront sur la touche. C'est ça le grand danger. René n'a pas changé. Il a toujours pensé comme ça. Dans l'organisation du monde de demain, l'aboutissement normal de l'évolution est l'indépendance, mais pas une indépendance octroyée. Tant que ce sera octroyé comme l'abolition de l'esclavage, comme la départementalisation, on sera dans *la varang*, dans la *kour*, dans le marronnage. On ne sera pas dans l'Agora.

À la relecture de ce paragraphe :

RK : Ce que dit Paul Hoarau est tellement vrai que les Bénard qui étaient départementalistes, sont aujourd'hui autonomistes. Ceci-dit, ils ont toujours une longueur de retard.

FC : Oui, je vois.

RK : C'est exact, ce qu'il dit parce que je ne cherche pas à prendre le pouvoir étant donné mon âge, mais j'indique le chemin, le terme d'une évolution. C'est tout.

Ça ne m'empêche pas d'être bien avec tout le monde, mais je ne change pas ; j'ai une vision de l'avenir.

FC : Vous n'avez jamais changé d'avis ?

RK : Jamais.

Lorsque Paul Hoarau dit : « *Si c'est Paris qui décide que La Réunion soit indépendante, c'est Paris qui choisira les têtes de cette indépendance.* », je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Elle sera discutée et acceptée par la puissance coloniale. Il y aura des forces qui se dégageront bientôt et avec ces forces nouvelles, il faudra discuter.)

Il faudrait que nous nous regroupions même avec des communistes pour dire : '*Voilà ce qu'est La Réunion.*' Il faut arrêter de dire : '*C'est moi La Réunion !*' ou que ce soit Paris qui dise ce qu'est La Réunion. Non c'est ici qu'elle doit s'afficher, qu'elle doit s'affirmer. Et à partir d'ici, elle discute avec tout le monde. C'est bien de faire la biographie de René mais il faudrait faire aussi celle de Christian Barat.

Je n'avais pas osé vous dire que René a toujours été indépendantiste.

FC : C'est amusant parce que vous n'avez pas osé me le dire. Maître Kichenin me l'a confié au bout d'un an et demi d'entretiens. J'ai dû le pousser dans ses retranchements et il a fini par me dire : « *Au fond de moi-même, je suis indépendantiste. Je ne vais pas être un terroriste mais l'indépendance viendra à son heure. Je suis indépendantiste ; je ne serai plus là. On n'arrête pas le cours, ici on ne peut pas parler de fleuve, mais d'une rivière ; elle va toujours à l'océan quels que soient les barrages que vous pouvez y mettre. Son issue est l'océan. Comme je n'ai plus d'ambition politique, ni pour moi, ni pour mes enfants, je peux vous livrer cette réflexion avant de dire bye bye.* »

PH : Je crois que René a la même conscience que moi du piège des mots.

FC : Oui, peut-être.

PH : Je ne dis pas qu'on sera forcément indépendants mais je ne dis pas non plus qu'on ne sera pas indépendants. Et je dis même que l'évolution normale, compte-tenu de la situation géographique et la géopolitique de demain, si les relations restent bonnes parce que la relation avec la France, culturellement, est indéradicable. Même Maurice et Madagascar. Ce qui est important c'est qu'il ne faut pas que l'indépendance soit concédée sinon ça sera comme l'abolition de l'esclavage, comme la départementalisation, comme la décentralisation.

FC : Ce serait un échec.

PH : Des échecs successifs. C'est le cas de plusieurs pays africains pour qui l'indépendance manifestement est une mode. La Françafrique²⁰³.

Il y a un proverbe réunionnais qui dit : « *Dan le oui, na poin batay.* » Le Réunionnais, il s'en fout, il va au guichet prendre le fric et avec le fric, il investit sans les aides européennes comme disait ma femme. Il y a un monde underground économique, politique et social et une communication qui ne passe pas par les journaux ni la télévision mais qui fonctionne. Dans un pays où il y a 40 % de chômeurs, il y a la révolution. Et ici, il n'y a pas la révolution, ça veut dire qu'il y a une organisation économique parallèle. Ce n'est pas normal. De ce point de vue-là, nous sommes très proches René et moi.

À la relecture :

RK : Paul a peut-être raison, regardez le J.I.R. d'aujourd'hui, 29 janvier 2013. Didier Robert, homme de droite, Président de Région, *'veut s'affranchir de Paris. Lors de ses vœux à la presse Didier Robert a musclé son discours. Il a une nouvelle fois plaidé pour une Région plus autonome. L'occasion pour lui de fustiger l'action gouvernementale et se poser en héros réunionnais, un rôle taillé sur mesure (...) Paris ne nous commande pas, ni l'Europe.'*

Reçue pour la seconde fois, le samedi 26 janvier, par Paul Hoarau, dans sa « case » créole de Trois Bassins, je l'ai interrogé à propos de cet ouvrage sur son ami bâtonnier bientôt prêt pour la publication dont je lui avais laissé une version inachevée :

FC : La relecture du livre a-t-elle suscité chez vous des réflexions ?

PH : J'ai eu confirmation de tas de choses intéressantes. Il fallait faire cette biographie. C'est riche. René a réussi professionnellement et il a eu tous les honneurs de l'Agora, mais il ne pouvait pas réussir politiquement. C'est le problème de beaucoup de Réunionnais qui veulent changer l'Agora tout en étant dedans. Et ça ce n'est pas possible. Il y a une rupture à faire. Vous savez, si on ne fait pas cette rupture, on n'y arrive pas. C'est comme pour les fusées, entre la rupture d'un passé dont il faut démontrer l'obsolète pour entrer dans un futur qui n'est pas un futur agressif. C'est ce que je fais toujours en disant que je ne suis pas fermé à l'indépendance.

Moi je ne fixe pas de limites à l'évolution mais si on se bat pour l'indépendance aujourd'hui et si le mouvement indépendantiste devient fort, tous ceux qui sont anti-indépendantistes aujourd'hui vont confisquer le pouvoir. Si ce n'est pas nous qui maîtrisons l'évolution de la chose et que nous nous contentons de demander que la coquille vienne, demain ils nous donneront la coquille sans rien dedans. D'ailleurs, les esclaves, ils n'ont pas demandé de pouvoir noir. En 1811, lors de la révolte de St-Leu. Le président du tribunal interroge un *tapageur* et lui demande : *'Quel était le mot d'ordre de la révolte ?'* Il répond : *'Qu'on nous paye pou travail qu'on fait et qu'on nous repose le dimanche.'* Ils ne demandaient pas l'abolition de l'esclavage mais ils demandaient le contenu de l'abolition. C'est ça le Réunionnais. Il demande l'indépendance mais il ne s'imagine pas que s'il ne maîtrise pas l'évolution du mouvement, tous les types qui sont contre aujourd'hui, seront pour demain. Boyer, Victoria, Virapoullé, à supposer qu'ils soient encore vivants, ils seront pour l'Indépendance et rien ne changera. Ça, c'est le problème de René.

René Kichenin est beaucoup plus 'Agora' que moi, beaucoup plus français que moi, beaucoup plus francophone que moi ; il a plus de considération pour la Légion d'honneur, pour la

²⁰³ L'expression « Françafrique » est un terme utilisé pour qualifier l'action néo-coloniale prêtée à la France qui ferait de l'Afrique sa « chasse gardée ». Cette action bénéficie de l'ensemble des relations personnelles et des mécanismes politiques, économiques et militaires qui lient la France à ses anciennes colonies africaines, ainsi qu'à un certain nombre d'autres pays africains. Par exemple, en janvier 2013, la France intervient militairement au Mali.

Conférence des bâtonniers, pour les honneurs que moi. Il est très conformiste, sensible aux honneurs, aux marques. Mais il est, en même temps, dans une rupture plus radicale que moi. C'est pour ça qu'il dit : '*L'indépendance avec l'amitié de la France.*' Alors qu'il tape dessus tout le temps.

CBarat : Certains Réunionnais sont victimes du double bind, de la double contrainte, à l'image de certains communalistes *anti-zorèy* du Cran qui se battent pour entrer dans l'institution.

PH : Oui, ça c'est l'échec parce qu'il n'y a pas la rupture ! Les Jean-Pierre, Cadet... veulent entrer par la grande porte mais il faut une autre grande porte. On me dit toujours que les Antillais ont réussi. Ils ont eu les postes mais ils n'ont pas le pouvoir et ils ne veulent pas le pouvoir. La preuve est que quand on fait un référendum, ils ont 5% d'indépendantistes.

Je regrette de ne pas avoir réussi en politique avec René. Quand on voit tous les médiocres qui réussissent en politique... Dans un pays normal, il aurait dû réussir. Ça c'est sûr.

À la relecture :

RK : C'est une tristesse pour le pays mais c'est vrai.

PH : Il avait un double handicap. Le premier handicap a été de n'être pas dans le discours de l'Agora. Et le deuxième handicap est de n'être pas non plus dans le discours du marronnage. Il a fait un calcul en disant : '*Je soutiens la France ; la France me soutient. L'Inde me soutient. Je suis malbar. La communauté tamoule me soutient et je gagne.*' Non, il a fait une mauvaise approche. La différence avec moi c'est que je n'avais pas l'ambition de réussir.

FC : Par contre, vous avez l'ambition de changer les choses.

PH : Voilà.

À la relecture :

RK : Moi aussi, j'aurais changé les choses. Oh oui ! Mais à l'époque c'était le pouvoir de l'argent ! De plus, le peuple n'était pas prêt.

Christian Barat remarque que Paul Hoarau est une personne mystérieuse qui fait énormément avancer son île avec discrétion, humilité et générosité. « *Tu n'as jamais cherché à être au premier rang comme les 'grands manitous' de la politique mais tu es plus efficace.* »

PH : D'ailleurs mes plus gros coups politiques, je les ai faits sans mandats.

FC : Par exemple ?

PH : J'ai une quantité d'exemples... Vergès m'en veut pour trois choses mais il ne vous le dira jamais. Quand Vergès me présente il dit toujours : 'C'est un anti-communiste.' Je ne suis pas communiste mais je ne suis pas anti-communiste. Il faut que tu me démontres que ce que tu fais est bon. D'ailleurs j'ai travaillé avec lui, j'ai fait beaucoup de choses avec Vergès qui m'ont valu d'être traité de « crypto-communiste ». J'ai fait la lutte contre la fraude, celle contre les planteurs, celle contre l'ordonnance d'octobre 1960. J'ai été dans les meetings avec lui.

RK : L'ordonnance d'octobre 1960, qualifiée d'ordonnance scélérate, a été abrogée par Giscard d'Estaing. Elisabeth Ponama est passée me voir, en décembre 2012, pour me demander si j'y étais pour quelque chose. Raymond Barre n'a jamais discuté de ça avec moi. Je me suis battu contre cette ordonnance dans Trident. Démocratiquement, comment faire autrement ?

FC : Mais Monsieur Hoarau, vous avez dit que les communistes réunionnais étaient de grands fraudeurs devant l'éternel. Comment avez-vous pu lutter avec lui ?

PH : Je vais vous le dire. Quand j'ouvre « Le Progrès », les *boug* fraudent, je ne peux pas accepter ça. Lui, il est contre. Il mène la bataille et je la mène avec lui. Mais ce que j'ai fait au bout d'un certain temps, parce que toutes les fois que j'ai lutté contre la fraude, j'ai toujours souligné qu'il avait fraudé lui aussi mais au nom du principe que la fraude électorale est une affaire qui concerne les citoyens et qu'il n'est pas normal qu'un quelconque parti politique en prenne la direction, surtout si lui-même il a fraudé, j'ai créé l'ADNOE, l'association pour le déroulement normal des opérations électorales. Avec lui ! Il ne pouvait pas être contre quand je lui ai proposé ça mais ce que j'ai fait c'est que je lui ai retiré, la maîtrise, le mérite, l'honneur d'être le parti champion de la lutte contre la fraude électorale. J'ai rendu ça aux citoyens. C'est comme ça que beaucoup de gens sont entrés dans l'association. Et c'est comme ça que j'ai pu faire une conférence à ce sujet à Paris.

J'ai retiré aussi la direction immédiate de la lutte des planteurs au Parti communiste parce que les discussions devaient se faire entre professionnels. J'ai retiré au Parti communiste la direction immédiate de la lutte des professionnels. Il a voulu faire un syndicat mais les syndicalistes sont inféodables à un parti politique et les deux leaders, Angelo Lauret à l'époque et Minatchi aujourd'hui, sont devenus plus encore que moi, des anti-communistes forcenés.

La troisième chose qu'il me reproche est (Voilà un exemple de ce que j'ai fait sans mandat politique) d'avoir fait entrer La Réunion dans la C.O.I., la commission de l'océan Indien. J'ai mis six mois à faire ça à Paris. Vergès était l'interlocuteur de l'O.U.A. et il était le leader du Sud-ouest de l'océan Indien. L'O.U.A. ne voulait pas que La Réunion entre dans la C.O.I. tant qu'elle ne serait pas indépendante et ça soutenait le mouvement de Vergès. Et la position du gouvernement était la même et soutenait donc le mouvement de Vergès aussi. Moi, j'ai fait entrer La Réunion dans la C.O.I. et il a perdu ; il n'a pas apprécié. Il ne vous le dira jamais mais il ne viendra pas me chercher pour être dans l'alliance !

À propos d'un meeting que j'avais obtenu qu'on fasse dans l'école des Frères. Le Préfet avait donné l'autorisation de ce meeting sauf si Paul Vergès et Paul Hoarau y prenaient la parole. Nous n'avions donc pas le droit de prendre la parole. Nous avons alors décidé d'enregistrer sur bandes notre discours. Alors là, Fontana qui était commissaire central à Saint-Denis, était au bas de l'estrade avec sa ceinture. On passe l'enregistrement de Vergès ; on l'arrête et on l'amène au poste. On passe mon enregistrement, on m'arrête et on m'amène au poste. Vergès et moi, on a été au poste ensemble... C'est pour vous dire qu'on a fait des choses ensemble.

FC : Au poste...

PH : Au commissariat, comment on appelle ça ?

FC : En garde à vue ?

PH : Commission rogatoire, etc. Un de mes grands regrets est que Vergès qui est un esprit parce qu'on ne peut pas dire qu'il soit un imbécile, ait été déformé par sa formation. Et puis le problème de Vergès est qu'il n'est pas au service de la Réunion. C'est la déviation ceauscescuonienne²⁰⁴ du système stalinien.

FC : Aviez-vous la même façon de voir les choses, René et vous ?

PH : Radicalement, oui. Qu'il y ait une personnalité réunionnaise, que les Réunionnais soient responsables de leur développement. Il le dit d'ailleurs et le définit très bien et c'était la base

²⁰⁴ Nicolae Ceausescu, communiste roumain.

de notre accord. Moi ce que je voulais, c'était que tout le monde puisse s'exprimer. S'il est venu au *Progrès*, c'est d'abord parce qu'on se connaissait depuis longtemps. Ce n'était pas la plus prestigieuse des imprimeries, mais c'était là que la liberté soufflait !

Le 20 février 2013, j'ai abordé à nouveau cette question de l'Indépendance avec René Kichenin :

FC : J'aimerais que vous me disiez ce que vous auriez fait si vous aviez réussi en politique.

RK : J'aurais hâté la marche vers l'Indépendance. J'aurais demandé au gouvernement, parce que tout dépend de Paris, de prendre en considération notre situation géo-politique, la composition de la population, etc, et d'étudier les modalités d'une évolution pacifique.

FC : Mais ce n'est pas d'Indépendance que vous parlez si vous évoquez une dépendance de Paris.

RK : Mais c'est Paris qui accorde l'Indépendance. L'Algérie, c'était comment ?

FC : Ce que disait Paul Hoarau, c'est justement que dans cette situation extrême, ça ne devrait pas venir de Paris auquel cas ce serait un nouvel échec, comme la départementalisation, si j'ai bien compris son point de vue.

RK : L'Inde ? C'est bien le Royaume-Uni qui a accordé l'Indépendance. Dans tous les pays c'est comme ça. La métropole décide de partir dans la paix et la fraternité avec des liens très forts. Moi je suis partisan d'une personne et d'un mandat maximum pour donner à la jeunesse la possibilité d'exercer le pouvoir et de montrer ses compétences.

Il m'a semblé intéressant de retranscrire ici les vœux de 2013 pour La Réunion de Paul Hoarau, qui nous a magistralement éclairé sur la politique réunionnaise, et sur la personnalité de René Kichenin :

« Mes vœux pour La Réunion, en 2013, seront ceux de 2012, parce que les choses n'ont pas beaucoup évolué. L'exercice, dans la pratique, des libertés et des responsabilités reconnues aux collectivités locales depuis la décentralisation » ne s'est pas amélioré. Le corps électoral souverain reste la clientèle de la classe politique ; et les politiques ne sont pas davantage que l'an dernier, des serviteurs. Les mentalités sont toujours « coloniales » et « jacobines ».

Des vœux, pour un pays, ce sont des projets, l'amélioration d'un parcours à poursuivre, des voies nouvelles à ouvrir.

S'agissant de La Réunion, l'amélioration du parcours à poursuivre concerne l'exercice, dans la pratique, des libertés et des responsabilités reconnues aux collectivités locales depuis la décentralisation.

Si les institutions de la République ne sont plus « coloniales » et « jacobines », les mentalités n'ont pas suivi. Pour beaucoup d'entre nous, c'est encore Paris et « la Métropole » qui commandent, assurent notre subsistance et règlent nos problèmes

Nous n'avons pas de projet de développement : c'est Paris et l'Europe qui doivent nous en dicter un. Les relations partenariales et contractuelles qui découlent de la décentralisation n'existent pas encore dans la réalité. Nous restons dans la posture de demandeurs, de quémandeurs, de dépendants. Nous ne proposons pas, nous ne dialoguons pas, nous ne négocions pas ; nous demandons, nous revendiquons, nous protestons.

Dans les sphères officielles nous n'avons ni réflexion, ni projet à partir d'un regard réunionnais. Il ne peut donc pas exister de dialogue, puisque nous ne sommes pas nous-mêmes.

Alors que les institutions de la République et européennes reconnaissent notre identité, notre liberté, notre responsabilité, reconnaissent la diversité des peuples qui constituent la Nation

et la République ; alors qu'elles ont conféré un caractère partenarial aux relations entre les pouvoirs locaux et régionaux, et les pouvoirs centraux, nous sommes encore dans la dépendance, l'uniformité et le centralisme coloniaux et jacobins.

Tout se passe, comme avant : comme si notre qualité de Français était liée à l'assimilation culturelle, à la situation géographique et au mode de vie de La France. Ce qui entraîne en toute logique les conclusions suivantes qui inspirent toute la politique locale : « nous ne pouvons pas être Réunionnais puisque que nous sommes Français » ; « il faut supprimer la distance entre la France et La Réunion, puisque La Réunion c'est la France ; « notre mode de vie doit être le même qu'en France (qu'en « Métropole »).

Non, notre qualité de Français découle de notre adhésion à la République Française, à ses lois, à ses institutions ; adhésion qui découle elle-même de notre volonté d'appartenir à la Nation française, avec ses valeurs, ses droits et ses devoirs, ses solidarités réciproques. Cette adhésion et cette appartenance voulues par nous, ne nous empêchent pas d'être Réunionnais, ne déplacent pas notre île en Europe et ne nous obligent pas à vivre ici comme en France.

Aujourd'hui, la réalité coloniale et jacobine de la France d'hier est encore en nous ; la décolonisation est à opérer dans nos mentalités et chez nous. « La Réunion de la varangue » doit devenir « La Réunion de l'Agora » . Elle le peut, elle en a le droit, elle en a le devoir.

Pour un développement réunionnais authentique, deux voies nouvelles sont à explorer : remettre l'électeur à sa place, dans ses fonctions de souverain ; et formaliser politiquement la communauté indianocéanienne.

Le frein principal à la décolonisation intérieure et au développement, c'est la mentalité actuelle de notre classe politique. Elle se défaut de toutes ses responsabilités sur l'Etat. Elle recherche sa légitimité dans l'investiture des états-majors ou des dirigeants nationaux parisiens. De cette façon, les élus n'ont plus de compte à rendre aux électeurs, puisqu'ils ne leur doivent pas leur légitimité, puisque les responsables sont à Paris. L'électeur n'est plus le souverain des élus, mais leur client. Tous les ingrédients sont réunis pour que les libertés, les responsabilités, les pouvoirs institutionnellement reconnus aux Réunionnais dans la conduite de leurs affaires, soient annulés.

Il faut aussi que les électeurs réunionnais souverains, comme tous les autres Français, dans les affaires de la Nation, soient davantage encore souverains dans les affaires réunionnaises. Pour cela, ils doivent se faire entendre dans les lieux officiels du pouvoir, et faire librement leur choix dans l'isoloir les jours d'élection.

C'est de cette façon que nos politiciens comprendront que la source de leur légitimité, dans les affaires de niveau national et de niveau local, n'est pas l'investiture de Paris, mais le choix des électeurs réunionnais ; que « La Réunion de la varangue » pourra occuper les « agoras » de la République, et fixer ses orientations à ceux qui sont sensés la servir, les politiques ; que La Réunion sera véritablement partenaire dans le concert des peuples qui font la République française, l'Union Européenne, l'Indianocéanie et dans le concert des peuples du monde avec lesquels elle aura affaire ; que La Réunion française, ne sera plus une colonie, une dépendance, une possession de la France, mais une Région française libre et responsable comme toutes les autres Régions françaises de la République.

Cela n'est pas du populisme, parce que les bons candidats à la politique, en bons et loyaux serviteurs, devront expliquer, informer, et mettre en garde leur souverain. Le peuple sait faire la distinction entre l'homme politique sérieux et le démagogue.

On a bien compris que l'espace géographique naturel dans lequel se trouve La Réunion française et européenne, n'est ni la France, ni l'Europe.

Nous nous trouvons, géographiquement, historiquement et culturellement, dans un espace précis qui comprend l'archipel des Comores, Madagascar, l'archipel des Mascareignes (Maurice, Réunion, Rodrigues) et l'archipel des Seychelles, « les îles du sud-ouest de l'Océan indien ». Cet espace, nous devons lui donner un nom parce qu'il forme un ensemble vivant : c'est l'Indianocéanie.

L'Indianocéanie, n'est pas l'Océan Indien. Celui-ci est un espace plus large, il représente « le deuxième cercle » de la coopération régionale. L'Indianocéanie, ce sont les pays que je viens de citer. Il est, pour nous, « le premier cercle » de la coopération régionale.

La coopération régionale entre les pays de l'Indianocéanie, devra être différente des autres. Il s'agit d'une « coopération communautaire ». Les pays de l'Indianocéanie constituent en effet, une communauté de peuples que la géographie, l'Histoire, la culture partagée et le métissage, ont fait des peuples cousins. Ce partage culturel, ce métissage indianocéanien ne se retrouvent pas au-delà de ces pays : ni aux Maldives, ni sur les côtes orientales et australes de l'Afrique, encore moins en Australie, en Inde ou dans les autres pays asiatiques.

Cette communauté vit. Les peuples circulent entre les îles, les familles sont dans toutes les îles, les échanges se font. Seule la politique n'a pas consacré, formalisé, officialisé cette réalité qui s'impose dès que l'on ouvre les yeux. Seule la politique dresse encore des barrières, creuse des fossés. Seule la politique empêche que cet espace devienne un espace économique communautaire qui permettrait à tous les pays et à tous les peuples indianocéaniens de mettre leurs richesses et leurs pauvretés respectives dans un pot commun pour un développement partagé, et pour faire face ensemble, à la mondialisation.

La communauté respecterait bien entendu les identités, les choix institutionnels, particuliers de chaque île. Ce qui a été possible en Europe, au sein de la République Française, ne le serait-il pas en Indianocéanie ? Ce sont les politiques qui ont peur, peur de cette réalité pourtant présente et prégnante dans la vie de nos peuples ; ce sont les hommes politiques qui entretiennent cette peur chez les peuples.

La construction politique de la communauté indianocéanienne suppose, en premier lieu, par conséquent, un changement des mentalités dans la classe politique, ou un changement des hommes si la situation actuelle devait perdurer ; suppose une réforme de l'outil de cette construction, la Commission de l'Océan Indien ; suppose l'imagination, au sein de l'institution communautaire, d'un plan à concevoir et à définir ensemble, par les Comoriens, les Malgaches, les Mauriciens, les Réunionnais et les Seychellois. Un vaste chantier pour le savoir faire, la liberté, la responsabilité des Indianocéaniens. La volonté d'aboutir dans un monde différent, viendra à bout des objections du monde actuel qui n'est pas fait pour cela.

Pratiquer la décolonisation en nous-mêmes ; redonner leur place aux électeurs souverains ; formaliser politiquement la communauté indianocéanienne, tels sont les vœux que je formule encore pour La Réunion, notre pays, en 2013. »

Interrogé sur cette question du métissage évoquée dans ses vœux supra, Paul Hoarau répond pour ce qui concerne La Réunion :

PH : Comment peut-on déterminer le nombre de *Malbar* dans un pays qui est métis ? Moi, mon arrière-grand-mère maternelle s'appelait Marie Elagon, fille d'affranchie et mon aïeul paternel René Hoarau est un Blanc... (...) Je descends de qui moi là-dedans ? Si on veut faire l'unité de notre peuple, il faut assumer ce métissage-là. La revendication de l'esclave était non pas de devenir l'égal du métropolitain ; c'est venu bien après, mais d'être l'égal du colon blanc.

Est-ce que la mondialisation de demain sera la domination d'un clone ou bien l'unification à partir d'un clone dominant ou le résultat de l'action des diversités. Moi je crois que la

mondialisation sera le résultat de l'action des diversités. Les civilisations passent et trépassent.

René Kichenin m'a un jour informé du fait que le docteur Axel Kichenin, un de ses cousins germains souhaitait témoigner pour compléter sa biographie. Ce dernier (SAK) a accepté de me recevoir, le samedi 19 janvier 2013, chez lui à la Rivière des Pluies. J'ai retranscrit l'essentiel de notre entretien que j'ai soumis à Maître René Kichenin qui a fait un certain nombre de commentaires que j'ai rajoutés en notes de bas de page.

SAK : Je m'appelle Saminadin Axel Kichenin, Saminadin est mon prénom d'origine indienne, Axel est mon prénom occidental. Mes parents ont voulu qu'il y ait ces deux dimensions-là, culturelle indianiste qui veut s'intégrer dans la société réunionnaise. Je suis né le 24 janvier 1950, à Saint-Denis. Je suis médecin, militant culturel et homme politique. Mon père était Raphaël Kichenin, un des six frères du père de Maître Kichenin, de son prénom Jean-Baptiste, qui est mort très jeune vers la quarantaine. Mon père a épousé une fille Véloupoulé qui est ma mère. De cette union-là, je suis le seul enfant. J'ai fait mes études à Marseille. J'ai été dans le courant des Réunionnais à Marseille, de 1969 à 1977 avec une année de coupure pour le service militaire.

René Kichenin est un intellectuel. Il est d'une génération qui a été témoin des grands bouleversements du siècle dernier, l'émergence, l'émancipation des anciennes colonies, les leaders historiques, Nehru, Gandhi. Même s'il était jeune, c'était de sa génération. Ces leaders terminaient leur vie plus ou moins et lui était en pleine jeunesse mais il était passionné de cela. Nasser,²⁰⁵ Sukarno,²⁰⁶ Tito, d'ailleurs, ce sont eux avec Nehru qui ont fait les « non-alignés²⁰⁷ », le mouvement mondial des « non-alignés » entre les deux blocs. René a été très sensible et passionné de cela. À La Réunion, quand il rentrait pour ses vacances, il a été amené à rencontrer à plusieurs reprises le leader indépendantiste de l'île Maurice,²⁰⁸

²⁰⁵ Gamal Abdel Nasser Hussein né le 15 janvier 1918 et mort le 28 septembre 1970, fut le second président de l'Egypte de 1956 à sa mort. En tant que colonel dans l'armée égyptienne, Nasser dirigea la révolution égyptienne de 1952, aux côtés de Mohammed Naguib, devenu premier président de la nouvelle république qui fut instaurée après la chute de la Monarchie d'Egypte et de Soudan. Il inaugura une nouvelle ère en Egypte, celle de la modernisation, des réformes socialistes servant la cause ultime d'une unité arabe à travers un nationalisme panarabe, qui fut pendant un court instant illustré par l'union entre la Syrie et l'Egypte. Nasser est généralement considéré comme l'une des figures politiques les plus influentes dans l'histoire arabe et de la politique arabe du XX^e siècle. Sous sa présidence, l'Egypte nationalisa l'entreprise qui gérait le Canal de Suez, et s'imposa comme l'un des principaux acteurs de la lutte anti-impérialiste contre les puissances occidentales, et ce dans le monde arabe et en Afrique.

²⁰⁶ Soekarno ou Sukarno, né Koesno Sosrodihardjo (6 juin 1901 - 21 juin 1970), est le premier président de la République d'Indonésie (1945-1967) dont il a proclamé l'indépendance le 17 août 1945 avec Hatta, le premier vice-président.

²⁰⁷ Le terme de « non-alignement » a été inventé par le premier ministre indien Nehru lors d'un discours en 1954 à Colombo. La Déclaration de Brioni du 19 juillet 1956, proposée par Gamal Abdel Nasser, Josip Broz Tito, Sukarno et Jawaharlal Nehru, marque l'origine du mouvement, qui vise alors, dans le contexte de la Guerre froide, à se protéger de l'influence des États-Unis et de l'URSS qui cherchaient à rallier le monde à leur cause (idée de bipolarisation ; les deux grands qui gouvernent le monde).

²⁰⁸ SAK : « *Veerassamy Ringadoo a été sa porte d'entrée sur le plan politique à l'île Maurice parce que dans sa mouvance, il a été prendre la parole dans des campagnes électorales, pour l'Indépendance, dans des meetings à l'île Maurice. Il était très connu à Maurice à cause de cela et les meetings, là-bas, c'était 120 000 à 150 000 personnes. Surtout dans ce grand moment historique pour l'île Maurice, l'Indépendance, ou alors rester dans l'espace britannique. Au moment des festivités pour l'indépendance de l'île Maurice, on l'a invité, forcément puisqu'il avait donné un coup de main pour l'Indépendance et là il a rencontré beaucoup de chefs d'états progressistes, tous ceux qui avaient accompagné ses pensées pendant ses années d'études, il en a rencontré beaucoup ! Jagan, le premier Ministre de la Guyane britannique, les chefs d'Etat africains qui étaient venus pour l'Indépendance de Maurice. On l'a mis au premier rang et on lui a fait rencontrer tous ces gens-là. À*

Veerasamy Ringadoo. Ringadoo était le second du premier leader travailliste Rangoolam. Souvent Ringadoo venait chez sa famille et il était en contact direct avec ces leaders indépendantistes plus régionaux. Ça va le guider un petit peu dans ses premiers pas politiques, après. Tous ces mouvements, toute cette effervescence de décolonisation, tous ces leaders progressistes qui émergeaient au niveau mondial. Fort de tout cela il décide de rentrer à La Réunion, mon père qui était très fier de lui et qui était vice-président du temple de Saint-Denis et assez influent au sein de la communauté tamoule, parce qu'il était orphelin et mon père était son oncle, c'était un peu un second... pour lui

FC : Un second père, vous voulez dire...

SAK : Un peu comme cela. Quand il est rentré, mon père a organisé sa réception à Gillot, l'ancien Gillot, à Mapérine²⁰⁹ et a sollicité des dignitaires de la communauté, les patriarches, les plus vieux, Latchoumaya, Catapoullé, à venir l'accueillir. Et il a été accueilli, le premier avocat d'origine indienne, vraiment avec éclat et une reconnaissance de la communauté. Là les choses s'enclenchent entre son penchant pour tout ce qui était progressiste, l'effervescence dans le monde et lui avocat qui arrive à La Réunion, accueilli avec fierté par sa communauté. Les choses vont alors se mettre en place de manière plus concrète. Il est rentré à La Réunion le 6 février 1964. Un petit peu plus d'un an après, en 1965, il sort un organe de presse Trident. C'était la période difficile entre la répression de droite et le principal opposant de l'époque, la gauche, c'étaient les communistes. Et là, il y avait matraquage, violence ; la scène politique était dominée par cette bipolarisation-là. Et lui, il s'est inscrit ; il a voulu se profiler comme une troisième voix, une troisième force progressiste, gaulliste, un peu de gauche parce qu'il s'est prononcé pour un changement de statut, l'autonomie. Il s'est affiché de sensibilité appartenant au camp gaulliste mais plus souple pour les colonies, pour La Réunion, avec une possibilité d'évolution statutaire et en cela il rejoignait en quelque sorte le parti communiste qui a un moment est allé plus loin, jusqu'à l'indépendance²¹⁰. Il a fait une première sortie en politique et là, ça aurait du être un succès, mais il était candide. Il a fait une sortie à Champ Borne pour les élections cantonales. Il avait en face de lui Armand Barau qui était un des usiniers de l'époque, gros planteur de cannes, grosse propriété, grande plantation. Il était ingénieur lui, il était très actif au niveau de l'usine de Bois rouge au sein même du canton. C'était donc son adversaire. J'étais en première et on assistait à ses meetings. C'était fou de monde. C'était une nouvelle voix, qui se situait entre les deux pôles que les gens avaient l'habitude de voir, moins excessive, plus positive... C'était une critique très constructive de la société réunionnaise d'alors. Quand il y a bipolarisation, l'un critique l'autre et on se tape dessus. Ça a été un autre ton et un nouveau personnage sur la scène politique de La Réunion. Il s'est donc présenté. Plus d'un lui avaient dit qu'il fallait prendre les moyens de faire en sorte qu'on ne lui vole pas les résultats du scrutin ou la victoire. Et lui disait : *'Non, non, le Préfet a reçu des consignes ; ça se passera bien. Vous verrez. Paris a téléphoné au Préfet. Foutaises...'*

À huit heures, on ouvre les bureaux de vote. À huit heures et demie à peine Barau entre dans le bureau de vote avec un paquet de nervis, de gros bras avec des brassards tricolores et on a

l'époque, les Mauriciens et les Réunionnais se fréquentaient plus encore et Ringadoo venait en vacances chez son beau-frère et ils ont sympathisé. »

²⁰⁹ « Pendant longtemps, les bâtiments de l'aérogare ne furent que de modestes baraquements en bois sous tôle, en bordure de l'océan. Tout changea très vite après 1963 lorsqu'affluèrent les crédits d'équipement. Un village, Mapérine, fut même rasé pour l'agrandissement de la piste actuelle. Gillot se développa d'année en année pour devenir l'aéroport international Roland Garros, accueillant des dizaines de vols internationaux chaque jour. »
<http://www.saintpaul-lareunion.com>

²¹⁰ RK : « *Je n'étais pas contre ! 'Les colonies sont nées avec une croix sur le front', avec l'Eglise... Qu'est-ce que ça veut dire ? Elles sont nées pour mourir ? Elles sont nées en sachant très bien que tôt ou tard elles cesseraient d'être des colonies. »*

éjecté les assesseurs de Maître Kichenin. Lui-même, il a été un peu secoué dans le bureau et à huit heures le bureau a ouvert, à neuf heures, il était vidé.²¹¹

FC : Ce n'est pas vrai...

SAK : Ah si, si, et après ils ont bourré les urnes ! Sa première sortie l'a vraiment traumatisé parce qu'il n'était pas de cette culture-là, de la violence à ce niveau-là. Bas, très bas, physique comme ça, *manu militari*. Sa culture juridique a fait de lui quelqu'un qui est respectueux des règles, de la loi et il a cru qu'au sein de la République française, cela ne pouvait pas se passer autrement que dans le respect des institutions.

FC : Je comprends.

SAK : Cela l'a traumatisé et déçu aussi. Là, cela a peut-être été une erreur. Et il est parti comme cela...

FC : Il s'est découragé ?

SAK : Il s'est découragé alors que c'est là qu'il aurait fallu rebondir, revenir régulièrement au contact des gens qui avaient milité énormément pour lui.

FC : Ceci-dit, il a lutté contre la fraude électorale.

SAK : Ah oui, dans « Trident », cela a été un thème majeur,²¹² d'autant plus qu'il en avait été la victime, en premier. Cela a été les moments forts de son cursus. Et « Trident », en tant qu'organe culturel, a mené aussi des combats pour le respect des interdits alimentaires dans les structures publiques, les hôpitaux, l'armée, les écoles. Tout ce qui était public. Il s'est battu aussi pour ce qui n'est encore pas le cas aujourd'hui, une émission religieuse hindoue à la télé officielle. Jusqu'à aujourd'hui, ça n'existe pas alors que nous sommes la première communauté française d'origine indienne.

FC : C'est vrai.

SAK : Ça, c'est le combat que les associations mènent encore actuellement. Cela a démarré tôt et c'est encore d'actualité. Après, René a fait une sortie un peu hasardeuse, en politique, il a fait une sortie à Saint-André. Il s'est déclaré au dernier moment.

FC : Quelles élections ?

SAK : C'étaient les cantonales, toujours. Il y avait Vergès et Virapoullé et Virapoullé démarrait un peu en politique. C'était dans un canton de Saint-André et il s'est déclaré un peu au dernier moment, peut-être trois semaines avant les élections. Il a subi une lourde défaite.

FC : Parce qu'il n'avait pas préparé... Pourquoi les cantonales et pas autre chose ?

SAK : C'est plus facile, les cantonales. C'est un candidat, un canton. Déjà, pour Saint-André c'était découpé en deux à l'époque, en trois après ; pour Sainte-Marie, ce n'est pas pareil. Le canton, c'est la commune. On travaille le même espace, la même démographie, le même électorat pour les deux. Vous n'avez pas besoin d'établir une liste comme aux municipales. Là, il vous faut trouver 33 noms, 35 noms. C'est plus compliqué.

FC : Et vous m'avez dit que vous-même étiez un homme politique ; vous militez pour quoi ?

SAK : Moi, j'ai créé un mouvement, un mouvement progressiste de gauche, allié avec le PS parce que c'est notre première sensibilité. Après avec la famille de gauche, les liens avec le PC se font toujours en deuxième intention.

FC : Que Maître Kichenin soit de droite et vous de gauche ne pose aucun problème ?

SAK : Non, parce que de droite qu'il était, notre point commun est une analyse progressiste de la société réunionnaise. Nous sommes d'accord sur pas mal de points. J'ai créé donc ce

²¹¹ RK : « Ils ont fait ce qu'ils voulaient, sans aucun contrôle.

FC : Quand avez-vous décidé de vous présenter ?

RK : En 1966, je me suis dit que j'allais me présenter mais c'était truqué les élections, vous savez ? J'ai perdu. Un coup de force. J'avais en face de moi Barau, blanc, une famille de colons. L'administration de l'époque était pour lui ! Et oui.»

²¹² On l'a vu supra dans mon entretien avec Paul Hoarau et à nouveau ici avec Saminadin Axel Kichenin.

parti là qui m'a amené à être maire de Sainte-Marie, après conseiller général, conseiller régional.

Après Saint-André, il a eu une troisième sortie politique à Sainte-Rose, contre Alix Elma, maire de Sainte-Rose. Toujours aux élections cantonales. Là il avait travaillé plus. Son épouse a du patrimoine à Sainte-Rose mais ce n'est pas suffisant ; il faut une présence assidue. Il a fait mieux qu'à Saint-André mais ça n'a pas été suffisant.²¹³

FC : Concernant le métier d'avocat de Maître Kichenin, j'ai une faiblesse dans mon travail qui est que je n'ai pas d'exemple de plaidoirie. Il n'a pas gardé de plaidoirie et même si j'ai le témoignage de quelqu'un qui assistait régulièrement à ses interventions au tribunal, ça ne me paraît pas suffisant. Que pourriez-vous me dire à ce sujet ?

SAK : Maître Kichenin était plus juriste appliqué que ténor. Les envolées lyriques, ce n'était pas trop son affaire. Il n'aimait pas ça d'ailleurs et disait que c'était de la grande comédie. Il n'était pas du tout de cette école-là.²¹⁴ Il était plus appliqué sur le droit fondamentalement et donc présentait au tribunal, ou à la cour, des textes. Il s'appuyait sur les textes ; c'était un travail minutieux de juriste véritablement ; si on le projette quarante ans plus tard, aujourd'hui, ça aurait été top ! Parce qu'aujourd'hui, on va plutôt sur cette base-là en termes judiciaires que les effets de manches qui n'impressionnent plus les juges. Ils sont plus jeunes, d'une autre école. Aujourd'hui, il marquerait vraiment beaucoup plus de points. À l'époque, c'était nouveau ; il a innové de ce point de vue-là aussi. En politique, il a innové ; sur le plan communautaire, il a innové... Il y avait des intellectuels tamouls à l'époque, mais personne n'a eu le courage de s'engager.... Je jette un regard très distancié. Je ne dis pas ça parce que c'est un membre de la famille mais personne n'a eu le courage de s'engager, dans un combat culturel, dans le sens des intérêts de la communauté. Ils étaient tous au Parti Communiste et tous ils étaient soumis au Chef, à Vergès. Les intellectuels tamouls.²¹⁵ Tous ceux-là avaient des situations statutairement assez bien placés. Ils contestaient le système, mais personne n'a osé se déclarer leader lui-même. Il a été le premier à le faire et ça aussi, ça a créé des animosités dans la communauté. Et les autres, le voyant faire, certainement, ont eu ce déclic. *'Pourquoi n'avons nous pas eu cette audace-là ?'* Ça les a révélés à eux-mêmes.

FC : Au lieu d'être solidaires ?

SAK : Il a essayé de les rassembler mais ils sont venus tellement en bloc qu'il a compris qu'on l'éjecterait au bout d'un an... On l'aurait mis là de côté... Ils étaient tellement majoritaires et avec des arrières pensées. Il le savait et il a dit : *'Bon, on arrête là !'*

FC : La vie est dure...

SAK : J'ai grandi devant tous ces gens-là. (...) Ils se sont trompés de cap et après c'était trop tard pour revenir en arrière.

Christian Barat m'avait parlé de Joseph J.A. Varondin, auteur de « *Les Lambrequins de la Honte* »,²¹⁶ de « *Fils de Govindah* »²¹⁷ de « *Apocalypse réunionnaise* », un des rédacteurs de Trident, un proche de René Kichenin, comme quelqu'un d'incontournable. « *Si tu ne rencontres pas Jo Varondin, il manquera quelque chose à l'histoire de vie de René !* » Intriguée, j'ai obtempéré. Il m'a reçu pour un entretien le 8 décembre 2013, rue Monseigneur de Beaumont.

²¹³ RK : « *Là, j'ai été battu par l'argent, 6 millions, récupérés ensuite sur l'argent de la commune. Tout le monde était pour moi et deux jours avant ils ont été achetés.* »

²¹⁴ RK : « *Il y a une part de comédie quand même, les effets de manche...* »

²¹⁵ Pour Axel Kichenin, ces intellectuels qu'ils qualifient de « tamouls » étaient Ponama, Marimoutou, Narassiguin, Pota, Paquiry, Mourouvaye, Sinamallé de Saint-André, Ramin, Miniépoullé...

²¹⁶ *Les lambrequins de la honte*, Portrait du Réunionnais départementalisé et de son maître, Editions du Marronnage, Ile Cernée, imprimé à Singapour, 1991.

²¹⁷ *Fils de Govindah*, Roman de la Varangue Coloniale Réunionnaise « Fleur de canne et vanille », Editions du Club de la Varangue et de l'Académie indocéanienne, Republic of Mauritius, 2010.

FC : Que signifie les initiales J.A. ?

JV : Jacob Anatole. Je m'appelle Joseph Jacob Anatole Varondin. Je suis né le 23/03/1933. Tout en 33, comme chez le médecin. C'est pour ça que je ne suis jamais malade.

FC : Dans quelles circonstances avez-vous connu René Kichenin ?

JV : Je l'ai connu au lycée. Il était dans une classe ou deux après moi et comme il n'y avait pas beaucoup de *Malbars* dans la cour du lycée. Ça se voyait. Il y était du temps de Louis Virapoullé, Alexis Pota, Germain Narassiguin, peut-être un Mourouvin... Voilà la petite tribu dont je me souviens. Papa connaissait bien sa famille. Son père est décédé avant tout le monde. Après, je l'ai retrouvé quand il est revenu de ses études parce qu'on a appris qu'il avait débarqué à Gillot avec un grand concours de peuple ; on lui a mis le *marlé*²¹⁸ dans le cou. Naturellement, les gens de ma nature se sont gaussés de l'affaire ; René revient comme 'le Roi *malbar*'. Je ne crois pas que ce soit lui qui l'ait voulu mais plutôt son entourage. René, en somme, est assez timide. Il n'est pas 'm'as-tu vu ?' du tout. De ce que je connais, il n'est pas 'm'as-tu vu ?'. À partir de là, il a commencé à entrer en contact avec tout le monde, provoquant sympathies et jalousies. Les grands bourgeois étaient surtout jaloux. Le petit peuple avait trouvé, je ne dis pas leur *imam*, mais plutôt leur *gourou*. Mais content, René avait pris les choses en main. Son objectif a été de remettre la communauté *malbare* au niveau qui était le sien et il a œuvré, il faut le reconnaître avec courage et même avec abnégation. Il a tenté un mandat politique qui a mal tourné sous les quolibets de Jean-Paul Virapoullé et les galets de Morange et Nativel au Champ Borne. D'ailleurs, cette mésaventure électorale de René a poussé Jean-Paul à faire de la politique. Je me souviens de ce jour-là où il a dit : « René i connaît pas faire la politique. Il fallait venir au moins avec trente nervis et un camionnette galets pour répondre aux provocations » des Barau, Morange, et Nativel lequel était comptable de Bois Rouge et leur centurion. Les Césars restaient à l'extérieur et poussaient Nativel à l'intérieur. René a connu un échec là mais il n'a pas couru après les mandats comme beaucoup de personnes. Après cet échec, il s'est un peu retiré de la vie politique publique mais il a beaucoup œuvré à titre personnel chez lui et dans le porte à porte familial et le porte à porte amical jusqu'au jour où à force de petites rencontres et malgré les quolibets de la bourgeoisie *malbare*, il réussit à en rassembler un grand nombre. Il faut reconnaître que cette communauté a tout de même pignon sur rue. Il avait un côté qui était important pour lui, il était l'ami de Raymond Barre. Ça lui a attiré sinon beaucoup de sympathies mais beaucoup d'acointances et aussi pas mal de jalousies, une fois de plus.

À ce moment retentissent des klaxons tonitruants dans la rue de Beaumont, à la sortie de l'école de Joinville, qui nous empêchent momentanément de poursuivre l'entretien.

JV : Ces gens-là, hier, ils n'avaient pas de quoi se payer une place dans un « *car courant d'air* ». Aujourd'hui, ils ont une voiture et ils s'impatientent ! Les premières voitures qu'ils ont vues, c'étaient celles des maîtres qu'ils lavaient. Paul Salez, un jour, au tribunal, a dit que la voiture pour le Réunionnais moyen, maintenant, c'est le signe extérieur de son existence, la calandre, c'est son blason et le volant c'est son sceptre ! C'est pour ça qu'il conduit parfois le bras ballant à la portière au risque de se le faire emporter. (Rires)

Nous, on parle crûment parce que nous ne tolérons pas cette espèce d'enrobage de l'ineptie des gens dans leur comportement.

FC : Aviez-vous des différences de vue sur la politique de l'île avec René Kichenin ? Diriez-vous que vous étiez d'un bord politique différent de celui de Maître Kichenin ?

²¹⁸ Terme créole dérivé du tamoul *mala*, guirlande et *pou*, fleur. Un *marlépou* ou *marlé* est un collier de fleurs fraîches habituellement réalisé pour décorer les sculptures des divinités à l'honneur, les jours de cérémonies.

JV : Pas du tout, nous étions des autonomistes et subsidiairement des indépendantistes²¹⁹ mais contrairement à ce que bramait Debré à tout bout de champ, nous n'avons jamais voulu un rattachement quelconque d'une Réunion autonome ou indépendante à l'Inde ! On a dit d'ailleurs ouvertement à Debré, mais il n'écoutait que d'une oreille. '*Les Malbars sont des Réunionnais. Vous ne trouverez pas un bateau rempli de Malbars pour regagner l'Inde.*' S'il y a un jour l'autonomie, ceux qui partiront, ce sont les Zorèy, et des Blancs. Il y a deux peuples enracinés ici, je ne parle pas des Noirs, des Kaf ni des métis mais ceux qui auraient les moyens de s'enfuir, les Malbars, les Yab. (...)

FC : Si Maître Kichenin avait réussi en politique, qu'aurait-il changé selon vous ?

JV : D'abord, avant de vouloir réussir en politique, il a voulu réussir du côté de la diplomatie. Il avait voulu être Consul de l'île Maurice à La Réunion. En premier, Jean-Paul s'est opposé. René avait déjà mis son mât.

FC : C'est à dire ?

JV : Un mât pour mettre le drapeau français d'un côté et le drapeau mauricien de l'autre côté et au milieu un drapeau réunionnais.

FC : Vraiment ?

JV : Ah, oui ! Un mât, deux mâts même, à côté de son portail, un pour le drapeau français et l'autre pour le drapeau mauricien.

FC : Sérieusement.

JV : Demandez-lui. Si vous voulez, je vais l'interpeller et je le mets là et je lui dis : '*C'est vrai ou c'est pas vrai ?*' Il avait acheté sa superbe Mercedes, numéro 4MS, MS qui est l'abréviation de Maurice. C'est la plaque minéralogique internationale pour l'île Maurice.

Quelques jours plus tard, j'ai interrogé Maître Kichenin à ce propos et il a fait une mise au point énergétique :

RK : Joseph Varondin a fait une fausse interprétation. Effectivement, parfois, je faisais hisser un drapeau français et un drapeau mauricien mais c'était tout simplement un signe d'hospitalité pour mes amis lorsque j'organisais une réception en leur honneur. L'histoire de la Mercedes est aussi une pure invention de Joseph Varondin. Il est réputé pour son humour.

JV : La Préfecture s'est opposée, Jean-Paul Virapoullé s'est opposé. Gros Louis, le Parrain, il suit. Paris a dit : '*Non.*' Le petit Véloupoullé est devenu Consul honoraire parce que Jean-Paul est intervenu. Si Jean-Paul n'avait pas donné sa bénédiction, Véloupoullé ne serait pas devenu Consul honoraire. D'un autre côté, René s'est battu pour avoir un Consul de l'Inde. Le premier étant Krishna Patel, qu'on prenait pour musulman alors qu'il ne l'était pas. Tous les

²¹⁹ La remarque suivante de Joseph Varondin s'est produite hors enregistrement, après la fin de l'entretien. Elle me paraît éclairer la position de Maître René Kichenin vis à vis de la France : « *Ce n'est pas parce qu'on est indépendantistes qu'on est contre la culture française. On est contre cette espèce de zorèyi qui est là et qui domine, les carapates, comme on dit...* »

Il ajoute : « *Ce qu'on ne dit pas de l'histoire dans l'histoire de La Réunion, ou, on le sait mais on ne le dit pas, c'est qu'après la restitution de La Réunion à la France par les Anglais en 1815, tous les Réunionnais de vieilles souches, (les pères fondateurs de la colonie Robert, Dalleau...) ont été refoulés vers les pitons ; il est arrivé une masse de zorèy de France dont le plus célèbre avec ses lithographies a été Roussin, militaire et puis tous les autres, les Hugo, les Caillé. Pourquoi les Réunionnais appellent les Maître-politains Zorèy ? Robert Chaudenson a donné une explication du mot zorèy qui ne tient pas. 'Ils tendaient l'oreille ou ils avaient les oreilles rouges', dit-il. C'est faux tout ça. Zorèy vient du tamoul Dorèy qui signifie maître, patron ! Comme farendji, comme toubab, comme Roumi. Ce sont les engagés tamouls qui utilisaient ce mot. C'est un vieux professeur de Tamoul du temple de Saint-Denis, Sangeelee qui écrivait Dorèy au tableau pour dire quel mot utilisaient les engagés pour désigner leur patron. Par glissement sémantique, c'est devenu zorèy... Du temps des premiers engagés, ce sont les nouveaux colons qui arrivent et qui ne sont pas Réunionnais, la suite de Kerveguen, les Adam de Villiers... Ils deviennent réunionnais après. Ils perdent le statut de Zorèy pour devenir Gros Blancs et on transfère le mot Zorèy à ceux qui arrivent dans les administrations. »*

Zarab de la rue du Grand Chemin²²⁰ croyaient qu'il était musulman. Quand ils ont vu qu'il n'était pas musulman, ils ont « fané²²¹ ». Tous les *Malbar* et moi l'avons soutenu pour lui remonter le moral ; il a appris le français rapidement. Donc de ce côté-là, échec couronné. En politique, devant son échec aux Cantonales, il n'en a plus fait. Si René avait été élu, même conseiller général, il aurait pu avoir un poids face à Virapoullé et toute la bande et à Vergès. On aurait pu obtenir une adaptation du statut actuel. À l'époque, le Parti socialiste réunionnais qui était un parti local qui n'avait pas encore été phagocité par le P.S. parisien était autonomiste, comme les Communistes. Mais toujours pareil... Il y avait beaucoup de membres un peu frileux là-dedans et par contre avec le prêtre René Payet qui était un bon activiste, et d'autres copains on a écrit les statuts de La Réunion autonome. Lorsqu'il a fallu distribuer les exemplaires à la fête de la Rose, là-haut, à La Rivière Saint-Louis, pff...disparus... 'C'est aujourd'hui qu'on devait distribuer les exemplaires de ce statut ? Oh mais tu comprends, tu comprends, tu comprends...' Ils avaient tous remballé. Ce qu'ils cherchaient était un mandat. Wilfrid Bertile cherchait un mandat. Albert Ramassamy, Fruteau, n'étaient pas là. Ils étaient encore avec Debré, à la FMSR, fédération socialiste. D'ailleurs, quand Fruteau a voulu s'accrocher au Parti socialiste, ici, j'ai apporté une grande photo sur laquelle on le voyait en compagnie d'Albert Ramassamy, avec Moreau, Debré, Repiquet... J'ai dit : 'Ça, ça devient socialiste ? Je démissionne.' Et j'ai quitté le Parti.

FC : Vous étiez au PS.

JV : Oui jusqu'en 1977, et j'ai reçu dans ma maison d'à côté toute la famille Mitterrand d'ailleurs qui nous avait promis l'autonomie. Mitterrand a eu cette phrase à propos de la guerre d'Algérie, 'Avec ces gens-là, il n'y a qu'un langage à tenir, c'est celui des armes.' Si vous ne trouvez pas aux archives, vous cherchez dans le livre d'histoire de terminale de la collection Istra et vous trouvez, l'expression, écrite dans ce bouquin. Ça se distribuait dans l'enseignement privé. J'ai dit au fils Mitterrand que je ne croyais pas du tout qu'il ait pu dire cela. Le seul qui a fait et dit quelque chose en ce sens, c'est Giscard quand il a été élu en 1974 et qu'il est venu à La Réunion. Il était venu à Saint-Louis et on avait fait un grand rassemblement. Il y avait des communistes, des socialistes et des sympathisants. Je me souviens que nous étions entrés avec des banderoles estampillées 'Réunion autonome'. Les C.R.S. sont venus nous charger. Giscard a même dit à Christian Dambreville 'Vous voulez l'autonomie, je vous la donne à vos risques et périls.' Je me souviens de ce que nous lui avons répondu : 'Ce sera notre problème et plus le vôtre.' À chaque fois, on nous dit : 'Qu'est-ce que vous allez faire ? Qu'est-ce que vous allez manger ? Qu'est-ce que ? Qu'est-ce que ?!!! C'est notre problème. Nous apporterons la réponse.' Vous voyez Maurice ? Ils ont partis à zéro en 1968 et aujourd'hui, c'est une petite nation équilibrée et reconnue dans le Monde ! Et j'avais cité l'exemple de l'Islande qui, en 1945, était une colonie danoise. Comme les Américains avaient besoin d'un point de chute pour faire une base, ils ont dit au Danemark, envahis par l'Allemagne, vous ne représentez rien alors 'Chappez !'²²² On donne l'indépendance à l'Islande et l'Islande de 1945 n'était pas du tout développée. Je suis allé en Islande vers 1954 par là. Ils étaient aussi sauvages que nos habitants des Hauts. L'Islande est devenue un pays florissant grâce à la pêche. Tout ce qu'on a fait à essayer de présenter l'Islande comme exemple a été tout de suite annulé, annihilé par Debré et Vergès. Pourtant, Vergès était encore nationaliste. Il l'était jusqu'en 1981. Quand Mitterrand a été élu, la veille du Congrès au Port, la veille au soir, toute la salle du gymnase était tapissée de caliquots avec : 'La Réunion autonome, La Réunion aux Réunionnais.' Et Vergès était à Paris en train de négocier avec Mauroy.²²³ Il arrive pendant la nuit et il fait tout enlever. Et le lendemain,

²²⁰ Rue Maréchal Leclerc.

²²¹ Tourner les talons.

²²² Partez !

²²³ Pierre Mauroy, Premier ministre socialiste français, de 1981 à 1984.

dans son discours, il ne parle plus de rien, que de la lutte des classes ! La grosse déception. On a abandonné les relations avec Vergès, coupé les relations avec le P.C.

FC : Vous avez commencé à définir la personnalité de René Kichenin. Auriez-vous quelque chose à ajouter qui permettrait de mieux le comprendre ?

JV : En exagérant un peu, René a voulu être le Gandhi de La Réunion. Mais, s'il a été reconnu, pas en tant que Gandhi, mais comme un peu le leader moral de la communauté *malbar*, il n'en a pas tiré une gloriole publique. Je ne dirais pas que René a agi en sous-marin, non, mais en forte discrétion. Il ne ramenait pas la couverture à lui ; il n'en tirait pas gloire. Par contre le bon côté de René, c'était cette foi et cette volonté d'œuvrer pour la communauté, pour qu'elle sorte de son carcan de l'engagisme, mentalement. D'un autre côté, René était, disons seul, mais aussi ami de Monsieur Raymond Barre qui le protégeait mais qui lui disait : '*René, il ne faut quand même pas aller trop loin.*' René ne nous l'a jamais dit, mais on l'a senti.

À la relecture René Kichenin s'est amusé de cette remarque de JV.

RK : C'est vrai...

Puis il ajoute qu'il n'a jamais vraiment abordé cette question de l'éventuelle Indépendance de La Réunion avec Raymond Barre afin de ne pas gêner leur amitié.

RK : Il était intelligent....

JV : Et, René, n'ayant pas avec lui une élite pour le soutenir, a mené un combat solitaire, surtout après la disparition de Trident. Cet élan de libération ou de reconnaissance a disparu. Il est vrai qu'entre temps, les communistes se pavanaient mais les électrons libres comme nous, on avait beau s'agiter, on était pire que le boson de Higgs²²⁴. D'ailleurs, pourquoi on l'appelle Boson ? C'est un scandale ! On l'appelle Boson parce que à l'origine, ce n'est pas Higgs, mais c'est un Indien qui s'appelait Bose²²⁵ qui travaillait avec les savants anglais qui avait fait une intervention à l'Académie de Londres.

FC : Quelqu'un de la famille de Subhas Chandra Bose ?

JV : On ne peut pas savoir tellement il y a de Bose à Calcutta. Subhas est une chose mais des Bose, il y en a des tonnes.

FC : Ma dernière question peut vous choquer mais je la pose même si elle peut paraître farfelue ; vous n'êtes pas obligé d'y répondre. Pensez-vous que René Kichenin aurait pu mener La Réunion à l'Indépendance et être un bon Président de la République réunionnaise ?

JV : S'il avait voulu ?

FC : Oui.

JV : Même pas. Je ne crois pas qu'il a rêvé de ça. Il n'y a jamais pensé ; il n'en a jamais rêvé.

FC : Il n'y a pas pensé.

JV : Il n'y a pas pensé. Ce qu'il voulait surtout, c'était tirer la communauté *malbar* de sa mentalité d'engagisme. Ça c'est d'un côté, et de l'autre, René n'avait pas une prétention politique communautaire, c'est à dire, se servir de la communauté *malbar* pour arriver à un

²²⁴ Le boson de Higgs, est une particule élémentaire dont l'existence permet d'expliquer pourquoi certaines particules ont une masse et d'autres n'en ont pas. La connaissance de ses propriétés peut par ailleurs orienter la recherche au-delà du modèle standard et ouvrir la voie à la découverte d'une nouvelle physique.

²²⁵ Le terme de boson provient du nom du physicien indien Satyendra Nath Bose. Bose se rendit compte le premier que pour expliquer la loi de Planck décrivant le rayonnement du corps noir à partir des photons précédemment découverts par Einstein, il fallait supposer que les photons suivent une statistique désormais appelée statistique de Bose-Einstein. Bose écrit un court article, *Planck's Law and the Hypothesis of Light Quanta*, qu'il envoie à Albert Einstein, après un rejet par le *Philosophical Magazine*. Einstein est favorablement impressionné et le recommande pour publication dans *Zeitschrift für Physik*, et il en fait lui-même la traduction de l'anglais vers l'allemand. Einstein va également étendre la notion de boson à d'autres particules telles que les atomes et contribuer à la popularité du concept de boson.

poste important. Il n'aurait jamais amené la Réunion indépendante vers une indiânerie. Ça aurait été une ânerie. Ça n'a jamais frôlé son idée. Que, maintenant, la communauté *malbar* participe au plus haut niveau de La Réunion indépendante, oui. Qu'il ait voulu l'indépendance comme moi, oui ! Qu'il ait voulu être Président, non !

CONCLUSION

LE LOU I BOUJ ANKOR

Le 14 juillet 2011, âgé de 76 ans, René Kichenin devient Citoyen d'honneur de sa ville, Saint-Denis de La Réunion²²⁶, au cœur de laquelle il est resté inébranlablement fidèle : Naissance, rue Labourdonnais ; École de l'Immaculée Conception et École centrale, rue Sainte Anne ; Lycée Leconte de Lisle, rue Jean Chatel autrefois rue du Barachois ; Cabinet d'avocat et maison, rue Labourdonnais ; Palais de justice, rue Juliette Dodu et Champ Fleuri. La cérémonie se déroule dans le Salon d'honneur de l'ancien hôtel de ville ; le Maire socialiste de Saint-Denis, Monsieur Gilbert Annette, prend la parole :

« Mr René Kichenin, Bâtonnier de France, est fondateur et directeur politique de *Trident*, un hebdomadaire aux opinions très larges. Il est plusieurs fois candidat aux élections municipales et cantonales, fidèle au gaullisme, à Raymond Barre* et soutien de Georges Pompidou*. Il est l'ami du père de l'indépendance mauricienne, Sir Seewoosagur Rangoolam* et défenseur acharné de l'identité créole. Fondateur de l'aide judiciaire il construit l'Arajufa²²⁷ et co-fonde l'Arel²²⁸. Il est déterminant dans l'ouverture du consulat de l'Inde à Saint-Denis, dans les années 1980. Président d'honneur de l'Union tamoule de La Réunion, membre du Lion's club, il est citoyen d'honneur de la ville de Quatre Bornes à Maurice. Maître René Kichenin est chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre national du mérite. » (Applaudissements.)

(Photo n°32)

René Kichenin prend la parole à son tour :

« Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet, Mesdames Messieurs, mes premiers mots seront à l'adresse de Monsieur le Maire et de ses conseillers municipaux qui m'ont fait l'honneur à moi et à ma famille de me décerner le titre de citoyen d'honneur de la ville de Saint-Denis. Je partage cet honneur avec mon épouse Agnès, et mes enfants Chendra Kichenin, Monique, ses deux petites filles, Devani et Tarini. Je partage aussi cet honneur avec

²²⁶ Saint-Denis de La Réunion est la commune la plus importante de l'île, grâce à son rôle de chef-lieu, et malgré des difficultés de site qui bloquent son développement. En vertu d'une décision d'Etienne Régnauld, premier commandant de l'île, Saint-Denis a succédé à Saint-Paul comme chef-lieu dès la fin du XVIIIème siècle. La commune est limitée au nord par l'océan Indien, à l'est par la vallée de la Rivière des Pluies, au sud par les remparts des cirques de Salazie et Mafate, à l'ouest par la vallée de la Ravine de la Grande Chaloupe.

La ville doit son nom au navire la *Saint-Denis* de la flotte du Marquis de Mondevergue qui s'ancra dans la baie en 1667. Deux ans plus tard, Etienne Régnauld, quittait Saint-Paul pour Saint-Denis qui devenait donc virtuellement capitale pour quelques années ; les premières constructions se firent dans les environs de l'actuelle préfecture. C'est sur cette même rive droite de la rivière, que le Vice-roi des Indes, Jacob Blanquet de la Haye proposa en 1671 d'ériger un fort pentagonal, dont seule la première pierre fut taillée.

Presque aussi peuplé que Saint-Paul, le Saint-Denis des premiers temps vécut les querelles colons/commandants et un cachot du modeste bourg accueillit le gouverneur de Vauboulon, destitué par ses administrés. Il y mourut. En 1721, la rade fut théâtre d'un fait divers qui fait encore rêver aujourd'hui : deux navires pirates prirent le gros vaisseau portugais du Vice-roi de Goa ; on ne sait ce que la Buse pendu 9 ans plus tard a fait du trésor...

Mahé de Labourdonnais, arrivé en 1735, ordonna la colonie et prit deux décisions : Saint-Denis devint la capitale de Bourbon, mais la capitale des Mascareignes fut Port-Louis. Le nombre d'habitants à Saint-Denis est passé de 77 en 1690 à environ 140000 en 2012.

²²⁷ L'association réunionnaise d'aide judiciaire aux familles. Le 11 juin 2010, Témoignages révèle l'augmentation de l'activité de cette association et explique son financement : « L'ARAJUFA est soutenue par le Conseil général (370.000 euros), la CAF (90.000 euros), la justice (82.600 euros), et les communes (77.550 euros). »

²²⁸ Aide réunionnaise d'entraide aux libérés, une association d'aide à la réinsertion.

mon fils cadet Gilles²²⁹ qui a fait le voyage de Maurice accompagné de son épouse Nichi, de ses deux filles Jayani et Sanjy, pour assister à cette cérémonie pleine d'émotions. Comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, je suis né à Saint-Denis, j'ai grandi à Saint-Denis, je suis allé au primaire et au lycée. Je suis allé à Poitiers car je ne voulais pas être dans la capitale mais je ne voulais pas non plus en être trop loin. Mes études terminées, je suis rentré pour exercer ma profession et dans cette profession, j'ai découvert beaucoup de misère du peuple. Ce n'était pas facile de conseiller, et d'aider mais il faut le faire. C'était un sacerdoce mais je l'ai accompli. Je l'ai accompli, je dois dire, avec l'aide de mon épouse. Aujourd'hui, je suis fier de vivre dans une ville où toutes les réalisations ont été faites. je dois dire, *Sin-Dni* n'est plus le Saint-Denis d'avant, de Grand-Papa. *Sin-Dni* évolue ; *Sin-Dni* se transforme ; *Sin-Dni* se métamorphose. Il a des projets. Monsieur le Maire, vous savez prévoir et les uns après les autres, ces projets voient le jour. La lutte pour la santé... Parmi vos projets, je sais que dans un esprit d'ouverture et tourné vers l'avenir vous êtes favorables à l'enseignement des langues pour que nos concitoyens puissent faire face à la mondialisation et qu'ils puissent être compétitifs sur le plan local, régional, national et international. Vous aurez des élus. Souvenez-vous de cette conversation qui a eu lieu à la Possession. Toujours raisonner dans le long terme. En terminant, je voudrais vous dire ma joie de vivre dans une ville où il n'y a plus ces préjugés que nos ancêtres ont connus, une ville qui s'est affranchie où une catégorie seulement avaient des droits et bien ça me fait plaisir aujourd'hui de recevoir cette distinction de vos mains et de celles de votre conseil. »

(Photo n°34)

Lors de l'entretien du 3 août 2011, il confirme :

RK : Je voudrais compléter pour être juste. Le consulat de La Réunion, c'est vrai ; c'est mon œuvre. Mais c'est aussi l'œuvre de quelqu'un, un grand monsieur socialiste, ancien ministre de l'Outre-mer, Henri Emmanuelli. C'est grâce à lui qu'il y a eu un consulat de l'Inde à La Réunion. De la part de Debré, il y avait beaucoup de réticences pour ne pas dire opposition. J'avais vu M Emmanuelli à la Préfecture. Il m'a reçu pendant vingt minutes, il devait partir ensuite sur Le Port. Et il m'a dit ceci : *'J'en fais une affaire personnelle et sentimentale.'* L'élection devait avoir lieu. On savait bien que la droite allait passer. L'élection allait arriver un des dimanches suivants. Il fallait faire vite, télégraphier, faire nommer un consul. Il est arrivé le samedi, a présenté ses lettres de créances et le dimanche, c'est la droite qui reprenait. Sinon on ne l'aurait pas eu. J'appartiens à la Droite mais je n'arrive pas à comprendre cette droite ! C'est curieux, hein ? Il ne faut pas être sectaire. On pensait qu'on allait rattacher La Réunion à l'Inde seulement par la présence d'un consul à La Réunion... Il faut cesser de raisonner de cette façon. Je voulais rendre hommage à Monsieur Emmanuelli.

Nous aurions pu continuer à explorer ensemble le passé de Maître Kichenin mais il fallait bien, à un moment, arrêter les entretiens formels pour mettre l'accent sur la quête de documents d'archives afin de recouper, de croiser les informations et que chimie se fasse. Il m'en a donné le premier signal le jour où il m'a révélé sa vision de la vie en évoquant « *La Mort du loup* ».

²²⁹ La famille de Soubramanien Gilles Kichenin s'est agrandie, depuis le discours de son père, de trois autres enfants : des jumeaux au prénom d'usage, Ishwari, et prénom officiel Delvina, pour la fille et prénom d'usage Sendil, prénoms officiels Devanesh, Ringuin pour le garçon, suivis d'une autre petite fille prénommée Jeshni. Son prénom officiel déterminé par le choix de la famille dans une liste fournie par un astrologue sera choisi ultérieurement.

RK : J'aime la vie. Vous avez deux philosophies, l'épicurisme²³⁰ et le stoïcisme²³¹. J'aime bien profiter de la vie. J'aime un bon repas, un certain luxe autour de moi. Ça ne veut pas dire que je tourne le dos complètement à l'autre philosophie, le stoïcisme. Vous devinez qu'il y a un syncrétisme entre les deux, un équilibre. Quand il faut être stoïque, je le suis.

FC : Donnez-moi un exemple.

RK : Parfois, il y a des problèmes qui se posent, il faut le stoïcisme pour trancher. Pas de sentiments, pas de plaisir ; il faut rester ferme. Après, ça fait un mélange avec un penchant plus prononcé....

Tout revient à un équilibre, dans la vie.

FC : Donc, vous aimez la bonne nourriture, le bon champagne, le bon vin...

RK : Le bon vin surtout !

FC : Comment pourrions-nous terminer notre livre ?

RK : Je veux le terminer avec une citation de Vigny.

FC : Alfred de Vigny ?

RK : Oui, « La mort du loup ». C'est un peu ma philosophie.

C'est après une grave crise affective et morale (il a perdu sa mère, rompu avec l'actrice Marie Dorval et tous ses amis parisiens, il s'est retiré dans son manoir, au Maine-Giraud) qu'Alfred de Vigny a écrit en 1843, en une nuit et une partie du jour suivant le poème intitulé « La mort du loup » paru dans le recueil posthume les *Destinées* en 1864, un an après sa mort. Ce long poème en alexandrins à rimes plates décrit une chasse nocturne qui se termine par la mort héroïque du loup suivie d'une réflexion morale sur le sens de la vie.

La mort du Loup

I

Les nuages couraient sur la lune enflammée
Comme sur l'incendie on voit fuir la fumée,
Et les bois étaient noirs jusques à l'horizon.
Nous marchions, sans parler, dans l'humide gazon,
Dans la bruyère épaisse, et dans les hautes brandes,
Lorsque, sous des sapins pareils à ceux des Landes,
Nous avons aperçu les grands ongles marqués
Par les loups voyageurs que nous avions traqués.
Nous avons écouté, retenant notre haleine
Et le pas suspendu. - Ni le bois ni la plaine
Ne poussait un soupir dans les airs ; seulement
La girouette en deuil criait au firmament ;
Car le vent, élevé bien au-dessus des terres,
N'effleurait de ses pieds que les tours solitaires,

²³⁰ L'épicurisme est une école philosophique fondée à Athènes par Epicure en 306 av J-C. Elle entrait en concurrence avec l'autre grande pensée de l'époque, le stoïcisme, fondé en 301 av J-C. L'épicurisme est basé sur la recherche du bonheur et d'une sagesse dont le but est l'atteinte de l'ataraxie, un état de profonde quiétude découlant de l'absence de douleur.

²³¹ Le mouvement du stoïcisme est apparu avec Zénon. Sa morale est fondée sur la souffrance. « Stoa » en grec signifie le portique. Les philosophes du stoïcisme, aussi appelés les philosophes du portique, considèrent qu'il faut supporter sa destinée comme les colonnes supportent le toit.

Et les chênes d'en bas, contre les rocs penchés,
Sur leurs coudes semblaient endormis et couchés.
Rien ne bruissait donc, lorsque, baissant la tête,
Le plus vieux des chasseurs qui s'étaient mis en quête
A regardé le sable en s'y couchant ; bientôt,
Lui que jamais ici l'on ne vit en défaut,
A déclaré tout bas que ces marques récentes
Annonçaient la démarche et les griffes puissantes
De deux grands loups-cerviers et de deux louveteaux.
Nous avons tous alors préparé nos couteaux,
Et, cachant nos fusils et leurs lueurs trop blanches,
Nous allions pas à pas en écartant les branches.
Trois s'arrêtent, et moi, cherchant ce qu'ils voyaient
J'aperçois tout à coup deux yeux qui flamboyaient,
Et je vois au delà quatre formes légères
Qui dansaient sous la lune au milieu des bruyères,
Comme font chaque jour, à grand bruit sous nos yeux
Quand le maître revient, les lévriers joyeux.
Leur forme était semblable et semblable la danse ;
Mais les enfants du Loup se jouaient en silence,
Sachant bien qu'à deux pas, ne dormant qu'à demi,
Se couche dans ses murs l'homme, leur ennemi.
Le père était debout, et plus loin, contre un arbre,
Sa louve reposait, comme celle de marbre
Qu'adoraient les Romains, et dont les flancs velus
Couvraient les demi-dieux Rémus et Romulus.
Le Loup vient et s'assied, les deux jambes dressées,
Par leurs ongles crochus dans le sable enfoncées.

Il s'est jugé perdu, puisqu'il était surpris,
Sa retraite coupée et tous ses chemins pris;
Alors il a saisi, dans sa gueule brûlante,
Du chien le plus hardi la gorge pantelante
Et n'a pas desserré ses mâchoires de fer,

RK : « Je ressens intensément ce passage où le loup se sentant pris par son ennemi, l'atteint en détruisant son complice, son arme, son chien de chasse. Sa fierté lui interdit de gémir, de se plaindre et il ne desserrera pas les dents jusqu'à son dernier souffle. »

Malgré nos coups de feu qui traversaient sa chair
Et nos couteaux aigus qui, comme des tenailles,
Se croisaient en plongeant dans ses larges entrailles,
Jusqu'au dernier moment où le chien étranglé,
Mort longtemps avant lui, sous ses pieds a roulé.
Le Loup le quitte alors et puis il nous regarde.
Les couteaux lui restaient au flanc jusqu'à la garde,
Le clouaient au gazon tout baigné dans son sang ;
Nos fusils l'entouraient en sinistre croissant.
Il nous regarde encore, ensuite il se recouche,

Tout en léchant le sang répandu sur sa bouche,
Et, sans daigner savoir comment il a péri,
Refermant ses grands yeux, meurt sans jeter un cri.

II

J'ai reposé mon front sur mon fusil sans poudre,
Me prenant à penser, et n'ai pu me résoudre
A poursuivre sa Louve et ses fils qui, tous trois,
Avaient voulu l'attendre, et, comme je le crois,
Sans ses deux louveteaux la belle et sombre veuve
Ne l'eût pas laissé seul subir la grande épreuve ;
Mais son devoir était de les sauver, afin
De pouvoir leur apprendre à bien souffrir la faim,
A ne jamais entrer dans le pacte des villes
Que l'homme a fait avec les animaux serviles
Qui chassent devant lui, pour avoir le coucher,
Les premiers possesseurs du bois et du rocher.

III

Hélas ! ai-je pensé, malgré ce grand nom d'Hommes,
Que j'ai honte de nous, débiles que nous sommes !
Comment on doit quitter la vie et tous ses maux,
C'est vous qui le savez, sublimes animaux !
A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse
Seul le silence est grand ; tout le reste est faiblesse.
- Ah ! je t'ai bien compris, sauvage voyageur,
Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au coeur !
Il disait : « Si tu peux, fais que ton âme arrive,
A force de rester studieuse et pensive,
Jusqu'à ce haut degré de stoïque fierté
Où, naissant dans les bois, j'ai tout d'abord monté.
Gémir, pleurer, prier est également lâche.
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le Sort a voulu t'appeler,
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler. »

La louve romaine qui a allaité Romulus et Remus, les fondateurs de Rome a fait rêver beaucoup d'enfants. Ici on observe le loup face au chasseur et les Hommes « débiles » face à leur sort, leur destinée. La destinée du loup est la destinée potentielle du chasseur. Alfred de Vigny joue sur le double registre de l'émotion et de la raison pour nous faire part d'une conception très élevée de la vie. Le poème, à travers l'idéalisation du loup, la compassion et l'admiration exprimées par le poète, traduit sa volonté de dominer la douleur et de donner un sens à sa vie, selon une morale stoïcienne. Comme le loup, l'homme de génie ne peut être qu'un solitaire qui accepte son sort sans se plaindre après avoir accompli au mieux la tâche qui lui a été attribuée.

FC : Maître Kichenin, pourquoi avez-vous choisi « La mort du loup » pour épilogue ?

RK : Parce que je retrouve un peu ma philosophie dans ce texte.

FC : Vous identifiez-vous au loup ?

RK : Il y a le courage, le travail à faire, puis on sait qu'on doit partir héroïquement. (Rires)

FC : Le loup, c'est vous ?

RK : Un peu ça et puis un peu solitaire aussi, c'est ma nature.

FC : Vous êtes face à l'adversité, au chasseur qui traque sa proie ?

RK : (Rires) Oui, oui. Mais je sais traquer aussi quand il le faut.

FC : C'est ce qu'il me semblait aussi. Ça veut dire que vous n'êtes pas plus bête que le chasseur.

RK : On essaie de ne pas être plus bête que lui. On a un travail à faire dans la vie et puis on sait qu'on va tout laisser, qu'on va partir.

FC : C'est sûr, mais il ne faut pas se laisser aller. On sait que la condition humaine est dure !

RK : J'ai quand même quelques notes gaies dans ma vie.

FC : Vous êtes un combattant ?

RK : J'aime le combat.

FC : Il le faut. Le plus longtemps possible.

RK : C'est ça. Dans la durée ! ... Je viens d'avoir un procès intéressant. Une question de principe a été tranchée par la cour de cassation. J'ai gagné.

FC : Là maintenant ?

RK : Le 16 juin 2011. On a voulu m'anéantir, tant dans ma famille que dans mon patrimoine. J'ai une pensée de pitié pour les personnes qui durant des années et des années se sont acharnées sur moi dans tous les domaines, qui ont voulu ma perte et jettent l'opprobre sur toute ma famille. À ces personnes, je dis que tout se paie sur cette Terre ; il y a une justice immanente à laquelle on ne peut échapper et qui nous poursuit sur des générations. Finalement, tout se fond dans le néant.

Et son rire, lorsque je lui ai répondu « *Le lou i bouj ankor !* », a été pour moi, le signe de ponctuation final, non pas de sa vie, mais de cette histoire de vie à renaître sans cesse dans l'imaginaire de ses lecteurs. Quelques mois avant que le tapuscrit de son histoire de vie, ne soit remis à l'éditeur pour être transmis à Mumbai, en Inde, pour impression, il a fait résonner, comme il le fait souvent, depuis qu'il sait que le titre de l'ouvrage sera précisément « *Le lou i bouj ankor !* » : « *Je suis un loup solitaire !* »

RK : Ça y est le livre sort en octobre !

FC : Oui. Ça y est.

RK : Je mets un coup d'estocade avant de partir.

(Rires.)

* : PERSONNES CITÉES PAR MAÎTRE RENÉ KICHENIN

Le lecteur comprendra, à l'évidence, que les personnes qui ont croisé à un moment donné l'histoire de vie de Maître Kichenin sont innombrables. J'ai regroupé ici de brèves notices concernant celles qu'il a citées ou qui ont fait l'objet de commentaires de sa part. Cette liste n'est pas exhaustive.

Annette (Gilbert)

Né le 10 mars 1946 à Diego Suarez, vivant à La Réunion, membre du Parti socialiste, Gilbert Annette a été élu maire de Saint-Denis de 1989 à 1994 et depuis 2008. Il a été également député de la 1^{ère} circonscription de La Réunion de mars 1993 à avril 1997.

Aubry (Gilbert)

Né le 10 mai 1942 à Saint-Louis de La Réunion, Gilbert Aubry est un ecclésiastique catholique. Il a été ordonné prêtre le 23 août 1970 et nommé évêque de La Réunion le 20 novembre 1975. Il est également poète.

Badinter (Robert)

Robert Badinter a été Ministre de la justice du 23 juin 1981 au 18 février 1986. Il est devenu Président du conseil constitutionnel, de 1986 à 1995. Il est principalement connu pour son combat en faveur de la réinsertion des détenus et contre la peine de mort dont il a obtenu l'abolition en France en 1981, en tant que Garde des sceaux.

Barre (Raymond)

Raymond Barre est né en 1924 à Saint-Denis. Après le lycée, il entame des études de droit à la faculté de droit de La Réunion, puis après avoir été mobilisé à Madagascar, continue ses études de droit à Paris. Il est lauréat d'une agrégation de droit et de sciences économiques de l'enseignement supérieur en 1950 dont il finit deuxième. Il est nommé professeur à la Faculté de Droit et de Sciences économiques de Caen, mais ne rejoint pas son poste immédiatement et, pendant quatre années, effectue des missions à l'Institut des hautes études de Tunis. Il publie en 1959, un manuel d'économie qui restera longtemps utilisé par les étudiants et qui est appelé familièrement *Le Barre*. Il devient ensuite professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris, à la Faculté de droit et de sciences économiques de Paris ainsi qu'à l'École Centrale de Paris.

Bello (Huguette)

Née le 24 août 1950 à Ravine des Cabris (La Réunion), Huguette Bello est députée-maire de la ville de Saint-Paul. Réélue le 10 juin 2012, elle a officiellement annoncé son appartenance au Front de gauche et siège dans le groupe de Jean-Louis Mélenchon. Elle est membre de la délégation de l'Assemblée aux droits de femmes et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Bérenger (Paul Raymond)

Paul Raymond Bérenger, né le 26 mars 1945, est un homme politique mauricien et ancien premier ministre de la République de Maurice du 30 septembre 2003 au 5 juillet 2005. Ayant perdu les élections législatives de 2005, Bérenger est devenu chef de l'Opposition (institutionnelle) mauricienne jusqu'au 3 avril 2006. À la suite d'une défection dans son groupe, il s'est retrouvé minoritaire au Parlement. Toutefois, en octobre 2007, il a de nouveau été nommé leader de l'Opposition. Il demeure le leader charismatique du Mouvement militant mauricien.

Cabon (Marcel)

Marcel Cabon, (pseudonyme, *Jacques Marsèle*) homme de lettres mauricien, est né le 29 février 1912 à Curepipe et mort le 31 janvier 1972. Écrivain, journaliste et poète, il fut un des grands littéraires qu'a connus le pays. Le jeune Cabon grandit dans le village de Petite Rivière Noire, dans l'ouest de l'île. Il commença sa carrière d'écrivain en 1931 avec la publication de ses premiers vers dans *L'Essor*. Il embrassa une carrière de journaliste et en tant que tel se rendit à Madagascar entre 1946 et 1947 pour un séjour plus ou moins mouvementé. Les journalistes locaux ne lui avaient pas réservé un accueil chaleureux. Les autorités finirent par le déporter en 1947 vers Maurice. De ce séjour, Marcel Cabon va s'inspirer pour écrire *Kélibé-Kéliba* en 1956. Après un passage à la radio comme présentateur, il revint à la presse écrite où il gravit les échelons pour devenir rédacteur en chef du *Mauricien* en 1956. Par la suite, il occupa les mêmes fonctions au quotidien *Advance*, journal pro-travailliste. Ses collaborateurs se souviennent de lui comme un homme d'une discipline de fer, d'une rigueur impressionnante. Il abandonna la direction d'*Advance*, pour devenir le Chef du Service de l'Information de la Radio-Télévision Mauricienne, en 1970.

C'est surtout son roman *Namasté*, publié en 1965, qui a assuré à Maurice la réputation littéraire de Marcel Cabon. Le héros en est un jeune Indo-Mauricien, Ram, qui est vite devenu l'âme du village où il est installé, sur un lopin de terre dont il a hérité. Il encourage les paysans à s'entraider, à construire une école, à ouvrir une route. Mais sa femme meurt, tuée par l'écroulement de sa maison lors d'une terrible tempête tropicale. Ram perdra la raison. *Namasté* fut réédité en 1981, suivi de nombreux retirages, pour répondre aux besoins de l'enseignement qui a inscrit ce roman à ses programmes.

Carbonnier (Jean)

Jean Carbonnier, né le 20 octobre 1908 à Libourne, mort le 28 octobre 2003 à Paris, a été Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers de 1937 à 1955, puis à celle de l'Université de Paris jusqu'en 1976. Juriste à l'approche pluridisciplinaire, il a été l'inspirateur de la rencontre du droit avec la sociologie.

Carbonnier (Denis)

Denis Carbonnier est avocat au Conseil d'État et près la Cour de cassation.

« Denis Carbonnier est l'un des fils du grand doyen, grand juriste Jean Carbonnier. Il est aussi professeur à Poitiers. Je ne l'ai pas connu comme professeur ; j'ai été formé par René Savatier. Même importance du point de vue du droit, peut-être pas même philosophie. À l'époque, Poitiers était une faculté de droit très reconnue. Denis est actuellement avocat à la Cour de cassation. C'est mon avocat personnel dans toutes mes affaires. » (René Kichenin)

Cheddi Jagan

Cheddi Jagan né en 1918 (« *A son of ethnic Indian sugar plantations workers* »), de religion hindoue, ancien premier ministre du Guyana britannique, devenu président de la République de ce même pays inséré entre le Surinam, le Brésil et le Venezuela, du 13 octobre 1992 au 7 mars 1997, mort en 1997. René Kichenin : « *À un certain moment, il a eu beaucoup de problèmes avec la CIA à cause de sa femme qui était communiste. Jeannette la rouge, on l'appelait. Il a perdu son poste de premier ministre et plus tard il a retrouvé des responsabilités.* »

Debré (Michel)

Michel Debré (1912-1996), résistant et gaulliste, a été Garde des Sceaux du gouvernement de Gaulle III à partir de 1956. Premier ministre de la République française à partir de janvier 1959, il a démissionné en avril 1962, suite à un désaccord avec le Président de Gaulle concernant l'Algérie française. Il a été par la suite ministre de l'Economie et des Finances de 1966 à 1968, ministre des Affaires étrangères de 1968 à 1969 et ministre de la Défense nationale de 1969 à 1990.

Prise alors qu'il était Premier ministre « l'ordonnance Debré » est une ordonnance du 15 octobre 1960 qui pose que « *les fonctionnaires de l'État et des établissements publics de l'État en service dans les DOM dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public peuvent être, sur la proposition du préfet et sans autre formalité, rappelés d'office en Métropole par le ministre dont ils dépendent pour recevoir une nouvelle affectation. Cette décision de rappeler est indépendante des procédures disciplinaires dont ces fonctionnaires peuvent faire l'objet. Elle est notifiée par l'intermédiaire du Préfet qui peut prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.* » Il est précisé que le contexte qui est celui de la guerre d'Algérie est une cause de cette mesure qui doit contribuer à la sauvegarde de l'État. L'ordonnance Debré a concerné un Guyanais, trois Martiniquais, et neuf Guadeloupéens. Elle a également été appliquée pour sanctionner treize Réunionnais dont les noms sont publics : Gervais Barret, professeur de collège ; Nelly Barret, institutrice ; Boris Gamaleya, professeur de collège ; Clélie Gamaleya, professeur certifiée de Lettres ; Bernard Gancarski, professeur de l'Enseignement Technique ; Jean Le Toullec, adjoint technique de l'Équipement ; Jean-Baptiste Ponama, professeur de collège ; Yvon Poudroux, agent de la Direction Départementale de l'Équipement ; Joseph Quasimodo, agent du Trésor ; Max Rivière, professeur de collège ; Roland Robert, professeur de collège ; Pierre Rossolin, inspecteur des PTT ; Georges Thiebaut, inspecteur des Douanes. L'ordonnance Debré a soulevé d'importantes protestations outre-mer. Le Parti communiste réunionnais la dénonce dans de nombreux articles du quotidien Témoignages. En métropole, les fonctionnaires déplacés créent des associations. Gervais Barret, Boris et Clélie Gamaleya créent par exemple en 1963, l'Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France, l'UGTRF. Michel Debré a été élu député de La Réunion en mai 1963. Son ordonnance sera abrogée le 10 octobre 1972 après sa condamnation par le Conseil d'État. Ce jour-là, Aimé Césaire déclare à la tribune de l'Assemblée nationale : « *La vérité, c'est qu'on a profité de la guerre d'Algérie pour introduire une législation d'exception dans des territoires qui sont peu à peu redevenus ce que le législateur d'autrefois, plus franc que celui d'aujourd'hui, appelait les vieilles colonies.* » D'une façon générale, l'ordonnance aura ainsi servi aux dénonciateurs du néocolonialisme de moyen pour se faire entendre. Parmi les personnages directement concernés, certains auront trouvé dans leur mutation forcée une raison de s'engager davantage dans l'espace public. Resté plus de trois ans et trois mois en métropole, Pierre Rossolin revient à la Réunion en 1965 et abandonne la fonction publique pour l'agriculture, une activité qu'il perçoit alors comme un gage de sa liberté. Il sera président de la Chambre d'agriculture de la Réunion à la

fin des années 1980. Roland Robert devient maire de La Possession en 1971 et tient ce mandat pendant plusieurs décennies. Boris Gamaleya écrira quant à lui entre 1960 et 1972 *Vali pour une reine morte*, œuvre majeure de la littérature réunionnaise contemporaine. Il rentre dans l'île l'année de l'abrogation de l'ordonnance et y fonde une revue engagée.

Desbassayns

Née le 3 juillet 1755 à Saint-Paul, Marie Anne Thérèse Ombeline (Hombeline) Gonneau-Montbrun a épousé, en 1770, Henri-Paulin Panon Desbassayns, dit « Desbassayns », petit-fils d'Auguste Panon, dit « l'Europe » et de Françoise Chastelain. Ils auront neuf enfants. Après la mort de son mari, Madame Desbassayns se retrouva à la tête d'un grand domaine, étendu sur plusieurs centaines d'hectares dans les hauts de Saint-Gilles au Bernica et à Saint-Paul et employait plus de 400 esclaves qui travaillaient essentiellement à la culture du café et de la canne à sucre. Elle a fait construire, en 1842, la Chapelle Pointue non loin de sa maison de Saint-Gilles-les-Hauts insérée aujourd'hui dans le Musée Villèle. Elle s'est éteinte à l'âge de 90 ans le 4 février 1846, soit deux ans avant la proclamation de l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Dans la mémoire collective ses détracteurs soulignent sa méchanceté envers ses esclaves, alors qu'elle fut la seule propriétaire à avoir construit un hôpital pour eux.

Dindar (Nassimah)

Nassimah Dindar, née Mangroliia, en 1960 à Saint-Louis, de parents *Zarab* (terme qui désigne les Réunionnais d'origine indienne et de confession musulmane venus du Gudjerat le plus souvent pour le commerce à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècles) est, en 2004, la première femme élue présidente du Conseil général de La Réunion. Elle a été réélue pour un second mandat en 2004 et pour un troisième mandat en 2011.

Emmanuelli (Henri)

Né le 31 mai 1945 à Eaux-Bornes, Henri Emmanuelli a adhéré au Parti socialiste en 1971. Élu député de la troisième circonscription des Landes, en 1971, il a été successivement sous les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius, Secrétaire d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer (1981 à 1983) puis Secrétaire d'État au Budget (1983 à 1986).

Koch-Foccart (Jacques)

Jacques Koch-Foccart (31 août 1913, Ambrières-le-Grand aujourd'hui Ambrières-les-Vallées, Mayenne - 19 mars 1997, Paris), dit Jacques Foccart, est un conseiller politique français, secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches de 1960 à 1974. Il a été un personnage central dans la création de la Francafrique.

Galmot (Jean)

Jean Galmot, industriel, écrivain, homme politique et surtout aventurier avait fait fortune dans l'orpaillage et le commerce du rhum et du bois de rose. Il avait fait connaissance en Guyane de Joseph Barre, le grand-père de Raymond Barre. Joseph Barre, alors administrateur du bagne, lui avait parlé avec tant de chaleur de La Réunion que Jean Galmot décida d'y acquérir une propriété. Il acheta la maison mais ne séjourna dans l'île que fort brièvement. Il

fut jeté en prison et empoisonné en 1928. (Cf. dpr974.wordpress.com/2010/05/30/garder-l-histoire-vivante.../)

Galey (Robert)

Robert Galley, né le 11 janvier 1921 à Paris et mort le 8 juin 2012 à Troyes, est un homme politique français. Ancien résistant, compagnon de la Libération, il est plusieurs fois ministre, parlementaire, ancien maire de Troyes et trésorier du RPR.

Hoarau (Paul)

Le Réunionnais Paul Hoarau, est un journaliste engagé. Il a été directeur du *Progrès* et de l'hebdomadaire catholique *Église à La Réunion*. Il diffuse aujourd'hui en mail pour tous à ses amis « un journal de réflexion ». Il a toujours soutenu les syndicalistes. Se démarquant des élus de droite comme de gauche, il est l'un des penseurs politiques de La Réunion. Il est pour un développement réunionnais authentique, et pour cela de deux voies nouvelles à explorer : remettre l'électeur à sa place, dans ses fonctions de souverain et formaliser politiquement la communauté indianocéanienne.

Isautier (Paul Alfred)

Paul-Alfred Isautier surnommé Ti Fred est né le 29 juin 1911. Ingénieur il devient directeur général des Etablissements Isautier, connus notamment pour leur distillerie de rhum, en 1951, fonction qu'il transmet à son frère Charles lorsqu'il est élu sénateur le 26 avril 1954.

Isorni (Jacques)

Jacques Isorni (1911-1995), avocat et écrivain.

Labourdonnais

Bertrand-François Mahé, comte de Labourdonnais, né à Saint-Malo le 11 février 1699 et mort à Paris le 10 novembre 1753, officier de marine français, a été nommé Gouverneur général des Mascareignes pour le compte de la Compagnie des Indes en 1733. Il a modernisé les établissements français des mers de l'Inde, l'Isle de France et l'île Bourbon. Arrivé à Bourbon en 1735 il décida que Saint-Denis devienne sa capitale.

René Kichenin né en 1933 dans une maison sise rue Labourdonnais à Saint-Denis est devenu « Citoyen d'honneur » de sa ville natale en juillet 2011.

Lecourt (Robert)

Robert Lecourt, chargé de la coopération du 27 mars 1959 au 5 février 1960, puis du Sahara, des TOM et DOM du 5 février 1960 au 24 août 1961, dans le Gouvernement Michel Debré (8 janvier 1959 - 14 avril 1962).

Marinoni (Hyppolyte Auguste)

Hippolyte Auguste Marinoni, né à Paris en 1823, et mort à Paris le 7 janvier 1904, est un constructeur de machines à imprimer, en particulier la rotative à *cliché stéréo*. On le considère comme un des fondateurs de la presse moderne. Il est d'origine italienne par son père, Ange-

Joseph Marinoni. Hippolyte Auguste Marinoni commence au bas de l'échelle, comme apprenti. Marinoni crée sa propre entreprise de constructeur en 1847, et dépose des brevets pour une presse rotative à retiration et une presse à cylindre à six margeurs, la *presse rotative à plieuse*. En 1872, il fournit au journal *La Liberté* la première rotative de la presse française.

Martin

Joséphine Amandine Elizabeth Vilfeu Marie Martin , née le 3 juillet 1883 à Saint-Paul, s'est mariée le 4 juin 1901 avec Joseph Antoine Octave Déramond, né le 29 décembre 1870 à Saint-Joseph. Raymond Barre né le 12 avril 1924, est le fils de leur fille Charlotte Déramond qui s'est mariée au négociant René Barre. La maison Déramond située rue de Paris à Saint-Denis a été classée parmi les monuments historiques le 6 juillet 1987.

Mondon (Herbert Louis Raymond) (1893-1962)

Enseignant, ecclésiastique et homme de lettres, né à Saint-Denis, fit ses études au Lycée Leconte de Lisle et devint spiritain en 1921 tout en obtenant une licence de droit en 1923. D'abord vicaire de la Cathédrale, il devint curé de la Délivrance et aumônier du lycée Leconte de Lisle en 1923. Enseignant d'instruction religieuse aux élèves de ce lycée il donnait des cours de droit romain à l'Institut d'Etudes juridiques de l'Université. En 1939, Mgr de Langavant fit de lui son vicaire général. Membre de l'Académie de La Réunion et de la Société des Sciences et Arts Mgr Mondon alliait les qualités de cœur à une grande culture.

Mourouvin (Joseph) (1871-1948)

Joseph Mourouvin, né en 1871 à Saint-André et mort à Bras-Panon en 1948, est le fils de deux engagés indiens, Thomas Mourouvin Moutoucomarin, un Tamoul de l'extrême sud de l'Inde, et une demoiselle Mounichy, probablement tous deux journaliers agricoles. Joseph Mourouvin, aidé par Angama Paniandy, plus âgé que lui, qui lui prête de l'argent selon ses besoins et partage parfois certaines affaires avec lui, a réalisé une ascension sociale hors du commun. Il a ouvert un petit commerce, où on y vendait un peu de tout ; c'était un bon secteur d'avenir. Son commerce est devenu très vite prospère et avec les bénéfices qu'il a eus, il s'est mis à acheter de la terre. Il a d'abord acheté à Saint-André, puis au Champ-Borne. Puis il a continué à acheter à Bras-Panon, le grand domaine de l'Union. « *Il achetait des pans entiers, 'du battant des lames au sommet des montagnes'. L'Union, c'est 1000 hectares. Saint-André, 300 hectares. À Sainte-Rose, il a acheté depuis le pont de la Rivière de l'Est jusqu'au Piton. Il a acheté toute la commune.* » J.P. Virapoullé

Joseph Mourouvin menait une vie d'ascète, portait un costume de *bazin*, kaki la plupart du temps, et blanc lors de ses démarches à Saint-Denis : « *M Viramoutou qui était taximan à Saint-Denis me disait : ' Je voyais toujours votre grand-père venir faire ses courses à Saint-Denis, ses affaires chez les notaires... et à midi, alors qu'il y avait l'hôtel de l'Europe où tous les hommes d'affaires allaient manger, lui, il se mettait au Barachois avec un morceau de pain et une boîte de sardines Robert.'* Il n'est jamais allé en métropole. Le seul luxe qu'il avait c'est qu'il achetait toujours la plus belle voiture pour ma grand-mère, une Talbot à l'époque. » J.P.V.

Une fois propriétaire des terres, il devient propriétaire d'usine, en achetant « Ravine Glissante », en 1920. On ne pouvait plus rien contre lui du fait qu'il contrôlait toutes les étapes de la production, de la culture de la canne à la fabrication du sucre mais on lui mettait des bâtons dans les roues pour la commercialisation. Il a fait l'objet de nombreux procès qu'il a gagnés.

Par la voie du petit commerce de détail, Joseph Mourouvin est devenu après maintes activités liées à l'agriculture et à la sylviculture, membre du syndicat des fabricants de sucre, sommet du pouvoir économique de l'époque : « *C'est le premier et le seul Noir qui ait pu accéder au rang suprême du pouvoir économique. En 1920, Joseph Mourouvin est assis à côté d'Adrien Bellier !* » Il a été également Président du Conseil Général, sommet du pouvoir politique local.

Et un jour, il apprend, par son plus jeune fils Nicolas, que la société Adrien Bellier et tout le domaine de Bois-Rouge jusqu'à Sainte-Marie est en vente. Un compromis du type sous-seing privé est passé, explique Maître René Kichenin, descendant d'Angama Paniandy, et, au dernier moment, le propriétaire change d'avis sous la pression d'autres « sucriers ». Le compromis, avec le prétexte d'être étudié par le banquier, ne lui est pas rendu, et le stock de sucre de Bois-Rouge est « déplacé » à son insu afin de le décourager doublement. « *C'était la période du démantèlement des grands domaines.* » Lui ne démantelait pas, il achetait le tout. « *On disait, dans notre famille, qu'il était tellement riche qu'il avait de l'or pour faire un petit bateau et aller à la pêche dans un petit canot en or.* » De plus, il protégeait son patrimoine foncier en décidant des mariages entre ses enfants et leurs cousins germains.

Hindou et catholique à la fois, il priait souvent au temple de sa propriété de la Rivière de l'Est, première propriété acquise par l'intermédiaire d'un ancien camarade d'école, Irénée Gastrin qui du fait qu'« *on ne vendait pas aux Malbar* » avait acheté la propriété pour la lui rétrocéder. Au final, Joseph Mourouvin possédait quatre temples, dont celui de Ravine Glissante qui a été déplacé, raconte Maître René Kichenin. « *Celui dont a hérité madame Kichenin, par sa mère Brigitte Mourouvin, je l'ai baptisé Kanda Madaname, parce qu'il exauce nos vœux. Il a été dit qu'à chaque fois que Shiva rendrait visite à Muruga, ses prières seraient exaucées. Vous verrez, il est lent mais il exauce énormément.* »

Paniandy (Angama)

Angama Paniandy est arrivé de l'Inde à La Réunion dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Un lieu-dit de la commune de Bras-Panon porte son nom. Le *barldon pousari* Adrien Ponapin a longtemps dirigé les marches sur le feu à l'occasion de la Fête de la déesse Pandialée organisée au *koylou de Paniandy*.

Peyrefitte (Alain)

Alain Peyrefitte a été homme politique, écrivain et diplomate français. Plusieurs fois ministre, il été ministre de la justice du 30 mars 1977 au 22 mai 1981.

Pompidou (Georges)

Georges Pompidou né en 1911 dans le Cantal a exercé la fonction de Président de la République du 20 juin 1969 au 2 avril 1974.

Repiquet (Georges)

Georges Repiquet est un homme politique français né le 15 avril 1912 à Port-Vila (Vanuatu) et mort le 30 septembre 1988, à Paris. Ingénieur agronome de profession, il entre au Sénat français en tant que sénateur de La Réunion en 1951, il est réélu en 1959, en 1965 et en 1974, et quitte ses fonctions en 1983 après avoir renoncé à se représenter. Il est alors membre de la

commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, dont il a exercé le secrétariat et la vice-présidence pendant ses mandats. Il a par ailleurs été maire de sainte-Suzanne.

René (France Albert)

Premier ministre dès le 29 juin 1976, jour de l'indépendance des Seychelles, France Albert René, avocat d'origine française, profite d'un voyage officiel du président James Mancham à Londres pour s'emparer du pouvoir lors d'un coup d'Etat le 5 juin 1977. Il reste à la tête de l'archipel pendant près de 27 ans, instaurant un régime socialiste à parti unique, de tendance marxiste, dans lequel le pouvoir est monopolisé par le *Seychelles People's United Party* (Parti populaire uni seychellois), qu'il avait fondé en 1964. Les pressions de la France, notamment après le discours de la Baule, le 20 juin 1990, dans le cadre de la 16^e conférence des chefs d'État d'Afrique et de France, incitent France-Albert René à engager des réformes politiques et économiques. Réélu lors de scrutins pluralistes en 1993, 1998 et 2001, il choisit de démissionner de ses fonctions le 14 avril 2004, pour céder sa place à son vice-président James Michel

Sir Seewosagur Rangoolam

Seewosagur Ramgoolam considéré comme le « père de la nation mauricienne », symbolise l'indépendance de son île. Né le 18 septembre 1900 à Belle-Rive, dans une famille de modestes agriculteurs, il allait connaître, au cours de son enfance, la dure condition des petits planteurs, dans une société coloniale dominée par les Blancs. Après une bonne scolarité au collège royal de Curepipe, il se rend en Grande-Bretagne en 1921 pour étudier la médecine. Au cours de son séjour, il a milité au sein d'organisations étudiantes [...] et a rencontré Gandhi, Jawaharlal Nehru, Rabindranath Tagore. Il a été chef du gouvernement de l'île Maurice du 26 septembre 1961 au 16 juin 1982. Il a été anobli par la reine Elizabeth II en juin 1965. Hindou, dans une société multiculturelle comportant officiellement quatre communautés (Indo-Mauriciens hindouistes et musulmans, Sino-Mauriciens, Blancs franco-mauriciens, créoles d'origine africaine), il a mené son pays de façon pacifique à l'indépendance en 1968, et su préserver un équilibre difficile entre les « communautés » tout en ne mettant pas en cause le caractère démocratique du régime. Il a été nommé gouverneur général de Maurice par la reine Elizabeth II, reine de plusieurs Etats indépendants, le 28 décembre 1983, fonction qu'il a assumé jusqu'à sa mort en 1985. NB. Le gouverneur général de Maurice (en anglais *Governor-General of Mauritius*) était le représentant de la reine de Maurice, Elizabeth II, jusqu'en 1992, date de la proclamation de la République dans ce pays. Les successeurs de Sir Seewosagur Rangoolam ont été Sir Cassam Moollan (du 15 décembre 1985 au 17 janvier 1986 - intérim) et Sir Veerasamy Ringadoo (du 17 janvier 1986 au 12 mars 1992).

Sir Veerasamy Ringadoo

Né le 20 octobre 1920, Veerasamy Ringadoo, a été gouverneur général de Maurice du 17 janvier 1986 au 12 mars 1992, lorsque Maurice devint une république. Il fut ensuite Président avant d'être remplacé par Cassam Uteem. Il était d'origine tamoule et de religion hindoue.

Tixier-Vignancourt (Jean-Louis)

Jean-Louis Tixier Vignancourt (1907-1989), avocat et homme politique français nationaliste.

Toihiri (Rocaya)

Comédienne animatrice à Réunion Première.

Vavasseur (Henri)

Alors que, depuis 1884, la loi autorisant les syndicats professionnels a été promulguée à La Réunion, au début du XXe siècle, les ouvriers de la colonie ne ressentent pas encore la nécessité de se regrouper. À la tête du journal *Le Peuple* à partir du 4 septembre 1908 - créé le 21 mars 1908 par Lucien Gasparin et dirigé par lui jusqu'au 29 août 1908 - Henri Vavasseur entreprend un travail d'éducation des travailleurs afin de les faire sortir de leur torpeur et de prévenir une explosion sociale car il faut toujours se méfier de l'eau qui dort.

C'est la première fois qu'un descendant d'affranchi ose prendre la parole. Il est le fils de Julien Vavasseur, né en 1853 dans le département d'Ille-et-Vilaine, et de Marie Louisa Jasmin, née à Saint-Paul, en 1861. Pendant plusieurs années, il ne cesse de rappeler les bienfaits de la solidarité entre travailleurs, de recommander la constitution de syndicats de coupeurs de cannes, de charroyeurs, d'employés, d'ouvriers pour traiter de gré à gré avec les employeurs, de réclamer des inspecteurs du travail pour jouer le rôle de guide du prolétariat, mais son message tarde à être compris. Cependant, il ne se décourage pas. L'essentiel pour lui est d'éviter le pire. « *Un peuple de travailleurs qui ne peut se nourrir convenablement, qui ne possède aucune épargne, qui ne peut participer à la jouissance des fortunes qu'il produit, ne peut tôt ou tard se passer d'user de la violence pour obtenir la juste répartition du profit que fournit son dur labeur.* » C'est à partir de 1912 que le réveil des travailleurs se produit et que ses conseils commencent à produire ses premiers effets. »

Vengalil Krishnan Krishna Menon

Vengalil Krishnan Krishna Menon (3 mai 1896 au 6 Octobre 1974) était un nationaliste indien, diplomate et homme d'État, décrit comme le deuxième homme le plus puissant en Inde par Times magazine et d'autres, après son allié et ami intime, Jawaharlal Nehru. Décrit comme « *vitriolic, intolerant, impatient, and exigent – yes, but generous, sensitive, considerate, a great teacher too, and a great man* » (au vitriol, intolérant, impatient, exigeant - oui, mais généreux, sensible, attentionné, un grand maître aussi, et un grand homme) par Lord Listowell, le dernier secrétaire d'État britannique pour l'Inde, Menon a été un personnage influent et controversé sur la scène mondiale, et l'architecte du « troisième bloc » de la politique étrangère de non non alignement (Le Mouvement des pays non-alignés (MNA) est un groupe d'Etats ne se considérant pas aligné officiellement avec ou contre tout autre bloc de grandes puissances). Il a dirigé des missions diplomatiques de l'Inde à la fois au Royaume-Uni et aux Nations Unies, et a été maintes fois élu aux deux Chambres du Parlement indien (Le parlement indien est bicaméral, avec une chambre haute appelée comme le Conseil des Etats ou *Rajya Sabha*, et une Chambre basse appelée Chambre du peuple ou Lok Sab). Il a été ministre de la Défense de 1957 à 1962. René Kichenin explique : « *Il était ambassadeur itinérant plénipotentiaire, de l'Inde.* »

**** PETIT GLOSSAIRE DE TERMES JURIDIQUES**

« De même qu'il faut d'abord apprendre sa langue pour connaître un peuple étranger, pour comprendre ses mœurs et comprendre son génie, de même la langue juridique est la première enveloppe du droit, qu'il faut nécessairement traverser pour atteindre son contenu. » Ainsi s'exprimait Henri Capitant dans la préface de son *Vocabulaire juridique* de 1936, citation reprise par le Professeur Philippe Marinvaud, dans la préface du *Vocabulaire juridique* publié un demi-siècle plus tard sous la direction de Gérard Cornu, Professeur émérite à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociale de Paris.²³²

Ce petit glossaire de termes juridiques s'adresse en priorité aux lecteurs non-juristes de ce récit du parcours de vie de Maître René Kichenin. Pour le rédiger je me suis appuyée sur deux ouvrages :

Cornu, Gérard, sous la direction de (2003), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, 1^{ère} édition : 1987, 4^{ème} édition mise à jour avec locutions latines : 2003, Puf, Quadridge, Paris., 952 p. (GC dans les items)

de Fortette, François (1988), *Vocabulaire juridique*, Presses universitaires de France, Paris 128 p. (FF dans les items)

Je l'ai complété en interviewant le 8 juin 2012, à Biarritz, Laura Dumouchel (LD dans les items), élève avocate alors, qui prêtera serment trois mois plus tard.

Abolition

Suppression par une loi nouvelle, d'un État de Droit antérieur. Ex. abolition de la peine de mort. (cf ; GC)

Acquittement

Au sens strict du terme, décision par laquelle une cour d'assises déclare la personne poursuivie s non sujette à l'accusation portée contre elle. (cf. FF et GC)

Arrêt

Décision d'une juridiction supérieure (une cour), par opposition au jugement qui est la décision d'un tribunal. (cf. FF et GC)

Assises

La cour d'assises elle-même. « *Les Assises, c'est le niveau au-dessus des correctionnelles.* » (LD)

Avocat, te

²³² RK : « *Gérard Cornu, je ne l'ai pas eu comme professeur mais c'était quelqu'un de brillant à Poitiers.* »

Un avocat est un auxiliaire de justice dont la mission consiste à assister ses clients en plaidant pour eux devant les diverses juridictions. L'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (dit le plus souvent « avocat aux Conseils » parce qu'il a succédé à l'avocat aux Conseils du roi) est un officier ministériel, auxiliaire de justice, qui a le monopole d'assister et de représenter ses clients devant ces hautes juridictions. L'avocat général est un magistrat du Parquet, auxiliaire du Procureur général auprès des cours de cassation, des comptes ou d'appel. (cf. FF et GC)

Barreau

Un barreau est un ensemble d'avocats établis auprès d'un même tribunal de grande instance qui constitue l'ordre des avocats de ce tribunal. (cf. FF et GC)

Bâtonnier

Avocat élu par ses pairs et placé à la tête de chaque barreau pour présider le conseil de l'ordre, représenter ce dernier et exercer une sorte de magistrature morale. (cf. FF et GC)

Le terme de bâtonnier dérive de bâton au sens de hampe, porte-bannière de Saint-Nicolas, patron de la confrérie des avocats au Moyen-âge. *« Le titre de bâtonnier est octroyé, à un avocat par barreau pour une durée de deux ans. La mission du bâtonnier est de représenter l'ordre. Son travail est de résoudre les différends entre les avocats eux-mêmes et entre ces derniers et leurs clients. On n'a pas le droit de 'casser la figure' à son collègue sans demander l'autorisation au bâtonnier. Il gère les questions de « confraternité » qu'on appelle aussi la haine vigilante. Quand un bâtonnier est nommé, il y a toujours un dauphin désigné pour prendre un jour sa succession au terme de son mandat. »* Laura Dumouchel, élève avocate, le 8 juin 2012. Cette fonction de bâtonnier exercée pendant deux ans entraîne une pérennisation du titre.

Cassation

Anéantissement par la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat d'une décision juridictionnelle rendue en dernier ressort et attaquée par pourvoi ; lorsque la décision n'est pas cassée, c'est un arrêt de rejet du pourvoi qui clôt le procès.

Civil (droit)

On entend par droit civil la théorie générale du droit et les éléments fondamentaux du droit privé : droit des personnes, des biens, des obligations, des régimes matrimoniaux, des successions. (cf. FF et GC)

Civiliste

« Le civiliste travaille sur le code civil et son travail porte sur tous les liens avec les particuliers et ça peut être du droit de propriété. Je recherche la responsabilité de mon voisin parce qu'il a empiété sur ma propriété. Ça peut être de la responsabilité contractuelle. J'ai passé un contrat avec telle personne qui m'a dit qu'elle allait me vendre sa maison et finalement elle décide de ne plus le faire. Je l'attaque en vertu d'une responsabilité contractuelle. On distingue la responsabilité contractuelle et la responsabilité délictuelle qui, elle, intervient quand il n'y a pas de contrat. 'Je n'ai pas signé de contrat avec vous mais

vous m'avez causé un préjudice, donc je recherche votre responsabilité.' Par exemple, le droit de succession est la manière de répartir un héritage en respectant les quotes-parts de chaque héritier selon les règles particulières des droits de succession qui déterminent qui a droit à quoi, les enfants, les ascendants, les conjoints survivants... » (LD).

Conseil de l'ordre

Organe composé de membres élus dotés de fonctions administratives et disciplinaires. Le conseil de l'ordre des avocats est présidé par un bâtonnier élu pour deux ans au scrutin secret par tous les avocats inscrits au tableau et composé de membres élus pour trois ans dans les mêmes conditions. (cf. FF et GC)

Correctionnel, elle

Infraction du second degré ; délit proprement dit par opposition à la contravention ou au crime et relevant du tribunal de grande instance siégeant en matière pénale. (cf. FF et GC)

« Les correctionnelles sont un type de juridiction comme les Assises. Les juges sont attirés. Ils interviennent seulement soit en correctionnelles soit aux Assises. Lorsque quelqu'un est pris en flagrant délit, il existe une procédure qui permet de le faire passer devant un juge dans les 24 heures. Il s'agit de la comparution immédiate. Par exemple, quelqu'un qui est pris le soir pour conduite en état d'ivresse, est placé en garde à vue toute la nuit et le lendemain, il passe devant un juge qui est un juge en correctionnelles. Généralement, quand on annonce des audiences en correctionnelles, ce sont des petits délinquants, des petites infractions... C'est assez drôle parce qu'en général, les juges les connaissent ; ils reviennent régulièrement devant eux et c'est du genre : 'Monsieur, nous nous sommes déjà vus, il me semble que vous avez déjà été pris pour telle affaire, il y a quelques mois...' Le juge correctionnel est compétent pour juger les délits. La durée des peines en fonction des crimes ou des délits est définie dans le code pénal. » (LD).

Cour

Désigne certains tribunaux d'ordre supérieur ou de compétence particulière dont les décisions doivent être qualifiées d'arrêts et non de jugements : cour d'appel ; cour d'assises ; cour de cassation ; cour des comptes ; cour européenne des droits de l'homme ; cour internationale de justice ; cour de justice des communautés européennes. (cf. FF et GC)

Cour d'appel

Juridiction de droit commun et de second degré devant laquelle sont portés les appels des jugements rendus par les tribunaux de son ressort, qui comprend plusieurs départements. (cf. FF et GC)

« La cour d'appel intervient en deuxième instance. La première instance, c'est le premier juge qui va prendre position sur l'affaire. Il y a différentes compétences, matérielles et territoriales. La compétence matérielle est fonction du montant du litige. Si on a un litige très faible entre deux particuliers, on va voir le juge de proximité. Si le litige est plus important, on va voir le tribunal d'instance et si le litige est encore plus important, on va voir le tribunal de grande instance. Ça c'est la compétence matérielle et après on a la compétence territoriale qui dépend généralement, du lieu du domicile du défendeur. Certaines règles particulières peuvent être le lieu de provenance du préjudice par exemple, notamment en matière commerciale. Une fois que le tribunal de première instance a rendu son jugement, les parties peuvent contester ce jugement. On dit alors qu'ils font appel. C'est la cour d'appel

qui est alors compétente qui va à nouveau juger le litige. Ce deuxième jugement peut être à nouveau contesté et là on a un troisième niveau de juridiction en matière civile, qui est la cour de cassation et le conseil d'état en matière administrative. (LD)

Cour d'assises

Juridiction pénale connaissant des crimes. (cf. FF et GC)

Cour de cassation

La cour de cassation est l'ordre suprême de l'ordre judiciaire. Elle comprend trois chambres civiles, une chambre commerciale, une chambre sociale et une chambre criminelle. Ayant la charge d'assurer la cohérence de la jurisprudence, elle est saisie par un pourvoi et ne peut juger qu'en droit, les questions de fait relevant de l'appréciation souveraine des juges de fond. En droit, la cassation est une voie de recours contre certaines décisions juridictionnelles. (cf FF et GC)

« La cour de cassation juge en droit (on se base sur le texte). D'autres juridictions jugent en équité (justice fondée sur l'égalité, plus de considérations morales, la raison, l'utilité...) ; dans ce cas, on parle d'arbitrage. » (LD).

Coutume de Paris

La Coutume de Paris est le recueil des lois civiles de la vicomté et de la prévôté de Paris, c'est à dire de l'Ile-de-France et de la ville de Paris, codifiées en 1510. Révisée en 1580, elle compte 362 articles complétés par de nombreux commentaires de la jurisprudence.

Crime

Infraction punie par la loi d'une peine afflictive ou infamante et normalement jugée par la cour d'assises. (cf. FF et GC)

Doctrine

Opinion enseignée par les Professeurs de droit et de ceux qui écrivent sur le Droit. (cf FF et GC)

Enquête

Procédure ayant pour objet l'obtention d'une preuve par témoins. (cf. FF et GC)

Exécution capitale

Mise à mort d'un condamné. (cf. GC)

La dernière exécution publique à l'île de La Réunion a eu lieu le 10 avril 1940.

Grâce

Mesure de clémence prise par le Président de la République en vertu d'un droit qu'il tient de la Constitution de 1958 ; elle soustrait le condamné à y tout ou partie de la peine (remise de peine) ou diminue la gravité de celle-ci (commutation de peine). (cf FF et GC)

Honoraires

Rémunération des services rendus par les membres des professions libérales (avocats, médecins, architectes ...). (cf. FF et GC)

Inscription au barreau

« Le conseil de l'ordre statue à la demande d'inscription d'un avocat au barreau. Les titres ne suffisent pas ; il faut l'honorabilité et un local convenable. » (RK)

Juridiction

« Les différentes juridictions ont une manière différente de juger l'affaire. Les juges de première instance regarderont plus les faits. La cour d'appel regardera si les juges de première instance ont bien fondé leur décision et le troisième niveau de juridiction aura un contrôle sur l'application du droit. Plus on monte en niveau de juridiction et plus on s'éloigne des faits. On dit notamment que l'appréciation des faits est une compétence souveraine du juge du fond, c'est à dire la compétence de première instance et si la première instance a considéré que c'était tout noir et bien ça restera tout noir. » (LD).

Juge

Au sens large, celui qui est appelé à juger, à dire le droit, qu'il soit membre d'une juridiction judiciaire ou administrative ; plus étroitement, les magistrats du siège, membres des tribunaux par opposition à ceux qui sont membres des cours et portent alors le titre de conseiller ou haut conseiller. (cf FF et GC)

Jugement

Terme générique pour désigner toute décision prise par un juge unique ou un collège de magistrats (s'agissant d'une cour il faut utiliser le terme arrêt). (cf FF et GC)

Jurisprudence

La jurisprudence judiciaire est l'interprétation du Droit par les tribunaux et les cours d'appels sous le contrôle souverain et unificateur de la Cour de cassation. La jurisprudence administrative est l'œuvre des tribunaux et administratifs sous le contrôle du Conseil d'État. (cf FF et GC)

« La jurisprudence est une des sources de droit. On a les textes qui sont codifiés, dont le code pénal et le code civil. Il y a une spécialisation du droit. Il y a le code de propriété intellectuelle, le code monétaire et financier, le code des douanes, le code général des impôts. Les autres sources de droit sont notamment la Doctrine, des administrations indépendantes qui écrivent eux-mêmes leurs textes. On a aussi les usages, avec une application beaucoup moins forte. Et notamment la jurisprudence, décision plus ou moins constante qui est adoptée par une juridiction. Lorsqu'une juridiction rend une décision, soit elle correspond à une décision qui a déjà été rendue dans une affaire similaire ; on parle de jurisprudence constante, soit elle prend une position qui est opposée ou différente de ce qu'une autre juridiction a pu dire sur une affaire similaire auquel cas on parle de revirement de jurisprudence. Quand on résout un cas en droit, on se base en priorité sur un texte,

éventuellement sur une doctrine, si elle existe, ce que peuvent développer les personnes qui font des thèses et affirment leur point de vue, et en troisième lieu sur une jurisprudence. Ça permet d'orienter la position mais en aucun cas, c'est suffisant pour résoudre un problème. C'est ce qui permet de voir plus ou moins la solution pratique mais ça reste une source de droit qui vient en troisième position. » (LD).

Parquet

Groupe des magistrats exerçant les fonctions de ministère public, soit à la Cour de cassation, soit à la Cour d'appel, soit dans chaque tribunal de grande instance. (cf GC)

Pénal, ale, aux

En pénal, on a plusieurs niveaux de juridiction, les correctionnelles pour les délits et les Assises pour les crimes. » (LD).

Pénaliste

« Le pénaliste travaille avec le code pénal et il intervient pour des infractions qui sont soit des contraventions, soit des délits, soit des crimes. La différence est le montant de l'amende et la durée de l'emprisonnement qui est encourue. » (LD).

Plaideur

Celui qui est en procès (qui fait plaider, pour qui l'on plaide et qui, en général ne plaide pas lui-même sa cause). (cf. GC)

Plaidoirie

Action de plaider, d'exposer oralement à la barre d'un tribunal, les faits de l'espèce, et les prétentions d'un plaideur, de faire valoir au soutien de celle-ci des preuves et des moyens de droit et de développer des arguments en faveur de sa thèse. (cf. GC)

Pourvoi

Recours extraordinaire contre une décision rendue en dernier ressort et porté en général devant la Cour de cassation. (cf FF et GC)

Propriété (droit de)

Le droit de propriété comporte trois attributs :

- l'*usus* qui est le droit d'utilisation du bien ;
- le *fructus* qui est le droit de percevoir les fruits et les produits ; un fruit est un revenu qui se renouvelle (une récolte, un loyer...), un produit est un revenu qui amoindrit la valeur du bien (une carrière, une mine) ;
- l'*abusus* qui est le droit de disposer de sa propriété comme on l'entend : donation, vente, transformation voire destruction...)

Sentence

Nom traditionnel encore donné à certaines espèces de jugement : décision des arbitres (sentence arbitrale), des conseils des prud'hommes (sentence prud'homale), des tribunaux d'instance après les juges de paix. (cf GC)

Tribunal

Juridiction composée d'un ou plusieurs magistrats ; très souvent du premier degré et qui rend des jugements ou des sentences, par opposition aux juridictions d'appel et de cassation qui portent le nom de Cours et rendent des arrêts. On distingue plusieurs types de tribunaux : le tribunal administratif ; le tribunal de commerce ; le tribunal des conflits ; le tribunal correctionnel ; le tribunal de grande instance ; le tribunal d'instance ; le tribunal paritaire des baux ruraux ; le tribunal de police.(cf FF et GC)

1. Adimoulon Kichenin, grand-père paternel de René Kichenin.
2. À cheval, en 1958. « *De 23 à 25 ans j'étais inscrit dans le club d'équitation du Collège Saint-Joseph à Poitiers et je montais une fois par semaine. Le général de Lattre de Tassigny a fréquenté ce collège.* »
3. Portrait de René Kichenin à 23 ans, en 1958.
4. Doctorant à Poitiers, en 1960, « *Chez Madeleine. Je suis derrière les rosiers de la maison dans laquelle j'étais logé.* »
5. Maître Kichenin au Palais de justice de Poitiers, salle des Pas perdus, en 1961.
6. Fin d'études, retour à La Réunion. Arrivée à l'aéroport de Gillot, le 6 février 1964. « *Les amis et la famille sont venus m'accueillir avec des colliers de fleurs. C'est mon frère Christophe qui avait tout organisé avec mon oncle Raphaël. Au premier rang de gauche à droite : Jean-Paul Virapoullé ; Michel Ramassamy, mon beau-frère ; Raphaël Kichenin, mon oncle ; moi-même René Kichenin ; Marc Virapoullé, le frère d'Agnès. Au second plan, à gauche, mon oncle maternel Mardénalom.* »
7. Le mariage catholique, le 20 août 1964. « *Le mariage s'est déroulé à l'église de Saint-André.* »
8. L'ouverture du bal dans une salle verte construite à l'arrière de la maison des parents de la mariée. « *Le jour du mariage ! Il y avait un vent, Madame, jamais vu ! Les vases de fleurs tombaient !* »
9. « *Année 1965, Veerassamy Ringadoo, Le docteur Paquiry, et le père de Puybaudet, jésuite, qui a célébré notre mariage et qui était un ami.* »
10. Premier cabinet de Maître Kichenin au 34 rue de Labourdonnais. « *C'était dans un meilleur état à l'époque, quand même !* » (Aquarelle peinte par Agnès Virapoullé-Kichenin.)
11. Maître Kichenin en compagnie de Cheddy Jagan, lors des journées festives de l'Indépendance mauricienne, en mars 1968. À noter que Maître Kichenin était l'unique invité réunionnais. « *Je suis le seul à avoir pris parti, officiellement, pour l'Indépendance mauricienne.* »
12. Christophe Kichenin, René Kichenin accueillent Veerasamy Ringadoo à Gillot.
13. Première page du journal Trident n°102, du jeudi 12 septembre 1968, dont René Kichenin a été le fondateur. (Photo Christian Barat)
14. Rencontre de Maître René Kichenin et du dernier Gouverneur Général de Maurice en compagnie de Sir Veerasamy Ringadoo, Trident n°102, du jeudi 12 septembre 1968.

15. Chendra Charles Kichenin dans son costume de jardin d'enfant en fin d'année scolaire 1968/69, Agnès Kichenin, Soubramanien Gilles Kichenin.
16. En 1970, Gilles Kichenin, René Kichenin, Chendra Kichenin, dans leur jardin. Le bâtiment qui se trouve à l'arrière, à droite, deviendra le cabinet de Maître Kichenin en 1988. Il est actuellement le cabinet de Maître Chendra Kichenin.
17. René Kichenin en barque à moteur, dans le lagon de Trou d'eau, en 1976.
18. Sir Veerasamy Ringadoo, Agnès Kichenin et Edson Arantes do Nascimento, dit Pelé. (Pelé est né le 23 octobre 1940 au Brésil, est un ancien footballeur professionnel brésilien évoluant au poste d'attaquant. Considéré comme le plus grand joueur de tous les temps, il est le seul footballeur à avoir été champion du monde à trois reprises, en 1958, 1962 et 1970 avec la sélection brésilienne.)
19. René Kichenin, Swami Krishnanan, Agnès Kichenin, Philippe Poninbalom, cousin d'Agnès et journaliste qui a écrit notamment dans « Trident » en 1967, 68 et 69 et un ami. « *Le Shah avait invité le Swami et il est arrivé accompagné de sa suite. Et avant son arrivée le Shah avait fait jeter des pièces d'or sur le passage et les accompagnateurs devaient ramasser les pièces. Ils n'y ont pas touché parce qu'il avait fait vœu de chasteté et de pauvreté. Le Shah était un peu froissé. Il a réparé tout ça en donnant un bijou de bronze, extraordinaire, à l'association.* »
20. Le 3 novembre 1978, Raymond Barre et son épouse reçus pour un dîner, par Monsieur et Madame Kichenin.
21. Repas offert à l'hôtel méridien le 17 décembre 1978, à tous les collègues du Barreau de Saint-Denis, lors de la nomination au bâtonnat de Maître Kichenin. « *Le bâtonnier offre toujours un repas ; c'est la tradition. Etaient présents notamment, Gabriel Amourdon, le mari de Maître Anila, Jean Vergoz, M Roger Hoareau, Alix Morel...* ».
22. En mars 1980, de gauche à droite : André Damien le Président de la conférence des bâtonniers, Agnès Kichenin, Jacques Tabuteau, président de Chambre à la Cour d'appel, Madame Landouzi, Madame Couturon, Alain Peyrefitte, Ministre de la justice et Garde des sceaux, Monsieur Rosier, bâtonnier de Bordeaux, le bâtonnier Couturon, René Kichenin, le préfet Landouzi. « *Jamais un Ministre n'a rencontré un bâtonnier en exercice chez lui me disait André Damien. Ça vous donne du poids.* »
23. Distinction de bronze offerte en double exemplaire à Alain Peyrefitte et René Kichenin dont la face représente un paysage par Jean-Baptiste Eugène Corbin, grand mécène d'art né en 1867.
24. Dos de la distinction : un avocat d'Honoré Daumier surnommé le « Michel-Ange » de la caricature. Honoré Daumier est né à Marseille en 1808 ; son père tente de le détourner de ses prédispositions artistiques en le plaçant chez un huissier. Il est le premier grand artiste contemporain à se pencher sur le sort des opprimés en s'intéressant aux raisons profondes de leur misère matérielle et morale. Il prend pour cible la bourgeoisie, la corruption des magistrats, l'incompétence du gouvernement. Il renonce à la satire politique après 1835, à la suite de l'adoption de la loi sur la censure,

pour se tourner vers la caricature de mœurs. Cet avocat d'Honoré Daumier semble appartenir à la série des « Gens de justice » réalisée après cette date.

25. « *André Damien est revenu à la fin de l'année 1980 pour me remettre l'insigne des chevaliers du mérite national.* » De gauche à droite, Agnès Kichenin, Gilles Kichenin, René Kichenin, Jean-Claude Lincoln, beau-frère de Raymond Barre, André Damien, le bâtonnier Hassen, « *un confrère plein de ressources* », le préfet Seval.
26. Même jour, dans le salon de la maison Kichenin. De gauche à droite, Jean-Claude Lincoln, Chendra Kichenin, le préfet Seval, René Kichenin, Gilles Kichenin, Agnès Kichenin, assise à l'avant Mme Kichenin Mère, Madame Hassen, André Damien, le bâtonnier Hassen. « *La façade n'a pas changé. On monte rarement. Le toit était arraché par les cyclones ; on a fait réparer.* »
27. Agnès Kichenin dans son salon le soir du dîner donné en l'honneur de Raymond Barre, en novembre 1985. « *C'est un lustre anglais, Baccarat, du 17^{ème} siècle. 300 kg en bronze doré.* »
28. Vue d'ensemble de la réception de M Raymond Barre, en 1985.
29. Au centre Raymond Barre et Agnès Kichenin. « *En souvenir de ce dîner exceptionnel que vous m'avez offert lors de notre voyage en 1985. Avec mes souvenirs amicaux.* » Photo offerte par Raymond Barre. « *C'était le bon temps ; j'étais jeune ; je pouvais assurer les réceptions. Vous voyez ça, mais ça demande une grande préparation... Je surveille tous les détails et il y en a beaucoup.* » (RK.)
30. Décembre 1987 : « *Je me souviens très bien de cette cérémonie lorsqu'elle a reçu des mains du Recteur les palmes académiques. Elle méritait parce qu'elle a fait beaucoup dans l'enseignement.* » (RK)
31. Agnès Kichenin, « *Titus, César et Bingo, les trois boxers de la maison, le père et ses deux fils demi-frères.* Vers 1990. »
32. Parchemin de citoyen d'honneur de la ville de Saint-Denis, remis par Gilbert Annette, le 14 juillet 2011.
33. Mohandas Karamchand Gandhi, huile sur toile de René Nassibou, 2005.
34. Le 14 juillet 2011, après la remise de la citoyenneté d'honneur de la ville de Saint-Denis, salon d'honneur de l'ancienne mairie de Saint-Denis. (Photo Christian Barat)

Ouvrages de références :

- Daniel Bertaux, « L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités », Cahiers internationaux de sociologie, vol 69, 1980, pp.197-225.
- Daniel Bertaux, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*. Paris, Nathan (coll. 128), 1997; 128 p.
- Nicole Gagnon, « Données autobiographiques et praxis culturelles », cahiers internationaux de sociologie, 1980, pp. 291-303.
- Harold Garfinkel, *Recherches en ethnométhodologie*, PUF, 2007
- Clifford Geertz, *The interpretation of culture*, Basic books, New-York, 1973 ; 457p.